



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° 62 – JUIN 2017**



PREFECTURE DE L'HERAULT

**Direction départementale  
de la cohésion sociale**

**Secrétariat général**  
Secrétariat du comité médical  
et de la commission de réforme

**Le Préfet de l'Hérault**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

**Arrêté N° : 2017 / 0077**

**Portant composition du comité médical départemental de l'Hérault**

- VU** la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat et notamment son article 35,
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- VU** la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- VU** le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,
- VU** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés maladie des fonctionnaires territoriaux,
- VU** le décret n° 88-386 du 19 avril 1988, relatif aux conditions d'aptitude physique et aux congés maladie des agents de la Fonction Publique Hospitalière,
- VU** le décret no 2001-99 du 31 janvier 2001 portant modification du décret no 68-756 du 13 août 1968 pris pour l'application de l'article L. 28 (3e alinéa) du code des pensions civiles et militaires de retraite,
- VU** le décret 2013-447 du 30 mai 2013 modifiant les articles 1 et 5 du décret n°86-442 du 14 mars 1986 et fixant à soixante treize ans la limite d'âge d'agrément et de participation aux activités du comité médical et de la commission de réforme,
- VU** la prorogation de la liste des médecins agréés du comité médical et de la commission de réforme de l'Hérault,
- SUR** proposition du directeur départemental de la cohésion sociale,

# Arrête

## Article 1er :

L'arrêté préfectoral n°2013/083 du 24 juillet 2013 portant composition du comité médical départemental de l'Hérault est prorogé jusqu'au 12 octobre 2017.

## Article 2:

Il peut être mis fin aux fonctions d'un membre du comité médical avant l'expiration du délai de trois ans, à sa demande. En cas d'atteinte de l'âge limite de 73 ans en cours de mandat, un médecin agréé peut continuer à siéger.

Il peut être également mis fin au mandat d'un membre du comité pour motif grave ou pour l'absence répétée et injustifiée aux travaux du comité Médical ou de la commission de réforme.

## Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault et le directeur départemental de la cohésion sociale de l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture (RAAP).

## Article 4 :

Le présent arrêté peut être contesté devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

15 JUIN 2017

Pour le préfet, par délégation,  
le secrétaire général,

Le préfet de l'Hérault

**Pascal OTHEGUY**

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau, risques et nature  
Unité prévention des risques  
naturels et technologiques

**Arrêté n° DDTM 34 - 2017 - 06 - 08525**  
**portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune**  
**de BUZIGNARGUES**

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels,

Vu l'arrêté préfectoral n°2015-OI-877 du 12/06/2015 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le territoire de la commune,

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2017-02-08079 du 21/02/2017 portant mise à l'enquête publique du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune,

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 19/05/2017,

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune,

Vu l'avis réputé favorable du Conseil Départemental de l'Hérault,

Vu l'avis réputé favorable du Conseil Régional Occitanie,

Vu l'avis réputé favorable de la Chambre d'Agriculture,

Vu l'avis réputé favorable du Centre National de la Propriété Forestière,

**SUR PROPOSITION DU** Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1.      OBJET**

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de BUZIGNARGUES.

**ARTICLE 2.      CONSULTATION DU DOSSIER**

Le dossier comprend :

- un rapport de présentation,

- un règlement,
- le zonage réglementaire,
- des annexes.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la Mairie de Buzignargues,
- de la Préfecture du département de l'Hérault.

**ARTICLE 3. MESURES DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE**

Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde listées aux articles 7 et 8 de la seconde partie du règlement sont à mettre en œuvre, dans les conditions et délais définis au règlement du PPRi :

- par la commune de Buzignargues :
  - obligation d'information du public sur les risques naturels tous les deux ans,
  - élaboration du Plan Communal de Sauvegarde dans l'année suivant l'approbation du PPRi,
  - élaboration du schéma d'assainissement pluvial dans les cinq ans suivant l'approbation du PPRi,
  - pose de repères de crues dans les cinq ans suivant l'approbation du PPRi,
  - mise en œuvre des mesures de mitigation sur les biens existants en zone inondable lui appartenant ou dont elle est gestionnaire,
  - diagnostics, surveillance et entretien régulier des ouvrages de protection, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques qui devront être conformes à la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques,
  - entretien des cours d'eau et des axes d'écoulement,
- par les propriétaires et gestionnaires de bâtiments :
  - mise en œuvre des mesures de mitigation sur les biens existants en zone inondable,
  - entretien des cours d'eau et des axes d'écoulement.

**ARTICLE 4. COPIE DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- madame le Maire de Buzignargues,
- monsieur le Délégué aux Risques Majeurs.

**ARTICLE 5. PUBLICITÉ DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Buzignargues pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE.

**ARTICLE 6. EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault et le Maire de Buzignargues sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le   
 Pour le Préfet, et par délégation,   
 Le Secrétaire Général

06 JUN 2017

Le Préfet

Pascal OTHEGUY



PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Service eau, risques et nature  
Unité prévention des risques  
naturels et technologiques

**Arrêté n° DDTM 34 - 2017 - 06 - 08535**  
**portant approbation du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune  
de CAMPAGNE**

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 562-1 à L 562-9 et R 562-1 à R 562-10-2 relatifs aux plans de prévention des risques naturels,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-OI-878 du 12/06/2015 prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le territoire de la commune,

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2017-02-08078 du 21/02/2017 portant mise à l'enquête publique du projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune,

VU le rapport du commissaire enquêteur en date du 19/05/2017,

VU l'avis défavorable du conseil municipal de la commune,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Départemental de l'Hérault,

VU l'avis réputé favorable du Conseil Régional Occitanie,

VU l'avis réputé favorable de la Chambre d'Agriculture,

VU l'avis réputé favorable du Centre National de la Propriété Forestière,

**SUR PROPOSITION DU** Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault,

**ARRÊTE :**

**ARTICLE 1. OBJET**

Est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la commune de CAMPAGNE.

**ARTICLE 2. CONSULTATION DU DOSSIER**

Le dossier comprend :

- un rapport de présentation,

- un règlement,
- le zonage réglementaire,
- des annexes.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la Mairie de Campagne,
- de la Préfecture du département de l'Hérault.

**ARTICLE 3. MESURES DE PRÉVENTION, DE PROTECTION ET DE SAUVEGARDE**

Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde listées aux articles 7 et 8 de la seconde partie du règlement sont à mettre en œuvre, dans les conditions et délais définis au règlement du PPRi :

- par la commune de Campagne :
  - obligation d'information du public sur les risques naturels tous les deux ans,
  - élaboration du Plan Communal de Sauvegarde dans l'année suivant l'approbation du PPRi,
  - élaboration du schéma d'assainissement pluvial dans les cinq ans suivant l'approbation du PPRi,
  - pose de repères de crues dans les cinq ans suivant l'approbation du PPRi,
  - mise en œuvre des mesures de mitigation sur les biens existants en zone inondable lui appartenant ou dont elle est gestionnaire,
  - diagnostics, surveillance et entretien régulier des ouvrages de protection, systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques qui devront être conformes à la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques,
  - entretien des cours d'eau et des axes d'écoulement,
- par les propriétaires et gestionnaires de bâtiments :
  - mise en œuvre des mesures de mitigation sur les biens existants en zone inondable,
  - entretien des cours d'eau et des axes d'écoulement.

**ARTICLE 4. COPIE DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- monsieur le Maire de Campagne,
- monsieur le Délégué aux Risques Majeurs.

**ARTICLE 5. PUBLICITÉ DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

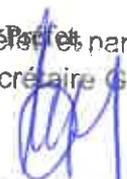
Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de Campagne pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE.

**ARTICLE 6. EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault et le Maire de Campagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 12 JUN 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général



*Direction départementale  
des territoires et de la mer*  
Service eau risques et nature

**Arrêté inter-préfectoral DDTM34-2017-06-08512**

**portant élaboration et définition du périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des  
eaux (SAGE) de la nappe astienne – définition du périmètre**

**Le préfet de l'Aude,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite**

**VU** LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT, NOTAMMENT SES ARTICLES L210-1, L211-1, L212-1 ET L212-3 À L212-11 AINSI QUE LES ARTICLES R212-26 À R212-47 ;

**VU** LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.D.A.G.E.) 2010-2015 APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ DU PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN LE 20 NOVEMBRE 2009, DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN SAGE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA NAPPE ASTIENNE ;

**VU** LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (S.D.A.G.E.) 2016-2021 APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ DU PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN LE 3 DECEMBRE 2015, CONFIRMANT LA NÉCESSITÉ D'UN SAGE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA NAPPE ASTIENNE ;

**VU** L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2008-01-2445 DU 10 SEPTEMBRE 2008 PORTANT ÉLABORATION ET DÉFINITION DU PÉRIMÈTRE DU SAGE DE LA NAPPE ASTIENNE ;

**VU** L'ERREUR MATÉRIELLE IDENTIFIÉE DANS L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DE 2008, SIGNÉ UNIQUEMENT PAR LE PRÉFET DE L'HÉRAULT, ALORS MÊME QU'IL CITAIT TOUTES LES COMMUNES HÉRAULTAISES ET AUDIOISES CONCERNÉES PAR LE SAGE ASTIEN ;

**CONSIDÉRANT** : que le projet de SAGE validé par la commission locale de l'eau en décembre 2016 est en phase de consultation et que l'enquête publique sera prochainement lancée, il convient de corriger l'arrêté initial de délimitation du périmètre du SAGE astien ;

**CONSIDÉRANT** : qu'il convient de rectifier une erreur matérielle contenu dans l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2008 ;

SUR PROPOSITION DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA PRÉFECTURE DE L'AUDE ET DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE L'HÉRAULT ;

## ARRÊTE :

### ARTICLE 1. PÉRIMÈTRE

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, identique à celui de 2008, est fixé ainsi qu'il suit :

	Surface communale concernée (partielle ou totale)	Département
<b>Agde</b>	totale	Hérault
<b>Bassan</b>	totale	Hérault
<b>Bessan</b>	totale	Hérault
<b>Béziers</b>	<i>partielle</i>	Hérault
<b>Boujan-sur-Libron</b>	totale	Hérault
<b>Corneilhan</b>	totale	Hérault
<b>Cers</b>	totale	Hérault
<b>Florensac</b>	totale	Hérault
<b>Fleury</b>	<i>partielle</i>	Aude
<b>Lieuran-Les-Béziers</b>	totale	Hérault
<b>Marseillan</b>	totale	Hérault
<b>Mèze</b>	totale	Hérault
<b>Montblanc</b>	totale	Hérault
<b>Nezignan-L'Evêque</b>	totale	Hérault
<b>Pinet</b>	totale	Hérault
<b>Pomerols</b>	totale	Hérault
<b>Portiragnes</b>	totale	Hérault
<b>Saint-Thibery</b>	totale	Hérault
<b>Sauvian</b>	totale	Hérault
<b>Serignan</b>	totale	Hérault
<b>Servian</b>	totale	Hérault
<b>Sète</b>	<i>partielle</i>	Hérault
<b>Thézan</b>	<i>partielle</i>	Hérault
<b>Valras-Plage</b>	totale	Hérault
<b>Valros</b>	totale	Hérault
<b>Vendres</b>	totale	Hérault
<b>Vias</b>	totale	Hérault
<b>Villeneuves-les-Béziers</b>	totale	Hérault

Des vues rapprochées effectuées à partir de fonds IGN 1/25000 permettant de localiser précisément les limites figurent en annexe du présent arrêté.

### ARTICLE 2. DÉSIGNATION DU PRÉFET EN CHARGE DE SUIVRE LA PROCÉDURE

Le Préfet de l'Hérault, est chargé de suivre, pour le compte de l'État, la procédure d'élaboration du S.A.G.E. de la nappe astienne.

### **ARTICLE 3.**

L'arrêté départemental n°2008-01-2445 du 10 septembre 2008 portant élaboration du SAGE de la nappe astienne est abrogé.

### **ARTICLE 4.        AFFICHAGE ET PUBLICITÉ**

Le présent arrêté fera :

- par le syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien, l'objet d'une communication dans la presse locale, ainsi que sur le site : <http://www.gesteau.eaufrance.fr>,
- par les communes du périmètre, l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée minimale d'un mois.
- Par les DDTM34 et 11, l'objet d'une publication sur le site Internet et au recueil des actes administratifs des préfectures de l'Aude et de l'Hérault.

### **ARTICLE 5.        DÉLAIS ET VOIES ET RECOURS**

Le présent arrêté peut être déféré au tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot – 34000 Montpellier – 04 67 54 81 00) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **ARTICLE 6.        EXÉCUTION**

Les secrétaires généraux des préfectures de l'Hérault et de l'Aude, la Directrice Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Occitanie, les Directeurs Départementaux des territoires et de la Mer de l'Aude et de l'Hérault, le président du Syndicat Mixte d'Études et de Travaux de l'Astien, les maires des communes concernées, sont chargés de l'exécution du présent arrêté. Il fera l'objet des procédures de publicités et d'affichage telles que définies dans l'article 4 et sera de plus:

- adressé aux Maires des communes concernées par le périmètre,
- adressé aux services intéressés suivants :
  - ➔ M. le Préfet de la région Rhône-Alpes, coordonnateur du bassin Rhône-Méditerranée,
  - ➔ M. les Présidents des Conseils Départementaux de l'Hérault et de l'Aude,
  - ➔ M. le délégué de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse de Montpellier,
  - ➔ M. les Présidents des Chambres départementales d'agriculture de l'Hérault et de l'Aude,
  - ➔ M. le Président de la C.L.E du S.A.G.E de la nappe astienne,
  - ➔ M. le Président du Syndicat Mixte d'Étude et de Travaux de l'Astien.

A Carcassonne,

A Montpellier, le 08/06/2017

Le Préfet de l'Aude,

Le Préfet de l'Hérault

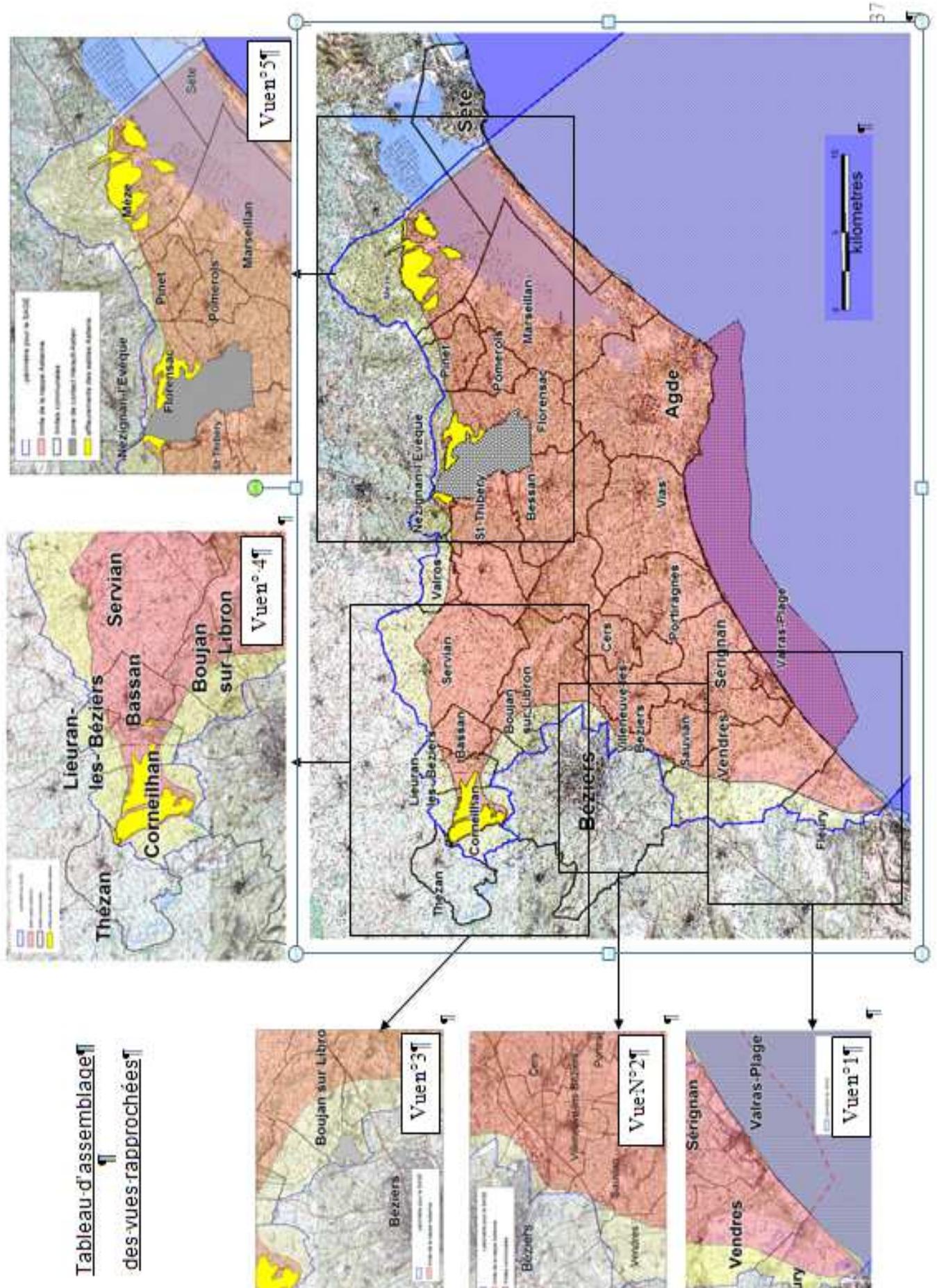
SIGNE

SIGNE

Alain THIRION

Pierre POUËSSEL

**Tableau d'assemblage  
des vues rapprochées**





**A R R E T E N°DDTM34-2017-06-08502 du 07 juin 2017**

Accordant la médaille d'honneur agricole

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017

**Le préfet,  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite**

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;

VU le décret 84-1110 du 11 décembre 1984 modifié relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;

VU l'arrêté du 11 décembre 1984 autorisant les préfets, à décerner les médailles d'honneur agricoles ;

VU l'arrêté du 31 janvier 2017 N°DDTM34-2017-01-08005 accordant la médaille d'honneur agricole à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2017 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer,

**A R R E T E**

**Article 1 :** L'article 4 de l'arrêté préfectoral susvisé est modifié comme suit :

« Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

**- Monsieur AUBERT Jean-Paul**

Directeur de secteur, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES  
demeurant à CLERMONT-L'HERAULT

**- Madame BOURRET Laurence**

Chargé gestion vie, GROUPAMA MEDITERRANEE, MONTPELLIER  
demeurant à RESTINCLIERES

**- Monsieur CERDA Georges**

Assistant de fonctionnement d'agence, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES  
demeurant à LODEVE

**- Monsieur LAURET Michel**

Cuisinier, LES COMPAGNONS DE MAGUELONE, PALAVAS-LES-FLOTS  
demeurant à SAUSSAN

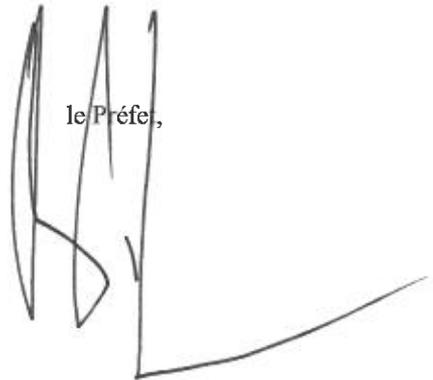
- **Monsieur ROUYER Philippe**

Employé de banque, CRCA MUTUEL DU LANGUEDOC, LATTES  
demeurant à SAINT-GENIES-DES-MOURGUES

- **Monsieur SEGURA Marc**

Contrôleur, MSA DU LANGUEDOC, MONTPELLIER  
demeurant à PUILACHER

**Article 2 :** Le secrétaire général et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

 le Préfet,

**Pierre POUËSSEL**



PRÉFET DE L'HERAULT

**DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**

*DELEGATION A LA MER  
ET AU LITTORAL*

**Arrêté DDTM34 - 2017- 06 - 08528**

Portant interdiction temporaire de la pêche, du ramassage, du transport, de la purification, de l'expédition, du stockage, de la distribution, de la commercialisation et de la mise à la consommation humaine, des coquillages du groupe 1 (gastéropodes, échinodermes et tuniciers – murex, violets, ...) et des coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs – palourdes, tellines, ...) en provenance de la bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant ( zone 34-33 )

**Le Préfet de l'Hérault**  
Officier dans l'ordre national du Mérite  
Officier de la Légion d'Honneur

- VU** le règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires et notamment son article 19 ;
- VU** le règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale ;
- VU** le règlement (CE) n° 854/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine ;
- VU** le règlement (CE) n°1069/2009 du parlement européen du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux ;
- VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L.232-1 ;
- VU** les articles R 231-35 à R 231-59 du Code Rural et de la pêche maritime ;
- VU** les articles R 202-2 à R 202-41 du Code Rural et de la pêche maritime, relatifs aux laboratoires ;
- VU** l'article L 1311-4 du Code de la Santé Publique ;
- VU** le livre IX du code rural et de la pêche maritime, fixant le régime de l'autorisation des exploitations de cultures marines ;
- VU** le décret n° 84-428 du 5 juin 1984, relatif à la création, à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ;
- VU** les articles R 921-83 à R 921-93 du code rural et de la pêche maritime relatifs à la pêche maritime de loisir ;

- VU** les articles D 921-67 à R 921-75 du code rural et de la pêche maritime relatifs à l'exercice de la pêche maritime à pied à titre professionnel ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'organisation des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles et à la création des directions départementales des territoires et de la mer ;
- VU** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté du premier ministre du 5 novembre 2015 portant nomination de M. Matthieu GREGORY en tant que Directeur départemental des territoires de la mer de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté ministériel du 06 novembre 2013 relatif au classement, à la surveillance et à la gestion des zones de production et des zones de reparcage des coquillages vivants ;
- VU** l'arrêté du 06 novembre 2013 fixant les conditions sanitaires de transfert et de traçabilité des coquillages vivants ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° DDTM34-2011-11-01743 du 17 novembre 2011 portant création d'un pôle de compétence sur la salubrité des coquillages dans le département de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté n° DDTM34-2015-05-04882 du 11 mai 2015 portant classement de salubrité et de surveillance des zones de production des coquillages vivants destinés à la consommation humaine pour le département de l'Hérault ;
- VU** l'arrêté n° DDTM34-2015-05-04883 du 11 mai 2015 portant classement de salubrité et de surveillance des zones de production des coquillages vivants destinés à la consommation humaine pour le département du Gard ;
- VU** l'arrêté DDTM34-2017-02-08010 du 14 février 2017 portant modification du classement de salubrité et de surveillance des zones de production des coquillages vivants destinés à la consommation humaine pour le département de l'Hérault ;
- VU** la décision n° DDTM34-2016-12-07829 du 01/12/2016 donnant subdélégation de signature de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur départemental des territoires et de la mer de l'Hérault ;

**CONSIDERANT** que les résultats d'analyses effectuées semaine 23 ( prélèvements du 5 juin 2017 ) par le réseau de surveillance REPHY de l'IFREMER de Sète, bulletin n° 2017 – LER – LR – 30-1 du 12 juin 2017, sur des tellines issues de la bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant ( zone 34-33) montrent une toxicité par présence de toxines lipophiles ( DSP ) dans les coquillages du groupe 2 (tellines) susceptibles de ce fait d'entraîner un risque pour la santé humaine en cas d'ingestion.

# ARRETE :

- Article 1<sup>er</sup>** La pêche, le ramassage, le transport, la purification, l'expédition, le stockage, la distribution et la commercialisation en vue de la consommation humaine des coquillages du groupe 1 (gastéropodes, échinodermes et tuniciers – murex, violets, ...) et des coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs – palourdes, tellines, ...) en provenance de la bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant ( zone 34-33), sont interdits à compter de la signature du présent arrêté.
- Article 2** Ces dispositions ne s'appliquent pas aux lots de coquillages mis à l'abri antérieurement au 5 juin 2017 conformément au protocole de gestion de crise.
- Article 3** En application de l'article 19 du règlement CE n° 178/2002 les lots de coquillages du groupe 1 (gastéropodes, échinodermes et tuniciers – murex, violets, ...) et des coquillages du groupe 2 (bivalves fouisseurs – palourdes, tellines, ...) en provenance de la bande littorale de Palavas à l'embouchure du Ponant ( zone 34-33) commercialisés ou mis sur le marché à compter du 5 juin 2017 doivent faire l'objet de mesures de retrait par leur expéditeur.
- Article 4** Les lots retirés du marché devront être détruits aux frais de leur propriétaire, en application du règlement ( CE ) 1069/2009 du 21 octobre 2009.
- Article 5** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la parution au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.
- Article 6** Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, les maires des communes concernées, le directeur départemental des territoires et de la mer, la directrice départementale de la protection des populations, le directeur de l'agence régionale de santé Occitanie, le délégué à la mer et au littoral et le commandant du groupement de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Sète, le 13 juin 2017

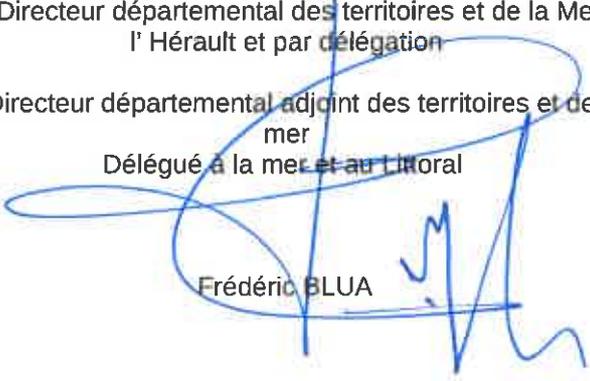
**Le Préfet,**

**Pour le Préfet, par délégation,**

P/Le Directeur départemental des territoires et de la Mer de  
l' Hérault et par délégation

Le Directeur départemental adjoint des territoires et de la  
mer  
Délégué à la mer et au littoral

Frédéric BLUA



### Ampliations :

- Ministère de l'agriculture et de l'alimentation :
  - DGAL
  - DPMA
  
- Préfecture de l'Hérault
- Direction de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
- Direction départementale de la Protection des Populations
- Direction Interrégionale de la Mer - Marseille
- Laboratoire côtier IFREMER de Sète
- Comité Régional de la Conchyliculture en Méditerranée (et pour diffusions aux syndicats conchylicoles)
- Comité Régional des Pêches et des Élevages Marins
  
- Prud'homies :
  - Sète-Etang
  
- Mairies :
  - Sète
  - Balaruc-les-Bains
  - Frontignan
  - Bouzigues
  - Poussan
  - Loupian
  - Mèze
  - Marseillan
  
- DDTM/ ULAM 34/30
  
- Gendarmerie maritime de Sète
  
- Gendarmerie nationale  
Groupement départemental de l'Hérault



**Arrêté N° 17-XVIII-132**  
**de retrait de récépissé de déclaration**  
**services à la personne**  
**N° SAP753862903**

Le préfet de l'Hérault

Vu le code du travail, notamment ses articles L 7232-1.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne n° 13-XVIII-41 délivré depuis le 14 février 2013 concernant l'entreprise de Madame Laurence PETRILLI, située 121 avenue de Lodève Bat A2 – 34070 MONTPELLIER.

Vu la mise en demeure en date du 6 avril 2017,

**CONSIDERANT :**

- qu'en application des articles R 7232-13, R 7232-21 et R 7232-23 du code du travail, l'entreprise de Madame Laurence PETRILLI, n'a pas fourni le bilan annuel qualitatif et quantitatif 2015.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Le récépissé de déclaration n° SAP753862903 délivré depuis le 14 février 2013 à l'entreprise de Madame Laurence PETRILLI, est retiré.

**Article 2 :**

Ce retrait entraîne la perte des avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales. L'organisme en informe sans délai les bénéficiaires de ces prestations par lettre individuelle et justifie de l'accomplissement de cette obligation.

A défaut, et après mise en demeure restée sans effet, la décision de retrait sera publiée, aux frais de l'organisme, dans deux journaux locaux, ou dans un journal local et un journal à diffusion nationale lorsque les activités concernées de services à la personne sont exercées sur le territoire d'au moins deux régions.

L'organisme ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la présente décision.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Hérault ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Economie - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss -75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le Tribunal administratif de Montpellier - 6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

.

Fait à Montpellier, le 7 juin 2017

Pour le Préfet de l'Hérault,  
Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault,  
L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,

Eve DELOFFRE



**Arrêté N° 17-XVIII-131**  
**de retrait de récépissé de déclaration**  
**services à la personne**  
**N° SAP500353131**

Le préfet de l'Hérault

Vu le code du travail, notamment ses articles L 7232-1.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne n° 12-XVIII-286 délivré depuis le 9 octobre 2012 concernant la SARL PRODOMIS, située 1 place Paul Bec – les Echelles de la Ville – 34000 MONTPELLIER.

Vu la mise en demeure en date du 5 avril 2017,

**CONSIDERANT :**

- qu'en application des articles R 7232-13, R 7232-21 et R 7232-23 du code du travail, la SARL PRODOMIS, n'a pas fourni le bilan annuel qualitatif 2015.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Le récépissé de déclaration n° SAP500353131 délivré depuis le 9 octobre 2012 à la SARL PRODOMIS, est retiré.

**Article 2 :**

Ce retrait entraîne la perte des avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales. L'organisme en informe sans délai les bénéficiaires de ces prestations par lettre individuelle et justifie de l'accomplissement de cette obligation.

A défaut, et après mise en demeure restée sans effet, la décision de retrait sera publiée, aux frais de l'organisme, dans deux journaux locaux, ou dans un journal local et un journal à diffusion nationale lorsque les activités concernées de services à la personne sont exercées sur le territoire d'au moins deux régions.

L'organisme ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la présente décision.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Hérault ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Economie - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss -75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le Tribunal administratif de Montpellier - 6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

.

Fait à Montpellier, le 7 juin 2017

Pour le Préfet de l'Hérault,  
Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault,  
L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,

Eve DELOFFRE



**Arrêté N° 17-XVIII-133**  
**de retrait de récépissé de déclaration**  
**services à la personne**  
**N° SAP519085518**

Le préfet de l'Hérault

Vu le code du travail, notamment ses articles L 7232-1.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne n° 15-XVIII-151 délivré depuis le 18 mai 2015 concernant la SARL PYTHAGORE FRANCE, située 26 allée Jules Milhau – CS 89501 – 34265 MONTPELLIER CEDEX 2.

Vu la mise en demeure en date du 6 avril 2017,

CONSIDERANT :

- qu'en application des articles R 7232-13, R 7232-21 et R 7232-23 du code du travail, la SARL PYTHAGORE FRANCE, n'a pas fourni le bilan annuel qualitatif et quantitatif 2015.

DECIDE :

**Article 1 :**

Le récépissé de déclaration n° SAP519085518 délivré depuis le 18 mai 2015 à la SARL PYTHAGORE FRANCE, est retiré.

**Article 2 :**

Ce retrait entraîne la perte des avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales. L'organisme en informe sans délai les bénéficiaires de ces prestations par lettre individuelle et justifie de l'accomplissement de cette obligation.

A défaut, et après mise en demeure restée sans effet, la décision de retrait sera publiée, aux frais de l'organisme, dans deux journaux locaux, ou dans un journal local et un journal à diffusion nationale lorsque les activités concernées de services à la personne sont exercées sur le territoire d'au moins deux régions.

L'organisme ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la présente décision.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Hérault ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Economie - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss -75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le Tribunal administratif de Montpellier - 6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

.

Fait à Montpellier, le 7 juin 2017

Pour le Préfet de l'Hérault,  
Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault,  
L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,

Eve DELOFFRE



**Arrêté N° 17-XVIII-134**  
**de retrait de récépissé de déclaration**  
**services à la personne**  
**N° SAP514003797**

Le préfet de l'Hérault

Vu le code du travail, notamment ses articles L 7232-1.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne n° 14-XVIII-275 délivré depuis le 14 novembre 2014 concernant l'entreprise de Monsieur ROUSSEAUX Eric, située 18 chemin Croix de la Mission – 34160 BEAULIEU.

Vu la mise en demeure en date du 6 avril 2017,

CONSIDERANT :

- qu'en application des articles R 7232-13, R 7232-21 et R 7232-23 du code du travail, l'entreprise de Monsieur ROUSSEAUX Eric, n'a pas fourni le bilan annuel qualitatif et quantitatif 2014 et 2015.

DECIDE :

**Article 1 :**

Le récépissé de déclaration n° SAP514003797 délivré depuis le 14 novembre 2014 à l'entreprise de Monsieur ROUSSEAUX Eric, est retiré.

**Article 2 :**

Ce retrait entraîne la perte des avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales. L'organisme en informe sans délai les bénéficiaires de ces prestations par lettre individuelle et justifie de l'accomplissement de cette obligation.

A défaut, et après mise en demeure restée sans effet, la décision de retrait sera publiée, aux frais de l'organisme, dans deux journaux locaux, ou dans un journal local et un journal à diffusion nationale lorsque les activités concernées de services à la personne sont exercées sur le territoire d'au moins deux régions.

L'organisme ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la présente décision.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Hérault ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Economie - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss -75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le Tribunal administratif de Montpellier - 6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

.

Fait à Montpellier, le 7 juin 2017

Pour le Préfet de l'Hérault,  
Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault,  
L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,

Eve DELOFFRE



**Arrêté N° 17-XVIII-135**  
**de retrait de récépissé de déclaration**  
**services à la personne**  
**N° SAP393304803**

Le préfet de l'Hérault

Vu le code du travail, notamment ses articles L 7232-1.

Vu le récépissé de déclaration d'activité de services à la personne n° 14-XVIII-169 délivré depuis le 11 août 2014 concernant l'entreprise de Monsieur TAFFORIN Cyrille dénommée ACTYB, située 300 rue Buffon – Résidence Arcala apt 97 – 34070 MONTPELLIER.

Vu la mise en demeure en date du 10 mai 2017,

**CONSIDERANT :**

- qu'en application des articles R 7232-13, R 7232-21 et R 7232-23 du code du travail, l'entreprise de Monsieur TAFFORIN Cyrille dénommée ACTYB, n'a pas fourni le bilan annuel qualitatif et quantitatif 2015.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Le récépissé de déclaration n° SAP393304803 délivré depuis le 11 août 2014 à l'entreprise de Monsieur TAFFORIN Cyrille dénommée ACTYB, est retiré.

**Article 2 :**

Ce retrait entraîne la perte des avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales. L'organisme en informe sans délai les bénéficiaires de ces prestations par lettre individuelle et justifie de l'accomplissement de cette obligation.

A défaut, et après mise en demeure restée sans effet, la décision de retrait sera publiée, aux frais de l'organisme, dans deux journaux locaux, ou dans un journal local et un journal à diffusion nationale lorsque les activités concernées de services à la personne sont exercées sur le territoire d'au moins deux régions.

L'organisme ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la présente décision.

**Article 3 :**

Le présent arrêté peut, à compter de sa notification, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la DIRECCTE - Unité Départementale de l'Hérault ou d'un recours hiérarchique adressé au ministre de l'Economie - Mission des services à la personne - 6 rue Louise Weiss -75703 PARIS CEDEX 13.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de la notification en saisissant le Tribunal administratif de Montpellier - 6, rue Pitot – 34000 MONTPELLIER.

**Article 4 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

.

Fait à Montpellier, le 7 juin 2017

Pour le Préfet de l'Hérault,  
Par subdélégation du DIRECCTE Occitanie,  
Et pour le Directeur de l'Unité Départementale de l'Hérault,  
L'adjointe au Directeur de l'Unité Départementale,

Eve DELOFFRE



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
LOCALES  
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE

**Arrêté n°2017-I- 712 - Composition du syndicat mixte  
d'aménagement du bassin de la Mare**

-----

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

**Le Préfet du Tarn  
Chevalier de la légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 94-II-342 du 13 mai 1994, modifié, portant création du syndicat intercommunal d'aménagement du bassin de la Mare, devenu syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Mare ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2013-1-2425 prenant acte, au 1<sup>er</sup> janvier 2014, des incidences sur les syndicats existants de la fusion des communautés de communes d'Avène, Orb et Gravezon / des Monts d'Orb / Pays de Lamalou-les-Bains / Combes et Taussac avec extension aux communes isolées de Bédarieux, Carlencas-et-Levas, Pézènes-les-Mines, Le Poujol-sur-Orb, devenue communauté de communes « Grand Orb communauté de communes en Languedoc » ;

**VU** l'arrêté interpréfectoral du 8 août 2016 relatif à la fusion de la communauté de communes des Monts de Lacaune avec la communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc et prenant acte de la substitution de la « communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc » à la communauté de communes de la Montagne du Haut-Languedoc au sein du syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Mare ;

**SUR** la proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures du Tarn et de l'Hérault ;

**ARRETENT :**

**ARTICLE 1 :** Le syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Mare est un syndicat mixte au sens de l'article L5711-1 du CGCT.

Il est composé de :

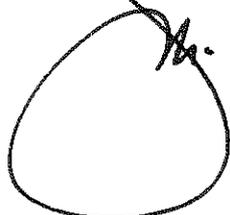
- la **communauté de communes « Grand Orb communauté de communes en Languedoc »** (pour les communes de CAMPLONG, GRAISSESSAC, HEREPHAN, LA TOUR-SUR-ORB, SAINT-ETIENNE-ESTRECHOUX, SAINT-GENIES-DE-VARENSAL, SAINT-GERVAIS-SUR-MARE, et VILLEMAGNE-L'ARGENTIERE) ;
- la « **communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc** » (pour les communes CASTANET LE HAUT et ROSIS,).

**ARTICLE 2** : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier ne peut être saisi que par voie de recours formé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**ARTICLE 3** : Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Hérault et du Tarn, les Sous-Préfets des arrondissements de BEZIERS et de CASTRES, les directeurs départementaux des finances publiques des départements de l'Hérault et du Tarn, les Président des communautés de communes citées à l'article 1 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des Préfectures de l'Hérault et du Tarn.

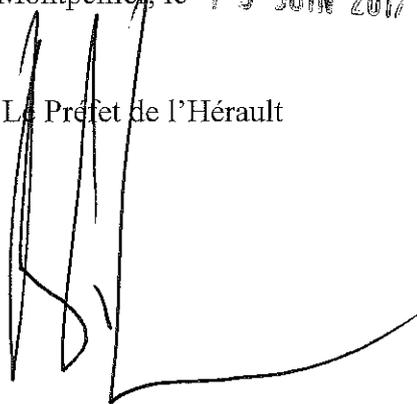
Fait à Montpellier, le 7 5 JUIN 2017

Le Préfet du Tarn



Jean-Michel MOUGARD

Le Préfet de l'Hérault



Pierre POUËSSEL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### *Préfecture*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE L'INTERCOMMUNALITE

*Section intercommunalité*

### **ARRETE N° 2017-1- 749 portant changement de dénomination, extension des compétences, actualisation des statuts du SIVU de Fontbonne**

-----

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-17 et L 5211-20 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 95 I 1086 du 28 avril 1995, modifié, autorisant la création du syndicat intercommunal à vocation unique pour la construction d'une école maternelle intercommunale sur la commune de GALARGUES dénommé « SIVU de Fontbonne » ;
- VU** la délibération du 9 mars 2017 par laquelle le comité dudit syndicat propose d'étendre les compétences, modifier la dénomination et actualiser les statuts du groupement ;
- VU** les délibérations concordantes par lesquelles les conseils municipaux des communes de BUZIGNARGUES (11 avril 2017), CAMPAGNE (10 mars 2017), GALARGUES (21 mars 2017), GARRIGUES (18 mars 2017) et SAINT-HILAIRE DE BEAUVOIR (11 avril 2017) se sont prononcés favorablement sur ces modifications ;

**CONSIDERANT** par conséquent, l'accord des conseils municipaux de toutes les communes membres du syndicat ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Le SIVU de Fontbonne prend la forme d'un syndicat intercommunal à vocation multiple avec la dénomination suivante : « Syndicat des Ecoles du RPI de FONTBONNE ».

**ARTICLE 2** : Le syndicat étend ses compétences à la gestion des affaires scolaires et périscolaires.

Il a par conséquent compétence en matière de :

- gestion et entretien de la cantine scolaire,
- gestion et entretien de la garderie,
- gestion du temps périscolaire,
- organisation de l'accompagnement dans les transports scolaires entre les communes du RPI de Fontbonne,
- gestion et entretien de l'école maternelle intercommunale
- droit d'accueil pour les enfants des écoles primaires du RPI (en cas de grève, service minimum, inondations....)

**ARTICLE 3** : Les statuts actualisés du syndicat sont approuvés et annexés au présent arrêté.

**ARTICLE 4** : En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Montpellier ne peut être saisi que par voie de recours formé dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée.

**ARTICLE 5** : Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, la sous-préfète de Lodève, le directeur départemental des finances publiques de l'Hérault, le président du Syndicat des Ecoles du RPI de FONTBONNE, les maires des communes membres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à MONTPELLIER, le 16 JUIN 2017

Le Préfet  
Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Pascal OTHEGUY**

# STATUTS

## Syndicat des Écoles du RPI de FONTBONNE

annexés à l'arrêté préfectoral n° 2017-1- 719 du 16 JUIN 2017

### **Article 1 : Objet**

En application des articles L.5211-1 à L.5211-58 et L.5212-1 à L.5212-34 du CGCT, régissant les syndicats de communes, les communes de BUZIGNARGUES, CAMPAGNE, GALARGUES, GARRIGUES et SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR conviennent de transformer le syndicat à vocation unique du SIVU de Fontbonne en un Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) dénommé :

### **Syndicat des Écoles du RPI de FONTBONNE**

### **Article 2 : Compétences**

Le syndicat a pour objet la gestion des affaires scolaires et périscolaires au travers l'exercice des compétences suivantes :

- ✓ La gestion et l'entretien de la Cantine scolaire
- ✓ La gestion et l'entretien de la Garderie
- ✓ La gestion du temps périscolaire
- ✓ L'organisation de l'accompagnement dans les transports scolaires entre les communes du RPI de Fontbonne
- ✓ La gestion et l'entretien de l'école Maternelle Intercommunale
- ✓ Le droit d'accueil pour les enfants des écoles primaires du RPI (en cas de grève, service minimum, inondations...)

### **Article 3 : Siège**

Le siège du syndicat est fixé dans la commune de GALARGUES  
Mairie de Galargues – 5 Impasse du Foyer – 34160 GALARGUES

### **Article 4 : Durée**

Le syndicat est formé pour une durée illimitée

### **Article 5 : Biens**

Les communes membres du Syndicat sont propriétaires du bâtiment désigné « École maternelle intercommunale de Fontbonne » situé sur la parcelle enregistrée au cadastre sous le N° AM 181 lieu-dit « le village » d'une superficie totale de 6a 10ca. Le terrain ayant été fourni par la commune de Galargues dans le cadre d'une donation.

Le bâtiment Cantine/Garderie, situé à l'étage de l'école maternelle, est mis à disposition gracieusement par la commune de Galargues au Syndicat, le temps nécessaire à l'exercice de ses compétences.

### **Article 6 : Comité**

Le Syndicat est administré par un Comité constitué de membres délégués élus par les Conseils Municipaux des communes membres selon la règle suivante :

Deux délégués titulaires et deux délégués suppléants par Commune

### **Article 7 : Bureau**

Le comité élit parmi ses membres un bureau composé du Président, d'un vice-président, et de trois membres. Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres du comité.

### **Article 8 : Délégations**

Le comité peut déléguer au Bureau le traitement de certaines affaires conformément à l'article L 5211-10 du CGCT.

À chaque session du comité, le Président rend compte des travaux du Bureau.

### **Article 9 : Ressources**

Le syndicat pourvoit, sur son budget, à toutes les dépenses nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Les recettes du syndicat comprennent essentiellement:

- ✓ les contributions des communes adhérentes,
- ✓ les participations des familles,
- ✓ les subventions reçues des différents organismes collectivités et administrations publiques
- ✓ Dons et legs

### **Article 10 : Conditions financières et patrimoniales**

Les biens nécessaires à la construction (terrain, bâtiments) seront affectés de plein droit au Syndicat.

Les emprunts des bâtiments ont été financés progressivement par les communes au fur et à mesure de leur adhésion au syndicat, toutefois le bâtiment Cantine / Garderie est resté dans les actifs de Galargues.

### **Article 11 : Répartition**

La répartition des charges (fonctionnement et investissement) incombant aux communes membres est calculée au prorata du nombre d'habitants (population DGF de l'année en cours).

### **Article 12 : Comptabilité**

Le comptable du syndicat est désigné par le Préfet sur accord préalable du Trésorier-Payeur Général



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'HÉRAULT

SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES RESSOURCES  
HUMAINES ET DES MOYENS  
*Bureau du budget, du courrier,  
des moyens et de la logistique*

ARRETE N° 2017-1-704 du 12 JUIN 2017

**Modifiant l'arrêté n° 2016-I-1163 du 10 novembre 2016 relatif à la délégation de signature accordée à Mme Maryse TRICHARD, Directrice des ressources humaines et des moyens, pour les dépenses des centres de coût de la préfecture de l'Hérault relevant des programmes 148, 176, 216, 307, 309 et 333.**

**LE PREFET DE L'HERAULT**  
*Officier de la Légion d'honneur*  
**Officier de l'Ordre national du Mérite**

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU le décret n° 2009-176 du 16 février 2009 modifiant le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets et le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 nommant M. Pierre POUËSSEL en qualité de Préfet de l'Hérault ;
- VU l'arrêté ministériel n° 14/1542/A du 20/11/2014 portant renouvellement du détachement de Mme Maryse TRICHARD, attachée principale d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer dans un emploi fonctionnel de conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de Directrice des ressources humaines et des moyens de la préfecture de l'Hérault, à compter du 23 septembre 2014, pour une période cinq ans ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-1143 du 3 novembre 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Pascal OTHEGUY, Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-1145 du 3 novembre 2016 portant délégation de signature à Mme Maryse TRICHARD, Directrice des ressources humaines et des moyens ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-I-559 du 9 mai 2017 modifiant l'arrêté n° 2016-I-1163 du 10 novembre 2016 ;

VU les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture de l'Hérault ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault ;

## ARRETE

**ARTICLE 1-** Les dispositions de l'article 3 de l'arrêté n°2016-I-1163 du 10 novembre 2016 sont remplacées par :

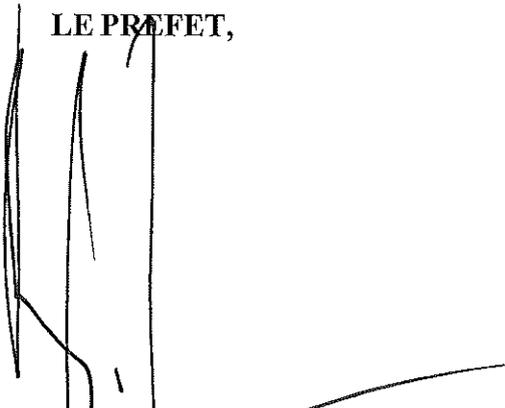
Délégation d'ordonnancement est donnée, sur le programme 307 HT2 dans la limite des budgets notifiés aux centres de coût, exclusivement dans le cadre de l'utilisation de la carte d'achat BNP nominativement attribuée à :

- Lionel AUBEUF, sous-préfecture de Lodève, service intérieur ;
- Catherine BANNINO, responsable bureau de la communication interministérielle ;
- Claudie BRENAS, maître d'hôtel résidence Préfet ;
- Magali CAUMON, sous-préfète de Lodève ;
- Yann CHEVALLIER, chef de la section logistique et immobilier ;
- Laure DEROO, secrétaire générale de la sous-préfecture de Béziers ;
- Vincent DESOUTTER, chef du SIDPC ;
- Béatrice DUMON, chef du bureau du cabinet ;
- Marc FERRIERES, sous-préfecture de Lodève, service intérieur ;
- Marina HAMADI, responsable achats au bureau du budget, du courrier, des moyens et de la logistique ;
- Sarah MARTINEZ, chef du bureau du budget, des moyens et de la logistique ;
- Philippe NUCHO, secrétaire général adjoint de la préfecture ;
- Akim OULDALI, chef du service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication ;
- Jean-Christophe PARISOT, préfet chargé de mission de service public ;
- Christian POUGET, sous-préfet de Béziers ;
- Didier RAGUES, responsable service intérieur sous-préfecture de Béziers ;
- Guillaume SAOUR, directeur de cabinet ;
- Bruno TURMEL, cabinet, responsable garage.

**ARTICLE 2 :** l'arrêté préfectoral n° 2017-I-559 du 9 mai 2017 modifiant l'arrêté n° 2016-I-1163 du 10 novembre 2016 est abrogé.

**ARTICLE 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

**LE PREFET,**

  
**Pierre POUËSSEL**

PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Préfecture*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté n° 2017-I-713 portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées pour l'exécution des travaux d'irrigation dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia porté par BRL, sur la commune de Gigean**

-----

**Le Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**VU** la loi du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

**VU** le décret du 14 septembre 1956 concédant à la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône l'exécution des travaux et l'exploitation des ouvrages prévus au cahier des charges de la concession portant concession générale des travaux d'irrigation, de mise en valeur et de reconversion de la Région du Bas Rhône Languedoc annexé au décret ;

**VU** la Délibération du Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon en date du 6 avril 2012 concernant le projet Aqua Domitia ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-I-469 du 20 avril 2017 portant institution de servitudes pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation prévues par l'article L152-3 et suivant du code rural et de la pêche maritime dans le cadre de la tranche 2 du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia sur la commune de Gigean ;

**VU** la demande présentée par le directeur de BRL en date du 13 juin 2017 ;

**Considérant** la nécessité pour BRL de procéder aux travaux publics, à caractère d'intérêt général et de pénétrer et d'occuper temporairement les terrains privés pour les besoins et la durée du chantier ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## **ARRETE :**

### **ARTICLE 1er :**

Les agents de BRL et le personnel des entreprises mandatées sont autorisés, à pénétrer et à occuper temporairement les propriétés privées situées sur le territoire de la commune de Gigean, afin de réaliser les travaux au titre de la deuxième tranche des travaux du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia.

Le programme Aqua Domitia est un projet de sécurisation des ressources en eau du Languedoc-Roussillon, porté par la Région Occitanie, gestionnaire du réseau hydraulique régional, et son concessionnaire BRL.

Le programme consiste à apporter sur 130 km, par des canalisations enterrées, une ressource en eau complémentaire sur la Région Occitanie pour garantir les besoins en eau d'une centaine de communes supplémentaires entre Montpellier et Narbonne.

La deuxième tranche du Maillon Nord Gardiole prolonge la première tranche achevée en 2015.

Les travaux consisteront en la pose d'un adducteur s'étendant sur un linéaire de 5,4 km en 1000 millimètres de diamètre.

L'adducteur de la 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Nord Gardiole sera implanté sur les communes de Fabrègues, Gigean, Montbazin et Poussan.

Les travaux de pose de canalisations comprennent :

- les travaux de terrassement pour la pose des canalisations (5,4 km),
- la traversée de points spéciaux (cours d'eau pérenne, voiries, ...),
- la connexion des nouvelles conduites avec le réseau existant.

L'occupation temporaire est autorisée pour l'exécution de travaux nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du maillon Biterrois du projet Aqua Domitia, que sont les balisages, piquetages, arpentages et bornages, relevés topographiques, sondages, carottages, fouilles et coupures, ouvertures de tranchées, le déblaiement et les dépôts de terres arables, le stockage de matériaux d'apport, le stockage de conduites et de pièces de raccordement, le stockage du matériel de chantier (containers de matériels techniques spécifiques, groupes électrogènes), l'ouverture de tranchées, la pose de conduites, les passages et stationnements des véhicules de chantiers ; ainsi que pour le franchissement de cours d'eau permanents et de routes communales et départementales, le dépôt et stockage temporaire de terre, la creuse des fosses ou puits d'entrée, le stockage et la mise en œuvre de tout le matériel nécessaire aux forages dirigés (foreuse et tiges de forage, pompe et réservoir tampon pour la circulation des boues du forage...), la réalisation des butées d'extrémité et autres ouvrages nécessaires à l'exploitation du réseau, et plus généralement la possibilité de manutention et d'évolution des engins de chantier.

L'accès aux parcelles se fera depuis la voie publique, les chemins existants, en cheminant de parcelles à parcelles notamment pour des pistes de circulation pour les besoins du chantier. Le plan parcellaire matérialise par des flèches les accès depuis la voie publique.

Les références précises de ces parcelles et des parcelles concernées par la présente autorisation figurent aux documents annexés au présent arrêté :

- Annexe 1 : plans
- Annexe 2 : état parcellaire (références des parcelles et des propriétaires concernés).

**ARTICLE 2 :**

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires, exploitants ou locataires, par le personnel chargé des travaux, seront à la charge de BRL. A défaut d'accord elles seront fixées par le tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 3 :**

Chacun des agents de BRL ainsi que le personnel des entreprises mandatées, seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

**ARTICLE 4 :**

Le maire de la commune de Gigean, la Gendarmerie, la Police Nationale, la police municipale, les gardes-forestiers, les propriétaires et les habitants des communes concernées sont invités à prêter aide et assistance aux agents dans l'accomplissement de leur mission.

**ARTICLE 5 :**

La présente autorisation valable jusqu'au 31 mai 2019 à compter de la date de sa signature, sera périmée de plein droit si elle n'est suivie d'aucune exécution dans les six premiers mois qui suivront sa parution.

**ARTICLE 6 :**

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 29 décembre 1892, le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie de Gigean.

Le maire de Gigean est chargé :

1 : de faire publier et afficher le présent arrêté dans sa commune aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera justifié par un certificat d'affichage qui sera adressé au Préfet de l'Hérault.

2 : de le notifier aux propriétaires des terrains mentionnés dans l'état parcellaire ci annexé, ou, pour ceux non domiciliés dans la Commune aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs de la propriété.

En l'absence de toute personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au dernier domicile connu des propriétaires.

Les agents ne pourront pénétrer dans les propriétés qu'après notification par le maire du présent arrêté.

Le procès-verbal de l'état des lieux est dressé en trois exemplaires, destiné l'un à être déposé à la mairie et les deux autres à être remis aux parties intéressées.

Si les parties ou leurs représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent être commencés aussitôt.

En cas de refus par le propriétaire ou par son représentant de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, le président du tribunal administratif de Montpellier, à la demande de BRL, désignera un expert qui dressera d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

L'arrêté, l'état et les plans parcellaires restent déposés à la mairie pour être communiqués aux intéressés sur leur demande.

Les propriétaires ne peuvent, sous peine de sanction pénale, apporter de trouble quelconque à l'exécution des travaux.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 8 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la société BRL, le maire de Gigean, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Hérault et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 15 JUIN 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Pascal OTHEGUY

PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Préfecture*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté n° 2017-I-714 portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées pour l'exécution des travaux d'irrigation dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia porté par BRL, sur la commune de Montbazin**

-----

**Le Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**VU** la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

**VU** la loi du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

**VU** le décret du 14 septembre 1956 concédant à la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône l'exécution des travaux et l'exploitation des ouvrages prévus au cahier des charges de la concession portant concession générale des travaux d'irrigation, de mise en valeur et de reconversion de la Région du Bas Rhône Languedoc annexé au décret ;

**VU** la Délibération du Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon en date du 6 avril 2012 concernant le projet Aqua Domitia ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-I-479 du 21 avril 2017 portant institution de servitudes pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation prévues par l'article L152-3 et suivant du code rural et de la pêche maritime dans le cadre de la tranche 2 du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia sur la commune de Montbazin ;

**VU** la demande présentée par le directeur de BRL en date du 13 juin 2017 ;

**Considérant** la nécessité pour BRL de procéder aux travaux publics, à caractère d'intérêt général et de pénétrer et d'occuper temporairement les terrains privés pour les besoins et la durée du chantier ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## ARRETE :

### ARTICLE 1er :

Les agents de BRL et le personnel des entreprises mandatées sont autorisés, à pénétrer et à occuper temporairement les propriétés privées situées sur le territoire de la commune de Montbazin, afin de réaliser les travaux au titre de la deuxième tranche des travaux du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia.

Le programme Aqua Domitia est un projet de sécurisation des ressources en eau du Languedoc-Roussillon, porté par la Région Occitanie, gestionnaire du réseau hydraulique régional, et son concessionnaire BRL.

Le programme consiste à apporter sur 130 km, par des canalisations enterrées, une ressource en eau complémentaire sur la Région Occitanie pour garantir les besoins en eau d'une centaine de communes supplémentaires entre Montpellier et Narbonne.

La deuxième tranche du Maillon Nord Gardiole prolonge la première tranche achevée en 2015.

Les travaux consisteront en la pose d'un adducteur s'étendant sur un linéaire de 5,4 km en 1000 millimètres de diamètre.

L'adducteur de la 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Nord Gardiole sera implanté sur les communes de Fabrègues, Gigean, Montbazin et Poussan.

Les travaux de pose de canalisations comprennent :

- les travaux de terrassement pour la pose des canalisations (5,4 km),
- la traversée de points spéciaux (cours d'eau pérenne, voiries, ...),
- la connexion des nouvelles conduites avec le réseau existant.

L'occupation temporaire est autorisée pour l'exécution de travaux nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du maillon Biterrois du projet Aqua Domitia, que sont les balisages, piquetages, arpentages et bornages, relevés topographiques, sondages, carottages, fouilles et coupures, ouvertures de tranchées, le déblaiement et les dépôts de terres arables, le stockage de matériaux d'apport, le stockage de conduites et de pièces de raccordement, le stockage du matériel de chantier (containers de matériels techniques spécifiques, groupes électrogènes), l'ouverture de tranchées, la pose de conduites, les passages et stationnements des véhicules de chantiers ; ainsi que pour le franchissement de cours d'eau permanents et de routes communales et départementales, le dépôt et stockage temporaire de terre, la creuse des fosses ou puits d'entrée, le stockage et la mise en œuvre de tout le matériel nécessaire aux forages dirigés (foreuse et tiges de forage, pompe et réservoir tampon pour la circulation des boues du forage...), la réalisation des butées d'extrémité et autres ouvrages nécessaires à l'exploitation du réseau, et plus généralement la possibilité de manutention et d'évolution des engins de chantier.

L'accès aux parcelles se fera depuis la voie publique, les chemins existants, en cheminant de parcelles à parcelles notamment pour des pistes de circulation pour les besoins du chantier. Le plan parcellaire matérialise par des flèches les accès depuis la voie publique.

Les références précises de ces parcelles et des parcelles concernées par la présente autorisation figurent aux documents annexés au présent arrêté :

- Annexe 1 : plans
- Annexe 2 : état parcellaire (références des parcelles et des propriétaires concernés).

**ARTICLE 2 :**

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires, exploitants ou locataires, par le personnel chargé des travaux, seront à la charge de BRL. A défaut d'accord elles seront fixées par le tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 3 :**

Chacun des agents de BRL ainsi que le personnel des entreprises mandatées, seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

**ARTICLE 4 :**

Le maire de la commune de Montbazin, la Gendarmerie, la Police Nationale, la police municipale, les gardes-forestiers, les propriétaires et les habitants des communes concernées sont invités à prêter aide et assistance aux agents dans l'accomplissement de leur mission.

**ARTICLE 5 :**

La présente autorisation valable jusqu'au 31 mai 2019 à compter de la date de sa signature, sera périmée de plein droit si elle n'est suivie d'aucune exécution dans les six premiers mois qui suivront sa parution.

**ARTICLE 6 :**

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 29 décembre 1892, le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie de Montbazin.

Le maire de Montbazin est chargé :

1 : de faire publier et afficher le présent arrêté dans sa commune aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera justifié par un certificat d'affichage qui sera adressé au Préfet de l'Hérault.

2 : de le notifier aux propriétaires des terrains mentionnés dans l'état parcellaire ci annexé, ou, pour ceux non domiciliés dans la Commune aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs de la propriété.

En l'absence de toute personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au dernier domicile connu des propriétaires.

Les agents ne pourront pénétrer dans les propriétés qu'après notification par le maire du présent arrêté.

Le procès-verbal de l'état des lieux est dressé en trois exemplaires, destiné l'un à être déposé à la mairie et les deux autres à être remis aux parties intéressées.

Si les parties ou leurs représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent être commencés aussitôt.

En cas de refus par le propriétaire ou par son représentant de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, le président du tribunal administratif de Montpellier, à la demande de BRL, désignera un expert qui dressera d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

L'arrêté, l'état et les plans parcellaires restent déposés à la mairie pour être communiqués aux intéressés sur leur demande.

Les propriétaires ne peuvent, sous peine de sanction pénale, apporter de trouble quelconque à l'exécution des travaux.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 8 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la société BRL, le maire de Montbazin, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Hérault et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 15 JUIN 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

Pascal OTHÉGUY



## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### *Préfecture*

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté n° 2017-I-715 portant autorisation de pénétrer et d'occuper temporairement les propriétés privées pour l'exécution des travaux d'irrigation dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia porté par BRL, sur la commune de Poussan**

-----

**Le Préfet de l'Hérault  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi du 29 décembre 1892 modifiée relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics ;

VU la loi du 6 juillet 1943 modifiée relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;

VU le décret du 14 septembre 1956 concédant à la Compagnie Nationale d'Aménagement de la Région du Bas Rhône l'exécution des travaux et l'exploitation des ouvrages prévus au cahier des charges de la concession portant concession générale des travaux d'irrigation, de mise en valeur et de reconversion de la Région du Bas Rhône Languedoc annexé au décret ;

VU la Délibération du Conseil Régional de la Région Languedoc-Roussillon en date du 6 avril 2012 concernant le projet Aqua Domitia ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2017-I-480 du 21 avril 2017 portant institution de servitudes pour l'établissement à demeure de canalisations souterraines d'irrigation prévues par l'article L152-3 et suivant du code rural et de la pêche maritime dans le cadre de la tranche 2 du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia sur la commune de Poussan ;

VU la demande présentée par le directeur de BRL en date du 13 juin 2017 ;

**Considérant** la nécessité pour BRL de procéder aux travaux publics, à caractère d'intérêt général et de pénétrer et d'occuper temporairement les terrains privés pour les besoins et la durée du chantier ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault ;

## ARRETE :

### ARTICLE 1er :

Les agents de BRL et le personnel des entreprises mandatées sont autorisés, à pénétrer et à occuper temporairement les propriétés privées situées sur le territoire de la commune de Poussan, afin de réaliser les travaux au titre de la deuxième tranche des travaux du Maillon Nord Gardiole du projet Aqua Domitia.

Le programme Aqua Domitia est un projet de sécurisation des ressources en eau du Languedoc-Roussillon, porté par la Région Occitanie, gestionnaire du réseau hydraulique régional, et son concessionnaire BRL.

Le programme consiste à apporter sur 130 km, par des canalisations enterrées, une ressource en eau complémentaire sur la Région Occitanie pour garantir les besoins en eau d'une centaine de communes supplémentaires entre Montpellier et Narbonne.

La deuxième tranche du Maillon Nord Gardiole prolonge la première tranche achevée en 2015.

Les travaux consisteront en la pose d'un adducteur s'étendant sur un linéaire de 5,4 km en 1000 millimètres de diamètre.

L'adducteur de la 2<sup>ème</sup> tranche du Maillon Nord Gardiole sera implanté sur les communes de Fabrègues, Gigean, Montbazin et Poussan.

Les travaux de pose de canalisations comprennent :

- les travaux de terrassement pour la pose des canalisations (5,4 km),
- la traversée de points spéciaux (cours d'eau pérenne, voiries, ...),
- la connexion des nouvelles conduites avec le réseau existant.

L'occupation temporaire est autorisée pour l'exécution de travaux nécessaires à la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du maillon Biterrois du projet Aqua Domitia, que sont les balisages, piquetages, arpentages et bornages, relevés topographiques, sondages, carottages, fouilles et coupures, ouvertures de tranchées, le déblaiement et les dépôts de terres arables, le stockage de matériaux d'apport, le stockage de conduites et de pièces de raccordement, le stockage du matériel de chantier (containers de matériels techniques spécifiques, groupes électrogènes), l'ouverture de tranchées, la pose de conduites, les passages et stationnements des véhicules de chantiers ; ainsi que pour le franchissement de cours d'eau permanents et de routes communales et départementales, le dépôt et stockage temporaire de terre, la creuse des fosses ou puits d'entrée, le stockage et la mise en œuvre de tout le matériel nécessaire aux forages dirigés (foreuse et tiges de forage, pompe et réservoir tampon pour la circulation des boues du forage...), la réalisation des butées d'extrémité et autres ouvrages nécessaires à l'exploitation du réseau, et plus généralement la possibilité de manutention et d'évolution des engins de chantier.

L'accès aux parcelles se fera depuis la voie publique, les chemins existants, en cheminant de parcelles à parcelles notamment pour des pistes de circulation pour les besoins du chantier. Le plan parcellaire matérialise par des flèches les accès depuis la voie publique.

Les références précises de ces parcelles et des parcelles concernées par la présente autorisation figurent aux documents annexés au présent arrêté :

- Annexe 1 : plans
- Annexe 2 : état parcellaire (références des parcelles et des propriétaires concernés).

**ARTICLE 2 :**

Les indemnités qui pourraient être dues pour les dommages causés aux propriétaires, exploitants ou locataires, par le personnel chargé des travaux, seront à la charge de BRL. A défaut d'accord elles seront fixées par le tribunal administratif de Montpellier.

**ARTICLE 3 :**

Chacun des agents de BRL ainsi que le personnel des entreprises mandatées, seront munis d'une copie du présent arrêté qu'ils seront tenus de présenter à toute réquisition.

**ARTICLE 4 :**

Le maire de la commune de Poussan, la Gendarmerie, la Police Nationale, la police municipale, les gardes-forestiers, les propriétaires et les habitants des communes concernées sont invités à prêter aide et assistance aux agents dans l'accomplissement de leur mission.

**ARTICLE 5 :**

La présente autorisation valable jusqu'au 31 mai 2019 à compter de la date de sa signature, sera périmée de plein droit si elle n'est suivie d'aucune exécution dans les six premiers mois qui suivront sa parution.

**ARTICLE 6 :**

Conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 29 décembre 1892, le présent arrêté sera publié et affiché à la mairie de Poussan.

Le maire de Poussan est chargé :

1 : de faire publier et afficher le présent arrêté dans sa commune aux lieux ordinaires d'affichage des actes administratifs. L'accomplissement de cette mesure de publicité sera justifié par un certificat d'affichage qui sera adressé au Préfet de l'Hérault.

2 : de le notifier aux propriétaires des terrains mentionnés dans l'état parcellaire ci annexé, ou, pour ceux non domiciliés dans la Commune aux fermiers, locataires, gardiens ou régisseurs de la propriété.

En l'absence de toute personne ayant qualité pour recevoir la notification, celle-ci est valablement faite par lettre recommandée avec accusé de réception adressé au dernier domicile connu des propriétaires.

Les agents ne pourront pénétrer dans les propriétés qu'après notification par le maire du présent arrêté.

Le procès-verbal de l'état des lieux est dressé en trois exemplaires, destiné l'un à être déposé à la mairie et les deux autres à être remis aux parties intéressées.

Si les parties ou leurs représentants sont d'accord, les travaux autorisés peuvent être commencés aussitôt.

En cas de refus par le propriétaire ou par son représentant de signer le procès-verbal, ou en cas de désaccord sur l'état des lieux, le président du tribunal administratif de Montpellier, à la demande de BRL, désignera un expert qui dressera d'urgence le procès-verbal prévu ci-dessus.

L'arrêté, l'état et les plans parcellaires restent déposés à la mairie pour être communiqués aux intéressés sur leur demande.

Les propriétaires ne peuvent, sous peine de sanction pénale, apporter de trouble quelconque à l'exécution des travaux.

**ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

**ARTICLE 8 :**

Le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault, la société BRL, le maire de Poussan, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique, le Commandant du Groupement de Gendarmerie de l'Hérault et le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 15 JUIN 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Pascal OTHEGUY



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté n°2017-I- 645 portant modification de la composition de la commission de suivi de site  
– Installation de stockage de déchets non dangereux  
« Saint Jean de Libron » à BEZIERS**

-----

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du mérite**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-2.1 et R125-5, R125-8 à R125-8.5 ;
- VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-I-1649 du 23 août 2013 portant composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014-I-1655 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- VU** la délibération du conseil municipal de CORNEILHAN du 3 juin 2016 désignant Mme Isabelle HUGOUNET PULLARA aux fonctions de maire en remplacement de M. Michel SUERE, démissionnaire,
- VU** la délibération de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du 22 juillet 2016 désignant M. Bernard AURIOL comme membre titulaire du collège « Exploitants de l'installation » de la commission de suivi de site de l'installation de stockage de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS, en remplacement de M. Michel SUERE, démissionnaire,
- CONSIDERANT** la nécessité de désigner un nouveau membre de la Communauté d'Agglomération BEZIERS Méditerranée siégeant au collège « Exploitants de l'installation » de la commission de suivi de site en raison de la démission de M. Michel SUERE et de son remplacement en qualité de maire de CORNEILHAN par Mme Isabelle HUGOUNET PULLARA le 3 juin 2016 ;

**CONSIDERANT** que toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : Modification de la composition de la commission de suivi de site**

l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2014-I-1655 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, portant modification de la composition de la commission de suivi de site – Installation de stockage de déchets non dangereux « Saint Jean de Libron » à BEZIERS, est modifié comme suit :

**Collège « Administrations de l'État » :**

Le Préfet, ou son représentant,

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Occitanie ou son représentant, Inspecteur des Installations classées,

M. le Délégué territorial de l'Hérault de l'Agence régionale de Santé Occitanie , ou son représentant.

**Collège « Élus des collectivités territoriales concernées » :**

**Commune de BEZIERS**

Mme Pascale LAUGE, conseillère municipale, titulaire

Mme Inda OUMALEK, conseillère municipale, suppléante.

**Commune de BOUJAN SUR LIBRON**

M. Gérard ABELLA, maire, titulaire

M. Alain DURAND, conseiller municipal, suppléant.

**Collège « Associations de protection de l'environnement » :**

M. Robert CLAVIJO, titulaire, Président du Comité biterrois du Mouvement National de Lutte pour l'environnement (MNLE), Mme Christine FABRE, suppléante,

M. François MARC-ANTOINE, président du Comité de défense Les Hauts de Badones-Montimas, titulaire et Monsieur Jean-Pierre BONHOMME, suppléant.

M. Jean BARRAL, titulaire et Mme Monique BARRAL, suppléante, représentant l'association Languedoc Roussillon Nature Environnement,

**Collège « Exploitants d'installations classées » :**

M. Bernard AURIOL, maire de Sauvian , titulaire

M. Jean-Claude RENAU, maire de LIGNAN SUR ORB, titulaire.

M. Gérard GAUTIER, maire de CERS, suppléant

M. Didier BRESSON, conseiller communautaire, suppléant.

**Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée » :**

Représentants titulaires

M. Philippe DONNADIEU, Directeur de l'environnement

M. Thierry PUJOL, Chef du service traitement des déchets

Représentants suppléants

M. Laurent PASCAL, Adjoint au Chef du service traitement des déchets,

M. Frédéric ESTEVE, Agent de maîtrise du site

**ARTICLE 2 :**

les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2014-I-1655 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, portant modification de la composition de la commission de suivi de site – Installation de stockage de déchets non dangereux « Saint Jean de Libron » à BEZIERS, demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Pitot -34000 MONTPELLIER dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

**ARTICLE 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault

Le Sous-préfet de Béziers

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Fait à Montpellier, le 30 mai 2017

Le Préfet,

Pour le Préfet, et par délégation

Le Secrétaire Général

**SIGNE**

Pascal OTHEGUY



PREFET DE L'HERAULT

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
LOCALES  
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

**Arrêté n°2017-I- 644 portant modification de la composition de la  
commission de suivi de site  
Unité de valorisation de déchets non dangereux  
à BEZIERS**

-----

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du mérite**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L125-2.1 et R125-5, R125-8 à R125-8.5 ;
- VU** le décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-I-1650 du 23 août 2013 portant composition de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2014-I-1654 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée ;
- VU** la délibération du conseil municipal de CORNEILHAN du 3 juin 2016 désignant Mme Isabelle HUGOUNET PULLARA aux fonctions de maire en remplacement de M. Michel SUERE, démissionnaire,
- VU** la délibération de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée du 22 juillet 2016 désignant M. Bernard AURIOL comme membre titulaire du collège « Exploitants de l'installation » de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS, en remplacement de M. Michel SUERE, démissionnaire,

**CONSIDERANT** la nécessité de désigner un nouveau membre de la Communauté d'Agglomération BEZIERS Méditerranée siégeant au collège « Exploitants de l'installation » de la commission de suivi de site en raison de la démission de M. Michel SUERE et de son remplacement en qualité de maire de CORNEILHAN par Mme Isabelle HUGOUNET PULLARA le 3 juin 2016 ;

**CONSIDERANT** que toute personne désignée pour remplacer un membre en cours de mandat l'est pour la période restant à courir jusqu'au terme normal de ce mandat;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Hérault

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 : Modification de la composition de la commission de suivi de site**

l'article 1 de l'arrêté préfectoral N° 2014-I-1654 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, est modifié comme suit :

**Collège « Administrations de l'État » :**

Le Préfet, ou son représentant,

M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du logement Occitanie ou son représentant, Inspecteur des Installations classées,

M. le Délégué territorial de l'Hérault de l'Agence régionale de Santé Occitanie , ou son représentant.

**Collège « Élus des collectivités territoriales concernées » :**

**Commune de BEZIERS**

Mme Pascale LAUGE, conseillère municipale, titulaire

Mme Inda OUMALEK, conseillère municipale, suppléante.

**Commune de BOUJAN SUR LIBRON**

M. Gérard ABELLA, maire, titulaire

M. Alain DURAND, conseiller municipal, suppléant.

**Collège « Associations de protection de l'environnement » :**

M. Robert CLAVIJO, titulaire, Président du Comité biterrois du Mouvement National de Lutte pour l'environnement (MNLE), Mme Christine FABRE, suppléante,

M. Michel MENGUAL, représentant le Comité de Quartier Bagnols et Pechs, titulaire et Mme Françoise GOUZY suppléante.

M. Jean BARRAL, titulaire et Mme Monique BARRAL, suppléante, représentant l'association Languedoc Roussillon Nature Environnement,

**Collège « Exploitants d'installations classées » :**

M. Bernard AURIOL, maire de SAUVIAN , titulaire

M. Jean-Claude RENAU, maire de LIGNAN SUR ORB, titulaire.

M. Gérard GAUTIER, maire de CERS, suppléant

M. Didier BRESSON, conseiller communautaire, suppléant.

**Collège « Salariés de l'installation classée pour laquelle la commission est créée » :**

Représentants titulaires

M. Philippe DONNADIEU, Directeur de l'environnement

M. Thierry PUJOL, Chef du service traitement des déchets

Représentants suppléants

M. Laurent PASCAL, Adjoint au Chef du service traitement des déchets,

M. Frédéric ESTEVE, Agent de maîtrise du site

**ARTICLE 2 :**

les autres dispositions de l'arrêté préfectoral N° 2014-I-1654 du 1<sup>er</sup> octobre 2014, portant modification de la composition de la commission de suivi de site de l'unité de valorisation de déchets non dangereux exploitée à BEZIERS par la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée, demeurent inchangés.

**ARTICLE 3 : Délais et voies de recours**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier – 6 rue Pitot -34000 MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication.

**ARTICLE 4 : Exécution**

Le Secrétaire général de la préfecture de l'Hérault

Le Sous-préfet de Béziers

sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux membres de la commission de suivi de site et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 30 mai 2017

Pour le Préfet, et par délégation  
Le Secrétaire Général

**SIGNE**

Pascal OTHEGUY

**Préfecture**

DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITES  
LOCALES  
BUREAU DES FINANCES LOCALES ET DE  
L'INTERCOMMUNALITE

**Arrêté n° 2017/01/720** relative à la composition de la commission locale de recensement des votes pour le renouvellement des membres du Comité des Finances Locales.

-----

**Le Préfet de l'Hérault**  
**Officier dans l'ordre national du Mérite**  
**Officier de la Légion d'Honneur**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1211-2 et R. 1211-1 et suivants du CGCT et notamment R. 1211-9 et 1211-12;

**VU** la note d'information du Ministère de l'Intérieur, direction générale des collectivités locales, NOR : INTB1704027C du 28 février 2017, relative au renouvellement des membres élus du Comité des Finances Locales (CFL) ;

**VU** le message du président de l'association des maires de l'Hérault en date du 23 mai 2017 ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** La commission locale de recensement des votes pour l'élection 2017 au Comité des Finances Locales, est composée ainsi qu'il suit :

- Monsieur Nicolas TINIE, directeur des relations avec les collectivités locales, en qualité de président.
- Monsieur Philippe DOUTREMEPUICH, maire de la commune de Causse-de-la-Selle.
- Monsieur Jacques LIBRETTI, maire de la commune de Margon,
- Madame Isabelle PIEDECAUSA, du bureau des finances locales et de l'Intercommunalité, assurera le secrétariat de la commission.

**ARTICLE 2** Le secrétaire général de la préfecture de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montpellier, le 16 juin 2017

Pour le Préfet, et par délégation,  
Le Secrétaire général,

Signé : Pascal OTHEGUY



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'HÉRAULT

### *Préfecture*

CABINET

SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE

ET DE PROTECTION CIVILES

POLE EPREUVES SPORTIVES

**Arrêté n°2017/01/689 du 8 juin 2017**

**Autorisant le déroulement de l'épreuve cycliste dénommée  
« La route du sud cycliste- la dépêche du Midi » du 15 au 18 juin 2017**

-----  
**Le préfet de l'Hérault,  
Officier dans l'ordre national du Mérite,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU les articles R.411-10 à R.411-12 et R 411-29 à R 411.32 du Code de la Route ;
- VU le Code du Sport, et notamment ses articles L231-2, L231-2-1, L331-1 à L331-4-1, L131-14 à L131-21, R331-7 à R331-17, A331-2 à A331-4 ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le règlement type des épreuves cyclistes sur la voie publique de la fédération française de cyclisme ;
- VU la demande présentée par l'association « La route du sud cycliste- La dépêche du Midi » en vue d'organiser du 15 au 18 juin 2017, une course cycliste dénommée "La route du sud cycliste- La dépêche du Midi" ;
- VU les avis favorables de Mmes et Mrs les préfet(e)s de Haute-Garonne, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Gers ;
- VU les avis favorables des maires des communes concernées;
- VU l'avis favorable du maire de Saint-Pons de Thomières et l'arrêté de restriction de circulation et de stationnement qu'il a accordé à la manifestation;
- VU l'avis du président du conseil départemental de l'Hérault et les mesures de restrictions de circulation qu'il a arrêtées ;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par les organisateurs auprès de la compagnie Axa ;
- VU l'avis favorable de la commission départementale de sécurité routière de l'Hérault réunie le 6 juin 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-01-455 du 19 avril 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault;
- SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault.

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** M. le Président de l'association " La route du sud cycliste- La Dépêche du Midi" est autorisé sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser du 15 au 18 juin 2017, une course cycliste dénommée " la route du sud cycliste- La Dépêche du Midi".

**ARTICLE 2** : Les concurrents devront porter un casque à coque rigide et un dossard permettant aux usagers de la route de les reconnaître. Les accompagnateurs porteront également un signe de reconnaissance.

Sur les voies ouvertes à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter intégralement les dispositions du code de la route et les autres arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités gestionnaires des voies. Les concurrents veilleront à utiliser la partie droite de la chaussée.

**ARTICLE 3** : Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des concurrents. Ils prévoient, à leurs frais, un service d'ordre suffisant, en installant des postes de signaleurs aux carrefours dangereux.

Ils feront précéder le peloton de tête d'une voiture-pilote qui assurera le rôle d'ouverture de course. Par ailleurs, une voiture-balai signalera le passage du dernier concurrent. Des motos de l'organisation précéderont et entoureront le(s) peloton(s) de cyclistes.

Les organisateurs mettront également en place, à leurs frais, une signalisation conforme à la réglementation bien en amont des carrefours et notamment des panneaux "attention course cycliste, priorité de passage" permettant de signaler aux usagers de la route la présence des cyclistes et les informer de la priorité de passage.

**ARTICLE 4** : Les signaleurs dont les noms sont mentionnés sur la liste ci-jointe seront mis en place sur l'itinéraire de passage de l'épreuve. Ils facilitent le déroulement de l'épreuve et concourent à sa sécurisation.

Les signaleurs doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen de signes vestimentaires permettant de les identifier, d'un brassard marqué "course", d'un baudrier et d'un piquet mobile à deux faces, modèle K.10 et être en possession d'une copie de l'arrêté autorisant la course et accordant la priorité de passage.

Ils sont placés sous la responsabilité des organisateurs. Ils sont tenus de se conformer aux instructions des forces de l'ordre et leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

**ARTICLE 5** : La protection sanitaire sera assurée par la présence de deux médecins et de deux ambulances agréées disponible à tout moment conformément au dossier déposé par les organisateurs. Les organisateurs devront disposer de liaisons radio entre le P.C. et les points d'observation en nombre suffisant, implantés sur le parcours.

**M. Alain ENJALBERT (N° tél: 06 76 60 57 69)** est désigné en tant que responsable des secours. Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

**Le PC Course sera joignable au numéro de téléphone suivant 06 30 87 79 37 (M. Pierre CAUBIN)** Les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone aux services de police ou de gendarmerie, compétents et au CODIS 34.

En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation, le « responsable des secours » contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

Le responsable de la sécurité et le directeur de course arrêteront immédiatement le déroulement de l'épreuve concernée et en informeront les forces de sécurité publique. Une déclaration d'accident

devra être faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ([ddcs-secretariat-direction@herault.com](mailto:ddcs-secretariat-direction@herault.com))

**ARTICLE 6 :** Les organisateurs devront prendre toutes dispositions pour faire respecter les propriétés privées, la tranquillité et la sécurité des riverains. Ils prendront à leur charge les frais du service exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assureront la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute sorte de la voie publique ou de ses dépendances imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

**ARTICLE 7 :** les organisateurs sont également tenus de respecter toutes les dispositions et prescriptions émises par les commissions départementales de sécurité routière des départements de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn (en annexe).

**ARTICLE 8 :** Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans les cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques.

**ARTICLE 9 : Site Natura 2000 :** Afin de ne pas impacter l'environnement, les participants devront veiller à ne pas sortir des sentiers-chemins matérialisés, ramasser les déchets, ne pas aménager les infrastructures naturelles (haies, arbres, linéaires de végétation), éviter de faire du bruit pour préserver la tranquillité des espèces présentes sur le site. L'organisateur s'engage à faire un état des lieux avant et après la manifestation sportive de manière à engager les mesures de réduction des impacts induits par la manifestation.

**ARTICLE 10 : Il est formellement interdit :**

- de jeter les journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés, soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation ;
  - d'allumer des feux de toute nature, y compris de fumer ;
  - de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.
- Tout aménagement de tribunes, gradins, tentes ou chapiteaux devra faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.

**ARTICLE 11 :** Dans l'intérêt de la Sécurité Routière, sur le réseau routier départemental emprunté par la manifestation, **sont interdits :**

- le marquage à la peinture des chaussées et dépendances, quel que soit la nature des indications et le procédé utilisé pour sa réalisation.
- d'apposer des placards, papillons ou affiches sur les signaux réglementaires et leurs supports, sur les plantations, sur les équipements et ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci. Toutefois, le gestionnaire du réseau routier permet de déroger à cette interdiction :
  - sous réserve que les dispositifs légers mis en œuvre ne dégradent pas la qualité des équipements routiers, leur perception et leur compréhension.
  - sous réserve que ces dispositifs soient obligatoirement déposés dans un délai de 24h après la manifestation.

Le gestionnaire du réseau routier se réserve la possibilité d'engager une procédure d'indemnisation pour dommage au domaine public à l'encontre des organisateurs en cas de manquement à ces prescriptions.

**ARTICLE 12** : Faute pour les organisateurs de s'être conformés aux prescriptions du présent arrêté, il sera mis obstacle au déroulement de la course par les services de gendarmerie et de police chargés du contrôle.

**ARTICLE 13** :Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le président du conseil départemental de l'Hérault, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière ainsi qu'aux organisateurs et aux préfectures de la Haute-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées et du Tarn.

Pour le préfet, et par délégation  
Le sous préfet, directeur de cabinet,

signé

Guillaume SAOUR



Montpellier, le 09 juin 2017

Direction Générale  
des Services

---

## Arrêté du Président

---

DGA – Aménagement du territoire  
Pôle routes et transports  
Direction des politiques techniques, des transports et de l'innovation  
Service exploitation et sécurité routière  
Dossier suivi par : Laurent RAYNAUD  
T : 04 67 67 70 42  
Références : 2017-06-15 La Route du Sud – La Dépêche du Midi

### **Le président du Conseil départemental de l'Hérault,**

Vu l'article L. 3221.4 du Code général des collectivités publiques, relatif à la gestion du domaine départemental,

Vu le code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur,

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-29 à 411-32 relatifs à l'organisation et à la sécurité des courses et épreuves sportives sur les voies ouvertes à la circulation publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le règlement de voirie départemental,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental portant délégation de signature,

Vu la demande de M.CAUBIN Pierre, représentant l'association « Route du Sud cycliste – La Dépêche du Midi », d'emprunter le réseau routier départemental en vue d'organiser une épreuve de course cycliste,

Vu l'avis de la Commission départementale de Sécurité routière réunie le mardi 06 juin 2017,

Considérant que le déroulement de l'épreuve sportive «La Route du Sud – La Dépêche du Midi», jeudi 15 juin 2017 sur le réseau routier départemental, nécessite des restrictions de la circulation, afin de préserver la sécurité des participants, des spectateurs et des usagers de la route,

**Arrête :**

### **Article 1 /**

Une priorité de passage, telle que définie dans l'article R 411-30 du code de la route, est donnée à l'épreuve sportive «La Route du Sud – La Dépêche du Midi» le jeudi 15 juin 2017 sur les sections de routes départementales hors agglomération, concernées par le parcours figurant au dossier présenté par l'organisateur et détaillées-ci-dessous :

- RD5, PR24+16 à 34+334, territoires des communes de Villeveyrac et Montagnac
- RD613, PR69+815 à 73+896, territoires des communes de Montagnac, Aumes et Pézenas
- RD913, PR0 à 3+177, territoire de la commune de Pézenas
- RD13, PR16+934 à 21+676, territoires des communes de Pézenas, Tourbes et Alignan du Vent
- RD33, PR19+21 à 8+767, territoires des communes de Alignan du Vent, Abeilhan, Coulobres et Espondeilhan
- RD15, PR10+332 à 9+821, territoire de la commune de Espondeilhan
- RD18, PR32+962 à 42+2, territoires des communes de Espondeilhan, Puissalicon, Magalas et St Génies de Fontedit
- RD16, PR25+596 à 21+14, territoires des communes de St Génies de Fontedit et Murviels les Béziers
- RD19, PR15+846 à 16+113, territoire de la commune de Murviels les Béziers
- RD36, PR0 à 6+56, territoires des communes de Murviels les Béziers et Cessenon sur Orb
- RD14, PR51+957 à 26+802, territoires des communes de Cessenon sur Orb, Roquebrun, Vieussan et Mons
- RD908, PR23+208 à 34+940, territoires des communes de Mons, St Martin de l'Arçon, Colombières sur Orb, Le Poujol sur Orb et Lamalou les Bains
- RD22, PR0+162 à 1+247, territoire de la commune de Lamalou les Bains
- RD22e4, PR0 à 2+274, territoire de la commune de Lamalou les Bains
- RD180e6, PR3+42 à 0, territoires des communes de Lamalou les Bains et Combes
- RD180, PR6+350 à 23+763, territoires des communes de Combes, Rosis et Castanet le Haut
- RD53, PR14+20 à 0, territoires des communes de Castanet le Haut, Cambon et Salvergues et Fraisse sur Agout
- RD14, PR13+911 à 9+814, territoire de la commune de Fraisse sur Agout
- RD169, PR4+35 à 15+1, territoires des communes de Fraisse sur Agout et Riols
- RD907, PR21+588 à 41+377, territoires des communes de Riols, St Pons de Thomières et Rieussec
- RD612, PR119+742 à 124+888, territoires des communes de St Pons de Thomières et Courniou
- RD920, PR0 à 6+139, territoires des communes de Courniou et Verreries de Moussan
- RD147, PR23+224 à 16+575, territoires des communes de Verreries de Moussan et Rieussec

La priorité de passage sera effective au passage du véhicule d'ouverture de course de la gendarmerie, qui précèdera le peloton et sera cloturée au passage du véhicule fin de course.

### **Article 2 /**

Conformément au code du sport et les dispositions du Décret n°2012-312 du 05 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules à moteur :

- M. CAUBIN Pierre (0630877937), représentant l'association Route du Sud cycliste – La Dépêche du Midi (12 rue du Petit train BP40135 – 81103 CASTRES cédex ) mettra en place la signalisation de la priorité de passage sur l'itinéraire emprunté par l'épreuve.

### **Article 3 /**

En complément des articles ci-dessus, la circulation de tous les véhicules sera règlementée sur les sections de routes départementales hors agglomération détaillées ci-après et suivant les dispositions suivantes :

- o RD22E4, circulation interdite de 14h00 à 15h00, de sortie d'agglomération de Lamalou les Bains à PR 2+274, territoire de la commune de Lamalou les Bains
- o RD180e6, circulation interdite de 14h00 à 15h00, de PR3+242 à 0, territoires des communes de Lamalou les Bains et Combes
- o RD180, circulation interdite de 14h00 à 15h00, de PR6+350 à 23+763, territoire des communes de Combes, Rosis et Castanet le Haut

- o RD907, circulation interdite de 15h00 à 16h00, de PR21+588 à entrée d'agglomération de St Pons de Thomières, territoires des communes de Riols et St Pons de Thomières, de 15h00 à 16h00
- o RD907, circulation interdite de 15h45 à 16h45, de PR41+377 à entrée d'agglomération de St Pons de Thomières, territoires des communes de Rieussec et St Pons de Thomières

**Article 4 /**

La réglementation qui précède sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (LIVRE 1-8° partie).

L'organisateur, M. CAUBIN Pierre (0630877937), représentant l'association Route du Sud cycliste – La Dépêche du Midi (12 rue du Petit train BP40135 – 81103 CASTRES cédex ) a pour obligation d'assurer la fourniture, la mise en œuvre et la maintenance de la signalisation sous sa responsabilité et à sa charge, dans le respect de la réglementation en vigueur.

**Article 5 /**

L'organisateur assurera sous son entière responsabilité, toutes les mesures nécessaires afin de garantir le bon déroulement de la compétition et la sécurité des usagers de la route.

**Article 6 /**

L'organisateur s'engage à prendre à sa charge les dommages et dégradations de la chaussée ou de ses dépendances constituant une dégradation d'ouvrage, tel que le marquage des chaussées (inscriptions, signes ou dessins) lié au balisage des parcours, qui est proscrit.

**Article 7 /**

Cet arrêté devra être en possession des signaleurs chargés de la sécurisation de l'épreuve sur l'itinéraire emprunté et au droit des zones règlementées.

**Article 8 /**

M. le Directeur de l'agence technique départementale Haut Languedoc,  
M. le Directeur de l'agence technique départementale Monts d'Orb,  
M. le Directeur de l'agence technique départementale Vignobles d'ouest,  
M. le Directeur de l'agence technique départementale Thau Plaine d'Hérault,  
M. le Directeur de l'agence technique départementale Biterrois,  
M. le Commandant du Groupement de gendarmerie de l'Hérault,  
sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
Le Chef du service exploitation et sécurité routière.

**Nicolas Dubavon**



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

**Préfecture**

**Direction de la réglementation et des libertés publiques**  
Service de la délivrance des titres et de la réglementation  
Bureau de la réglementation et des élections  
1 place Saint-Etienne - 31038 TOULOUSE CEDEX 9

Toulouse, le 17 MAI 2017

Affaire suivie par Christine BATTISTEL  
Courriel : [epreuvesportives@haute-garonne.pref.gouv.fr](mailto:epreuvesportives@haute-garonne.pref.gouv.fr)  
Tél : 05.34.45.35.49/fax : 05.34.45.34.24

Réf :106

Le Préfet de la région Occitanie  
Préfet de la Haute-Garonne

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile

**OBJET : Epreuve sportive "La Route du Sud Cycliste – La Dépêche du Midi" du 15 au 18 juin 2017**

Par courrier du 4 avril dernier, vous avez sollicité mon avis sur la demande présentée par l'organisateur de la course cycliste intitulée « **La Route du Sud Cycliste – La Dépêche du Midi** » prévue du 15 au 18 juin 2017 et notamment pour son passage dans le département de la Haute-Garonne (16 et 17 juin 2017).

J'émet un avis favorable concernant le passage de cette épreuve en Haute-Garonne, sous réserve du respect des règles de sécurité applicables à ce type d'épreuve et des observations suivantes :

- la compétition se déroulant sur des routes et chemins ouverts à la circulation, dont certains avec une faible largeur de voie ainsi qu'une visibilité parfois réduite, les organisateurs devront faire respecter les règles relatives à la sécurité ainsi que celles du code de la route et mettre en place la signalisation adéquate.
- l'organisateur devra avoir obtenu la convention passée avec les services de police ainsi que les autorisations et arrêtés nécessaires auprès des administrations compétentes et adapter le tracé selon les contraintes particulières des communes traversées.

Vous voudrez bien me communiquer l'arrêté préfectoral d'autorisation d'organisation de cette manifestation.

Pour le Préfet,  
Le Directeur de la Réglementation  
et des Libertés Publiques

Stéphane LALANNE



PREFET DU GERS

Auch, le 06 JUIN 2017

Préfecture  
Secrétariat Général  
Direction des Libertés Publiques  
et des Collectivités Locales  
Service de Délivrance des Titres  
Dossier suivi par Mohamed ZAUGUI  
☎ 05.62.61.44.03  
Mail : [pref-epreuves-sportives@gers.gouv.fr](mailto:pref-epreuves-sportives@gers.gouv.fr)

Le Préfet du Gers  
à

Monsieur le Préfet de l'Hérault  
Cabinet  
Service Interministériel de Défense et de Protection Civile  
34062 Montpellier

Objet : Autorisation de l'épreuve cycliste « *La Route du Sud Cycliste – La dépêche du Midi* » du 15 au 18 juin 2017.

Réf : courrier du 4 avril 2017.

PJ :- Procès verbal de la CDSR du 23 mai 2017  
- Parcours de la 2ème et 4ème étape

Dans le cadre du déroulement de la course cycliste intitulée « *La Route du Sud Cycliste – La dépêche du Midi* » prévue du 15 au 18 juin 2017 et de son passage dans le département du Gers, vous avez sollicité mon avis sur la demande présentée par son organisateur, M. Pierre CAUBIN pour la 2ème étape : Sor et Agout (81)/Saramon( 32) et la 4ème étape : Saint-Michel/Nogaro.

Après consultation des membres de la commission départementale de la sécurité routière, réunis à la préfecture du Gers le 23 mai, je vous informe que j'émet un avis favorable au passage de cette épreuve dans le département du Gers, sous réserve du respect des règles de sécurité applicables à ce type de manifestations sportives et des observations suivantes :

- l'organisateur devra avoir obtenu les autorisations et arrêtés nécessaires auprès des administrations compétentes et adapter le tracé selon les contraintes particulières des communes traversées ;
- Il devra fournir l'annuaire téléphonique des principaux intervenants (responsable sécurité, technique...) au SDIS, au SDIS, au Groupement de Gendarmerie, au Conseil Départemental ainsi qu'à la Préfecture ;
- des dispositifs d'alerte des secours (n°18 et 112, SAMU 15, Police ou Gendarmerie 17) devront être prévus le long du parcours et en informer les responsables de la sécurité ;
- des signaleurs devront être présents en tous les points dangereux de l'itinéraire.

.../...

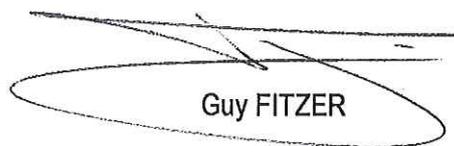
Suite aux remarques de la Gendarmerie, de la DIRSO et après concertation avec le maire de Gimont, un nouveau parcours est validé pour éviter la RN124 : il empruntera la RD4 en provenance de Samatan, à gauche au niveau du feu tricolore puis : rue des Sols, rue Monplaisir, Esplanade des Capucins, rue de la Tuilerie, chemin de Montiron, chemin du Pont de Lait.

Par ailleurs, je vous précise que Monsieur le Colonel Commandant le groupement de gendarmerie du Gers a émis les observations suivantes :

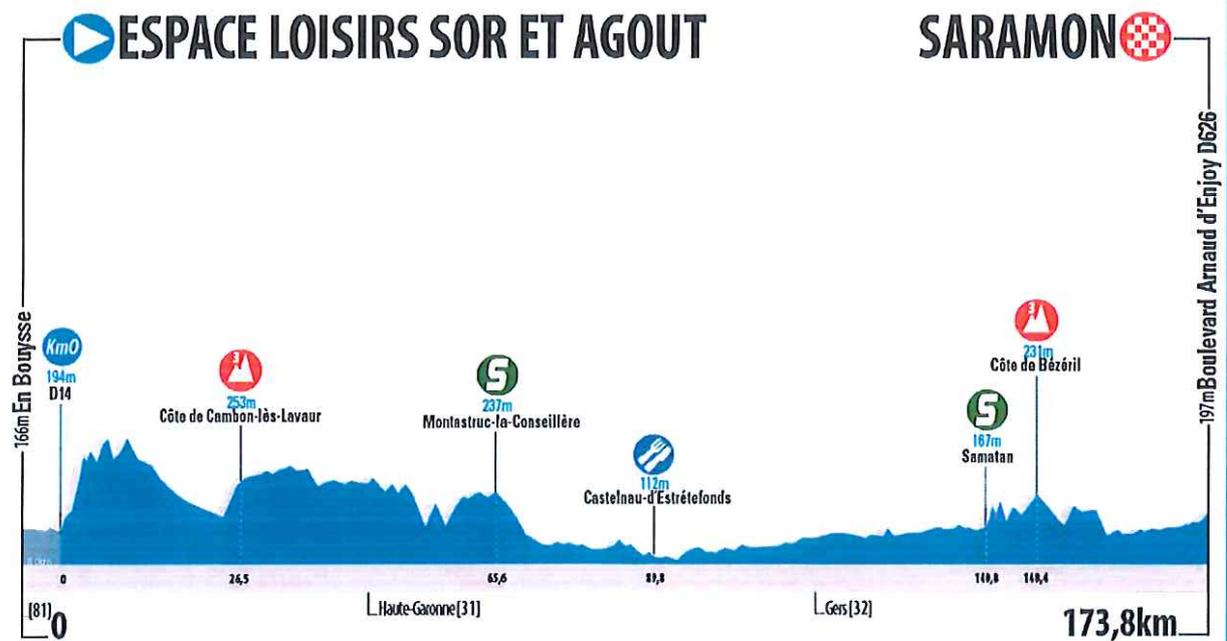
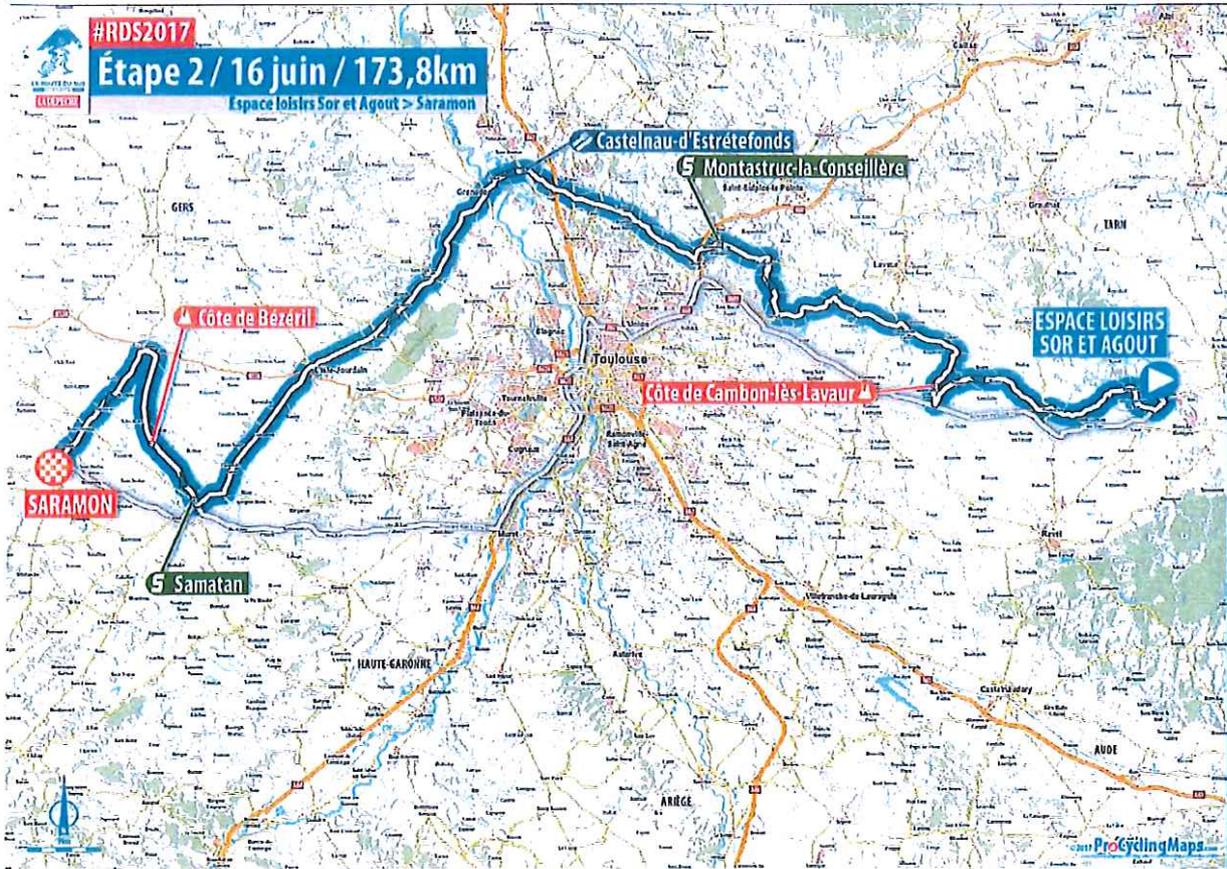
- une escorte motocycliste de 23 militaires assurera la sécurité avec l'organisateur.
- du personnel statique sera positionné uniquement sur les points dangereux de l'itinéraire (traversée de la RN 124, RN 524 et RD 931, départ et arrivées d'étape).
- l'organisateur et les maires concernés devront prendre l'ensemble des mesures permettant :
  - de garantir la sécurité des sportifs, du public, et des usagers de la route,
  - de réglementer la circulation et le stationnement.

Enfin, au titre de NATURA 2000, il est à noter que la Route du Sud n'impacte aucunement les sites traversés.

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général,



Guy FITZER



Étape 2 | Vendredi 16 juin | Espace Loisirs Sor et Agout - Saramon

Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Secrétaire Général



Guy FITZER



# Itinéraire horaire



Étape 2 | Vendredi 16 juin | Espace Loisirs Sor et Agout - Saramon

Kilometres			Itinéraire	Altitude	Heure de passage			
Partiels	Parcours	Restants			40 km/h	42 km/h	44 km/h	Caravane
			<b>TARN (81)</b>					
0	0	173,8	ESPACE LOISIRS SOR ET AGOUT	194	12:00	12:00	12:00	10:30
7,4	7,4	166,4	CR D51 D926	306	12:11	12:10	12:10	10:42
2,0	9,4	164,4	D926 Puylaurens D926	342	12:14	12:13	12:12	10:46
1,6	11	162,8	CR D926 D12	299	12:16	12:15	12:15	10:48
5,6	16,6	157,2	CR D12 Betre D130	234	12:24	12:23	12:22	10:58
4,2	20,8	153	D130 Algans D130	205	12:31	12:29	12:28	11:05
3,6	24,4	149,4	CR D130 D13	180	12:36	12:34	12:33	11:11
2,1	26,5	147,3	Côte de Cambon-lès-Lavaur GPM3	253	12:39	12:37	12:36	11:15
4,5	31	142,8	CR D43 D12	279	12:46	12:44	12:42	11:22
0,6	31,6	142,2	CR D12 D40	273	12:47	12:45	12:43	11:24
5,4	37	136,8	D40 Lacougotte-Cadoul D40	279	12:55	12:52	12:50	11:33
0,0	37	136,8	CR D40 D87	279	12:55	12:52	12:50	11:33
1,6	38,6	135,2	CR D87 D40	245	12:57	12:55	12:52	11:35
4,8	43,4	130,4	CR D28 D39 D40	265	13:05	13:02	12:59	11:44
2,6	46	127,8	CR D40 D112	254	13:09	13:05	13:02	11:48
1,0	47	126,8	<b>HAUTE-GARONNE (31)</b>	265	13:10	13:07	13:04	11:50
6,0	53	120,8	D112 Verfeil D22	235	13:19	13:15	13:12	12:00
6,6	59,6	114,2	Montpitol	208	13:29	13:25	13:21	12:11
0,4	60	113,8	CR D22 D30	213	13:30	13:25	13:21	12:12
5,6	65,6	108,2	D30 Montastruc-la-Conseillère D888 SPRINT	237	13:38	13:33	13:29	12:22
3,0	68,6	105,2	Gardech	190	13:42	13:38	13:33	12:27
0,2	68,8	105	CR D888 D45	181	13:43	13:38	13:33	12:27
4,2	73	100,8	CR D61 D45	134	13:49	13:44	13:39	12:34
2,4	75,4	98,4	CR D15 D45	136	13:53	13:47	13:42	12:38
5,0	80,4	93,4	CR D14 D45	126	14:00	13:54	13:49	12:47
2,5	82,9	90,9	D45 Villeneuve-lès-Bouloc D4	129	14:04	13:58	13:53	12:51
0,1	83	90,8	CR D4 D45	131	14:04	13:58	13:53	12:51
4,7	87,7	86,1	D45 Castelnau d'Estrétefonds D45D	125	14:11	14:05	13:59	12:59
1,6	89,3	84,5	CR D45 D29	122	14:13	14:07	14:01	13:02
0,5	89,8	84	<b>Début ZR</b>	112	14:14	14:08	14:02	13:03
2,0	91,8	82	<b>Fin ZR</b>	111	14:17	14:11	14:05	13:06
1,1	92,9	80,9	D29 Ondes D17	108	14:19	14:12	14:06	13:08
1,6	94,5	79,3	Grenade	118	14:21	14:15	14:08	13:11
11,1	105,6	68,2	D17 Montalgut-sur-Save D224	132	14:38	14:30	14:24	13:30
9,2	114,8	59	CR D224 D17	151	14:52	14:44	14:36	13:46
0,4	115,2	58,6	<b>LA GUYONNE (32) (63)</b>	149	14:52	14:44	14:37	13:46
1,2	116,4	57,4	D9 Ségouffelle D9	152	14:54	14:46	14:38	13:48
0,2	116,6	57,2	Passage à niveau n°49	151	14:54	14:46	14:39	13:49
4,4	121	52,8	D9 L'Isle-Jourdain D634	156	15:01	14:52	14:45	13:56
13,4	134,4	39,4	D634 Labastide-Savès D634	163	15:21	15:12	15:03	14:19
3,0	137,4	36,4	CR D634 Giratoire D632	163	15:26	15:16	15:07	14:24
3,0	140,4	33,4	CR D632 D4	167	15:30	15:20	15:11	14:29
0,4	140,8	33	D4 Samatan D4 SPRINT	167	15:31	15:21	15:12	14:30
7,6	148,4	25,4	Côte de Bézenil GPM3	231	15:42	15:32	15:22	14:43
9,0	157,4	16,4	CR D4 Glimont D160 (Rue des Sols)	205	15:56	15:44	15:34	14:58
2,2	159,6	14,2	CR Chemin Pont de Lait - D12	156	15:59	15:48	15:37	15:02
9,4	169	4,8	C12 Tient-Pontéjac D12	167	16:13	16:01	15:50	15:18
4,8	173,8	0	<b>SARAMON</b>	197	16:20	16:08	15:57	15:27

Contrôle de départ : Podium Dépêche du Midi

Appel des coureurs : 11h40

Départ réel 12h KM0 Sortie Sémalens 6km après le départ fictif

L'arrivée sera jugée sur le boulevard (D12) après une ligne droite de 150m.

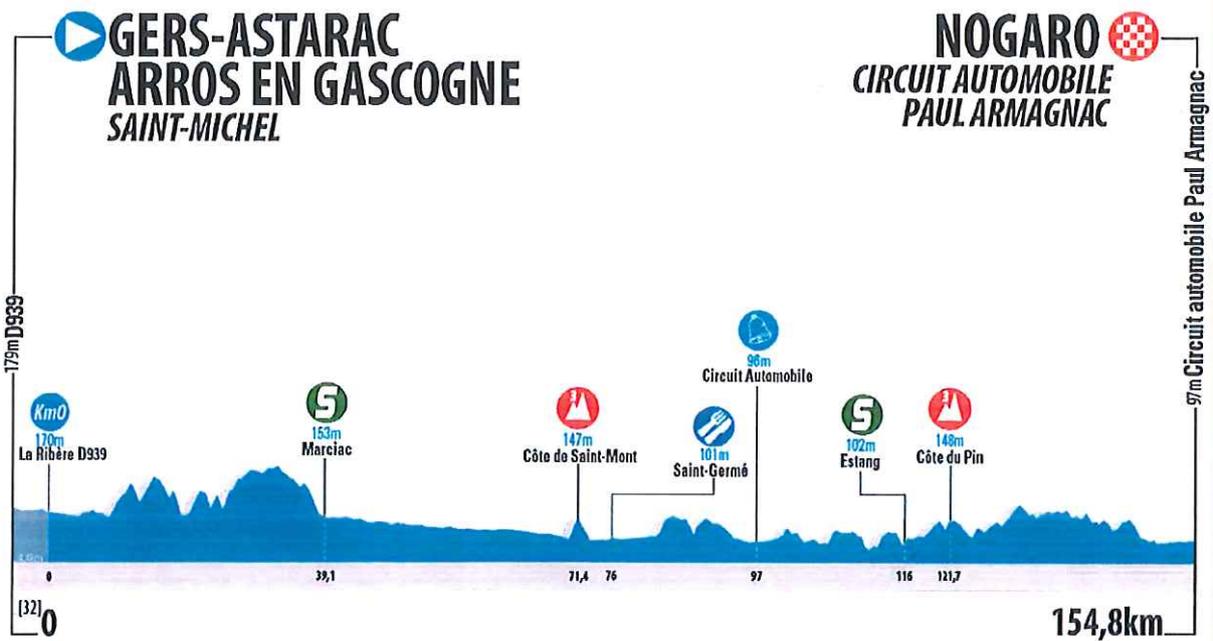
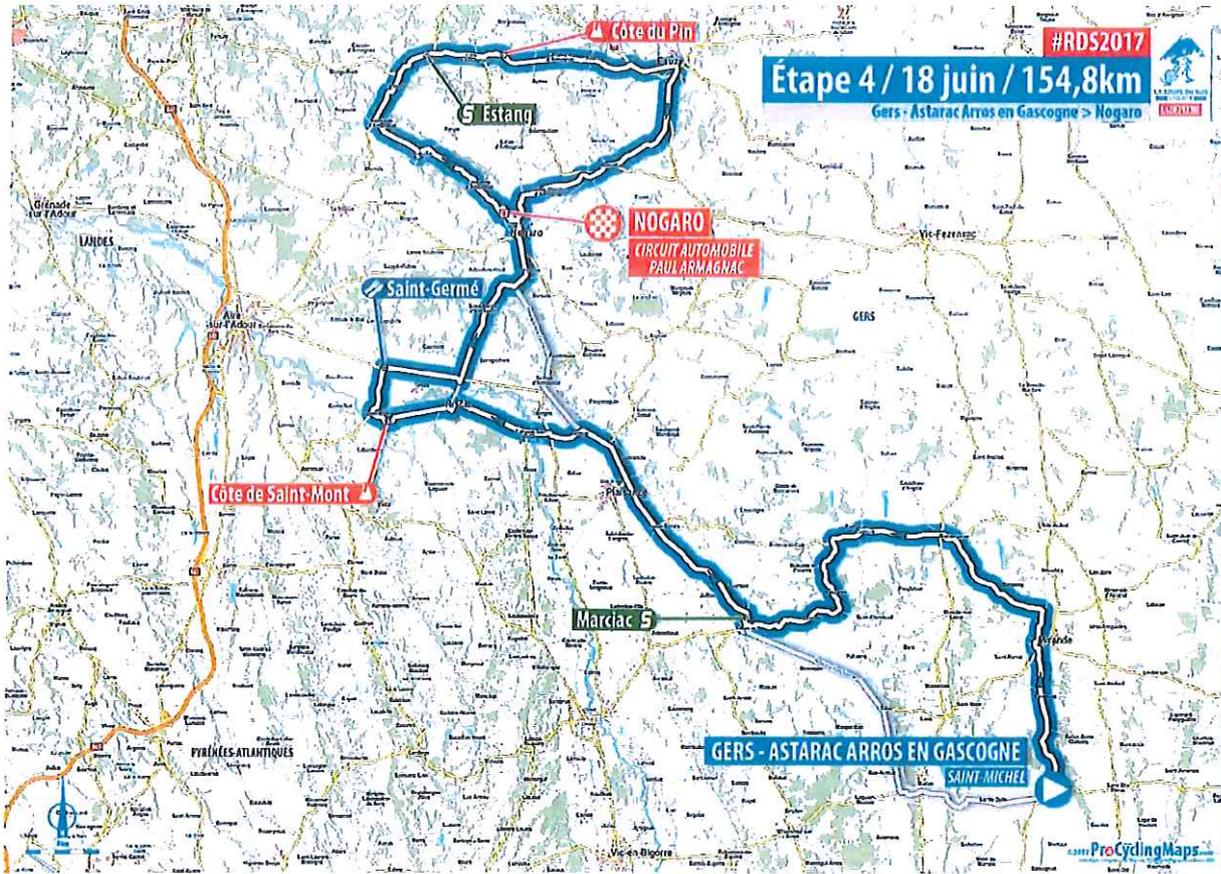
Signature : de 10h35 à 11h35

Rassemblement et départ fictif : 11h45 Podium Dépêche du Midi

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général



# Carte et profil



Pour le Préfet et par délégation,  
 Le Secrétaire Général



Guy FITZER



Etape 4 | Dimanche 18 juin | Gers-Astarac Arros en Gascogne (Saint-Michel) - Nogaro

# Itinéraire horaire



Étape 4 | Dimanche 18 juin | Gers-Astarac Arros en Gascogne (Saint-Michel) - Nogaro

Kilomètres			Itinéraire	Altitude	Heure de passage			
Partiels	Parcourus	Restants			40 km/h	42 km/h	44 km/h	Caravane
			<b>GERS (82)</b>					
0	0	154,8	<b>SAINT-MICHEL</b>	167	12:00	12:00	12:00	10:30
2,0	2	152,8	D939 Berdoues D939	164	12:03	12:02	12:02	10:33
4,4	6,4	148,4	N21 Mirande D137	170	12:09	12:09	12:08	10:41
10,5	16,9	137,9	CR D137 D943	208	12:25	12:24	12:23	10:59
0,4	17,3	137,5	D943 Montesquiou D943	190	12:25	12:24	12:23	11:00
7,4	24,7	130,1	D943 Bassoues D943	219	12:37	12:35	12:33	11:13
5,3	30	124,8	Mascaras	275	12:45	12:42	12:40	11:22
3,7	33,7	121,1	Laveraët	233	12:50	12:48	12:45	11:29
5,4	39,1	115,7	D943 Marciac D3 SPRINT	156	12:58	12:55	12:53	11:38
17,6	56,7	98,1	CR D3 Tasque D180	123	13:25	13:21	13:17	12:09
2,4	59,1	95,7	CR D180 D173	123	13:28	13:24	13:20	12:13
0,2	59,3	95,5	CR D173 D180	122	13:28	13:24	13:20	12:13
1,7	61	93,8	CR D180 Cahuzac-sur-Adour D935	126	13:31	13:27	13:23	12:16
5,5	66,5	88,3	D935 Riscle D946	115	13:39	13:35	13:30	12:26
4,9	71,4	83,4	<b>Côte de Saint-Mont GPM3</b>	149	13:47	13:42	13:37	12:35
1,1	72,5	82,3	Saint-Mont	108	13:48	13:43	13:38	12:36
0,2	72,7	82,1	CR D946 D262	100	13:49	13:43	13:39	12:37
3,3	76	78,8	CR D262 Saint-Germé D935 Début ZR	103	13:54	13:48	13:43	12:43
4,0	80	74,8	D935 Fin ZR	106	14:00	13:54	13:49	12:50
1,6	81,6	73,2	CR D935 D3 D25	108	14:02	13:56	13:51	12:52
9,1	90,7	64,1	D25 Urgosse D25	137	14:16	14:09	14:03	13:08
6,3	97	57,8	D931 (P7) Nogaro circuit automobile (R1) D147	98	14:25	14:18	14:12	13:19
4,0	101	53,8	D147 Caupenne d'Armagnac D147	116	14:31	14:24	14:17	13:26
4,4	105,4	49,4	CR D147 D152	103	14:38	14:30	14:23	13:34
0,8	106,2	48,6	CR D152 Laujuzan D143	122	14:39	14:31	14:24	13:35
3,4	109,6	45,2	Monlezun d'Armagnac	102	14:44	14:36	14:29	13:41
0,5	110,1	44,7	CR D143 D32	77	14:45	14:37	14:30	13:42
3,8	113,9	40,9	CR D32 D30	115	14:50	14:42	14:35	13:49
2,1	116	38,8	D30 Estang D30 SPRINT	108	14:54	14:45	14:38	13:53
5,7	121,7	33,1	<b>CR D250 D30 "Le Pin" GPM3</b>	147	15:02	14:53	14:45	14:03
3,7	125,4	29,4	Campagne d'Armagnac	126	15:08	14:59	14:51	14:09
2,3	127,7	27,1	CR D122 Réans D30	142	15:11	15:02	14:54	14:13
2,9	130,6	24,2	CR D30 N524	179	15:15	15:06	14:58	14:18
1,1	131,7	23,1	CR N524 D626	170	15:17	15:08	14:59	14:20
2,1	133,8	21	D626 Eauze D931	163	15:20	15:11	15:02	14:24
1,1	134,9	19,9	CR D931 N524	168	15:22	15:12	15:03	14:26
2,5	137,4	17,4	CR N524 D931	174	15:26	15:16	15:07	14:30
5,4	142,8	12	CR D924 D931	143	15:34	15:24	15:14	14:40
0,3	143,1	11,7	D931 Manciet D931	129	15:34	15:24	15:15	14:40
6,5	149,6	5,2	CR D33 Giratoire D931	134	15:44	15:33	15:24	14:51
1,4	151	3,8	Giratoire	95	15:46	15:35	15:25	14:54
0,5	151,5	3,3	CR D931 route accès circuit Nogaro	94	15:47	15:36	15:26	14:55
0,2	151,7	3,1	Entrée circuit Nogaro (P7)	93	15:47	15:36	15:26	14:55
3,1	154,8	0	<b>CIRCUIT NOGARO</b>	97	15:52	15:41	15:31	15:01

Contrôle de départ : Podium Dépêche du Midi  
Appel des coureurs : 11h45

Signature : de 10h40 à 11h40

Rassemblement et départ fictif : 11h50 Podium Dépêche du Midi

Départ réel 12h KM0 D939 Hameau "La Ribère" 4,4 km après le départ fictif

L'arrivée sera jugée sur le circuit de Nogaro après une ligne droite de 300m. Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général



PREFECTURE  
SECRETARIAT GENERAL  
DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES

SERVICE DES DELIVRANCES DES TITRES

Auch, le 6 juin 2017

La route du Sud  
2ème étape : Vendredi 16 juin 2017  
Espace loisirs Sor et Agout (81) – Saramon  
4ème étape : Dimanche 18 juin 2017  
Saint-Michel – Nogaro

Procès-verbal de la réunion de la 2<sup>ème</sup> Section de la Commission Départementale de la Sécurité Routière du  
23 mai 2017

Le 23 mai 2017 à 14h, sous la présidence de Monsieur Christophe SAINT- SULPICE, Directeur de Cabinet, la 2<sup>ème</sup> section de la Commission Départementale de Sécurité Routière, s'est réunie à la Préfecture, pour examiner la demande d'autorisation de passage dans le département de la 41<sup>ème</sup> édition de la Route du Sud.

Assistaient à cette réunion :

- M. SAINT-SULPICE, Directeur de Cabinet, Préfecture du Gers ;
- M. SOUPLET, Capitaine du Groupement de Gendarmerie du Gers ;
- M. BIFFI, représentant le Service Départemental d'Incendie et de Secours ;
- M. CAUBIN, Président de la Route du Sud ;
- Mme ROUGEOREILLE, Directrice Adjointe Déplacements Infrastructures Conseil Départemental du Gers ;
- M. BARBARIA, Conseil Départemental du Gers ;
- Mme ESPERON, Conseillère Départementale ;
- M. CUSSONNEAU, représentant la Direction Départementale des Territoires ;
- M. PERRIN, représentant Comité Départemental Olympique et Sportif ;
- M. SALERS, Maire de Saramon ;
- M. PEYRET, Maire de Nogaro ;
- Mme BOURGES, Maire de Saint-Michel ;
- M. CABIRAN, Conseiller Municipal de Saint-Michel ;
- M. MEILLON, Adjoint au Maire de Marciac ;
- M. SALAZAR, Responsable Police Municipale de l'Isle-Jourdain ;
- Mme DUPRAT, Adjointe au chef de Service Bureau de la Circulation, Préfecture du Gers ;
- M. ZAUGUI, Bureau de la Circulation, Préfecture du Gers.

M. le Directeur de Cabinet ouvre la réunion et précise que l'objet de celle-ci est l'examen du passage de la « 41<sup>ème</sup> édition de la Route du Sud 2017 » dans le département les 16 et 18 juin 2017.

La 41<sup>ème</sup> édition de cette course aura lieu du 15 au 18 juin 2017, au départ du département de l'Hérault. Le département du Gers est traversé lors de la 2<sup>ème</sup> étape le vendredi 16 juin et lors de la 4<sup>ème</sup> étape le dimanche 18 juin.

Les moyens mis en place par les organisateurs sont :

- 23 gendarmes dont 20 motorisés (18 gendarmes pour la course et 2 gendarmes pour la caravane publicitaire) dans le cadre d'une convention avec le Groupement de Gendarmerie de la Région Occitanie ;
- 44 motards civils ;
- 150 bénévoles ;
- 2 médecins ;
- 8 secouristes de la Croix Rouge avec 2 véhicules de secours.

16 équipes professionnelles de 8 coureurs participeront à la course.

L'Association « La Route du Sud Cycliste - La dépêche du Midi » possède 40 ans d'expérience dans l'organisation de cette course.

Le parcours n'est pas privaté (mais priorité à la course). Une reconnaissance préalable à été réalisée du 9 au 11 mai, avec le Lieutenant Colonel HORUS (Commandant de la Gendarmerie Occitanie) sur l'ensemble du parcours de la Route du Sud afin de déterminer le dispositif « Gendarme à pied » à mettre en place.

La caravane est composée de plus de 70 véhicules. Cette dernière part 1h30 avant les coureurs et arrive ½ h avant les coureurs sur les sites d'arrivées.

Une reconnaissance détaillée du parcours, carrefour par carrefour, a été adressée aux mairies, aux forces de l'ordre et au conseil départemental afin de permettre la sécurisation de l'itinéraire. Ce plan récapitule les noms et numéros de voies, les horaires de passage moyens des coureurs et de la caravane publicitaire.

Les cabinets des infirmières libérales, les CIAS et les ADMR ont été également informés.

2ème étape : vendredi 16 juin 2017 - 174 kms – Sor et Agout (81)/Saramon

Le peloton arrivera dans le Gers par la D9 (Ségoufielle). La distance de cette première section de parcours dans le Gers représente 50 kms. Le passage de la caravane est estimé entre 13h46 et 15h27, celui du peloton entre 14h52 et 16h21.

Suite aux remarques de la Gendarmerie, de la DIRSO et après concertation avec le maire de Gimont, un nouveau parcours est validé pour éviter la RN124 : Il empruntera la RD4 en provenance de Samatan, à gauche au niveau du feu tricolore puis : rue des Sols, rue Monplaisir, Esplanade des Capucins, rue de la Tuilerie, chemin de Montiron, chemin du Pont de Lait et enfin la R12 direction Saramon.

Cette étape se terminera avec un sprint final à Saramon dans le centre du village.

Maire de Saramon :

L'arrivée est prévue entre 16h et 16h30 selon la vitesse des coureurs.

Les coureurs arriveront au niveau du Boulevard Arnaud Denjoy, route de Gimont puis par la D12.

La caravane publicitaire passera la ligne d'arrivée et viendra se positionner place du Foirail.

La circulation au centre du village sera fermée jusqu'à 1heure après l'arrivée du dernier coureur soit environ jusqu'à 17h30. Un arrêté d'interdiction de stationnement à été pris. Les emplacements seront interdits au stationnement dès la veille à 18h.

3 parkings d'une capacité totale de 2500 places seront réservés aux visiteurs à l'occasion de cette épreuve. Ils seront gérés par des bénévoles issus d'associations locales épaulés par les bénévoles de l'association Route du Sud.

La gestion des flux de circulation est facilitée par la convergence de toutes les rues adjacentes vers la route départementale.

Tous les services à la personne, les CIAS, les infirmières libérales sont informés.

SDIS :

Le centre de secours des pompiers est situé route de Gimont sur l'itinéraire de la course, ce qui peut poser des difficultés pour intervenir en cas d'urgence. En conséquence, les moyens seront certainement délocalisés temporairement.

Pour cela, une réunion avec les chefs de centres impactés par cette épreuve est programmée pour organiser le positionnement des moyens.

Afin de préparer au mieux cette réunion, le SDIS souhaite avoir de la part de l'organisateur les coordonnées téléphoniques du responsable sécurité.

Conseil Départemental :

Le département a ajusté les chantiers programmés afin d'éviter toutes projections de gravillons lors de la course.

La RD12 est fermée à la circulation au cœur du village. Une déviation vers les RD626, RD40 et RD104 sera mise en place pour accéder à Saramon.

En ce qui concerne les transports scolaires, le CD32 prévoit d'assurer le matin la prise en charge habituelle des élèves qui, le soir, seront déposés à proximité de l'arrêt de bus sans entraîner de perturbation. Les cars pourront emprunter la déviation mise en place en cas de besoin.

L'Isle-Jourdain :

M. SALAZAR signale que la mairie n' a pas pris d'interdiction de stationnement sur les axes empruntés au niveau de la commune. Cependant après échange avec l'organisateur, la municipalité devra prendre un arrêté d'interdiction de stationnement sur une distance de 100 mètres de chaque côté au niveau du virage situé à l'angle du boulevard Carnot, de la rue Charles Bacqué et de la rue Campistron.

Gendarmerie :

Concernant la surveillance et la protection du village, les groupements de compagnie vont faire intervenir leur unité sur chaque site.

Le fonctionnement du passage de cette épreuve s'apparente à celui de la bulle du tour de France sans privatisation de la chaussée. Cette «bulle» est délimitée par les véhicules d'ouverture et de fermeture des 18 motards gendarmerie et civils.

La reconnaissance faite par la gendarmerie a permis de déceler les endroits les plus dangereux.

Sur cette étape, 15 militaires seront positionnés sur des points bien définis, d'autant que tous les axes ne seront pas fermés à la circulation.

DIRSO :

Outre les 4 gendarmes statiques et des motards gendarmes et civils positionnés au niveau de l'échangeur pont-Peyrin de la RN124, la DIRSO activera un Panneau à Message Variable dans le sens Toulouse/Auch et un autre panneau ou une Remorque à Message Variable dans l'autre sens pour informer les usagers de la route.

L'accès aux bretelles de sortie (par la gendarmerie) sera ré-ouvert entre le passage de la caravane et la course. Un fourgon DIRSO signalera l'événement en amont sur chaque bretelle.

4ème étape : dimanche 18 juin - 155 kms – Saint-Michel/Nogaro

M. le Directeur de Cabinet rappelle que cette étape a fait l'objet d'une réunion technique le 4 avril à Saint-Michel organisée par la Sous-Préfecture de Mirande.

L'organisateur :

Le passage de la caravane est estimé entre 12h00 et 15h00, celui du peloton entre 14h52 et 15h52.

Le départ réel sera situé au lieu dit La Ribère à Berdoues sur la RD939, puis direction Mirande en traversant la RN21 sur une petite portion. Des gendarmes seront positionnés au niveau de l'intersection avec la RN21.

Les stationnements étant interdits dans les communes présentant des sprints de bonification, les maires concernés prendront les arrêtés d'interdiction de stationnement dès le vendredi.

Commune de Bassoues : Les coureurs passeront en bas du village par la RD943.

Saint-Michel :

3 parkings visiteurs, gérés par des bénévoles issus d'associations locales se chargeront de la gestion des parkings.

Les différents documents (carte d'ensemble avec les déviations mises en place, plans parkings publics et leurs accès et les coordonnées des responsables Route du Sud) ont été transmis au SDIS, au Groupement de Gendarmerie, au Conseil Départemental ainsi qu'à la Préfecture.

Maire de Nogaro :

Les coureurs arriveront par l'avenue des Pyrénées, puis les allées Parisots pour terminer sur le circuit de Nogaro par l'aéroclub (direction Eauze). Entrée dans le circuit au niveau du P7, après avoir longé l'aérodrome. Après un 1er passage sur le circuit, les coureurs se dirigeront vers Caupenne-d'Armagnac pour entamer une boucle d'environ 50 km passant par Eauze, avant de rejoindre le circuit de Nogaro pour l'arrivée.

Les arrêtés d'interdiction de stationnement ont été pris pour toute la traversée.

Gendarmerie :

La reconnaissance du parcours par les Groupements de gendarmerie a permis d'avoir une vision précise des points particuliers à traiter. Pour cette étape, 33 postes fixes ont été définis.

Un renforcement de l'encadrement de l'épreuve sera établi par la présence de gendarmes et civils sur les différents portions :

- traversée de la RN21 à Mirande
- la RD3 sur la partie Marciac – Plaisance
- la RD935 sur la partie Saint-Germé – Riscle
- la traversée de la RN524 sur le secteur d'Eauze

DDT et DIRSO :

D'un point de vue réglementaire, les arrêtés de dérogation pour l'usage des routes à grandes circulation ont été pris par la DIRSO concernant la traversée de la RN524 sur le secteur d'Eauze. La mairie de Mirande a également pris son arrêté de dérogation, après avis favorables du Conseil Départemental et de la DIRSO.

Conseil Départemental :

Signalisation de la déviation de Saint-Michel : mise en place à partir de 7h - levée prévue vers 13h environ.

Les chantiers ont été adaptés en fonction de cet événement, donc pas de déviation particulière liée à des travaux.

L'information sur le site internet du Département sera réalisée.

Pour ce qui concerne la sécurité et les interventions, un coordonnateur d'astreinte prendra les appels du SDIS afin d'intervenir sur la route le cas échéant.

M. Le Directeur de Cabinet:

M. SAINT-SULPICE rappelle que l'organisateur devra fournir l'annuaire téléphonique des principaux intervenants (responsable sécurité, technique....) au SDIS, au Groupement de Gendarmerie, au Conseil Départemental ainsi qu'à la Préfecture.

À la suite de l'attentat survenu à Manchester, le ministère demande le renforcement de la sécurité des rassemblements de personnes.

La Route du Sud est une épreuve festive, attrayante qui réunit des sportifs de haut niveau, de différentes nationalités et présente donc un risque. A cet égard, la vigilance de chacun devra être renforcée.

Aucune autre observation n'étant émise, les membres de la 2<sup>ème</sup> section de la Commission Départementale de la Sécurité Routière émettent un avis favorable à l'unanimité au déroulement de cette manifestation sous réserve de l'application de ces mesures.

Pour le Préfet,  
le directeur de Cabinet

  
Christophe SAINT-SULPICE



PREFET DU TARN

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau des élections de la réglementation  
et des affaires juridiques  
Affaire suivie par : Nathalie DURAND  
Tél : 05.63.45.62.10  
Fax : 05.63.45.61.18  
Courriel : nathalie.durand@tarn.gouv.fr

Albi, le 2 juin 2017

Le préfet du Tarn

à

Monsieur le préfet de l'Hérault  
Service Interministériel de Défense  
et de Protection Civile - Pôle prévention

**Objet :** Route du Sud Cycliste – Edition 2017 du 15 au 18 juin 2017  
Passage dans le Tarn le vendredi 16 juin 2017 (2<sup>ème</sup> étape)

**Vos réf. :** votre demande d'avis du 30 mars 2017

PJ : - Relevé de décision de la CDSR du 10 mai 2017

Après consultation des membres de la commission départementale de la sécurité routière et des différents services et mairies concernés par le passage de la manifestation, réunis en préfecture du Tarn le mercredi 10 mai 2017, j'émet un **avis favorable** au passage de la Route du Sud Cycliste – Edition, 2017 le vendredi 16 juin 2017, sous réserve que les organisateurs prennent toutes les mesures nécessaires en matière de sécurité et de protection de l'environnement.

L'organisateur s'engage, en outre, à mettre en œuvre toutes les mesures de sécurité adaptées au contexte d'état d'urgence prescrites par les services de gendarmerie et notamment assurer la sécurisation des intersections par la pose de barrières tenues par des signaleurs et, pour les principales, les doubler de véhicules aisément déplaçables afin d'empêcher tout engin non autorisé de pénétrer dans le dispositif pour commettre des actes de malveillance.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour le préfet, et par délégation,  
Le chef de bureau,



Valérie SOYER



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

CABINET  
Bureau du cabinet  
Pôle sécurité intérieure  
Affaire suivie par : Djamilia BORDENAVE  
Tél. 05 63 45 61 35

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES  
ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau des élections, de la réglementation  
et des affaires juridiques  
Affaire suivie par : Valérie SOYER  
Tél. 05 63 45 61 35

## RELEVÉ DE DECISIONS

Objet	CDSR « ROUTE DU SUD 2017 »
Date	10 mai 2017, salle Pompidou, préfecture du Tarn à Albi 14h50
Présidente	Madame Astrid Jeffrault, directrice de Cabinet du préfet
Participants	Cf. feuille d'émargement ci-joint
Résumé des points abordés et des discussions	<p><b><u>1 / Présentation de l'organisation de la Route du Sud 2017</u></b></p> <p>La 41ème Route du Sud Cycliste – La Dépêche du Midi se déroulera du 15 au 18 juin 2017.</p> <p>Il s'agit d'une course cycliste réservée aux coureurs professionnels (120 participants- 16 équipes de 8 coureurs) se déroulant exclusivement sur routes départementales et quelques nationales.</p> <p>Mme Soyer indique que l'épreuve démarrant dans le département de l'Hérault, c'est le préfet de l'Hérault qui est compétent pour délivrer l'autorisation de cette course après avis des préfets des départements traversés, attendus pour le 6 juin dernier délai.</p> <p>5 départements sur 692 kms seront traversés par la manifestation (Hérault, Tarn, Haute Garonne, Hautes Pyrénées et Gers) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Jeudi 15 juin : étape (en ligne) : département de l'Hérault.</li><li>• <b>Vendredi 16 juin : Espace loisirs Sor et Agout (81) / Saramon (32) en ligne 174,5 kms.</b></li><li>• Samedi 17 juin : Saint Gaudens (31) / Gavarnie – Gèdre en ligne 167 kms.</li><li>• Dimanche 18 juin : Gers – Astarac Arros en Gascogne (Saint Michel) (32) / Nogaro (32) en ligne 154,8 kms.</li></ul> <p><b><u>Programme et déroulement des épreuves :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• 4 étapes en ligne (classements journaliers, annexes et 1 classement général).</li><li>• Organisation d'un événement autour d'un « village-départ » le matin de chaque étape : présentation des coureurs, animation de la course par un speaker, stationnement de la caravane publicitaire...</li><li>• L'étape est encadrée par les forces de l'ordre selon le droit de passage accordé à la course et aux coureurs.</li><li>• Cérémonie protocolaire sur le site d'arrivée, animations autour de ce dernier avec les associations locales...</li></ul>

Le passage des coureurs est précédé d'environ 1h00 de celui de la caravane publicitaire.

## **2 / Organisation Sécurité/DPS :**

### **◆ Sécurité**

Cet événement est encadré par des motards de la gendarmerie : (convention gendarmerie nationale), le commandement est assuré par la région gendarmerie d'Occitanie – 23 personnels gendarmerie, 18 motards gendarmerie encadrant la partie course appuyés par 44 motards civils.

2 motards gendarmerie et 5 motards civils encadrent la caravane publicitaire composée d'environ 50 véhicules.

### **◆ DPS :**

Une convention avec la Croix Rouge a été signée.

- 3 ambulances Croix Rouge du Tarn sont affectées à cette course.

- 2 médecins

Les mairies des communes traversées sont prévenues de l'heure de passage du peloton, ainsi que les unités de sapeurs pompiers sur le plan local.

Pour conclure cette partie Sécurité/DPS, Mme Jeffrault interroge les différents partenaires :

**Gendarmerie** : pas de difficultés particulières, cette course est redondante chaque année et donc maîtrisée au niveau de la sécurité.

Les organisateurs et les gendarmes sont en train de reconnaître l'ensemble des parcours.

**Services Santé/secours** : pas de difficultés particulières, l'organisation est maîtrisée, notamment du fait de la mise en place de la bulle gendarmerie dont les motards encadrent le début et la fin du dispositif (caravane + coureurs).

## **3 / Divers :**

La DIRSO a demandé à ce que soit ré ouverte la RN 126 immédiatement après le passage de la caravane publicitaire puis des coureurs (la chaussée n'étant privatisée que la bulle gendarmerie). Sur la RN 126, le passage des coureurs ne durera que 1mn30 (entre 3 et 10 minutes maximum pour la caravane).

Le CD81 conseille la prudence sur la RD 40.

M. Caubin signale par ailleurs qu'un courrier explicatif sera adressé à l'ensemble des communes traversées par cette course.

### **SITE NATURA 2000 Concerné par le tracé de l'épreuve :**

Cette manifestation traversera ou longera plusieurs sites Natura 2000, **mais aucun site n'est concerné dans le département du Tarn**

**Résultat des votes : Avis favorable à l'unanimité des membres présents**

La Directrice de cabinet,



ASTRID JEFFRAULT

PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des libertés publiques et  
des collectivités territoriales

Bureau des élections et des  
professions réglementées  
Epreuves sportives

Affaire suivie par : Mme Maryse Clavier-Tiennot  
Tél. : 05.62.56.64.25  
courriel : [pref-epreuves-sportives@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-epreuves-sportives@hautes-pyrenees.gouv.fr)



Tarbes, le 5 MAI 2017

La préfète des Hautes-Pyrénées

à  
Monsieur le préfet de l'Hérault  
Bureau des manifestations sportives

34000 MONTPELLIER

**OBJET :** Course cycliste « La route du sud-La Dépêche du Midi » du 15 au 18 juin 2017

**RÉF :** Votre message du 4 avril 2017

Dans le cadre de l'instruction du dossier relatif à la course cycliste intitulée « La route du sud – La dépêche du midi » prévue du 15 au 18 juin 2017 et de son passage dans le département des Hautes-Pyrénées, vous avez sollicité mon avis sur la demande présentée par son organisateur, M. Pierre CAUBIN, pour la 3<sup>ème</sup> étape : Saint-Gaudens (31)/Gavarnie-Gèdre (65).

Comme je vous l'avais signalé, je vous confirme que j'ai réuni le 25 avril dernier, la commission départementale de sécurité routière, afin de recueillir l'avis préalable des membres de cette instance consultative.

Suite à cette réunion et en ce qui me concerne, j'émet un avis favorable au passage de cette épreuve dans le département des Hautes-Pyrénées, sous réserve du respect des règles de sécurité applicables à ce type de manifestations sportives et des observations suivantes :

1°/ Les organisateurs devront prendre les mesures nécessaires, afin d'assurer la sécurité des spectateurs et des concurrents pendant toute la durée de l'épreuve. Ces derniers ainsi que les conducteurs des véhicules de la caravane publicitaire, seront tenus de respecter strictement les prescriptions du code de la route ainsi que les dispositions complémentaires, prises éventuellement par les maires des communes traversées.

Des militaires de la gendarmerie nationale seront positionnés au niveau des intersections dangereuses, aidés obligatoirement par des signaleurs, motocyclistes et statiques, pour tous les autres points sensibles du tracé de l'épreuve, non tenus par leur service et prévus par l'organisateur.

En dehors du dispositif spécialement mis en place pour cette course cycliste, les services de la gendarmerie nationale n'assureront pas de surveillance particulière de l'itinéraire et n'interviendront qu'en cas d'accident.

2°/ Par ailleurs, la direction des routes et transports du conseil départemental des Hautes-Pyrénées a fait part en réunion des observations suivantes :

Sur la RD 918 (montée et descente du col du Tourmalet), des animaux seront en estive. Il serait opportun en conséquence, d'appeler les concurrents à être très vigilants, en raison de risques de présence de pierres et de gravillons sur la chaussée.

Il convient également d'appeler l'organisateur à être particulièrement attentif sur la sécurité du carrefour entre les RD 921 et 49 (entre les communes de Vizos et Chèze), où la visibilité est très réduite et où la présence des forces de l'ordre paraît souhaitable.

Par ailleurs, l'organisateur devra reprendre l'attache du conseil départemental des Hautes-Pyrénées, afin de sécuriser la descente du col du Tourmalet durant l'épreuve par la prise d'un arrêté départemental, réglant la circulation.

3°/ Bien que le nombre de spectateurs soit difficile à évaluer, le SDIS 65, a prévu, comme les années précédentes, un nombre maximum de 700 personnes à l'arrivée.

Il convient donc de mettre en place un Point d'Alerte et de Premiers Secours (PAPS) avec au moins deux secouristes et dotés d'un lot C et d'un défibrillateur automatisé externe (DAE), au départ et à l'arrivée de l'étape.

Par ailleurs, il appartient à l'organisateur d'assurer la sécurité des participants et des accompagnants, par un dispositif de secours, conforme à la réglementation de la fédération d'affiliation, indépendamment du PAPS destiné à assurer la sécurité du public, ce qui ne semble pas poser de problème particulier au vu des informations du dossier confirmées en séance par l'organisateur.

Enfin, j'invite les organisateurs à effectuer une reconnaissance préalable du circuit dans les jours qui précèdent l'épreuve et à apporter une attention particulière au ramassage des déchets éventuels, dès la fin de la course.

Je vous remercie par avance de bien vouloir inclure ces prescriptions, si vous en êtes d'accord, dans votre arrêté d'autorisation de l'épreuve, et m'en faire parvenir une copie.

Pour la préfète et par délégation,  
Le secrétaire général,

Marc ZARROUATI



PREFECTURE DE L'HERAULT

Direction Interdépartementale des Routes  
Massif Central

District Sud

**ARRÊTE TEMPORAIRE**  
**N° 2017-S-022**

**Fermeture des bretelles de sorties Nord et  
Sud de l'A75 à l'échangeur 59 (Pézénas  
Nord)  
à hauteur du PR 310+200**

**LE PRÉFET DE L'HERAULT**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de la route et notamment les articles R 411-1 à 411-9 et R 411-25 à 411-32-,  
VU l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation temporaire des routes et des  
autoroutes et les textes subséquents qui l'ont modifié,  
VU la loi n° 55.435 du 18 avril 1955 modifiée portant statut des autoroutes,  
VU le décret n° 56.1425 du 27 décembre 1956, portant règlement d'administration  
publique pour l'application de la loi n° 55.435 du 18 avril 1955 sur les statuts  
d'autoroute,  
VU la circulaire n° 96-14 du 6 février 1996 relative à l'exploitation sous chantier,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code du domaine de l'Etat,  
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des  
départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982  
et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,  
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, huitième partie:  
signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 31 juillet 2002,  
VU l'arrêté préfectoral du 27 février 2017 donnant délégation de signature pour la route  
et la circulation routière à M. Olivier COLIGNON, Directeur Interdépartemental des  
Routes Massif Central,  
VU l'arrêté préfectoral du 2 mars 2017 portant subdélégation à certains agents de la  
DIR,

**CONSIDÉRANT** que pour permettre le bon déroulement de l'épreuve sportive « la route  
du Sud » sans occasionner de gêne à la circulation sur A75, sans créer de remontée de  
bouchons sur A75, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions  
suivantes.

Sur proposition de Monsieur le Directeur Interdépartemental des Routes Massif Central,

## ARRETE

### ARTICLE 1

Les bretelles de sortie de l'A75 au niveau de l'échangeur 59 (Pézénas Nord), PR310 + 200, seront fermées de 11h45 à 12h45 le 15 juin 2017.

Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules et engins de secours et d'intervention, ni aux dépanneurs agréés - sollicités pour une intervention par le Centre Opérationnel de Renseignement de Gendarmerie (CORG) de Montpellier.

### ARTICLE 2

Une déviation sera mise en place par la DIRMC vers les échangeurs suivants par des PMV (fixes ou mobiles).

Deux panneaux de déviations seront placés respectivement au droit des 2 musoirs des échangeurs (amont et aval) impactés.

La DIRMC ne déposera aucune autre signalisation, notamment sur les giratoires des routes départementales impactées.

### ARTICLE 3

Sur la section courante, la signalisation et l'information aux usagers sur A75 seront mises en place et gérées par la DIR Massif Central, District Sud (CEI de Servian).

### ARTICLE 4

Les dispositions du présent arrêté pourront être suspendues, complétées ou modifiées en tant que de besoin suivant les contraintes de circulation, les intempéries éventuelles ou tout autre aléa.

### ARTICLE 5

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Le Commandant du Groupement de Gendarmerie du département de l'Hérault, Le Directeur Interdépartemental des Routes du Massif Central, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du département.

Une copie sera transmise au SDIS, au Conseil départemental de l'Hérault (Mme la Directrice des Routes et à l'agence Technique Départementale de Pézénas) et à la mairie du Pézénas.

À Clermont l'Hérault, le 9 juin 2017  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Interdépartemental des  
Routes du Massif Central et par  
subdélégation,  
La cheffe du District Sud



Vanessa LEVASSORT

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'HERAULT**  
**ARRONDISSEMENT DE BEZIERS**

**VILLE DE SAINT-PONS DE THOMIERES**

**ARRETÉ N° :**

20170082

**Objet : REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT ET DE LA CIRCULATION**  
**A l'occasion de « la Route du Sud Cycliste- La Dépêche du Midi » le jeudi 15 juin 2017**

Le Maire de la commune de SAINT-PONS DE THOMIERES,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6, relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement

VU le code de la route, notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 417-4, R 417-9, R 417-10 et R417-11,

VU la loi n 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU la loi n83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, (livre I - quatrième partie -signalisation de prescription absolue approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifié et septième partie - marques sur chaussées - approuvée par l'arrêté interministériel du 16 février 1988 modifié),

VU la demande présentée par M. Pierre Caubin Président de la Route du Sud Cycliste,

CONSIDERANT la première étape de la 41<sup>ème</sup> Course du Sud qui aura lieu à Saint Pons de Thomières le jeudi 15 juin.

CONSIDERANT que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains,

CONSIDERANT la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement, notamment sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir les risques pouvant être engendrés par cette manifestation de grande ampleur,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 : Circulation**

Le jeudi 15 juin 2017, la circulation sera règlementée de la façon suivante :

- **Alternance de Circulation : dans la Grand Rue entre 10h00 et 12h00**
- **Circulation interdite ; sauf Véhicules autorisés dans la Grand'Rue de 12h00 à 17h30**
- **Circulation momentanément interrompue (Passage de la bulle)**
  - **entre 14h45 et 16h00 :**  
Route de la Salvetat D612  
Rond-point du Foirail  
Route de Castres
  - **entre 15h45 et 16h35 :**  
Route de Narbonne D907

**ARTICLE 2: Délestage**

**Pour les véhicules empruntant le tronçon Castres-Béziers (Rd612) ;sur la rd 190<sup>01</sup> Mise en place d'un délestage le jeudi 15 juin de 10h30 jusqu'à 17h 30**

**Avec Alternat de la circulation au niveau de la rue du Barry. Celui-ci sera règlementé aux moyen de feux de signalisation, et lors du passage de la bulle par la présence de deux agents munis de panneaux B15 et C18.**

179,8 12:00

## VILVEYRAC / SAINT-PONS-DE-THOMIERES

Jeudi 15 juin 2017

Kilomètres			Itinéraires	Altitudes	Heures de passage			
Partiels	Parcourus	A parcourir			39 km/h	41 km/h	43 km/h	Passage Caravane
			<b>HERAULT (34)</b>					
0	0	179,8	VILVEYRAC	72	12:00	12:00	12:00	10:30
7,1	7,1	172,7	D5 Montagnac D613	50	12:10	12:10	12:09	10:42
4,2	11,3	168,5	CR D613 D913	20	12:17	12:16	12:15	10:49
3,7	15	164,8	D913 Pezenas D13	19	12:23	12:21	12:20	10:55
8	23	156,8	D33 Alignan du vent D33	99	12:35	12:33	12:32	11:09
5,1	28,1	151,7	D33 Abcilhan D33	75	12:43	12:41	12:39	11:18
1	29,1	150,7	D33 Coulobre D33	65	12:44	12:42	12:40	11:20
2	31,1	148,7	D33 Espondeilhan D18	86	12:47	12:45	12:43	11:23
1,1	32,2	147,6	Passage à niveau n° 447	102	12:49	12:47	12:44	11:25
2,1	34,3	145,5	D18 Puissalicon D18	122	12:52	12:50	12:47	11:29
2	36,3	143,5	D18 Magalas D18	108	12:55	12:53	12:50	11:32
3,8	40,1	139,7	D18 St Geniès de Fontedit D16	95	13:01	12:58	12:55	11:39
4,8	44,9	134,9	D16 Murviel-lès-Béziers D36	53	13:09	13:05	13:02	11:47
4,1	49,0	130,8	D36 Réals D36	49	13:15	13:11	13:08	11:54
1,4	50,4	129,4	Base Départementale de Réals <b>Sprint</b>	56	13:17	13:13	13:10	11:57
1,1	51,5	128,3	CR D36 D14	51	13:19	13:15	13:11	11:59
2,5	54,0	125,8	D14 Cessenon sur Orb D14	58	13:23	13:19	13:15	12:03
1,2	55,2	124,6	CR D20 D14	60	13:24	13:20	13:17	12:05
2,9	58,1	121,7	D14 Lugné D14	86	13:29	13:25	13:21	12:10
4,7	62,8	117	D14 Roquebrun D14	91	13:36	13:31	13:27	12:18
9,4	72,2	107,6	D14 Vieussan D14	144	13:51	13:45	13:40	12:34
4,5	76,7	103,1	CR D14 D908	197	13:58	13:52	13:47	12:42
1,1	77,8	102	D908 St Martin de l'Arçon <b>Début ZR</b>	175	13:59	13:53	13:48	12:44
2,3	80,1	99,7	D908 Colombières sur Orb <b>Fin ZR</b>	216	14:03	13:57	13:51	12:48
4,9	85,0	94,8	D908 Le Poujol sur Orb D908	182	14:10	14:04	13:58	12:56
2,5	87,5	92,3	CR D908 D22	188	14:14	14:08	14:02	13:01
1,5	89,0	90,8	D22 Lamalou les Bains D22E4 <b>Sprint</b>	268	14:16	14:10	14:04	13:03
2,4	91,4	88,4	CR D22E4 D180E6	448	14:20	14:13	14:07	13:08
2,9	94,3	85,5	CR D180E6 D180	620	14:25	14:18	14:11	13:13
5,1	99,4	80,4	D180 Rosis D180	803	14:32	14:25	14:18	13:21
11,6	111,0	68,8	Col de l'Espinouse <b>GPM2</b>	1124	14:50	14:42	14:34	13:41
2	113,0	66,8	CR D180 D53	1018	14:53	14:45	14:37	13:45
3,3	116,3	63,5	D53 Salvergues D53	966	14:58	14:50	14:42	13:51
6,5	122,8	57	D53 Cambon D53	941	15:08	14:59	14:51	14:02
3,8	126,6	53,2	CR D53 D14	860	15:14	15:05	14:56	14:08
4	130,6	49,2	D14 Fraisse sur Agout D169	939	15:20	15:11	15:02	14:15
3,4	134,0	45,8	Col de la Bane <b>GPM2</b>	1003	15:26	15:16	15:06	14:21
7,5	141,5	38,3	CR D169 D907	795	15:37	15:27	15:17	14:34
10,4	151,9	27,9	D907 Saint Pons de Thomières D612	352	15:53	15:42	15:31	14:52
4,5	156,4	23,4	D612 Courniou D920	471	16:00	15:48	15:38	15:00
6,1	162,5	17,3	CR D920 Verreries de Moussan D147	632	16:10	15:57	15:46	15:10
4,4	166,9	12,9	Col de Sainte - Colombe <b>GPM3</b>	636	16:16	16:04	15:52	15:18
2,2	169,1	10,7	CR D147 Sainte - Colombe D907	517	16:20	16:07	15:55	15:22
9	178,1	1,7	CR D907 St Pons de Thomières D612	318	16:34	16:20	16:08	15:37
1,7	179,8	0	SAINTE-PONS-DE-THOMIERES	303	16:36	16:23	16:10	15:40

Contrôle de départ : Podium Dépêche du Midi

Signature : de 10h30 à 11h30

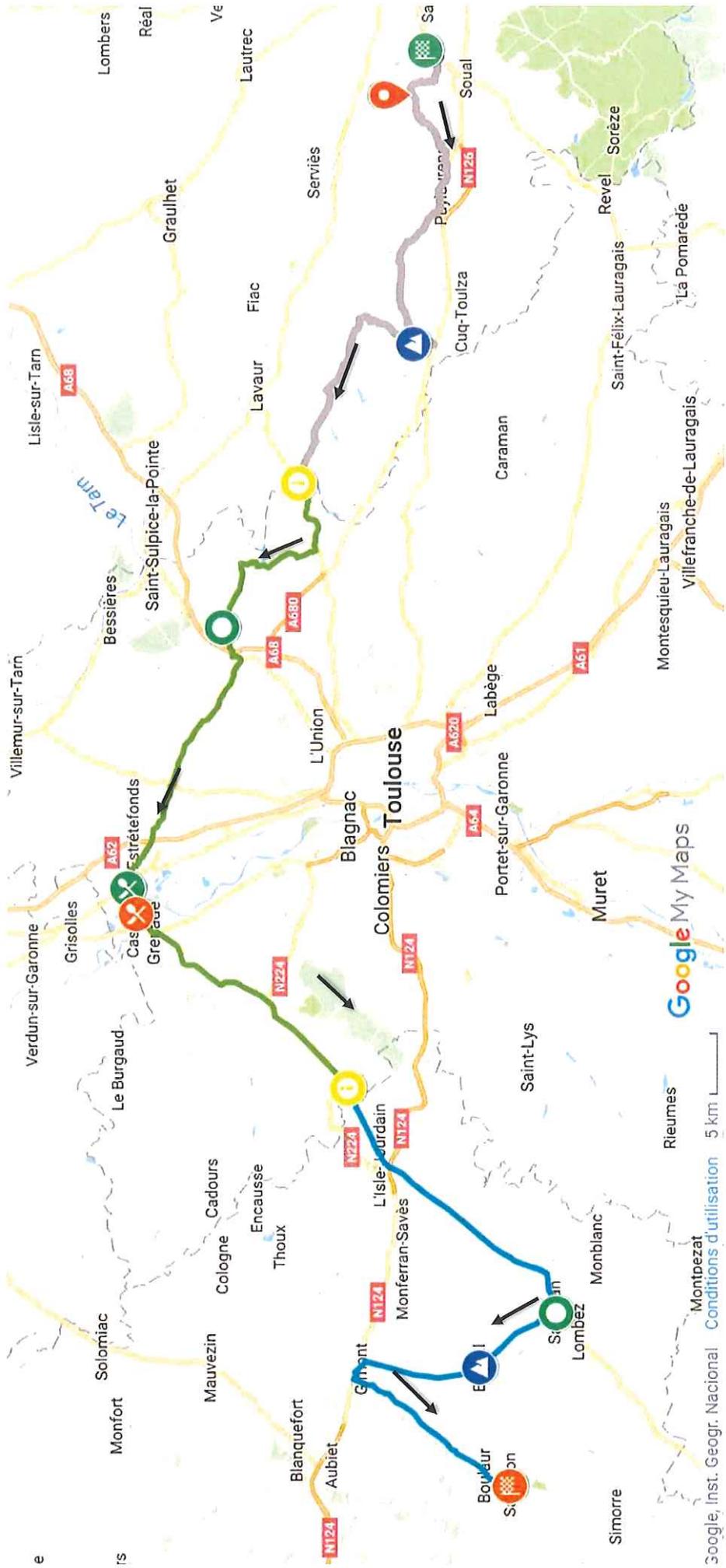
Appel des coureurs : 11h40

Rassemblement et départ fictif 11h45

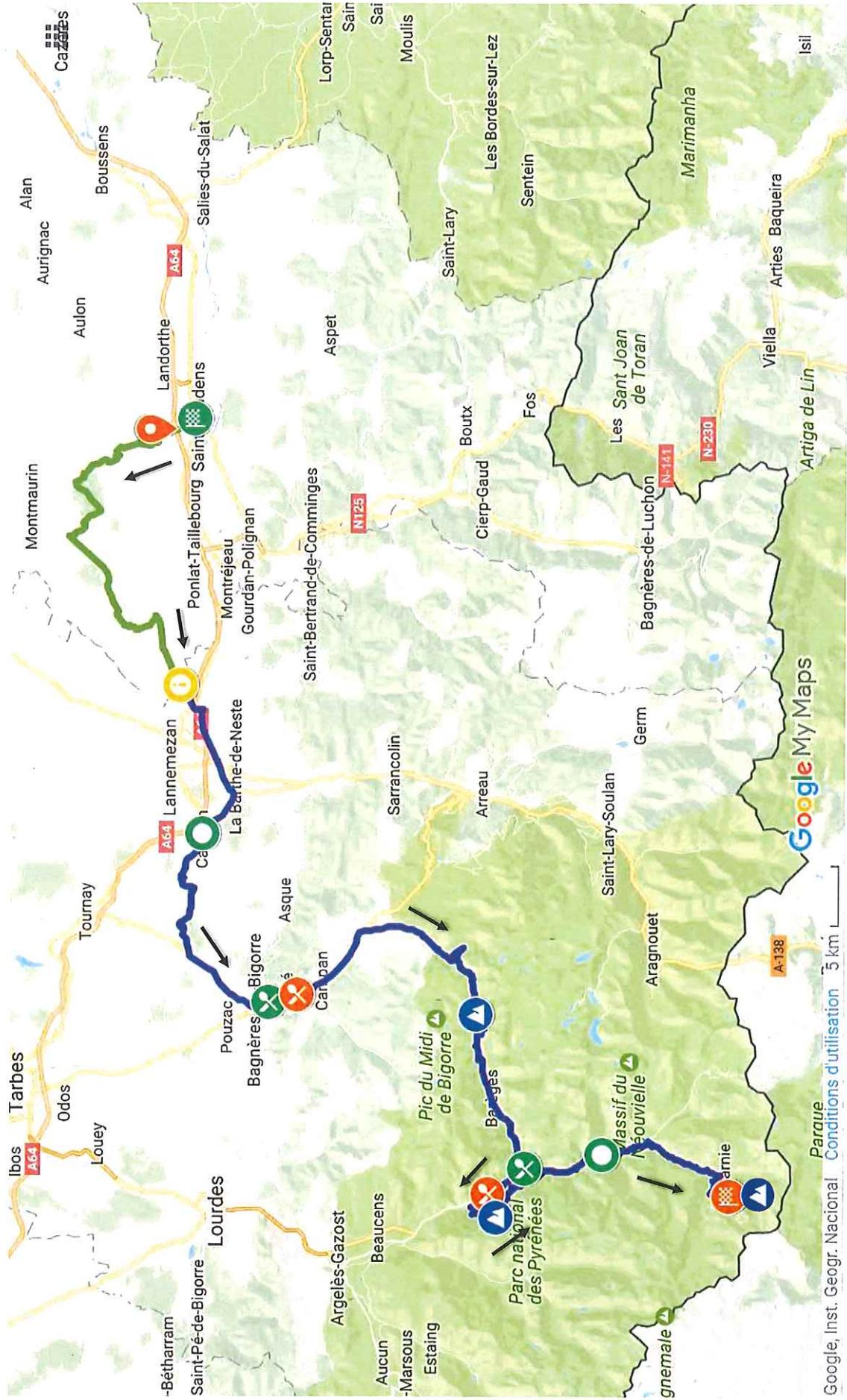
Départ réel des coureurs : 12h KM 0 Abbaye de Valmagne 4kms après le départ fictif

L'arrivée sera jugée sur le site de l'ancienne gare après une ligne droite de 70m.

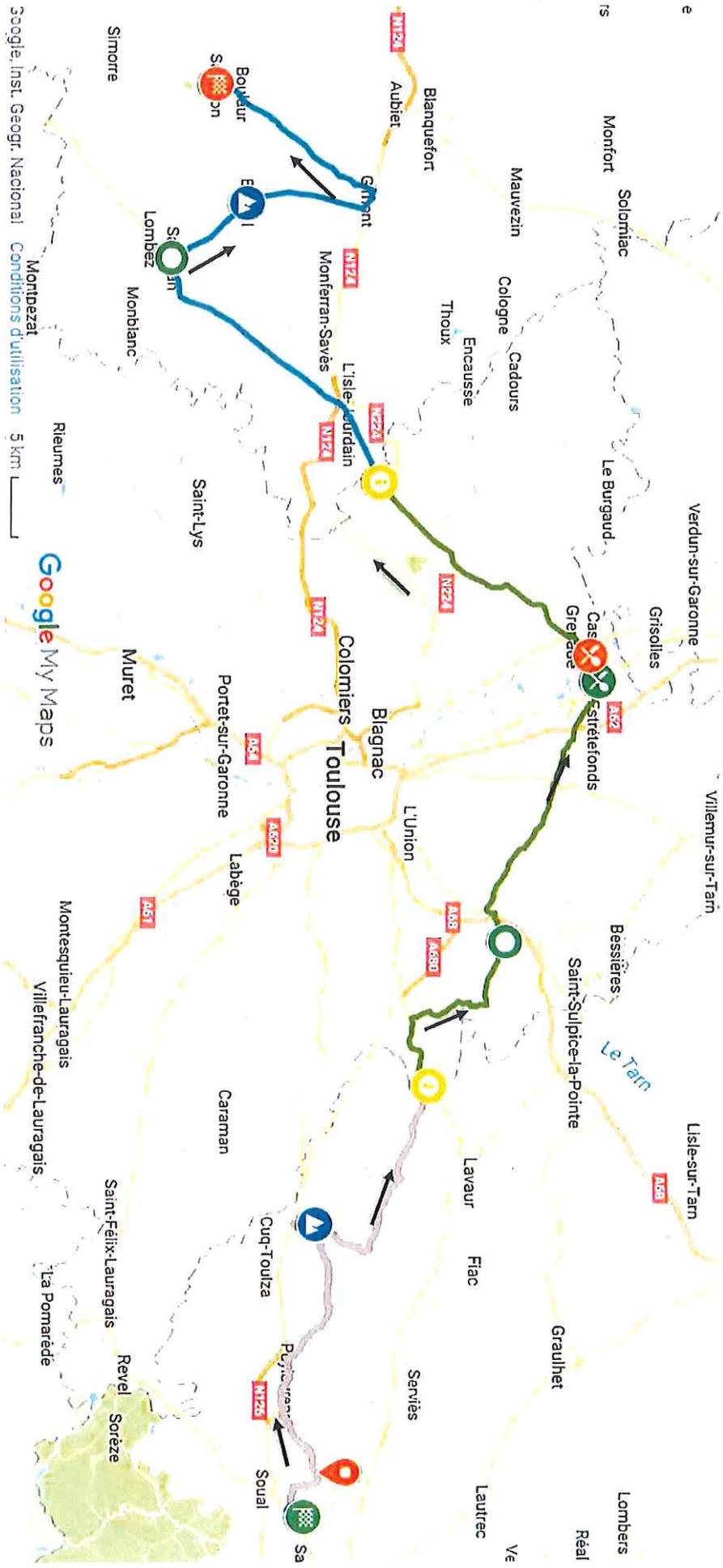
V PM 22/03/2017





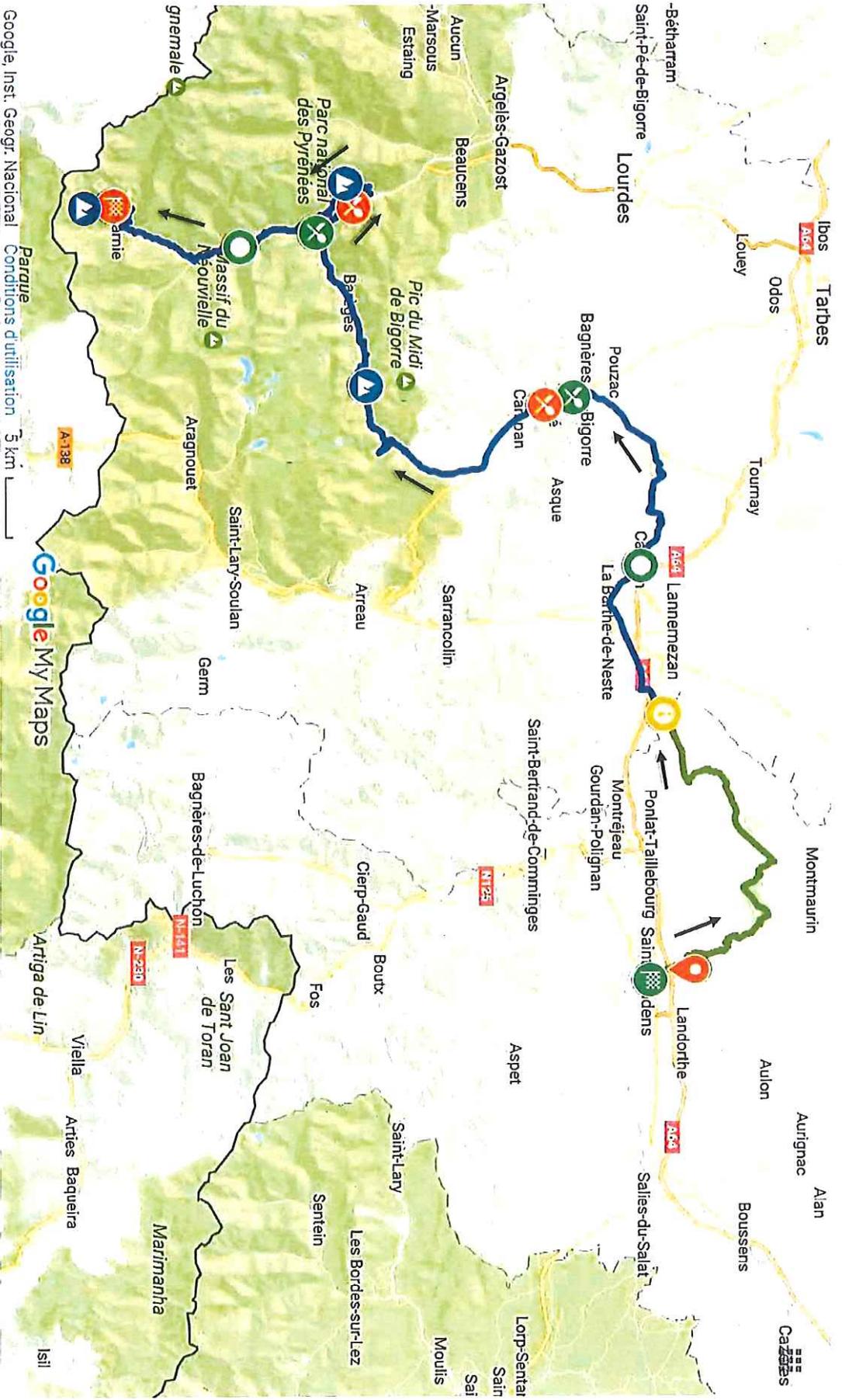


Google, Inst. Geogr. National. Conditions d'utilisation 5 km



Google, Inst. Geogr. National Conditions d'utilisation 5 km

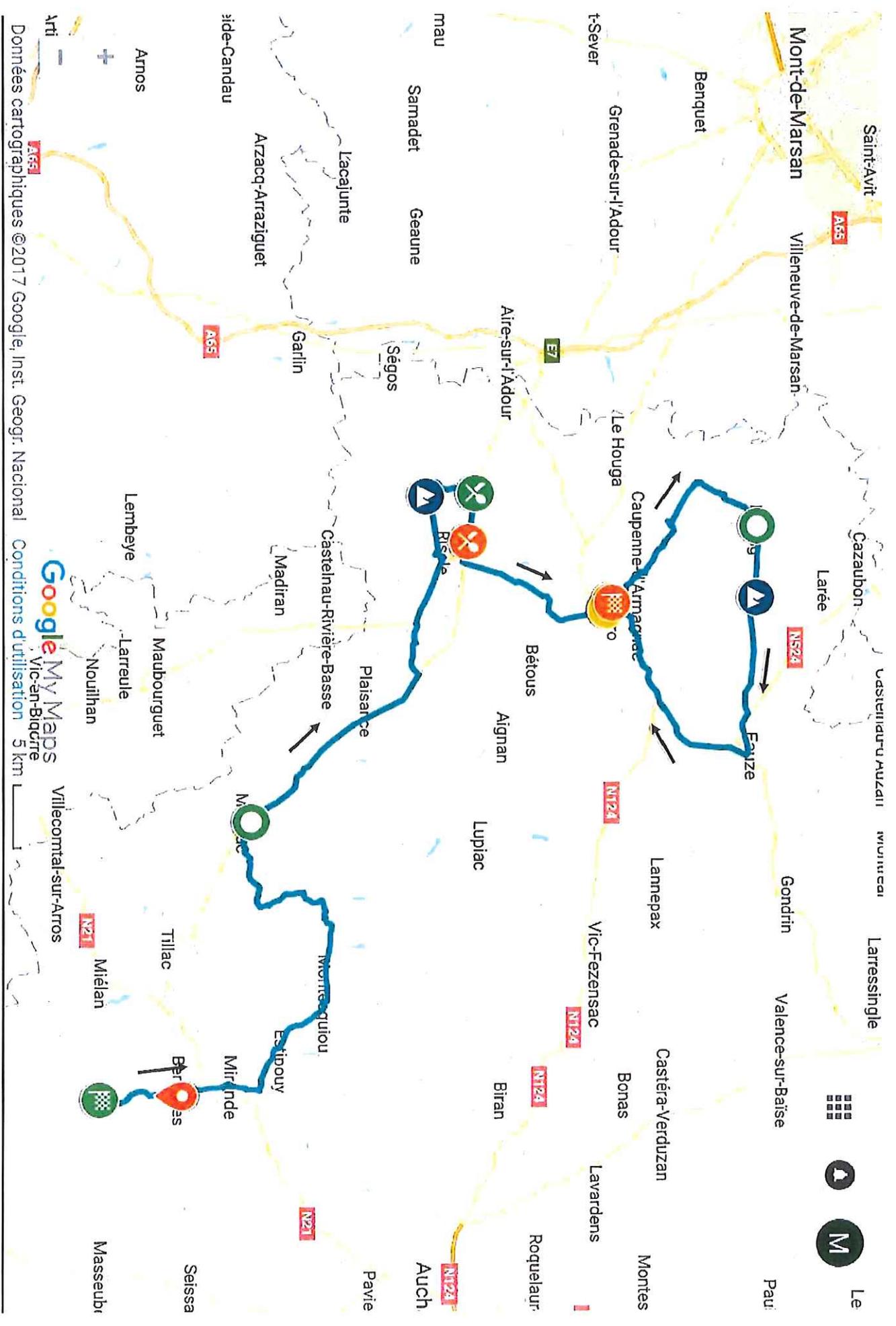
Google My Maps



Google, Inst. Geogr. Nacional

Parque  
Conditions d'utilisation 5 km

Google My Maps



Données cartographiques ©2017 Google, Inst. Geogr. National

Google My Maps  
 Vic-en-Bigorre  
 Conditions d'utilisation 5 km

Villecomtal-sur-Arros



PRÉFET DE L'HÉRAULT

**Préfecture**

CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILES  
POLE EPREUVES SPORTIVES  
FB

**Arrêté n° 2017/01/ 710 du 13 juin 2017  
portant autorisation du déroulement de l'épreuve motorisée  
dénommée « coupe PW 50 et ZFM 150 »  
les 17 et 18 juin 2017 – 8 et 9 juillet 2017**

-----  
Le préfet de l'Hérault,  
Officier dans l'ordre national du Mérite,  
Officier de la Légion d'Honneur,

- VU le code de la route et notamment les articles R411-10 à R411-12 ;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code du sport et notamment les articles R.331-6 à R.331-45 et A.331-1 à A.331-32 ;
- VU le règlement général de la Fédération Française de Motocyclisme ;
- VU les règles techniques et de sécurité de la discipline course sur circuit de la FFM ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2015/01/557 du 21 avril 2015 homologuant les pistes de karting de Brissac-Ganges sise lieu-dit "Les Peras de Caizergues" à Brissac (34 190), pour les motocyclettes et pour une durée de quatre ans ;
- VU la demande présentée par le président du "Moto Club Avignon et Vaucluse", en vue d'organiser les 17 et 18 juin 2017 – 8 et 9 juillet 2017, sur les pistes susvisées, une course de motos enfant dénommée « coupe PW 50 et ZFM 150 »
- VU les permis d'organiser n° 647 et 699 délivrés par la FFM ;
- VU les règlements particuliers des épreuves visées par la FFM ;
- VU les attestations d'assurance souscrite auprès de la compagnie Gras Savoye ;
- VU l'avis de la commission départementale de sécurité routière de l'Hérault du 6 juin 2017;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-I-455 du 19 avril 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault ;
- SUR proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** M. le président du "Moto Club Avignon et Vaucluse" est autorisé, sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser les 17 et 18 juin 2017 – 8 et 9 juillet 2017, sur les pistes susvisées, la course moto enfant dénommée « coupe PW 50 et ZFM 150 »

**ARTICLE 2 :** Les journées des 17 juin et 8 juillet 2017 seront réservées aux essais libres. Les journées des 18 juin et 9 juillet 2017 seront réservées à la course.

**ARTICLE 3** Les organisateurs devront se conformer aux règlements et aux règles techniques et de sécurité de la discipline course sur circuit de la fédération française de motocyclisme.

**ARTICLE 4** : L'autorisation demeure subordonnée à la stricte observation des mesures destinées à protéger le public et les coureurs. Les organisateurs devront également rappeler au public qu'il est tenu de respecter les consignes du service d'ordre.

Les services de sécurité seront en place 3/4 d'heure avant le début de l'épreuve.

La présence de spectateurs ne sera autorisée que sur les zones prévues à cet effet par l'organisateur et conformément au plan ci-annexé.

Toutes les autres zones du circuit sont interdites aux spectateurs, et notamment les parcs pilotes et les chemins d'accès débouchant directement sur la piste. Ces chemins seront barriérés, surveillés et ruralisés.

Toute personne ne participant pas directement à la course doit impérativement être considérée comme spectateur, et ainsi se positionner dans les emplacements réservés au public.

**Tout spectateur qui stationne dans une zone interdite au public doit être considéré comme un incident donnant lieu à un arrêt de course.**

Une demi-heure avant le début de la manifestation, le service d'ordre s'assurera de l'évacuation totale de la piste par le public.

Des commissaires, munis de talkies-walkies, seront disposés comme indiqué sur le plan ci-joint. Le nombre de commissaire de piste devra permettre une surveillance permanente des pilotes et du public en tout point du circuit.

**ARTICLE 5** : La couverture médicale des compétitions sera assurée par un médecin réanimateur, un VSAV médicalisé et son équipage, conformément au dossier déposé par l'organisateur.

M. Fabien LOPEZ est désigné comme responsable sécurité/secours. Son numéro de téléphone est le 06 64 79 37 13.

Les organisateurs devront communiquer, une heure avant le départ de la manifestation, le numéro de téléphone du PC au service de police ou de gendarmerie compétent et au CODIS 34 (04.99.06.70.00). Ils devront être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation.

En cas d'accident occasionnant un ou plusieurs blessés, le médecin responsable de la manifestation contactera le SAMU, centre 15 (15) ou à défaut le CODIS 34 (tél 112 ou 18) afin que ceux-ci prennent les dispositions nécessaires pour déclencher les secours adaptés à la situation. Toutes les dispositions nécessaires devront être prises pour qu'aucun obstacle ne gêne l'accès des moyens de secours.

**Le responsable de la sécurité et l'organisateur technique arrêteront immédiatement le déroulement de la manifestation concernée et en informeront les forces de sécurité publique, ainsi que la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. ([ddcs-secretariat-direction@herault.com](mailto:ddcs-secretariat-direction@herault.com))**

**ARTICLE 6** : L'organisateur prendra en charge les frais entraînés par l'organisation du service d'ordre et la mise en place du service de sécurité. Les propriétés privées doivent être respectées ainsi que la tranquillité et la sécurité des riverains. Les droits des tiers restent expressément réservés. Le jet de tous imprimés ou objets quelconques sur la voie publique et la pose d'affiches sur ses dépendances sont rigoureusement interdits. Les organisateurs seront responsables des dommages et dégradations de toutes natures pouvant être causés par eux-mêmes, leurs préposés et les concurrents, à la voie publique ou à ses dépendances, aux biens et aux lieux domaniaux.

**ARTICLE 7** : Les organisateurs devront rappeler aux spectateurs et aux concurrents les consignes de prudence relatives aux fumeurs dans la zone où ils seront amenés à circuler et à stationner, et notamment dans le parc pilotes. Un panneau "interdiction de fumer" sera mis en place dans ces zones.

Le stockage de carburant doit être limité et entreposé dans un local étanche et fermé. Les ravitaillements en essence devront être effectués moteur arrêté. Les feux sont interdits sur la totalité de la zone utilisée par la manifestation. Deux extincteurs de 6kg seront positionnés dans le parc coureur.

**ARTICLE 8** : La tranquillité publique sera assurée par le respect des dispositions décrites au dossier par les demandeurs. Les niveaux sonores des motos devront correspondre aux règlements de la Fédération Française de Motocyclisme susvisés.

**ARTICLE 9** : La manifestation ne pourra débuter que lorsque l'organisateur technique aura produit à M. le Préfet ou à son représentant une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées.

Le rôle de l'organisateur technique sera rempli par M. Laurent FELLON (Tel. 06 86 37 91 10)

L'attestation sera communiquée peu avant le départ de la manifestation par fax au 04.67.66.36.30 ou bien par mail à : pref-standard-herault@herault.gouv.fr. - L'original sera envoyé par courrier à la préfecture de l'Hérault.

**ARTICLE 10** : L'autorisation pourra être rapportée pour chaque épreuve par le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault ou son représentant, agissant par délégation de l'autorité compétente, soit avant le départ de la compétition, soit au cours du déroulement de celle-ci, s'il apparaît que les conditions de sécurité ne se trouvent plus réunies du fait d'événements majeurs tels que par exemple des phénomènes météorologiques exceptionnels, ou que leurs organisateurs, malgré la mise en demeure qui leur aura été faite par l'autorité administrative, ne respectent plus ou ne font plus respecter les dispositions que le règlement particulier de la manifestation prévoyait en vue de la protection du public ou des concurrents. Dans ce cas, les forces de sécurité publique informeront sans délai la préfecture au 04.67.61.61.61.

**ARTICLE 11**: Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article R610-5 du code pénal, sans préjudice, s'il y a lieu, des pénalités plus graves prévues par les lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 12**: Le sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault, la sous-préfète de Lodève, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le maire de Brissac, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui paraîtra au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera notifiée à l'organisateur et aux membres de la commission départementale de sécurité routière.

Pour le préfet, et par délégation  
Le sous préfet, directeur de cabinet,

signé

Guillaume SAOUR

LEGENDE : CONFIGURATION COMPETITION (325 WE/AN).



BOUTE VERTEMENTÉE



AMBULANCE



BOUTE EN COURS  
D'EDIFICATION

II ACCÈS PISTE AMBULANCE



ZONE PUBLIC/SPECTATEUR.

⊗. CANTIERE HIRE DE RISTE  
AVEC DRAPPEAU JAUNE  
ET EXTRACTEUR.



STAND



SORTIE



A: CAFETERIA

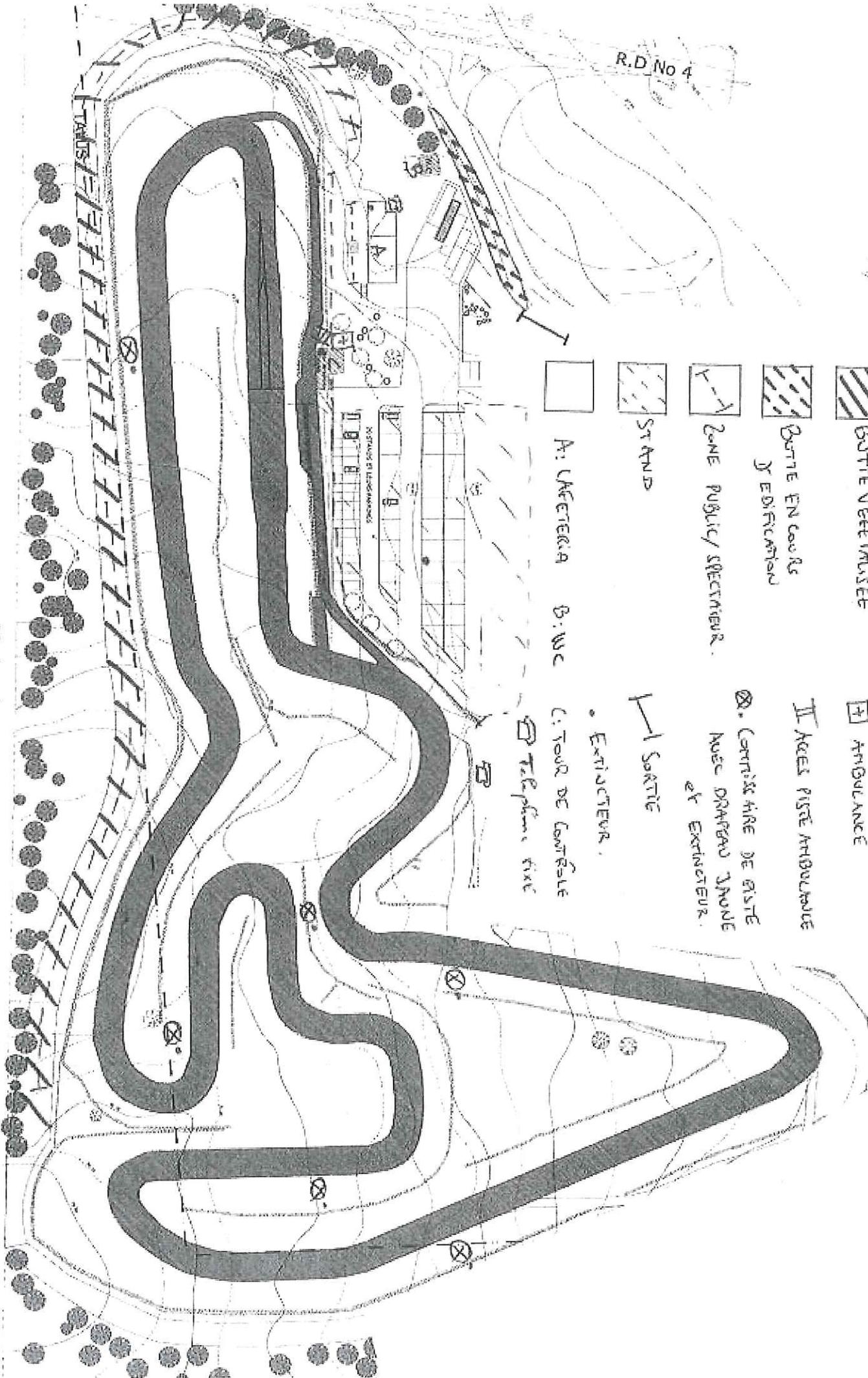
B: WC

C: TOUR DE CONTRÔLE

• EXTRACTEUR.

☐ TELEPHONE fixe

R.D No 4



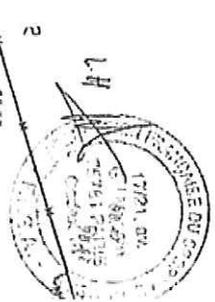
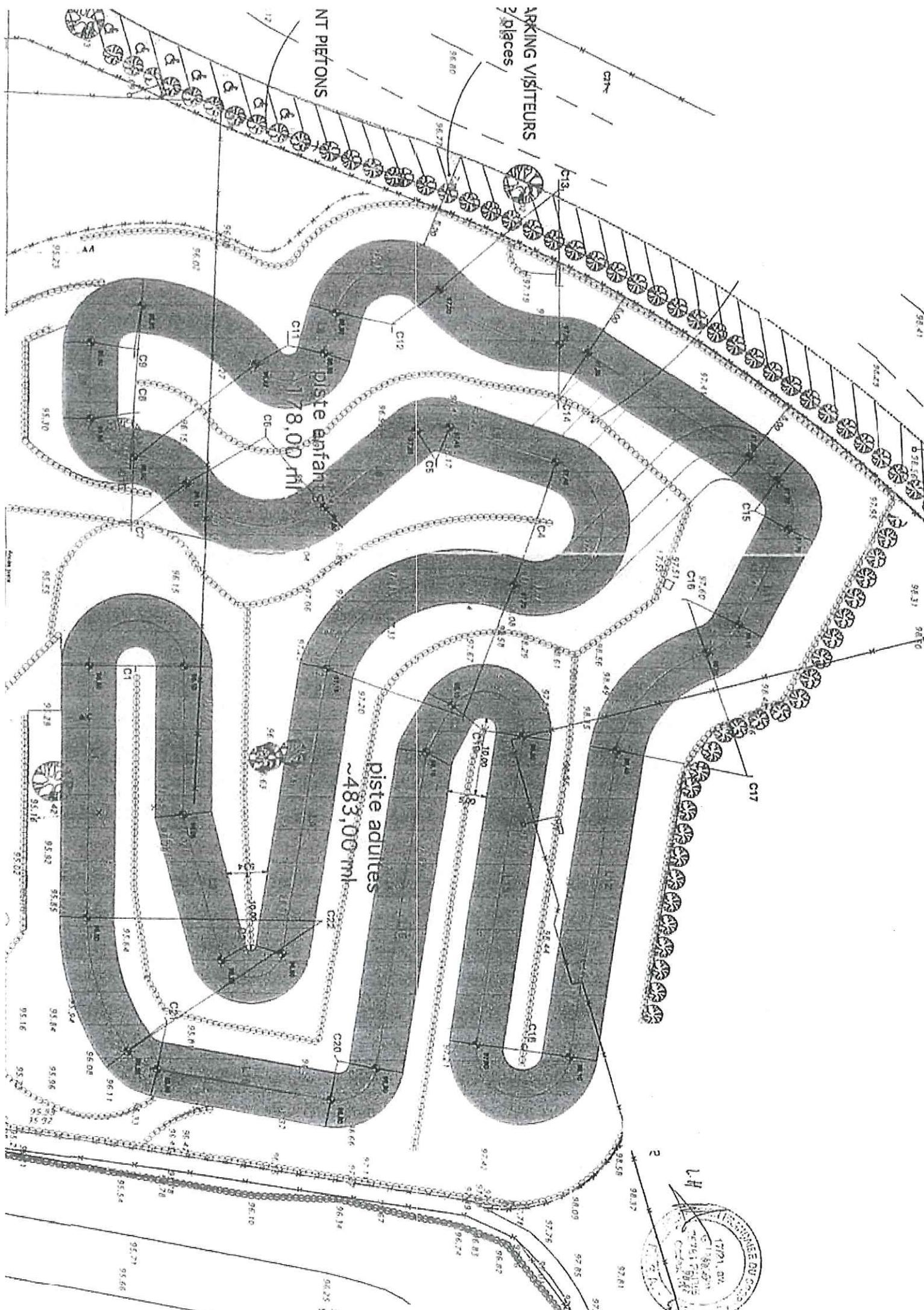
Limite divisoire

ARKING VISITEURS  
2 places

NT PIETONS

piste enfant  
~18,00 ml

piste adultes  
~483,00 ml





## COUPE PW50 - COUPE ZFM150

### LISTES DES OFFICIELS DESIGNES

Manifestation du Dimanche 18 Juin et du 9 Juillet 2017

<b>Jury</b>	Fina SPENNATO	N°FFM: 129.932
<b>Directeur de Course</b>	Simon ANDREY	N°FFM: 002.240
<b>Commissaire Technique</b>	Pascale MARLIN	N°FFM : 058.088
<b>Commissaire de Piste</b>	Bruno COUSTON	N°FFM : 108.798
<b>Commissaire de piste</b>	Didier BOINEAU	N°FFM : 222.216
<b>Commissaire de piste</b>	Philippe ESCOFFIER	N°FFM : 166.643
<b>Commissaire de piste</b>	Christian GENY	N°FFM : 155.999
<b>Commissaire de piste</b>	Sebastien CORSO	N°FFM : 314.812
<b>Commissaire de piste</b>	Xavier SEVAT	N°FFM : 103.964
<b>Délégués ZF GRAND PRIX</b>	Johann ZARCO et Laurent FELLON	
<b>Délégués YAMAHA RACING</b>	Philippe NICOLAS	
<b>Organisateur MCA</b>	Xavier SEVAT	



Infos, résultats, photos et vidéos sur [www.zfgrandprix.fr](http://www.zfgrandprix.fr) et  [Ecole de pilotage ZF Grand Prix](https://www.facebook.com/Ecole.de.pilotage.ZF.Grand.Prix)  
COM PRESSE ZF GRAND PRIX – Jean-Paul Ancion - 06 74 56 09 87 - [jpancion@orange.fr](mailto:jpancion@orange.fr)

PRÉFET DE L'HÉRAULT

*Préfecture*

CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DÉFENSE  
ET DE PROTECTION CIVILE

**Arrêté n° 201701688 du 07 juin 2017  
portant autorisation du déroulement de l'épreuve non motorisée dénommée  
"Triathlon nature de Bouzigues"**

-----  
**Le Préfet de l'Hérault  
Officier dans l'ordre national du Mérite,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU les articles R.411-10 à R.411-12 et R 411-29 à R 411.32 du code de la route ;
- VU le code du sport, et notamment ses articles L.231-2, L.231-2-1, L.331-1 à L.331-4.1, L.131- 14 à L.131-21, R.331-7 à R.331-14, A.331-2 à A.331-4;
- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la demande présentée par le président de l'association "Loupian Tri Nature" en vue d'organiser **le 18 juin 2017**, un triathlon dénommé "**Triathlon Nature de Bouzigues**" ;
- VU l'avis des maires concernés par la manifestation et les mesures de restrictions de circulation qu'ils ont arrêtées ;
- VU l'autorisation de passage dans les forêts communales de Loupian, Poussan et Villeveyrac, délivrée par l'Office National des Forêts, et les prescriptions qu'il a effectuées ;
- VU l'étude d'incidence NATURA 2000 réalisée par le pétitionnaire ;
- VU l'attestation d'assurance souscrite par l'organisateur auprès de la société ALLIANZ ;
- VU l'avis de la commission départementale de sécurité routière en date du 06 juin 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-I-016 du 18 avril 2016, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet du préfet de l'Hérault ;
- SUR proposition de M. le Sous-préfet, directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :**

M. le président de l'association " Loupian Tri Nature" est autorisé sous son entière responsabilité et dans les conditions fixées par les textes susvisés et le présent arrêté, à organiser le 18 juin 2017, un triathlon dénommé "Triathlon Nature de Bouzigues".

**ARTICLE 2 :** Les concurrents devront porter un dossard permettant aux usagers de la route de les reconnaître. Les accompagnateurs porteront également un signe de reconnaissance. Sur les voies ouvertes à la circulation, les concurrents sont tenus de respecter intégralement les dispositions du code de la route, et les arrêtés réglementant la circulation pris par les autorités gestionnaires des voies.

### ARTICLE 3 :

Les organisateurs devront prendre toutes mesures matérielles pour assurer la sécurité des concurrents. Ils prévoiront, à leurs frais, un service d'ordre suffisant, notamment aux carrefours dangereux, et une signalisation conforme à la réglementation, notamment des panneaux "attention épreuve sportive" à chaque intersection, permettant de signaler aux usagers de la route la présence des concurrents et les inciter à la prudence.

La signalisation du parcours doit être efficace et lisible pour tous les participants de l'épreuve. Elle doit désigner la direction à prendre sans ambiguïté et sans qu'elle génère la moindre hésitation de la part des concurrents et des suiveurs.

Un vélo-balai signalera le passage du dernier concurrent.

### ARTICLE 4 :

Les signaleurs dont les noms sont mentionnés sur la liste ci-jointe seront mis en place sur les itinéraires de passage de l'épreuve.

Ils facilitent le déroulement de l'épreuve et concourent à sa sécurisation. Sur la partie de l'itinéraire bénéficiant d'une priorité de passage, ils préviennent les autres usagers de la route de cette priorité. Ils ne disposent en aucun cas de pouvoir de police.

Ils doivent être identifiables par les usagers de la route au moyen de signes vestimentaires permettant de les identifier, d'un gilet de haute visibilité de couleur jaune sur lequel doit figurer la mention "course" clairement visible, d'un piquet mobile à deux faces, modèle K.10 et sont à même de produire dans de brefs délais une copie de l'arrêté autorisant la manifestation sportive.

Ils sont placés sous la responsabilité des organisateurs. Ils sont tenus de se conformer aux instructions des forces de l'ordre présents sur les lieux et leur rendent compte des incidents qui peuvent survenir.

### ARTICLE 5 :

La protection sanitaire sera assurée par la présence **d'un médecin, de deux ambulances, d'un poste de secours avancé et de 10 secouristes**, disponibles à tout moment conformément au dossier déposé par les organisateurs.

La sécurité aquatique sera assurée par la présence de un maître-nageur sauveteur diplômé d'État, cinq embarcations, conformément au dossier déposé par les organisateurs.

Les organisateurs devront disposer de liaisons radio entre le P.C. et les points d'observation en nombre suffisant, implantés sur le parcours.

M. Guillaume JAMES 06 60 49 47 89 est désigné comme "Responsable des secours". Il devra être en mesure d'alerter les secours publics pendant toute la durée de la manifestation. Une heure avant le départ de la course, les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone au CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18).

Le PC Course sera joignable au numéro de téléphone suivant : 06 62 44 92 55 ; les organisateurs devront communiquer ce numéro de téléphone aux services de police ou de gendarmerie compétents et au CODIS 34.

En cas d'accident et en rapport avec le médecin responsable de la manifestation , le responsable des secours contactera le SAMU centre 15 (Tél.15) ou le CODIS 34 (Tél. 04.99.06.70.00 ou 18). Il précisera le lieu et les circonstances exactes de l'accident, afin que l'intervention des secours puisse se faire dans les meilleurs délais, avec les moyens adaptés à la situation.

**Le responsable de la sécurité et le directeur de course arrêteront immédiatement le déroulement de l'épreuve concernée et en informeront les forces de sécurité publique. Une déclaration d'accident devra être faite auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ([ddcs-secretariat-direction@herault.com](mailto:ddcs-secretariat-direction@herault.com))**

#### **ARTICLE 6 :**

Les organisateurs devront prendre toutes dispositions pour faire respecter les propriétés privées, la tranquillité et la sécurité des riverains.

Ils prendront à leur charge les frais du service exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et assureront la réparation des dommages, dégradations, modifications de toute sortes de la voie publique ou de ses dépendances, imputables aux concurrents, aux organisateurs ou à leurs préposés.

#### **ARTICLE 7 :**

Les organisateurs prendront toutes les dispositions utiles pour annuler la manifestation dans les cas de fortes intempéries et/ou d'alertes météorologiques.

#### **ARTICLE 8 : Il est formellement interdit :**

- de jeter les journaux, prospectus, tracts ou échantillons de produits divers, lancés, soit par l'organisateur lui-même, soit par les concurrents prenant part à cette manifestation ;
- d'allumer des feux de toute nature, y compris de fumer ;
- de faire tout acte de propagande visant des buts étrangers à l'épreuve elle-même.

Tout aménagement de tribunes, gradins, tentes ou chapiteaux devra faire l'objet d'un avis de la commission de sécurité compétente.

**ARTICLE 9 :** Dans l'intérêt de la sécurité routière, sur le réseau routier départemental emprunté par la manifestation, **sont interdits :**

- le marquage à la peinture des chaussées et dépendances, quels que soient la nature des indications et le procédé utilisé pour sa réalisation.
- d'apposer des placards, papillons ou affiches sur les signaux réglementaires et leurs supports, sur les plantations, sur les équipements et ouvrages situés dans les emprises du domaine routier ou surplombant celui-ci. Toutefois, le gestionnaire du réseau routier permet de déroger à cette interdiction :

1. sous réserve que les dispositifs légers mis en œuvre ne dégradent pas la qualité des équipements routiers, leur perception et leur compréhension.
2. sous réserve que ces dispositifs soient obligatoirement déposés dans un délai de 24h après la manifestation.

Le gestionnaire du réseau routier se réserve la possibilité d'engager une procédure d'indemnisation pour dommage au domaine public à l'encontre des organisateurs en cas de manquement à ces prescriptions.

**ARTICLE 10 :**

Faute pour les organisateurs de s'être conformés aux prescriptions du présent arrêté, il sera mis obstacle au déroulement de la course par les services de gendarmerie et de police chargés du contrôle.

**ARTICLE 11 :**

Le directeur de cabinet de la préfecture de l'Hérault, le général commandant le groupement de gendarmerie de l'Hérault, le président du Conseil départemental de l'Hérault, les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, et dont une copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière ainsi qu'aux organisateurs.

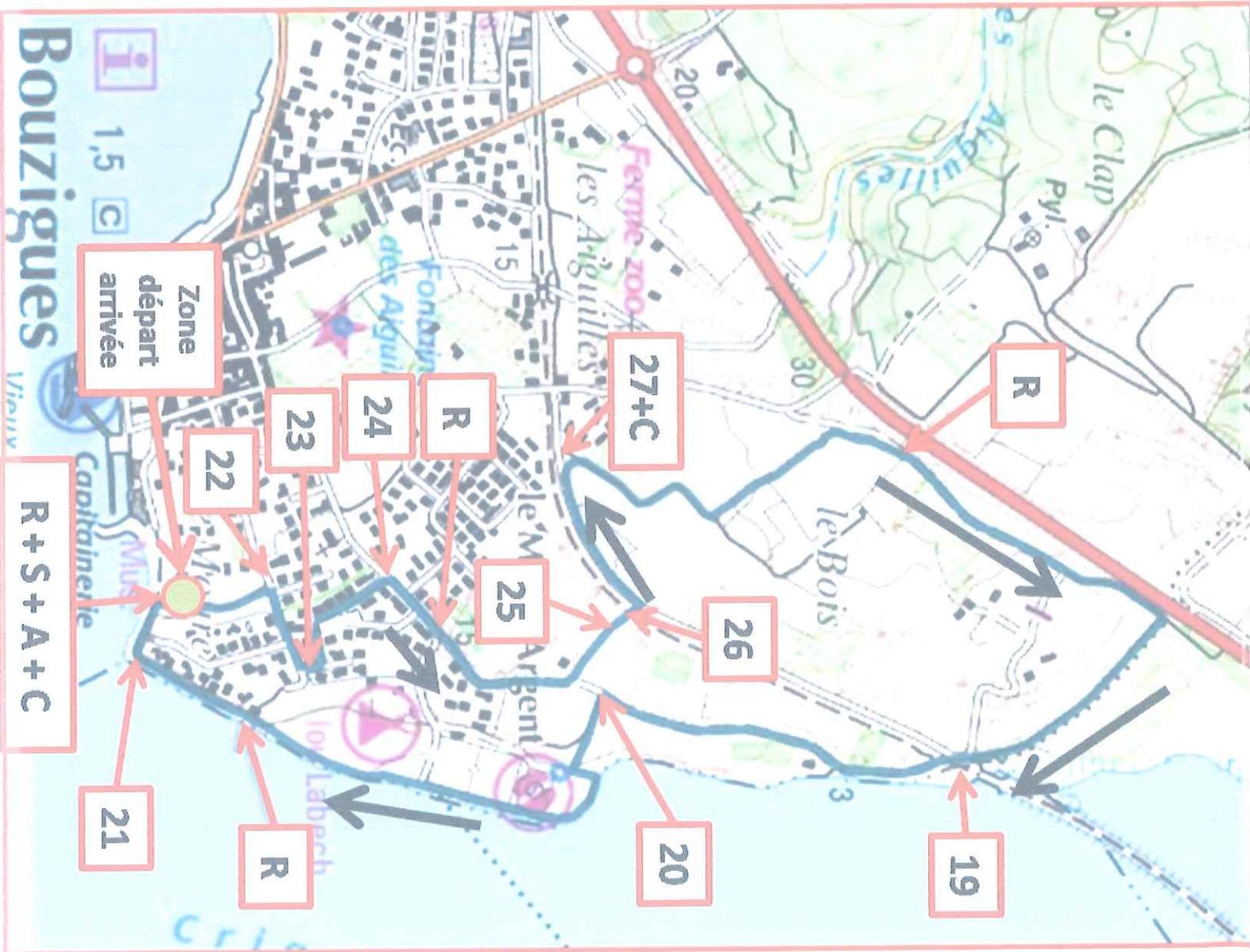
Pour le Préfet, et par délégation  
Le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

signé

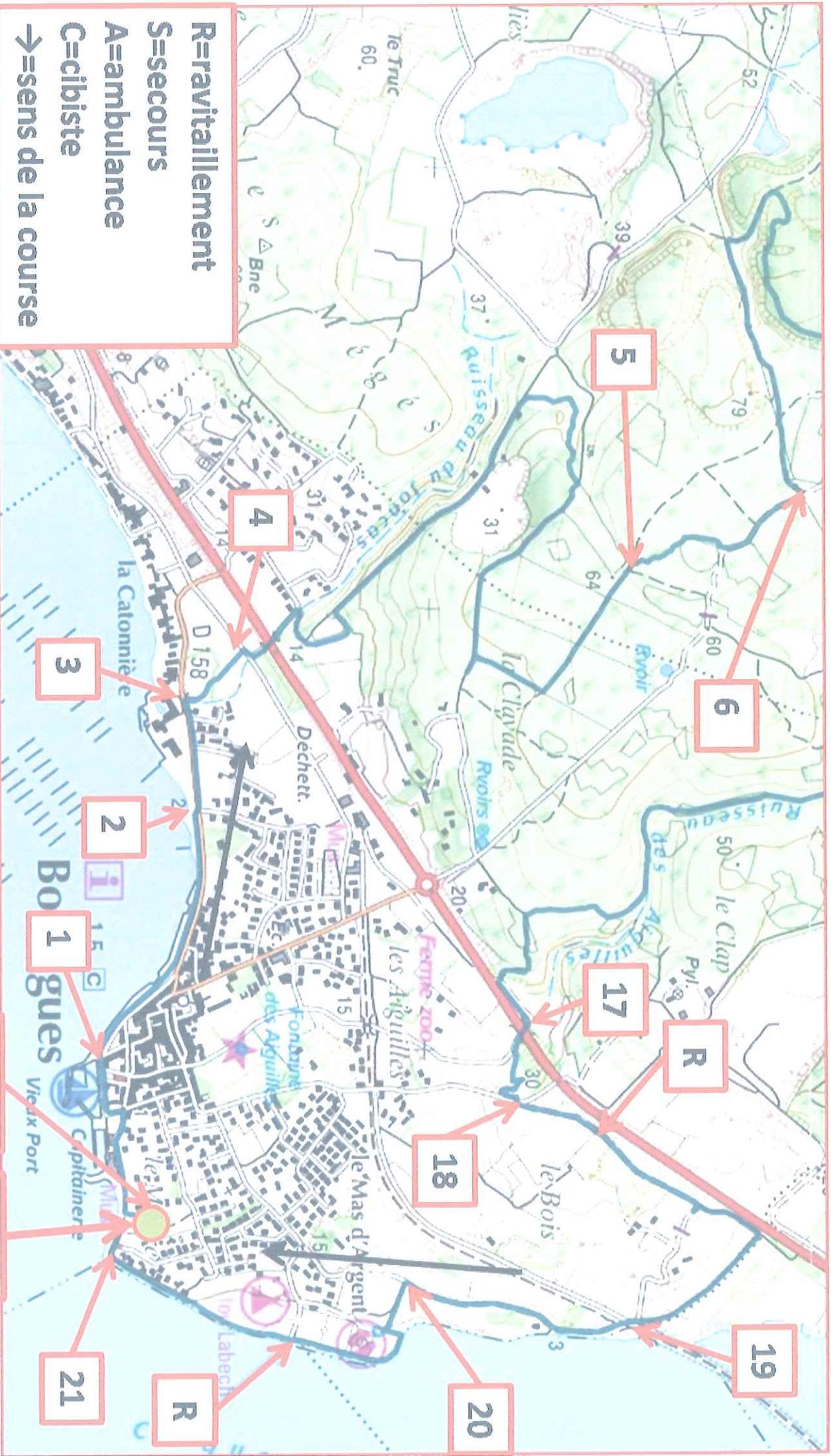
Guillaume SAOUR

2017 CAP  
parcours S  
(1 boucle)  
& parcours M  
(2 boucles)

R=ravitaillement  
S=secours  
A=ambulance  
C=cibiste  
→=sens de la course



2017 VT  
Parcours S (1/2)



**R= ravitaillement**  
**S= secours**  
**A= ambulance**  
**C= cibiste**  
**→= sens de la course**

**R + S + A + C**

**Zone départ arrivée**

**21**

**R**

**20**

**19**

**18**

**17**

**R**

**6**

**5**

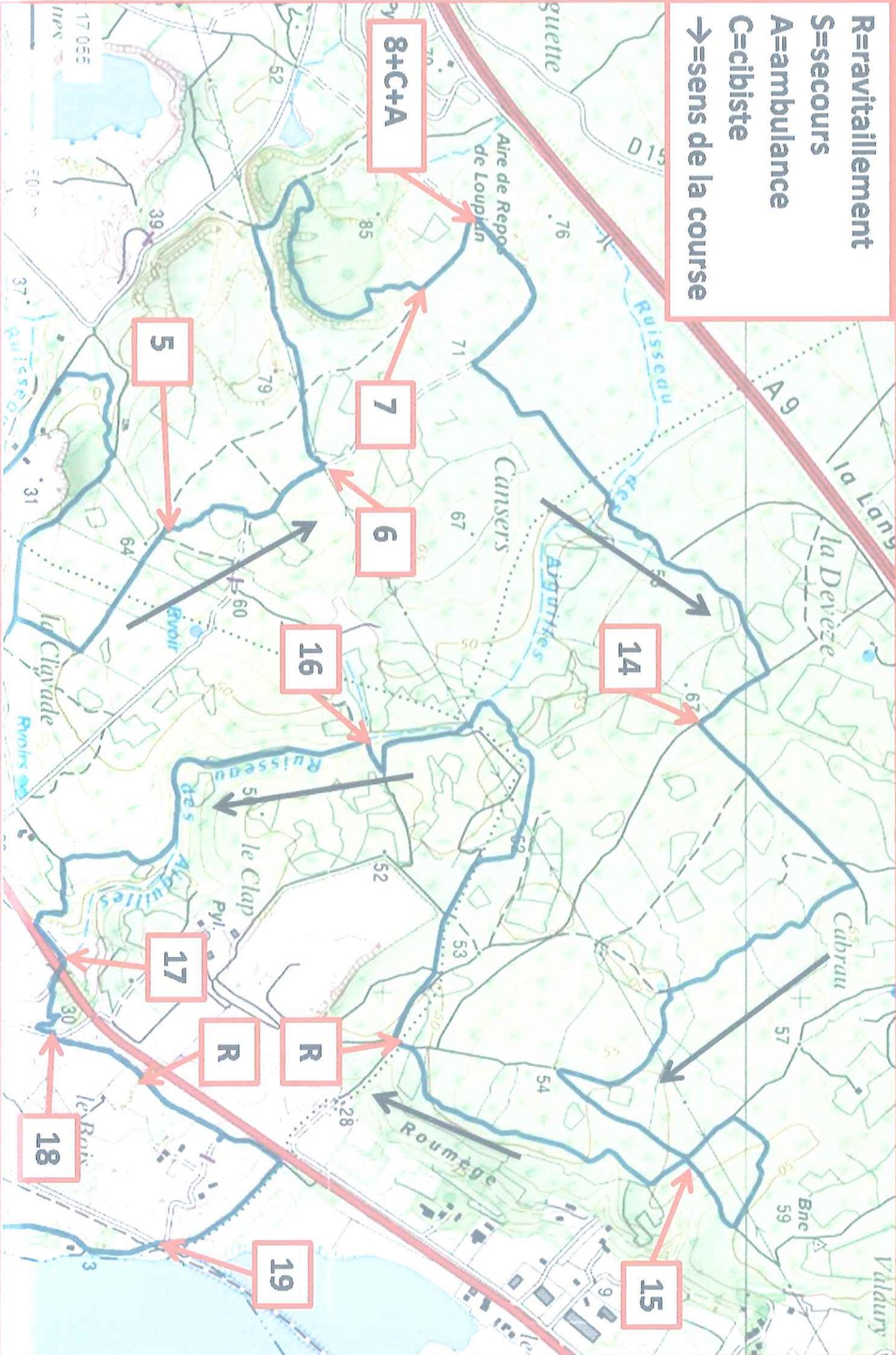
**4**

**3**

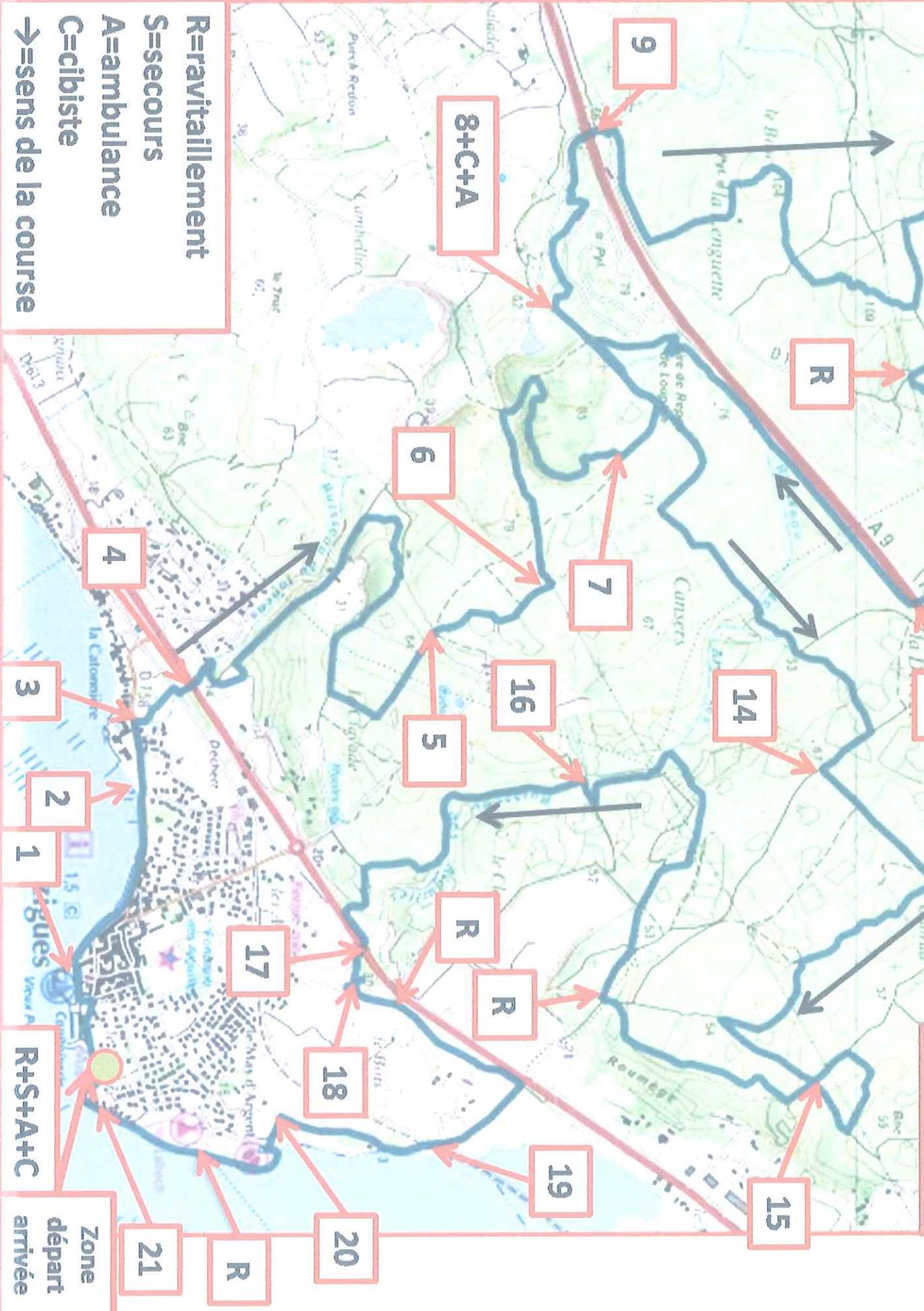
**2**

**1**

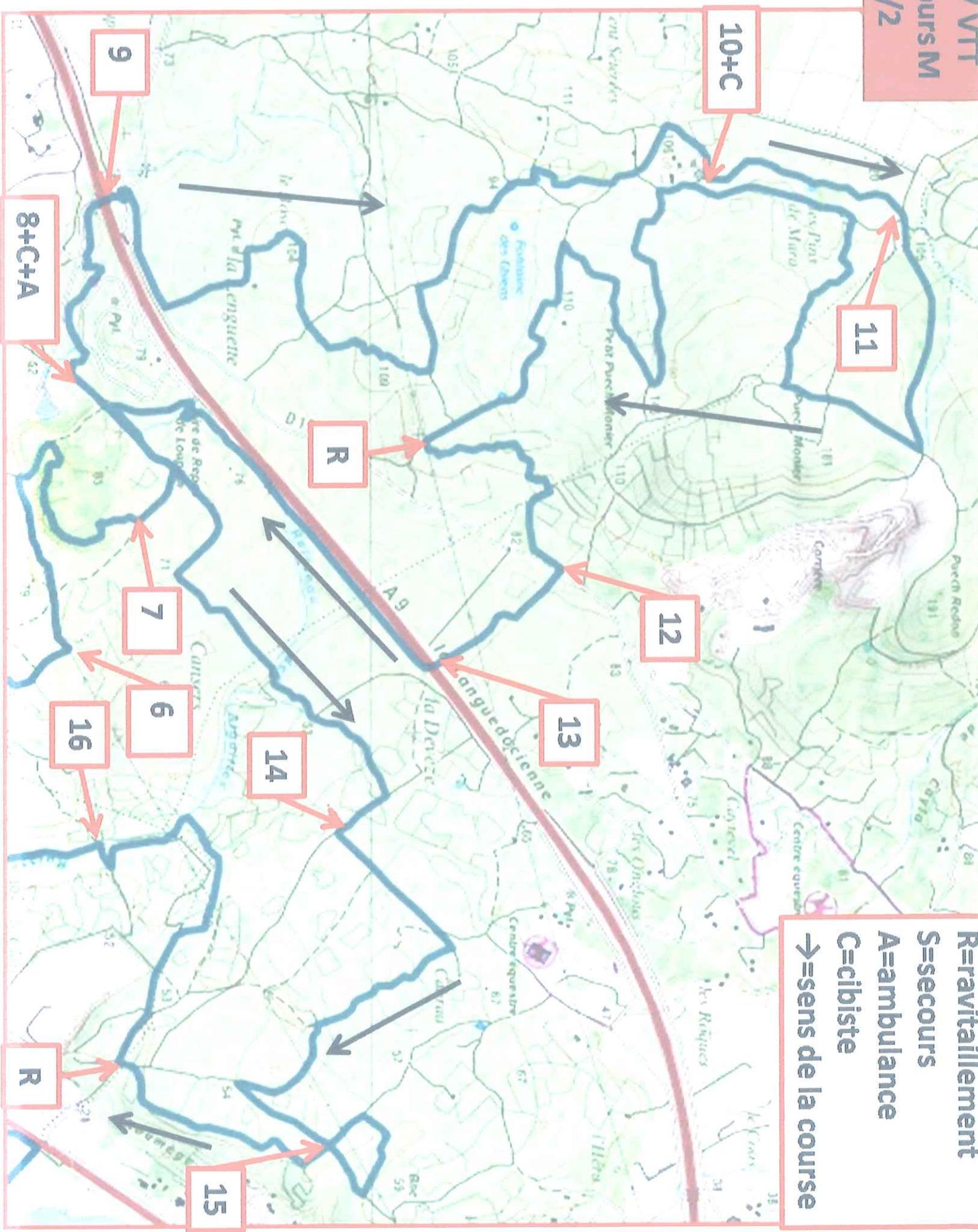
**R= ravitaillement**  
**S= secours**  
**A= ambulance**  
**C= cibiste**  
→ = sens de la course



**2017 VTT  
Parcours M  
1/2**



**R=ravitaillement**  
**S=secours**  
**A=ambulance**  
**C=cibiste**  
→sens de la course



**R**=ravitailement  
**S**=secours  
**A**=ambulance  
**C**=cibiste  
→=sens de la course



R=ravitaillement  
S=secours  
A=ambulance  
C=cibiste  
→=sens de la course

# Parcours Natation XS 300m



**Parcours Natation S 700m ( une boucle ) et M ( deux boucles ) 1400m**



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté municipal  
2017/105/PM

OBJET :

Autorisation de passage :  
sur la commune de  
Poussan

Triathlon de Bouzigues

Le Dimanche 18 juin 2017  
de 8h00 à 20h00

Nous, Maire de POUSSAN,  
Vu le Décret n°2012-312 du 05 Mars 2012 codifié aux articles R,331-6 à 331-17-2 et 331-18 du Code du sport ;  
Vu le code de la voirie routière et notamment l'article L 111-1 ;  
Vu le Code Rural et de la pêche maritime, notamment les articles L161-1 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article 2213-1 ;  
Vu l'article L 511-1 du code de la sécurité intérieure,  
Vu la demande formulée par Monsieur J-Charles JACQUOT, Président de l'Association LOUPIAN TRI NATURE, 23 Chemin des Garennes 34140 LOUPIAN, en date du 23 mars 2017.  
**Considérant** que le Dimanche 18 juin 2017 se déroulera le «Triathlon de Loupian » ;  
**Considérant** que le déroulement de cette course est organisé par l'Association LOUPIAN TRI NATURE, sur le réseau de chemins communaux sous leur autorité ;  
**Considérant** que cette manifestation sportive nécessite une priorité de passage le dimanche 18 juin 2017 de 08h00 à 20h00 ;  
**Considérant** l'autorité municipale peut prendre toute mesure nécessaire afin d'assurer la sécurité publique des participants, des spectateurs et des usagers des lieux concernés.

ARRÊTONS

ARTICLE 1 :

Une autorisation de passage, telle que définie les articles précités, est donnée à l'Association LOUPIAN TRI NATURE le dimanche 18 juin 2017 de 08h00 à 20h00.

ARTICLE 2 :

Conformément aux lois en vigueur, les organisateurs mettront en place la signalisation de l'autorisation de passage sur l'itinéraire emprunté par l'épreuve sportive.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame le Chef de Poste de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MÈZE ainsi que Monsieur J-Charles JACQUOT, sont chargés chacun en ce qui leur concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier, dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification.

Fait à Poussan le : 27 MARS 2017



Le Maire

Jacques ADGÉ

# MAIRIE DE BOUZIGUES – 34140

Arrondissement de MONTPELLIER / Canton de MEZE

\*\*\*\*\*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE

(Arrêté en date du 21 mars 2017 portant organisation du 7<sup>ème</sup> Triathlon Nature de Bouzigues le Dimanche 18 juin 2017)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L .2131-1 et L.2131-2 (2°), L.2212-1 et 2212-2, et L.2213-1 et suivants,

VU le Code de la Sécurité Intérieure, notamment ses articles L 131-1 et L 132-1,

VU la Loi n°82.213 du 2/03/1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code de la Route,

**CONSIDERANT** la demande présentée par l'association «Loupian Tri Nature» sise 23 chemin des Garennes à LOUPIAN (34140) pour l'organisation du Triathlon Nature de Bouzigues, le dimanche 18 juin 2017.

**CONSIDERANT** qu'il appartient à l'autorité municipale de préserver toutes les mesures utiles dans l'intérêt du bon ordre et de la tranquillité publique et en vue d'assurer la sûreté des personnes et la commodité de passage sur le domaine public,

**SUR** proposition de Madame Le Maire de Bouzigues,

- A R R E T E -

**ARTICLE 1** : Sous l'égide de l'association «Loupian Tri Nature», est autorisé, le déroulement de la 7<sup>ème</sup> édition du Triathlon Nature de Bouzigues, le dimanche 18 juin 2017.

**ARTICLE 2** : Le départ et l'arrivée s'effectueront depuis la plage de la Pyramide/terrain VIDAL, les épreuves débuteront à partir de 09 heures 15 et empruntera les différentes voies mentionnées ci-dessous :

- Chemin du belvédère, Quai du Port, promenade des Beauces, avenue Louis Tudesq, traversée des terrains privés le long du Joncas (hauteur des Jardins de la Mer), tunnel du Joncas, puis entrée dans les garigues face au chemin de la Bergerie, chemin de la carrière Guintoli, pont du ravin des Aiguilles sous RD 613, le chemin du Ravin des Aiguilles, traversée du Chemin du Clap, le Vieux Chemin, chemin du Mas d'Argent, chemin de la Font, la piste cyclable, chemin du Mas d'Argent, terrains privés, chemin du Douanier, chemin de Fringadelle, terrain VIDAL (derrière le musée), plage de Pyramide.

Le départ et l'arrivée du triathlon X S s'effectuera comme mentionné ci-dessus et les épreuves débuteront à partir de 12 heures.

Le départ de la natation, place du Belvédère, mise à l'eau à plage de la Pyramide, boucle natation dans l'étang de Thau dans la bande des 300 mètres, retours plage de la pyramide.

Le départ VTT, de la plage de la Pyramide, chemin du Belvédère, place du Belvédère, Quai du Port, promenade des Beauces, sortie à la plage de Trémie, avenue Louis Tudesq, terrain privé le long du Joncas, tunnel du Joncas, les garigues (terrain privé au départ) face au chemin de la Bergerie, chemin de la carrière Guintoli, terrains privés, tunnel du Ravin des Aiguilles, chemin du Ravin des Aiguilles, traversée du chemin du Clap, le Vieux Chemin, chemin du mas d'Argent, chemin de Fringadelle, traversée du terrain servant de parking (VIDAL).

Le départ de la course à pied, plage de Pyramide, traversée du terrain VIDAL, chemin de Fringadelle, rue Sainte Claire, chemin du Mas d'Argent, terrains privés, traversée de la piste cyclable, chemin de la Font, chemin du Bosc, terrains privés, le Vieux Chemin, chemin du Mas d'Argent, traversée de terrain privé, chemin du Douanier sur les bords de l'étang, plage de la Pyramide, terrain de (VIDAL).

**ARTICLE 3** : Afin d'assurer la sécurité pour le départ VTT, la circulation est arrêté chemin du Belvédère, place du Belvédère, quai du Port, rue du Port.

**ARTICLE 4** : La course se déroulera dans le sens de la circulation par demi-chaussée.

**ARTICLE 5** : *A chaque carrefour et intersection doit être présent un signaleur nommé désigné et reconnaissable, afin d'assurer le libre passage des coureurs.*

**ARTICLE 6** : Les organisateurs doivent garantir de leur responsabilité civile par une Police d'Assurance couvrant tous risques pouvant être imputés à la manifestation organisée et détenir toutes les autorisations nécessaires.

**ARTICLE 7** : Le présent arrêté est adressé au Chef de Brigade de Gendarmerie de Mèze, au Chef du Centre de Secours, à la Police Rurale de la Communauté des Communes du Nord Bassin de Thau, à la Police Municipale et à l'association de Loupian Tri Nature, chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

 Le Maire,  
Eliane ROSAY.

DÉPARTEMENT  
DE L'HÉRAULT

RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

N° 2954 / 17

COMMUNE DE  
LOUPIAN

LIBERTÉ ÉGALITÉ  
FRATERNITÉ

ARRÊTE DU MAIRE

Du 06 avril 2017.

**Objet :**

**TRIATHLON NATURE  
DE BOUZIGUES  
du 18 juin 2017.**

**Autorisation d'organiser  
cette manifestation  
sportive subordonnée à  
l'obtention de  
l'indispensable  
autorisation préfectorale.**

**Priorité de passage sur le  
parcours de cette épreuve  
sportive.**

**Vitesse des véhicules hors  
compétition limitée à  
30Km/h sur le parcours.**

**Jet de débris interdit en  
dehors des lieux autorisés**

Le Maire de la Commune de LOUPIAN,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le Code pénal, notamment son article R610-5 ;

**Vu**, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967  
modifié relatif à la signalisation des routes et  
autoroutes ;

**Vu** le Règlement-type des épreuves cyclistes sur la  
voie publique de la Fédération Française de  
Cyclisme ;

**Vu**, les arrêtés municipaux antérieurs réglementant  
la circulation, l'arrêt et le stationnement sur la  
commune de LOUPIAN ;

**Vu**, la demande d'autorisation émanant de  
l'association LOUPIAN TRI NATURE d'organiser  
son Triathlon Nature de BOUZIGUES annuel, en  
partie sur la commune de LOUPIAN.

**Considérant** qu'il incombe au maire, dans le cadre  
de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller  
à l'intérêt de l'ordre public et à la sécurité des  
usagers de la voie publique ;

**Considérant** que le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité des participants  
commandent de réglementer la circulation des véhicules « hors compétition » sur les  
voies de communication situées sur le parcours de l'épreuve.

**Arrête :**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Conformément au décret n° 55-1366 du 18 octobre 1955 (JO 19 oct. 1955, p. 10318), modifié, à l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> décembre 1959 (JO 8 déc. 1959), modifié, pris pour son application et conformément au règlement-type des épreuves cyclistes sur la voie publique émanant de la Fédération Française de Cyclisme, fédération délégataire de la discipline, qui impose une autorisation préfectorale pour toute compétition, la présente permission est subordonnée à l'obtention de l'autorisation préfectorale sus visée ainsi que toutes les autorisations nécessaires autres que le présent arrêté municipal.

**Art. 2** – L'association LOUPIAN TRI NATURE comme son représentant, Monsieur Jean-Charles JACQUOT, Président de l'association, sont considérés au titre de cet arrêté comme « le pétitionnaire ».

**Art. 3** – À condition de respecter scrupuleusement les prescriptions contenues dans le présent règlement, le pétitionnaire est autorisé à organiser le 18 juin 2017, son Triathlon Nature de BOUZIGUES annuel, sur le territoire de la commune de LOUPIAN

**Art.4** – Le 18 juin 2017, la compétition sportive se déroulera exclusivement sur les voies ouvertes à la circulation publique des véhicules légers qu'ils appartiennent au domaine public ou au domaine privé de la commune.

**Art. 5** – Le balisage du parcours se fera exclusivement à l'aide de signalisations au sol effectuées à la chaux et/ou avec des assiettes en carton biodégradables agrafées sur les branches des arbres ou sur des piquets en bois implantés pour cette occasion. Toute trace de ce balisage devra avoir disparue 24 heures après l'épreuve.

**Art. 6** - Toutes ces voies, chemins, sentiers, ..., situés sur le territoire de LOUPIAN sont ouverts en permanence à la circulation publique. Il convient donc d'en réserver l'usage à la compétition sus visée. Par conséquent, le 18 juin 2017, cette manifestation sportive bénéficiera d'une priorité de passage sur toutes les personnes ou tous les véhicules qui viendrait à emprunter ces voies.

**Art. 7** - En dehors du passage des concurrents et afin d'assurer le maximum de sécurité lors de la manifestation sportive, la vitesse des véhicules hors compétition est limitée à 30Km/h sur tout le parcours de la compétition.

**Art. 8** - Tout véhicule stationnant sur une des voies désignées ci-dessus, pendant la manifestation, sera considéré comme dangereux et pourra être mis en fourrière à la demande d'un représentant de la force publique.

**Art. 9** - Le stationnement du public est interdit en dehors des bas-côtés ; il est vivement déconseillé dans les virages à angle droit ou en épingles à cheveux, les ponts et passages souterrains.

**Art. 10** - Il est expressément défendu aux participants comme aux spectateurs de jeter des débris en dehors des lieux autorisés lors de cette manifestation. L'équipe organisatrice veillera spécialement à ce que cet article soit scrupuleusement appliqué et fera son affaire du nettoyage en cas d'inobservation.

**Art. 11** - Le fait de contrevenir aux restrictions de circulation édictées en vertu du présent arrêté, à l'occasion des épreuves, courses ou compétitions sportives, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe (art R411-30 et R411-31 du Code de la route).

**Art.12** - Le fait pour tout organisateur de contrevenir aux dispositions réglementant les courses de toute nature, ainsi que les épreuves ou compétitions sportives, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. (C. route, art. R. 411-32).

**Art. 13** – Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de MEZE sera systématiquement informé sans délai par les organisateurs de tout incident survenant sur l'itinéraire sus visé.

**Art. 14** - Le présent arrêté ne s'applique pas aux véhicules des Services Municipaux, Sapeurs Pompiers, Gendarmerie, Police et tout service public dans l'exercice d'une mission d'urgence.

**Art. 15** - Les mesures édictées dans les articles qui précèdent feront l'objet d'une signalisation conforme aux prescriptions de l'instruction générale sur la signalisation routière. La priorité de passage doit être portée à la connaissance des autres usagers par une signalisation appropriée définie par l'arrêté interministériel du 26 août 1992. L'organisation comme l'implantation de la signalisation et son entretien sont à la charge de l'association organisatrice.

**Art. 16** - Les infractions aux dispositions du présent règlement seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**Art. 17** - Toutes autorités de Police et de Gendarmerie sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et s. du Code général des collectivités territoriales.

Fait à LOUPIAN, le 06 avril 2017.

Le Maire Adjoint, Délégué à la Sécurité  
Publique, Bernard VIDAL.



Le Maire :

- Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe, que le présent arrêté, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

	<b>SIGNALEURS Triathlon : date naissance-lieu-adresse</b>	<b>N° Permis</b>
<b>1</b>	Martin David né le 20/04/77 à Mende 102 ch Peyres Hubert 34140 LOUPIAN	N° 930948200052 délivré le 23/05/95 à Mende
<b>2</b>	Jacquot J Claude né le 25/07/44 à Janville (28) 31 rue de Chio 34000 Montpellier	N°82850 délivré le 03/09/70 Clermont Frd (63)
<b>3</b>	Jacquot Liliane née le 10/01/49 à Clermont Frd (63) 31 rue de Chio 34000 Montpellier	N°160738 délivré le 14/01/70 Clermont Frd (63)
<b>4</b>	Brutsaert Yann né le 14/04/1970 à Lille 225 chemin des Condamines 34560 Villeveyrac	900459562787 délivré le 27/06/1990 à Lille
<b>5</b>	Petitimberty Eric Né le 13/12/65 à Livry-Gargan (93) 10 lotissement de l'Esplanade 34140 LOUPIAN	N° 871093220676 délivré le 06/04/1988 à Raincy (93)
<b>6</b>	<b>Claire Rubio</b> née le 21/11/1974 à Le Chesnay (78)2 rue Anatole France 34140 Loupian	N°921275101470 ' délivré le 19/05/1993 (34)
<b>7</b>	Lavoine Stéphanie née le 07/01/71 à Dunkerque (59) 34140 Villeveyrac	N° permis 920862100192 délivré à Arras (62).
<b>8</b>	Poyet Christine née le 10/10/68 à Feurs (42) 12 Rue A Veyrac Lot les Genêts 34140 Loupian	N°870969112737 délivré le 14/10/87
<b>9</b>	Goutte Richard né le 18/07/65 à Feurs (42) 12 Rue A Veyrac Lot les Genêts 34140 Loupian	N°820242110070 délivré le 27 01 09 à Montpellier (34)
<b>1 0</b>	Gutierrez Frederic né le 05/03/1973 à Perpignan 13 rue de Oliviers 34560 Poussan	N°910266210003 délivré le 15/04/1997 à Chambery
<b>1 1</b>	Molinier Marie né le 12/12/1976 à Castres 13 rue de Oliviers 34560 Poussan	N° permis 940981100258 délivré le à 10/03/1995 à Albi
<b>1 2</b>	Dejeux Henri né le 24/05/44 à SELONGEY (21) 141 allée de LATTRE de TASSIGNY 34140 Loupian	N° permis 155643 délivré le 13/10/1967 (Aube)
<b>1 3</b>	Tailhades Marc né le 13/05/1961 à Sete (34) 39 allée de Lattre de Tassigny 34140 loupian	N° permis 800934100792 délivré le 11/06/1980 à Béziers
<b>1 4</b>	Mourgues Marjolaine né le 18/07/1977 à Toulouse route de Mèze, Mas d'Hondrat, 34560 VILLEVEYRAC	N° permis 930764100221, délivré le 20/09/1995, à Bayonne
<b>1 5</b>	Respaut Julien né le 25/09/1981 47 ch du Glacis 34140 Loupian	N° permis 990634300813  Délivré le 03/11/2005 à Montpellier
<b>1 6</b>	Sick Philippe né le 30 mai 1972 à Albi (81) Av Lattre de Tassigny 34140 Loupian	N° permis 890334310293  Délivré le 02/12/1997 à Montpellier
<b>1 -</b>	Sick Anne née le 31 Octobre 1972 à Sète Av Lattre de Tassigny 34140 Loupian	N° permis 901034310034

		Délivré le 18/02/1991 à Montpellier
<b>1 8</b>	Gaveau Virginie née le 29/12/66 à Paris (12 <sup>e</sup> ) 32 Plan des tourdres 34140 Loupian	N° permis 850691203813  Délivré le 08/12/09 à Montpellier
<b>1 9</b>	Vaillé jean marc 13 rue olivier de serres 34110 FRONTIGNAN Né le 20 novembre 1967 à Béziers	permis n°880834310972 Délivré le 02/07/2012 à montpellier
<b>2 0</b>	Vaillé française 13 rue olivier de serres 34110 FRONTIGNAN Née le 22 octobre 1966 à Montpellier	permis n° 850834310351 délivré le 11 septembre 1985 à montpellier
<b>2 1</b>	Gaveau Philippe né le 13/07/65 à Villeneuve St Georges Essonne (94) 32 Plan des tourdres 34140 Loupian	N° permis 830591203282  Délivré le 29/03/83 à Montpellier
<b>2 2</b>	Arnaud Nicolas né le 21/10/67 à Sète 14, rue Léon Bissane, lotissement les micocouliers 34140 Loupian	N° permis 870234310230  Délivré le 20/02/87 à Montpellier
<b>2 3</b>	Arnaud Joanne née le 09/10/70 à Béziers 14, rue Léon Bissane, lotissement les micocouliers 34140 Loupian	N° permis 880734100125  Délivré le 24/10/88 à Béziers
<b>2 4</b>	Negre Didier né le 29/11/1971 à Mulhouse (68) 6 r Léon Bissane 34140 Loupian	N° permis de conduire : 871234310122 délivré à Lunéville (54)
<b>2 5</b>	Brutsaert Stéphanie née le 09/01/1978 à Lesquin 225 chemin des Condamines 34560 Villeveyrac	Permis n° 951159500754 à Lille le 27/08/1996
<b>2 6</b>	DOMINGUEZ Pedro Carlos né le 16/04/1974 à Cagnes sur mer 10, rue de la louve 34560 Villeveyrac	Permis N° 920134310743  délivré à montpellier  le 18/05/1992
<b>2 7</b>	Cazenave Ronald né le 24/10/1982 à Sète 85 ch des verdiers 34140 Loupian	Permis N990534300399 délivré le 24/10/00 à Sete

01/04/17 Jacquot JCharles Présidente de loupian Tri Nature  
(27 car 2 signaleurs se déplacent : 29 sur plan)

**LOUPIAN TRI NATURE**  
JACQUOT Jean-Charles  
23 Ch. des Garennes  
34140 LOUPIAN



PRÉFET DE L'HÉRAULT

**Préfecture**

CABINET  
SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE  
DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

**Arrêté n° 2017-01-702 portant publication de la liste des candidats reçus à l'examen de formateur aux premiers secours (FPS) et de formateur en prévention et secours civiques (FPSC)**

**Le Préfet de l'Hérault  
Officier dans l'ordre national du Mérite,  
Officier de la Légion d'Honneur,**

- VU le décret n°91-834 du 30 août 1991 relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 relatif à la formation de moniteur des premiers secours, modifié au 1er juillet 2013 ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours.
- VU l'arrêté du 3 septembre 2012, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours » ;
- VU l'arrêté du 4 septembre 2012, fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- VU l'arrêté du 6 novembre 2012 modifiant les arrêtés du 3 et 4 septembre 2012 précités;
- VU l'arrêté préfectoral N°2014-01-950 du 3 juin 2014 portant composition du jury d'examen pour la délivrance du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (FPS) et/ou de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) ;
- VU les demandes formulées par les associations et organismes publics formateurs au certificat de compétences de formateur aux premiers secours et/ou de formateur en prévention et secours civiques ;
- VU le procès verbal de l'examen en date du 8 juin 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2017-1-455 du 19 avril 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Guillaume SAOUR, sous-préfet, directeur de cabinet ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de Cabinet

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>**

La liste des candidats reçus à l'examen du certificat de compétences de formateur aux premiers secours (FPS) et de formateur en prévention et secours civiques (FPSC) pour la session du 8 juin 2017, est jointe en annexe du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 12 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Guillaume SAOUR

## Liste des candidats retenus

Examens	Genre	Prénom	Nom	Date de naissance	N° Diplome
FPS	Monsieur	Cédric	CABANES	16/11/1979	N° 2017/4278
FPS	Monsieur	Mathieu	CHADELAS	18/08/1984	N° 2017/4277
FPS	Monsieur	Patrick	CHAMBAUDY	29/05/1971	N° 2017/4279
FPS	Monsieur	Antoine	CLEMENT	02/04/1989	N° 2017/4280
FPS	Monsieur	Henry	COTTRELL	16/02/1978	N° 2017/4291
FPS	Monsieur	Saïd	DEVAUX	21/03/1990	N° 2017/4289
FPS	Monsieur	Henri	FABRE	15/02/1961	N° 2017/4296
FPS	Monsieur	Nicolas	FORNES	26/02/1988	N° 2017/4287
FPS	Monsieur	Jimmy	GABILLARD	02/05/1991	N° 2017/4297
FPS	Madame	Dorothée	GARCIA	06/08/1978	N° 2017/4281
FPS	Monsieur	Eric	GOVERNEMENT	28/02/1969	N° 2017/4288
FPS	Monsieur	Ugo	LEFEBVRE	15/02/1992	N° 2017/4290
FPS	Madame	Alexandra	LIGEARD	02/10/1992	N° 2017/4293
FPS	Monsieur	Thomas	MAITRE	29/10/1996	N° 2017/4294
FPS	Madame	Evelyne	MARATREY	02/09/1970	N° 2017/4299
FPS	Monsieur	Hervé	MARATREY	03/07/1964	N° 2017/4298
FPS	Monsieur	Julien	PAQUIN	16/12/1994	N° 2017/4295
FPS	Monsieur	Nicolas	PARIGI	12/12/1989	N° 2017/4292
FPS	Monsieur	Morgan	PELLEGRIN	17/10/1988	N° 2017/4282
FPS	Monsieur	Simon	RICARD	01/08/1991	N° 2017/4283
FPS	Monsieur	Nicolas	RODRIGUEZ	16/04/1985	N° 2017/4300
FPS	Monsieur	Luc	SANCHEZ	09/07/1979	N° 2017/4284
FPS	Monsieur	Lionel	SIRVENT	11/03/1970	N° 2017/4285
FPS	Monsieur	Jean-Christophe	VALERO	18/07/1983	N° 2017/4286
FPS	Monsieur	Samir	ZIANE	15/02/1985	N° 2017/4301
FPSC	Monsieur	Sébastien	COGNARD	26/11/1974	N° 2017/4264
FPSC	Monsieur	Philippe	ALBERTO	10/06/1980	N° 2017/4247
FPSC	Monsieur	Laurent	AMARE	30/05/1968	N° 2017/4248
FPSC	Madame	Caroline	BADIE	30/04/1980	N° 2017/4249
FPSC	Monsieur	Aurélien	BRUNETTI	21/11/1981	N° 2017/4250
FPSC	Madame	Juline	CLEMENCEAU	20/08/1997	N° 2017/4263
FPSC	Monsieur	Kévin	COUDIER	26/10/1986	N° 2017/4265
FPSC	Monsieur	Henri	FABRE	15/02/1961	N° 2017/4266
FPSC	Madame	Véronique	GOURRIER	30/04/1970	N° 2017/4251
FPSC	Monsieur	Mickaël	GRANGE	12/06/1988	N° 2017/4267
FPSC	Monsieur	Benoît	JANSSEN	08/10/1972	N° 2017/4252
FPSC	Madame	Jeanne	LAURENCE	16/11/1974	N° 2017/4253
FPSC	Monsieur	Jean Louis	LE COQ	11/04/1962	N° 2017/4254
FPSC	Madame	Armelle	LE NATUR	26/06/1980	N° 2017/4255
FPSC	Madame	Amandine	MALVEZIN	28/02/1990	N° 2017/4268
FPSC	Madame	Evelyne	MARATREY	02/09/1970	N° 2017/4270
FPSC	Monsieur	Hervé	MARATREY	03/07/1964	N° 2017/4269
FPSC	Monsieur	Jean Luc	PASCAL	04/03/1965	N° 2017/4271
FPSC	Madame	Mélanie	PAYA	30/11/1984	N° 2017/4272
FPSC	Monsieur	Jérôme	PETIT	06/12/1974	N° 2017/4256
FPSC	Monsieur	Nicolas	RODRIGUEZ	16/04/1985	N° 2017/4273
FPSC	Monsieur	Jean Pierre	ROYER	29/01/1964	N° 2017/4274
FPSC	Monsieur	Gérald	SAINT DIZIER	30/09/1974	N° 2017/4257
FPSC	Monsieur	Grégory	SAY	27/06/1975	N° 2017/4275
FPSC	Monsieur	Jordi	SEBASTIAN	02/09/1981	N° 2017/4258
FPSC	Monsieur	Damien	SIBILLE	05/01/1978	N° 2017/4259
FPSC	Madame	Lara	SUFFIT	06/11/1990	N° 2017/4260
FPSC	Madame	Stéphanie	TORRES-PRIU	06/05/1978	N° 2017/4261
FPSC	Monsieur	Franck	TROSSAERT	07/10/1983	N° 2017/4262
FPSC	Madame	Catherine	XIXONS	03/02/1972	N° 2017/4276

**Préfecture de l'Hérault**  
SOUS-PRÉFECTURE DE BÉZIERS  
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES  
NF

**Arrêté N° 2017-II-388 portant ouverture de l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau préalable à la demande de déclaration d'intérêt général (DIG.) relative à la mise en œuvre, la surveillance et l'entretien des aménagements de confortement des berges du Clédou au profit de la commune de Saint-Etienne-Estréchoux**

**Le Préfet de l'Hérault,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'Environnement ;
- VU** le Code rural et de la pêche maritime ;
- VU** le Code général des collectivités territoriales ;
- VU** le dossier présenté par la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux, maître d'ouvrage ;
- VU** le courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer – Service Eau et risques du 31 mai 2017 ;
- VU** la décision du Tribunal Administratif de Montpellier N° E17000095/34 du 1<sup>er</sup> juin 2017 désignant Monsieur Thierry LEFEBVRE, commissaire enquêteur ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2016-I-1172 du 16 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christian POUGET, Sous-préfet de Béziers et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault RAA SPÉCIAL 129 du 17 novembre 2016 ;
- SUR** proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Béziers ;

## A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Le projet présenté par la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux, maître d'ouvrage, qui a pour but la demande de déclaration d'intérêt général relative à la mise en œuvre, la surveillance et l'entretien des aménagements de confortement des berges du Clédou sur la commune de Saint-Étienne-Estréchoux, est soumis à enquête publique, au titre de la Loi sur l'eau.

La déclaration d'intérêt général sera soumise à la décision du Préfet de l'Hérault.

Cette enquête se déroulera sur le territoire de la commune de Saint-Étienne-Estréchoux (1, place de la Mairie - 34260 SAINT-ÉTIENNE-ESTRÉCHOUX).

**ARTICLE 2 :** Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur, Monsieur Thierry LEFEBVRE, ingénieur retraité.

**ARTICLE 3 :** Un dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront déposés dans la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux pendant **21 jours consécutifs, du mardi 27 juin 2017 au lundi 17 juillet inclus** afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture des bureaux (lundi au vendredi 09h30-11h30) afin que les habitants et tous les intéressés puissent en prendre connaissance et consigner leurs observations sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur ou les adresser, par écrit à l'adresse de la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux, au commissaire enquêteur qui les annexera au registre après les avoir visées.

Le commissaire enquêteur peut, après information des services préfectoraux, prolonger l'enquête publique pour une durée maximale de 30 jours, notamment lorsqu'il décide d'organiser une réunion d'information avec le public durant cette période. Sa décision doit être notifiée au plus tard 8 jours avant la fin de l'enquête. Elle est portée à la connaissance du public, au plus tard à la date prévue initialement pour la fin de l'enquête.

Il n'est pas prévu que le public communique ses observations par voie électronique.

Un dossier d'enquête sera déposé **pour information** en mairie de Graissessac

Le commissaire enquêteur recevra, en personne, à la mairie de Saint-Étienne-Estréchoux, les observations du public les jours suivants :

**le jeudi 29 juin 2017 de 09h30 à 12h30**

**le vendredi 07 juillet 2017 de 09h30 à 12h30**

**le lundi 17 juillet 2017 de 09h30 à 12h30 (fin de l'enquête : 12h30)**

Le commissaire enquêteur recevra également sur rendez-vous les personnes ou associations qui en feront la demande.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de Monsieur Henri MATHIEU (mairie de Saint-Étienne-Estréchoux).

**ARTICLE 4 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera, par mes soins, publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé en caractères apparents dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans tout le département.

Il sera justifié de l'accomplissement de ces publications par la production de chacun des exemplaires des deux journaux dans lesquels les deux publications de l'avis auront été faites. Ces exemplaires devront être joints au dossier d'enquête.

Cet arrêté sera publié, en outre, par voie d'affiches et par tous autres procédés en usage dans la commune quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les mairies de Saint-Étienne-Estréchoux et de Graissessac et sur les lieux ou au voisinage des aménagements, ouvrages ou travaux projetés, affichage visible de la voie publique.

Il sera justifié de l'accomplissement de cette mesure de publicité par un certificat de chacun des maires, qui sera joint au dossier d'enquête et transmis directement au commissaire enquêteur.

**ARTICLE 5 :** A l'expiration du délai d'enquête, soit le **lundi 17 juillet 2017, à 12h30**, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur rencontre, dans la huitaine, le responsable du projet et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le commissaire enquêteur examine les observations consignées ou annexées au registre d'enquête et entend toute personne qu'il lui paraît utile de consulter. Il établit un rapport qui relate le déroulement de l'enquête et rédige, sur un document séparé, des conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables à la déclaration d'intérêt général.

Ces documents sont transmis dans un délai de trente jours, à compter de la date de clôture de l'enquête, en deux exemplaires, dont un reproductible, à la sous-préfecture de Béziers, accompagnés du registre et des pièces annexes.

Le commissaire enquêteur transmet simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal administratif.

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de réception du rapport d'enquête, dans les mairies de Saint-Étienne-Estréchoux et Graissessac, ainsi qu'à la sous-préfecture de Béziers, et sur le site internet de la Préfecture de l'Hérault « [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr) ».

**ARTICLE 6 :**

- La secrétaire générale de la Sous-préfecture de Béziers,  
- Les maires de Saint-Étienne-Estréchoux et Graissessac,  
- Le commissaire enquêteur,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Béziers, le 12 juin 2017

Le Préfet

Pour le Préfet

Par délégation

Le Sous-préfet de Béziers

**S I G N É**

Christian POUGET



PREFET DE L'HERAULT

**Préfecture de l'Hérault**  
**SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS**  
BUREAU DES POLITIQUES PUBLIQUES  
PJ

**Arrêté N°2017-II-376**  
**portant mise en conformité des statuts**  
**de l'Association Syndicale Autorisée**  
**d'arrosage de CAZEDARNES**

**Le Préfet de l'Hérault,**  
**Officier de la Légion d'Honneur**  
**Officier dans l'Ordre National du Mérite**

- VU** l'ordonnance N° 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires modifiée par les lois N° 2004-1343 du 9 décembre 2004, N° 2005-157 du 23 février 2005 et N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;
- VU** le décret N° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée
- VU** la circulaire INTBO700081C du 11 juillet 2007 de la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 15 janvier 1991 portant transformation en Association Syndicale Autorisée de l'association syndicale libre d'arrosage de CAZEDARNES créée le 18 juin 1990, dont le siège social est fixé à la mairie de CAZEDARNES ;
- VU** le procès verbal de l'assemblée extraordinaire des propriétaires du 14 avril 2017, adoptant en respectant les conditions de quorum les statuts modifiés de l'association ;
- Considérant** que l'ensemble des membres de l'Association Syndicale Autorisée d'arrosage de CAZEDARNES dispose d'un nombre total de 59 voix et que l'assemblée des propriétaires a adopté les statuts mis en conformité, à l'unanimité des 38 voix des membres présents et représentés ;
- Considérant** que les conditions de majorité fixées par l'article 19 du décret susvisé sont remplies ;
- VU** l'arrêté préfectoral N° 2016-I-1172 du 16 novembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christian POUGET, Sous-préfet de l'arrondissement de Béziers et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Hérault RAA SPECIAL n°129 du 17 novembre 2016 ;
- SUR** proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Sous-préfecture de Béziers ;

ARRETE

**ARTICLE 1 :**

Les Statuts de l'Association Syndicale Autorisée d'arrosage de CAZEDARNES, modifiés conformément aux dispositions des textes susvisés, sont approuvés.

**ARTICLE 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Hérault, puis :

- affiché dans les communes de CAZEDARNES CAZOULS LES BEZIERS et CESSENON SUR ORB pendant un mois dans les quinze jours qui suivent leur publication, avec en annexe les statuts modifiés conformément à la réglementation,
- notifié aux propriétaires concernés par le Président de l'Association Syndicale Autorisée et en cas d'indivision, à celui ou ceux des co-indivisaires mentionnés sur la documentation cadastrale.

**ARTICLE 3**

En cas de contestation, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans les deux mois à partir de sa publication au recueil des actes administratifs, ou de sa notification à chacun des propriétaires concernés.

**ARTICLE 4**

Madame la Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Béziers,  
Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,  
Monsieur le Président de l'Association Syndicale Autorisée d'arrosage de CAZEDARNES ,  
Messieurs les Maires de CAZEDARNES, CAZOULS LES BEZIERS ET CESSENON SUR ORB.  
Monsieur le Comptable de la trésorerie du Centre des Finances Publiques de Saint-Pons de Thomières,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Béziers, le 8 juin 2017

Le Préfet  
Pour le Préfet par délégation  
Le Sous-préfet de BÉZIERS  
*Signé*

Christian POUGET

# **ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE** **D'ARROSAGE DE CAZEDARNES**

## **STATUTS**

### **HISTORIQUE DES STATUTS**

Les présents statuts ont été approuvés par l'assemblée des propriétaires réunie en session extraordinaire le 14/04/2017 et l'arrêté préfectoral n° 2017-II-376 du 8 juin 2017, conformément à l'ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et le décret 2006-504 du 3 mai 2006 (art.102) portant application de l'ordonnance précitée.

Sans modification de l'objet, ni du périmètre, il s'agit d'une réécriture plus conforme de certains articles et font suite :

- aux statuts de constitution - arrêté préfectoral - 1990.

### **Chapitre 1 : Les éléments identifiants de l'ASA**

#### **Article 1 – Constitution de l'association syndicale**

Sont réunis en association syndicale autorisée les propriétaires des terrains compris dans son périmètre sur le territoire des communes de Cazedarnes, Cessenon sur Orb et Cazouls les Béziers. La liste des terrains compris dans le périmètre est annexée aux présents statuts et précise notamment :

- les références cadastrales des parcelles syndiquées ;
- leur surface cadastrale et la surface souscrite si celle-ci est différente. Lorsque les surfaces souscrites sont différentes des surfaces cadastrales un plan de la parcelle sera annexé aux statuts et délimitera la partie souscrite.

L'association est soumise aux réglementations en vigueur notamment à l'Ordonnance 2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et ses textes d'application (Décret 2006-504 du 3 mai 2006) relative aux associations syndicales autorisées, ainsi qu'aux dispositions spécifiées dans les présents statuts et dans le règlement de service lorsque celui-ci existe.

Les présents statuts correspondent à la mise en conformité imposée par l'article 60 de l'Ordonnance n°2004-632 du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

L'association est soumise à la tutelle du préfet dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

#### **Article 2 – Principes fondamentaux concernant le périmètre syndical - Dispositions générales**

Les limites du périmètre syndical et du territoire de l'ASA (périmètre et zone d'extension) figurent sur le plan en annexe 1 et est conservé par le président.

L'Etat parcellaire, comprenant la liste des références cadastrales des parcelles syndiquées mais également leurs surfaces cadastrales associées, sera mis à jour régulièrement par le président afin d'établir annuellement le rôle des redevances syndicales.

Conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 (article n°3), les droits et obligations qui dérivent de la constitution de l'association sont attachées aux immeubles ou parties d'immeubles compris dans le périmètre et les suivent, en quelque main qu'ils passent jusqu'à la dissolution de l'association ou la réduction du périmètre.

Les propriétaires membres ont l'obligation d'informer :

- les acheteurs éventuels des parcelles engagées dans l'association des charges et des droits attachés à ces parcelles ;
- les locataires de l'immeuble de cette inclusion et des servitudes afférentes.

Lors de la mutation d'un bien compris dans le périmètre d'une association syndicale, avis doit être donné, dans les conditions prévues à l'article 20 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis, à l'association qui peut faire opposition dans les conditions prévues audit article pour obtenir le paiement des sommes restant dues par l'ancien propriétaire.

Toute mutation de propriété d'un immeuble inclus dans le périmètre doit, également, être notifiée au président de l'association par le notaire qui en fait le constat.

Conformément aux dispositions de l'article 53 du décret n°2006-504 du 3 mai 2006, les redevances syndicales sont dues par les membres appartenant à l'association au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur liquidation.

En conséquences, tout propriétaire ayant omis de déclarer ou faire déclarer dans les formes susvisées, avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année en cours, une mutation ayant eu lieu avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, conservera la qualité de membre de l'association pour le paiement des redevances syndicales de la dite année.

Tant que la mutation n'est pas effectuée. L'adhérent reste redevable de la dette, peu importe la date de vente.

### **Article 3 – Siège et nom**

Le siège de l'association est fixé à la Mairie de Cazedarnes 34460 CAZEDARNES.

Elle prend le nom d'**Association Syndicale Autorisée d'Arrosage de Cazedarnes**.

### **Article 4 : Objet de l'association**

L'association a pour objet :

- la réalisation, l'entretien et l'exploitation y compris l'exécution des travaux de grosses réparations, d'amélioration ou d'extension qui pourraient être ultérieurement reconnus utiles à l'aménagement de l'ASA ;
- la répartition de l'eau d'irrigation entre les différents adhérents en vue de l'irrigation des parcelles situées au sein de son périmètre syndical.

Et plus généralement de tous ouvrages ou travaux entraînant une amélioration de son objet et s'y rapportant directement ou indirectement.

A titre ponctuel et marginal, l'association pourra accomplir certaines activités accessoires contribuant à l'accomplissement de son objet ou qui en sont le complément naturel.

## **Chapitre 2 : Les modalités de fonctionnement de l'ASA**

### **Article 5 : Organes administratifs**

L'association a pour organes administratifs l'Assemblée des propriétaires, le Syndicat, le Président et le Vice-Président.

### **Article 6 : Modalités de représentation à l'Assemblée des Propriétaires**

L'assemblée des propriétaires réunit les propriétaires d'une parcelle comprise dans le périmètre de l'ASA, dans le respect des dispositions suivantes :

- le minimum de surface qui donne droit à faire partie de l'assemblée des propriétaires est de un hectare.

Les propriétaires des parcelles ayant chacun une surface inférieure peuvent se réunir pour faire partie de l'association et se faire représenter par un ou plusieurs d'entre eux à raison de un par tranche de 0 hectare cinquante ares (0Ha50a).

Chaque propriétaire a droit autant de voix qu'il a de fois un hectare engagé, sans que ce nombre de voix puisse dépasser trois voix.

Les propriétaires peuvent se faire représenter par des fondés de pouvoir qui peuvent être toute personne de leur choix. Le pouvoir est écrit et ne vaut que pour une seule réunion. Il est toujours révocable. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est de 3 pouvoirs pour un total de neuf voix au maximum.

Dans tous les cas, aucun propriétaire ne pourra détenir un nombre de pouvoir supérieur à 1/5<sup>ème</sup> du total des membres de l'assemblée des propriétaires.

Un état nominatif des propriétaires membres de l'assemblée des propriétaires avec indication des voix dont ils disposent est constamment tenu à jour par le président de l'ASA.

Le préfet et les communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association, sont avisés de la réunion et peuvent participer ou se faire représenter à l'assemblée des propriétaires avec voix consultative.

### **Article 7 : Réunions de l'Assemblée des Propriétaires et délibérations**

L'assemblée des propriétaires se réunit chaque année en session ordinaire dans le courant du 1er semestre.

Les convocations à l'assemblée sont adressées, par lettre simple, par fax, par courrier électronique ou remises en main propre, par le président, à chaque membre de l'association, quinze jours au moins avant la réunion et indiquent le jour, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la séance. En cas d'urgence ce délai de convocation peut être abrégé à 5 jours par le président.

L'assemblée des propriétaires est valablement constituée quand le nombre total de voix des membres présents et représentés est au moins égal à la moitié plus une du total des voix des membres.

Lorsque cette condition n'est pas remplie, une seconde convocation est organisée dans les quinze jours qui suivent. L'assemblée délibère alors valablement, quel que soit le nombre des voix représentées.

L'assemblée des propriétaires peut se réunir en session extraordinaire dans les cas suivants :

- pour modifier les statuts de l'association dans les cas prévus à l'article 39 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;
- à la demande du syndicat, du préfet ou de la majorité de ses membres pour prendre des décisions qui relèvent de ses compétences sans attendre la date de la prochaine assemblée ordinaire ;
- à la demande du préfet ou de la majorité de ses membres lorsqu'il s'agit de mettre fin prématurément au mandat des membres du syndicat.

L'assemblée ne peut délibérer que sur les questions qui lui sont soumises par le syndicat ou par le Préfet et sont expressément mentionnées dans les convocations.

Toute délibération est constatée par un procès-verbal signé par le président et indiquant le résultat des votes. Le texte de la délibération soumise au vote est annexé. Le procès-verbal indique également la date et le lieu de la réunion. Il lui est annexé la feuille de présence. Ce procès-verbal est conservé dans le registre des délibérations. Une copie des délibérations de l'assemblée est transmise dans le délai de quinze jours au Préfet pour approbation.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

En cas de partage des voix, sauf si le scrutin est secret, la voix du président est prépondérante.

Le vote a lieu au scrutin secret à la demande d'au moins un tiers des personnes présentes dans la salle ayant voix délibérative conformément aux présents statuts.

### **Article 8 : Consultation écrite de l'Assemblée des Propriétaires**

Sur décision du syndicat, les délibérations de l'assemblée peuvent s'effectuer par une procédure écrite de consultation des propriétaires. Toutefois l'assemblée délibère en réunion lorsque le préfet, le tiers de ses membres ou la majorité du syndicat le demande dans le délai de quinze jours à compter de la réception du courrier soumettant une demande de consultation écrite. Ce courrier mentionne cette possibilité et le délai dans lequel la demande doit être faite.

La délibération propose ainsi que les documents d'information nécessaires sont adressés à chacun des membres par courrier recommandé avec demande d'avis de réception. Ce courrier précise le délai, qui ne peut être inférieur à quinze jours et qui court à compter de la date de réception de ces documents, imparti à chaque membre pour voter par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Il informe le destinataire qu'en l'absence de réponse écrite de sa part dans ce délai, il est réputé favorable à la délibération. Les délibérations sont prises à la majorité des voix.

S'il a été procédé à une consultation écrite, la réponse de chaque membre est annexée au procès-verbal.

### **Article 9 : Attributions de l'Assemblée des Propriétaires**

L'assemblée des propriétaires élit les membres titulaires du syndicat et leurs suppléants chargés de l'administration de l'association.

L'assemblée délibère sur :

- le rapport annuel d'activité de l'association prévu à l'article 23 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;
- le montant maximum des emprunts qui peuvent être votés par le syndicat et sur les emprunts d'un montant supérieur ;
- les propositions de modification statutaire, de modification de périmètre de l'ASA ou de dissolution, dans les hypothèses prévues aux articles 37 à 40 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 ;
- l'adhésion à une union ou la fusion avec une autre Association Syndicale Autorisée ou Constituée d'Office ;
- toute question qui lui est soumise en application d'une loi ou d'un règlement ;
- lors de l'élection du syndicat, le principe et le montant des éventuelles indemnités des membres du syndicat, du président et du vice-président.

### **Article 10 : Composition du Syndicat**

Le nombre de membres du syndicat élus par l'assemblée des propriétaires est de neuf titulaires et de 1 suppléant.

Les fonctions de membres du syndicat durent six ans.

Le renouvellement des syndics titulaires et suppléants s'opère comme suit : l'ensemble tous les 6 ans.

Les membres du syndicat sont rééligibles, ils continuent d'exercer leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Tout candidat aux fonctions de syndic doit être obligatoirement membre de l'assemblée des propriétaires, et de ce fait, propriétaire sur le périmètre de l'ASA. Il doit être à jour également de ses redevances.

Les modalités d'élection des membres du syndicat par l'assemblée des propriétaires sont les suivantes : la majorité absolue des voix des membres présents et représentés est nécessaire pour être élu au premier tour. La majorité relative est suffisante au second tour de scrutin.

Pourra être déclaré démissionnaire par le président, tout membre du syndicat, qui sans motif reconnu légitime, aura manqué à 3 réunions consécutives.

Un membre titulaire du syndicat qui est démissionnaire, qui cesse de satisfaire aux conditions d'éligibilité ou qui est empêché définitivement d'exercer ses fonctions est remplacé par un suppléant jusqu'à ce qu'un nouveau titulaire soit élu.

Lorsque le président convoque le syndicat après avoir constaté la nécessité de remplacer un titulaire, il désigne le suppléant amené à occuper ce poste. Sauf délibération du syndicat provoquant une assemblée extraordinaire des propriétaires pour élire un nouveau titulaire, l'élection des membres manquants du syndicat aura lieu lors de l'assemblée ordinaire suivante.

L'organisme qui apporte à une opération une subvention d'équipement au moins égale à 15% du montant total des travaux participe à sa demande, avec voix consultative, aux réunions du syndicat pendant toute la durée de l'opération.

Si l'assemblée en a délibéré dans les conditions prévues ci-dessus, les membres du syndicat peuvent recevoir une indemnité à raison de leur activité pour la durée de leur mandat.

### **Article 11 : Election du Président et du Vice-Président**

Lors de la réunion du syndicat qui suit chaque élection de ses membres ceux-ci élisent l'un d'eux pour remplir les fonctions de président et un autre en tant que vice-président selon les conditions de délibération prévues ci-dessous. Cependant, le vote aura lieu à bulletin secret si plus de la moitié des membres présents le demande.

Le président et le vice-président sont rééligibles. Ils conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Si l'assemblée des propriétaires en a délibéré dans les conditions prévues aux articles 8 ou 9 ci-dessus, le président et le vice-président peuvent recevoir une indemnité à raison de leur activité pour la durée de leur mandat.

### **Article 12 : Attributions du Syndicat**

Sous réserve des attributions de l'assemblée des propriétaires, le syndicat règle, par ses délibérations, les affaires de l'association syndicale. Il est chargé notamment de :

- approuver les marchés qui sont de sa compétence et de délibérer sur les catégories de marché dont il délègue la responsabilité au président
- voter le budget annuel ;
- arrêter le rôle des redevances syndicales ;
- délibérer sur les emprunts jusqu'à 30.000 euros ;
- contrôler et vérifier les comptes présentés annuellement
- éventuellement, délibérer sur les modifications du périmètre syndical dans la mesure où l'extension du périmètre ne dépasse pas 7% du périmètre total ;
- autoriser le président à agir en justice ;
- délibérer sur une adhésion à une fédération d'ASA ;
- faire rédiger les projets, les discuter et statuer sur le mode à suivre pour leur exécution.
- délibérer sur des accords ou conventions entre l'ASA et des collectivités publiques ou privées qui peuvent prévoir une contribution financière de ces collectivités à l'ASA dans les limites de la compétence de cette dernière ;
- élaborer et modifier, le cas échéant, le règlement de service.

Le syndicat approuve, sur proposition du président, le choix du maître d'œuvre des travaux.

Le syndicat peut faire des propositions à l'assemblée sur tout ce qu'il croit utile aux intérêts de l'association.

### **Article 13 : Délibérations du Syndicat**

Les délibérations du syndicat sont prises à la majorité des voix des membres du syndicat présents et représentés. Elles sont valables lorsque plus de la moitié des membres ou leurs représentants y ont pris part. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Si après une première convocation, le quorum n'est pas atteint, le syndicat est de nouveau convoqué dans un délai de 7 jours. La délibération prise lors de la deuxième réunion est alors valable quel que soit le nombre de présents.

Un membre du syndicat peut se faire représenter en réunion du syndicat par l'une des personnes suivantes :

- un autre membre du syndicat ;
- son locataire ou son régisseur ;
- en cas d'indivision, un autre co-indivisaire ;
- en cas de démembrement de la propriété, l'usufruitier ou le nu-propiétaire.

Le mandat de représentation est écrit. Le nombre maximum de pouvoirs pouvant être attribués à une même personne en réunion du syndicat est de 1 pouvoir. La durée de validité d'un mandat est de une réunion. Toutefois lors de la première réunion, si le quorum n'est pas atteint, le mandat reste valable pour la seconde réunion. Il est toujours révocable.

Les délibérations sont inscrites par ordre de date sur un registre côté et paraphé par le président. Les délibérations sont signées par le président et un autre membre du syndicat. La feuille de présence signée est annexée aux délibérations, qui sont conservées dans le registre des délibérations.

Les délibérations du syndicat sont définitives et exécutoires par elles-mêmes, sauf celles portant sur les objets pour lesquels l'approbation de l'assemblée des propriétaires ou de l'administration est exigée. Copie des délibérations est adressée dans les quinze jours au Préfet.

Tous les membres de l'association ont le droit de consulter le registre des délibérations.

#### **Article 14 : Commissions d'appel d'offres marchés publics**

Une commission d'appel d'offres à caractère permanent est présidée par le président et comporte deux autres membres du syndicat désignés par ce dernier. Une commission spéciale peut aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé sur délibération du syndicat qui détermine le nombre de membres.

Les modalités de fonctionnement de ces commissions sont celles prévues par le Code des Marchés Publics pour les communes de moins de 3 500 habitants, le président jouant le rôle du Maire.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres : des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation (salarié de l'ASA, agent de l'Etat, etc.)

#### **Article 15 : Attributions du Président**

Le président représente l'association en justice et vis-à-vis des tiers.

Les principales compétences du président sont :

- il prépare et exécute les délibérations de l'assemblée des propriétaires et du syndicat ;
- il certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes pris par les organes de l'association syndicale ;
- il en convoque et préside les réunions ;
- il est son représentant légal ;
- il gère les marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le syndicat. Il est la personne responsable des marchés ;
- il tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire ;
- il veille à la conservation des plans, registres et dossiers relatifs à l'administration de l'association qui sont déposés au siège social.
- il constate les droits de l'association syndicale autorisée et liquide les recettes ;
- il est l'ordonnateur de l'ASA ;
- il prépare et rend exécutoire les rôles ;
- il tient la comptabilité de l'engagement des dépenses ;
- il est le chef des services de l'association ;

- il recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération. Le cas échéant, il élabore le règlement intérieur du personnel ;
  - il peut déléguer certaines de ses attributions à un directeur nommé par lui et placé sous son autorité ;
  - il élabore un rapport annuel sur l'activité de l'association et sa situation financière analysant notamment le compte administratif. ;
  - par délégation de l'assemblée des propriétaires, il modifie les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande. Il rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'assemblée des propriétaires.
- Le vice-président supplée le président absent ou empêché.

### **Chapitre 3 : Les dispositions financières**

#### **Article 16 : Comptable de l'association**

Les fonctions de-comptable de l'association syndicale autorisée sont confiées à un comptable direct du Trésor désigné par le syndicat après consultation du trésorier payeur général du département.

Le comptable de l'ASA est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de procéder au recouvrement de tous les revenus de l'association ainsi que de toutes les sommes qui lui seraient dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le président jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.

#### **Article 17 : Voies et moyens nécessaires pour subvenir à la dépense**

Les recettes de l'ASA comprennent :

- les redevances dues par ses membres ;
- le produit des emprunts ;
- les subventions de diverses origines ;
- les recettes des conventions relatives aux activités accessoires de l'Association ;
- les redevances diverses résultant des conventions d'occupation de ses propriétés privées ou publiques ;

Ainsi que toutes les ressources prévues à l'article 31 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 relative aux Associations Syndicales de Propriétaires.

Le montant des recettes annuelles prévues au budget de chaque année devra permettre de faire face :

- aux intérêts et aux annuités d'amortissement des emprunts restant dus ;
- aux frais généraux annuels d'exploitation, d'entretien et de fonctionnement des ouvrages de l'association ;
- aux frais de fonctionnement et d'administration générale de l'association ;
- au déficit éventuel des exercices antérieurs ;
- à la constitution éventuelle de réserves destinées à faire face aux éventuels retards dans le recouvrement des taxes dues par les adhérents, aux grosses réparations et au renouvellement des équipements.

Le recouvrement des créances de l'association s'effectue comme en matière de contributions directes.

Les redevances syndicales sont établies annuellement et sont dues par les membres appartenant à l'association au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de leur liquidation.

Les redevances annuelles feront l'objet d'un ou plusieurs appels de cotisation selon des modalités fixées par le syndicat.

Les bases de répartition entre les membres de l'association tiennent compte de l'intérêt de chaque propriété à l'exécution des missions de l'association et sont établies ou modifiées par le syndicat selon les règles suivantes :

le syndicat élabore un projet de bases de répartition des dépenses entre les membres de l'association, accompagné d'un tableau faisant état pour chaque membre de la proportion suivant laquelle il contribue et d'un mémoire explicatif indiquant les éléments de ses calculs et assorti le cas échéant d'un plan de classement des propriétés en fonction de leur intérêt à l'exécution des missions de l'association et d'un tableau faisant connaître la valeur attribuée à chaque classe.

Un exemplaire du projet et de ses annexes et un registre destiné à recevoir les observations des membres de l'association sont déposées pendant quinze jours au siège de l'association.

Ce dépôt est annoncé par affichage dans chacune des communes sur le territoire desquelles s'étend le périmètre de l'association ou publication dans un journal d'annonces légales du département siège de l'association, ou par tout autre moyen de publicité aux choix du syndicat.

A l'expiration de ce délai, le syndicat examine les observations des membres de l'association. Il arrête ensuite les bases de répartition des dépenses. Cette délibération est notifiée aux membres de l'association par le président.

Le mode de répartition ainsi défini s'applique aussi aux redevances spéciales relatives à l'exécution financière des jugements et transactions sauf décision contraire du syndicat.

Le membre bénéficiaire du jugement ou partie à la transaction n'est pas soumis à la redevance y afférente.

## **Chapitre 4 : Les dispositions relatives à l'intervention de l'ASA**

### **Article 18 : Règlement de service**

Un règlement de service pourra définir les règles de fonctionnement du service. Sa rédaction initiale et ses modifications ultérieures feront l'objet d'une délibération du syndicat.

### **Article 19 : Charges et contraintes supportées par les membres**

Les contraintes résultant des travaux et ouvrages de l'association tant pour leur création que pour leur fonctionnement font partie des obligations. Il s'agira notamment des servitudes d'établissement des ouvrages et de passage pour les entretenir. Toute construction, édification de clôture ou plantation sur les parcelles où sont implantés des ouvrages devra permettre le passage pour leur entretien :

- les constructions devront être établies à une distance minimum de 2 m de part et d'autre de l'axe de la canalisation ;
- les clôtures en travers de la canalisation devront prévoir une ouverture d'une largeur de 4 m au droit de la canalisation ;
- les clôtures longeant la canalisation devront permettre le passage sur une largeur de 2 m de part et d'autres de la canalisation ;
- de toutes les règles nécessaires à la protection des ouvrages de l'ASA.

Ces règles et les modalités de leur mise en œuvre pourront être précisées dans le règlement de service.

Lorsque l'importance des ouvrages prévus implique manifestement l'acquisition de leur assiette foncière, l'association syndicale est tenue d'acquérir les terrains nécessaires à l'amiable ou si besoin par la voie de l'expropriation pour cause d'utilité publique et de même lors de la modification des ouvrages existants.

Lorsqu'une parcelle primitive fait l'objet d'un morcellement, les fonds issus de ce morcellement restent inclus dans le périmètre de l'association syndicale. Si la parcelle initiale était desservie par l'ASA, il appartient à celui qui prend l'initiative de la division foncière d'assurer la continuité d'acheminement de l'eau jusqu'à chaque parcelle renouvellement cadastrée, ou à chaque lot créé.

La répartition des eaux, débits ou volumes qui sont affectés en période normale, sont déterminés par les conditions techniques du règlement de service. En période de pénurie, ils sont déterminés par le syndicat.

Si par suite d'avaries, de réparations, de conditions climatiques, ou pour un motif quelconque, le service venait à être interrompu, et qu'il ne soit possible d'introduire dans les ouvrages le volume d'eau nécessaire pour satisfaire complètement tous les arrosants, il serait fait entre eux une réduction proportionnelle sans que pour cela le montant de la redevance en fut diminué.

#### **Article 20 : Propriété et entretien des ouvrages**

L'association syndicale autorisée est propriétaire des ouvrages qu'elle réalise en qualité de maître d'ouvrage dans le cadre de son objet statutaire et, à ce titre en assure l'entretien.

Les propriétaires riverains sont chargés de l'entretien des branches secondaires.

Par ailleurs, des ouvrages réalisés par des tiers dans le but d'amener l'eau sur les fonds inclus dans le périmètre pourront être rétrocédés à l'association si ceux-ci répondent à ses exigences techniques. La demande sera examinée par l'ASA qui se réserve le droit de consentir ou non à la requête.

### **Chapitre 5 : Modification des statuts – Dissolution**

#### **Article 21 : Modification statutaire de l'association**

Les modifications statutaires autres que celles portant sur son objet ou sur le périmètre syndical (extension, distraction) font l'objet, sur proposition du syndicat ou du dixième des propriétaires, d'une délibération de l'assemblée des propriétaires convoquée en session extraordinaire à cet effet puis sont soumises à l'autorisation du préfet.

Les modifications de l'objet ou du périmètre de l'association sont soumises aux conditions fixées par les articles 37 et 38 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et les articles 67 à 70 du décret du 3 mai 2006.

L'assemblée des propriétaires qui se prononce sur les propositions de modification de l'objet ou du périmètre de l'association est composée par l'ensemble des propriétaires membres de l'association, y compris ceux ne siégeant pas à « l'assemblée des propriétaires » organe de l'association au sens de l'article 18 de l'Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004.

#### **Article 22 : Agrégation de nouveaux adhérents**

La décision d'extension est prise par simple délibération du syndicat puis soumise à l'autorisation du préfet lorsque :

- l'extension du périmètre porte sur une surface inférieure à 7 % de la superficie précédemment incluse dans le périmètre de l'association :
- qu'a été recueillie, par écrit, l'adhésion de chaque propriétaire des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;
- et qu'à la demande de l'autorité administrative, l'avis de chaque commune intéressée a été recueilli par écrit.
- que les parcelles faisant l'objet de cette adhésion sont comprises dans la zone d'extension du périmètre syndical telle que définie dans le plan annexé aux présents statuts.

#### **Article 23 : Dissolution de l'association**

L'assemblée des propriétaires qui se prononce sur la dissolution de l'association est composée par l'ensemble des propriétaires membres de l'association.

L'association peut être dissoute lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés ou les deux tiers des propriétaires représentant plus de la moitié de la superficie des propriétés se sont prononcés favorablement à la dissolution.

Les conditions dans lesquelles l'association est dissoute ainsi que la dévolution du passif et de l'actif sont déterminés soit par le syndicat, soit, à défaut, par un liquidateur nommé par l'autorité

administrative. Elles doivent tenir compte des droits des tiers et sont mentionnées dans l'acte prononçant la dissolution.

Les propriétaires membres de l'association sont redevables des dettes de l'association jusqu'à leur extinction totale.

Les dettes peuvent être prises en charge par une collectivité territoriale ou un organisme tiers selon des modalités à fixer dans l'arrêté de dissolution.

### **Annexes :**

- *Liste des terrains inclus dans le périmètre,*
- *Plan du territoire (périmètre et zone d'extension) de l'ASA*

## **Association Syndicale Autorisée d'Arrosage de Cazedarnes**

*Établissement Public régi par l'ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004 –  
Siège social : Mairie de Cazedarnes*

<b>PERIMETRE</b>	100ha52a70ca
------------------	--------------

### **Annexe aux Statuts du 14 avril 2017**

PROPRIETAIRE (SOCIETE ou NOM Prénom)	Code parcelle	Surface parcelle
<b>COMMUNE DE CAZEDARNES</b>		
ASCO MARTI Francisco	340065 AN0038	0ha17a70ca
ASCO MARTI Francisco	340065 AN0041	0ha42a40ca
ASCO MARTI Francisco	340065 AN0042	0ha36a30ca
ASCO MARTI Francisco	340065 AN0183	0ha24a71ca
ASCO MARTI Francisco	340065 AO0028	0ha32a40ca
BARTHES Gilles	340065 AM0036	0ha26a00ca
BARTHES Gilles	340065 AM0050	0ha38a20ca
BARTHES Gilles	340065 AM0063	0ha53a60ca
BARTHES Gilles	340065 AM0064	0ha63a00ca
BARTHES Jacques	340065 AN0009	0ha71a15ca
BARTHES Jacques	340065 AN0034	1ha22a50ca
BARTHES Jérôme	340065 AN0006	0ha70a10ca
BARTHES Jérôme	340065 AN0007	0ha97a70ca
BETEILLE Paul	340065 AN0012	0ha76a70ca
BETEILLE Paul	340065 AN0013	0ha71a75ca
BONNEL Rémy	340065 AM0006	1ha34a90ca
BONNEL Rémy	340065 AN0028	0ha30a50ca
BONNEL Rémy	340065 AN0029	0ha32a65ca
BONNEL Rémy	340065 AN0030	0ha02a10ca
BONNEL Rémy	340065 AN0032	0ha11a10ca
BONNEL Rémy	340065 AN0033	0ha20a05ca
BONNEL Rémy	340065 AO0119	1ha07a10ca
BONNEL Rémy	340065 AO0274	0ha60a69ca
BONNEL Rémy	340065 AO0373	0ha43a00ca
BONNEL Rémy	340065 AO0375	0ha72a90ca
BONNEL Rémy	340065 AP0088	0ha58a20ca
BONNEL Rémy	340065 AP0089	0ha19a25ca
CALMEL Dominique	340065 AO0088	0ha87a70ca
CALMEL Dominique	340065 AO0091	0ha48a70ca
CALMEL Dominique	340065 AO0270	0ha59a32ca
CALMEL Guy	340065 AO0147	0ha32a90ca

CALMEL Guy	340065 AO0148	0ha33a90ca
CALMEL Guy	340065 AO0149	0ha30a20ca
CALMEL Guy	340065 AO0367	0ha67a85ca
CALMEL Guy	340065 AO0372	1ha30a00ca
CALMETTE Georges	340065 AO0040	0ha29a70ca
CALMETTE Georges	340065 AO0048	0ha95a10ca
CALMETTE Georges	340065 AO0076	1ha14a90ca
CALMETTE Georges	340065 AO0162	1ha49a90ca
CALMETTE Georges	340065 AP0073	0ha61a80ca
CALMETTE Georges	340065 AP0074	0ha61a20ca
PROPRIETAIRE (SOCIETE ou NOM Prénom)	Code parcelle	Surface parcelle
<b>COMMUNE DE CAZEDARNES</b>		
CALMETTE Indivision	340065 AM0030	0ha07a90ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0031	0ha54a80ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0066	0ha41a80ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0067	0ha00a29ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0068	0ha30a33ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0071	0ha80a80ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0072	0ha17a60ca
CALMETTE Indivision	340065 AM0073	0ha40a80ca
CALMETTE Indivision	340065 AO0303	0ha06a79ca
CALMETTE Indivision	340065 AO0339	0ha29a30ca
CALMETTE Indivision	340065 AO0341	0ha18a14ca
CALMETTE Indivision	340065 AO0354	0ha52a35ca
CALMETTE Jean-Michel	340065 AN0208	0ha00a96ca
CALMETTE Jean-Michel	340065 AN0212	1ha07a61ca
CALMETTE Jean-Michel	340065 AO0355	1ha09a44ca
CALVET Monique	340065 AO0084	0ha55a90ca
CASSAFIERES Jean	340065 AN0010	0ha28a35ca
CASSAFIERES Jean	340065 AN0011	2ha36a30ca
CASSAFIERES Jean	340065 AO0361	1ha00a00ca
CASSAFIERES Jean	340065 AO0362	0ha52a15ca
CASSAFIERES Luc	340065 AN0017	0ha41a60ca
CASSAFIERES Luc	340065 AN0018	0ha39a90ca
CASSAFIERES Luc	340065 AN0019	0ha52a65ca
CASSAFIERES Luc	340065 AN0020	0ha37a30ca
CASSAFIERES Luc	340065 AN0021	0ha43a00ca
CASSAFIERES Luc	340065 AN0022	0ha55a20ca
CASSAFIERES Luc	340065 AO0357	1ha08a59ca
CASTEL Anaïs	340065 AP0097	1ha05a80ca
CASTEL Didier	340065 AP0079	0ha42a90ca
CASTEL Didier	340065 AP0086	0ha51a00ca
CASTEL Didier	340065 AP0090	1ha10a50ca
CASTEL Didier	340065 AP0092	0ha46a70ca
CAZALS Eric	340065 AM0069	1ha35a47ca
CAZALS Eric	340065 AM0075	0ha31a71ca
CAZEVIEILLE Michel	340065 AN0023	0ha71a10ca
CAZEVIEILLE Michel	340065 AO0156	0ha39a70ca
CAZEVIEILLE Michel	340065 AO0157	0ha40a20ca
DIAZ-PHALIPPOU Stéphanie	340065 AO0053	0ha49a50ca
DIAZ-PHALIPPOU Stéphanie	340065 AO0054	0ha42a40ca
EARL PISTRE	340065 AO0356	0ha72a63ca
FABRE Suzette	340065 AN0206	0ha18a62ca
FABRE Suzette	340065 AN0210	0ha89a88ca
GALINIER Jean-Luc	340065 AO0006	0ha69a20ca
GALINIER Jean-Luc	340065 AO0008	0ha28a60ca
GALINIER Jean-Luc	340065 AO0009	0ha50a30ca

GALINIER Jean-Luc	340065 AO0014	0ha16a10ca
GALINIER Jean-Luc	340065 AO0015	0ha26a05ca
GALINIER Jean-Luc	340065 AO0112	0ha43a60ca
GALINIER Jean-Luc	340065 AO0113	0ha47a10ca
GFA CAZAL VIEL	340065 AM0027	0ha81a40ca
GFA CAZAL VIEL	340065 AM0028	0ha64a40ca
GFA CAZAL VIEL	340065 AM0029	0ha75a30ca
GUILHAUMON Alain	340065 AN0045	0ha15a60ca

PALAZON Rafael	340065 AM0065	1ha35a60ca
PALAZON Rafael	340065 AO0038	0ha46a50ca
PATSI André	340065 AO0121	1ha06a10ca
PATSI André	340065 AP0078	0ha92a60ca
PHALIPPOU Maurice	340065 AO0049	0ha62a60ca
PHALIPPOU Maurice	340065 AO0050	0ha14a60ca
PHALIPPOU Maurice	340065 AO0051	0ha25a10ca
PHALIPPOU Maurice	340065 AO0052	0ha31a80ca
PISTRE Christian et Bernadette	340065 AO0080	0ha79a40ca
PISTRE Jean-François	340065 AN0036	0ha39a30ca
PISTRE Jean-François	340065 AN0182	0ha02a79ca
PISTRE Jean-François	340065 AO0126	0ha13a25ca
PISTRE Jean-François	340065 AO0128	0ha40a80ca
PISTRE Jean-François	340065 AO0129	0ha34a40ca
PISTRE Jean-François	340065 AO0273	0ha88a47ca
PISTRE Jean-François	340065 AO0331	1ha21a57ca
PISTRE Louis	340065 AN0026	0ha47a40ca
PISTRE Louis	340065 AN0027	0ha62a85ca
PISTRE Louis	340065 AN0207	0ha47a82ca
PISTRE Louis	340065 AN0211	0ha58a87ca
PISTRE Louis	340065 AO0074	0ha64a20ca
PISTRE Louis	340065 AO0304	0ha58a71ca
PISTRE Louis	340065 AP0093	0ha51a50ca
PISTRE Nicolas	340065 AP0096	0ha71a10ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AN0024	0ha79a80ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AN0025	0ha64a20ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0024	0ha61a50ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0025	0ha52a80ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0081	0ha88a80ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0094	0ha28a50ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0095	0ha26a90ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0099	0ha34a30ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0364	2ha26a00ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340065 AO0366	1ha00a00ca
TOLOSA Alfred	340065 AN0209	1ha06a61ca
TOLOSA Alfred	340065 AO0365	2ha00a00ca
VIGUIER Marie-Claude	340065 AN0069	0ha66a00ca

**COMMUNE DE CAZOULS-LES-BEZIERS**

CALMETTE Jean-Claude	340069 IO101	0ha81a70ca
CALMETTE Jean-Michel	340069 IO020	1ha02a10ca
CALMETTE Jean-Michel	340069 IO021	0ha37a30ca
CAZALS Eric	340069 IO122	0ha33a50ca
GUILHAUMON Alain	340069 IO121	0ha20a30ca
PISTRE Christian et Bernadette	340069 IO109	0ha25a10ca
PISTRE Jean-François	340069 IO873	1ha11a05ca
PISTRE Jean-François	340069 IO874	1ha14a65ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 IO017	0ha02a60ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 IO100	0ha56a00ca

TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0104	0ha59a25ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0108	0ha45a30ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0396	0ha51a90ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0408	0ha23a60ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0414	0ha22a95ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0415	0ha24a50ca
TARBOURIECH Olivier et Sandrine	340069 I0905	0ha16a58ca
PROPRIETAIRE (SOCIETE ou NOM Prénom)	Code parcelle	Surface parcelle
<b>COMMUNE DE CESSENON</b>		
AMIGO Jacques	340074 BR0010	0ha33a00ca
AMIGO Jacques	340074 BR0011	0ha32a50ca
AMIGO Jacques	340074 BR0265	0ha52a50ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0003	0ha18a90ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0004	0ha09a35ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0020	0ha22a20ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0257	0ha04a88ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0258	0ha34a73ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0259	0ha13a26ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0261	0ha20a03ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0262	0ha42a97ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0263	0ha00a77ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0264	0ha92a30ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0269	3ha43a32ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0270	0ha09a56ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0271	0ha33a54ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0272	0ha04a50ca
GFA CAZAL VIEL	340074 BR0273	0ha54a08ca
MIQUEL Christiane	340074 BR0001	0ha26a80ca
MIQUEL Christiane	340074 BR0015	1ha16a70ca
MIQUEL Christiane	340074 BR0019	0ha30a70ca
MIQUEL Christiane	340074 BR0200	0ha48a30ca
MIQUEL Christiane	340074 BR0266	1ha42a76ca
MIQUEL Laurent	340074 BR0246	1ha48a50ca
		<b>100ha52a70ca</b>



## PREFECTURE DE L'HERAULT

### ARRETE N° 17-XVIII-120

Le Préfet de l'Hérault

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

### A R R E T E

**Article 1 :** La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :

- **Madame ADER Mireille**  
DELEGUEE MEDICALE, ASTRAZENECA, RUEII. MALMAISON.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur AKKAOUI Nour-Eddine**  
EMPLOYE COMMERCIAL, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur ALCAZAR Laurent**  
EMPLOYÉ LOGISTIQUE, SOCIÉTÉ U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame ALCAZAR Marie-Chandeleur**  
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à BELARGA
  
- **Madame ALEXIS Lucette**  
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à POUZOLLES
  
- **Monsieur ALLARD André**  
CHAUFFEUR, SOCIÉTÉ MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur ALRUC Jean-Pierre**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame ALZIEU Sandrine**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES  
BAINS.  
demeurant à PEZENES-LES-MINES
  
- **Madame AMAR Karima née DERRICHE**  
EMPLOYEE SERVICE HOTELIER, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur AMDJAHDI Aomar**  
AGENT DE SERVICES, ONET PROPRETE, LATTES.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame AMEUR Rabra**  
TECHNICIENNE LOGISTIQUE, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ANDRAL Stéphanie**  
CONTROLEUR RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Monsieur ANDRE Eric**  
AGENT DE FABRICATION, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur ANDREO Pierre**  
GARDIEN CONCIERGE, NEXITY LAMY, CLICHY.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ANGELVIN Céline**  
ASSISTANTE CONTROLEUR GESTION, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à MONTAUD
  
- **Madame APARICIO Sandra née SANCHEZ**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Monsieur ARMAND Christophe**  
ADJOINT AU DIRECTEUR, CAVE DE ROQUEBRUN, ROQUEBRUN.  
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur ARNAL Benoit**  
EDUCATEUR, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ARTZ Catherine née VIALA**  
CHEF MASSEUR KINESITHERAPEUTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE  
VEDAS CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Madame AZOUGGAGH Frikia née DEHRI**  
RESPONSABLE D'ACTIVITE, ACM / OPII, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame BABINDAMANA Josette née BUZITU**  
AGENT DE MAITRISE, ONET PROPRIETE, LATTES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BACHASSON Philippe**  
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur BADJI Karim**  
RESPONSABLE MAGASIN, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE SUD EST, VALENCE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BAKER Edward James**  
CADRE DE LABORATOIRE, SANOFI AVENTIS, CHILLY MAZARIN.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BALAGUER Véronique**  
CONSEILLERE EN ESF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame BALARD Nathalie née BARTHE**  
SECRETAIRE, PROXITHERM , LEVALLOIS-PERET CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BALLESTA Stéphane**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame BARBASTE Christelle**  
INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Monsieur BARD Christophe**  
MEMBRE COMITE DE DIRECTION, SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA  
GRANDE MOTTE.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Madame BARKAOUI Nadia**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BARRAL Jean-Pierre**  
MACON, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.  
demeurant à BESSAN
- **Madame BARTHES Véronique**  
SECRETAIRE CONFIRMEE, CTROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame BARTHOLET Rachel**  
TECHNICIENNE DE PRESTATIONS, CPAM DE L'AUDE, CARCASSONNE.  
demeurant à CAPESTANG
- **Madame BARTOLL Rosa née GRAO**  
GESTIONNAIRE D'IMMEUBLES, ICF SUD EST MEDITERRANEE, LYON.  
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur BATOUCHE Faride**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BATTISTELLI Corinne née THOLLARD**  
CONSEILLERE EN PROTECTION SOCIALE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame BAY Patricia**  
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE MONTMEL
- **Monsieur BECKER Laurent**  
CHARGE D'ETUDES INFORMATIQUES, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BECQUART Delphine**  
CONSEILLERE COMMERCIALE, GIE ARCADE SERVICES, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BEILLARD Joël**  
OUVRIER, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES.  
demeurant à BOISSERON
- **Monsieur BELAN Jean-François**  
CONDUCTEUR RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Madame BELHADJ Malika née ZOUIOUCHE**  
AGENT DES SERVICES HOSPITALIERS, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES  
BAINS.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur BELTRANDO Marc**  
ELECTRICIEN GRUIER, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur BENALI Mohamed**  
AGENT DE MAITRISE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Madame BENITEZ Sandrine**  
EDUCATRICE SPECIALISEE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BERCHE Catherine née BLOIS**  
RESPONSABLE DE SECTION, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur BERGUA Mehdi**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur BERNA David**  
EMPLOYE DE MAGASINAGE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame BERNAUD Sarah née ESPITALIER-NOEL**  
COMPTABLE, ANAAFA, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BERNHART Sophie née BOUET**  
DIRECTRICE ADJOINTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BERNONVILLE Karine**  
RESPONSABLE SPDV, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,  
VILLENEUVE LES BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BERRE Henri**  
INGENIEUR, ALSTOM GRID MANAGEMENT SAS, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur BESSAT Fabrice**  
ASSISTANT DE CENTRE COMMERCIAL, KLEPIERRE MANAGEMENT, PARIS.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur BESSIERE Alain**  
TECINICIEN, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur BIGEAULT Marc**  
CADRE, STANLEY BLACK&DECKER FRANCE SAS, LIMONEST.  
demeurant à PAILHES
- **Monsieur BLANC Jean-Christophe**  
PERSONNEL NAVIGANT COMMERCIAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Madame BLANCHET Isabelle**  
COMMERCIALE, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE  
PEUGEOT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame BLASCO Geneviève**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame BLAZQUEZ Sonia**  
RESPONSABLE CARTE FIDELITE, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame BLONDEL Virginie**  
RESPONSABLE ADMINISTRATION DES VENTES, BRAKE FRANCE SERVICE SA,  
BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur BOIN Jean-Edouard**  
CHEF DE MAGASIN, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE SUD EST, VALENCE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame BOIRAL Christine**  
AGENT ADMINISTRATIF, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à SAINT BRES

- **Madame BOISSIN Carole née RICARD**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame BOISSON Fabienne née DESFERE**  
TECHNICIENNE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame BOIX Myriam**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur BOMPART Frédéric**  
EMPLOYE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE CORNIES
- **Madame BON Muriel née CATALA**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à ANIANE
- **Monsieur BONATO Philippe**  
CHEF D'ATELIER, S.M.N. GROUPE NICOLLIN, MONTPELLIER.  
demeurant à CURNONTERRAL
- **Monsieur BONNECHOSE Bertrand**  
TECHNICIEN DE SURFACE, ONET PROPRETE, LATTES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BOU Cédric**  
ANIMATEUR DE VENTE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à SERVIAN
- **Madame BOUCHET Fabienne née SAPY**  
DIRECTRICE ADJOINTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BOUGAMONT Patrick**  
CONDUCTEUR POIDS LOURDS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE,  
SAINT THIBERY.  
demeurant à ROUJAN
- **Madame BOULLY Pierrette**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Madame BOULMIER Geneviève née BUREL**  
CHEF DE PROJET, LA MUTUELLE FAMILIALE, PARIS.  
demeurant à SERVIAN
- **Madame BOURE Marie-Odile née COURCOUX**  
CONSEILLERE CLIENTELE, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE,  
PARIS.  
demeurant à ABEILHAN
- **Madame BOURROUILLE Florence née PAGET**  
REDACTRICE DOCUMENTATION TECHNIQUE, PC SOFT, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC

- **Madame BOUSQUET Françoise**  
 SECRETAIRE DE DIRECTION, GIE IMAGERIE DE CASTELNAU, CASTELNAU I.E  
 LEZ.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame BOUSSAGOL Sabine**  
 CHARGEES D'ETUDES, OSFO FINANCEMENT, MAISONS ALFORT.  
 demeurant à SAINT FELIX DE LODEZ
  
- **Monsieur BOUSSELLIER Frédéric**  
 SERIGRAPHE, FASVER, BAILLARGUE.  
 demeurant à SAINT JUST
  
- **Monsieur BOUTAUT Eric**  
 INGENIEUR INFORMATIQUE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL  
 MALMAISON CEDEX.  
 demeurant à LATTES
  
- **Monsieur BOUTAYEB Ridane**  
 DIRECTEUR DE MAGASIN, LEADER CAZOULS, CAZOULS LES BEZIERS.  
 demeurant à SAUVIAN
  
- **Monsieur BOUYSSOU Philippe**  
 EMPLOYE ADMINISTRATIF, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE  
 MÉDICAL., MONTPELLIER.  
 demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
  
- **Madame BOUZIGUES Maguelone née SEUBE**  
 RESPONSABLE POLE COMMERCIAL, ERTLIA, MARSEILLE.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame BRACHU Anne-Elise**  
 AGENT D'ESCALE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
 demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
  
- **Madame BRAGARD Annick née PLAISANCE**  
 CHARGEES DE GESTION, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX.  
 demeurant à CLAPIERS
  
- **Madame BREDIN Cécile née GENDRAULT**  
 ETALAGISTE, MONOPRIX POLYGONE, MONTPELLIER.  
 demeurant à SAINT BRES
  
- **Monsieur BRIAN Jérôme**  
 CADRE COMMERCIAL, SADIX SAS, BOULOGNE BILANCOURT.  
 demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur BRIGAND Pascal**  
 INGENIEUR, ENGIE COFELY, GENNEVILLIER.  
 demeurant à PIGNAN
  
- **Madame BRIQUET Sandra**  
 SECRETAIRE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
 demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur BROUILLET Laurent**  
 INSPECTEUR DU RECOUVREMENT, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à LODEVE
  
- **Monsieur BRU Gilbert**  
 ELECTRICIEN MAINTENANCE, CASTEL FRERES, BEZIERS.  
 demeurant à BEZIERS

- **Madame BRUGUIERE Valérie née LESOT**  
RESPONSABLE SERVICE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRURANDET Emmanuel**  
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à CEYRAS
- **Madame BUENDIA Nathalie**  
AGENT ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame BULTEZ Anne née BRUGUIERE**  
COMPTABLE, UDAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER CEDEX 2.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame CABROL Ghislaine**  
SECRETAIRE, SARI. GARY DIDIER, SAINT PONS DE THOMIERE.  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
- **Madame CADOT Sylvie**  
AUXILIAIRE SOCIO EDUCATIVE, A.S.E.I. - FOYER DU PLATEAU DES LACS, LA  
SALVETAT SUR AGOUT.  
demeurant à PREMIAN
- **Monsieur CAHAGNET Cédric**  
CHEF DE SECTEUR, FISCHER SYSTEMES DE FIXATIONS, STRASBOURG.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur CAILLET Grégory**  
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à CERS
- **Monsieur CALABRESE Philippe**  
OPERATEUR CONSOLE, LYONDELLBASELL SAS, FOS SUR MER CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur CALLAY Marcel**  
CHAUFFEUR ENGIN CAMIONS, SYNGENTA AGRO SAS, SAINT CYR L'ECOLE.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame CALLE Muriel**  
DELEGUEE MEDICALE, ABBOTT PRODUCTS SAS, SURESNES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAMI Bertrand**  
INFORMATICIEN, SOCIETE ATOS, BEZONS.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CAMPIN Maxime**  
MANAGER METIER, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CANALE Jacky**  
PATISSIER, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CAPRARO Joël**  
TECHNICIEN CONTROLE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame CASADO Catherine née COMBES**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à MAGALAS
- **Madame CASOL Karène née PLAVERET**  
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CASSE Michel**  
OUVRIER BOUCHER, CHAMPION CSF SAS, SALON DE PROVENCE.  
demeurant à MONTAGNAC
- **Madame CASTAGNA Ariane née JUNIEN LAVILLAUROY**  
SALARIEE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame CASTEL Evelyne**  
EMPLOYEE SERVICES HOSPITALIER, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILHARGUES
- **Madame CAUNES Chantal née ESCAFFRE**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame CAZIN Sylvie**  
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur CERVELLIN Alain**  
TECNICO COMMERCIAL SEDENTAIRE, LOUDET SAS, MONTÉLIMAR.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur CHABANNES Pascal**  
CHEF DE CENTRALE, UNIBETON, LAMBESC.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CHAMPAGNAC Nathaly née PARADIS**  
SECRETARE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
- **Madame CHARBONNEL Christine**  
CHARGE DE L'OFFRE DE SERVICES, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CHASTAING Didier**  
RELEVEUR PRINCIPAL., COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-  
GELY-DU-FESC.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur CHAUVET Thierry**  
DEVELOPPEUR INFORMATIQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame CHAVET Julie-Marie**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à CARNON
- **Madame CHAYOUX Laurence née GARCIA**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à LE CRES

- **Madame CHAZAL Nathalie**  
CHARGÉE DE DÉVELOPPEMENT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CHEFDEVILLE Sophie**  
SECRETARE STANDARDISTE, FIDUCIAL CONSULTING, ANGERS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CHEVRY Christine née BESSEDE**  
SECRETARE MEDICALE, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame CHOINIER Véronique**  
INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur CHOLBI Claude**  
CONSEILLER VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame CHOTY Isabelle née RIBEIRO**  
TECHNICIEN SUPERIEUR, SANOFI AVENTIS, PARIS.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur CLAPIER Olivier**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Monsieur CLAUZEL Philippe**  
WEBMESTRE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CLAVEL Magali née FAUQUIER**  
RESPONSABLE DE SERVICE, LABORATOIRES BOIRON, MESSIMY.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame CLERC Carole née TOURNIER**  
RESPONSABLE COMMUNICATION, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE  
MÉDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame CLIMENT Patricia**  
AIDE SOIGNANTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Madame CLODY Myriam née PRADELLES**  
EMPLOYEE DE SERVICE, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.  
demeurant à PUTMISSON
  
- **Madame CLOSSET Martine**  
FONDE DE POUVOIR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame COLIN Nathalie née LEGRAND**  
RESPONSABLE CONTENTIEUX, NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL, TOULOUSE .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur COLOBY Laurent**  
CADRE TECHNIQUE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à CARNON

- **Madame COLONGE Sandrine née DOUMENG**  
SECRETAIRE COMMERCIALE, S.A. TRESSOL PEZENAS, PEZENAS.  
demeurant à VALROS
- **Monsieur COMES Didier**  
CONTROLEUR POINTEUR QUALIFIE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame COMPAN Stéphanie née YABAR**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, SOCIETE CITADINES, MONTPELLIER.  
demeurant à LANSARGUES
- **Madame CONTESSOTO Dominique née DANDLER**  
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à OUPIA
- **Madame CORBALAN Margarita**  
ASSISTANTE VENTE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur CORION Bruno**  
DIRECTEUR DE MAGASIN, MONOPRIX POLYGONE, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame COSSON Karine née DURIEUX**  
FLEURISTE, LES SERRES D'OC, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COSSON Robin**  
CHEF DE MAGASIN, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE SUD EST, VALENCE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COUDERC Rémi**  
CHIEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à GABIAN
- **Madame COULAZOU Stéphanie née VILA**  
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, MONOPRIX POLYGONE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur COUTOU Philippe**  
CHEF DE LIGNE, CASTEL FRERES, BEZIERS.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur CRAMAIL Aurélien**  
EMPLOYE DE JEUX, SAS CASINO DU CAP D'AGDE, CAP D'AGDE.  
demeurant à AGDE
- **Madame CROS Samia née KHEDARI**  
VENDEUSE, CHAMPION CSF SAS, SALON DE PROVENCE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur CROSLAIS François**  
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CROUX Nicole**  
AGENT ADMINISTRATIF ET COMPTABILITE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame CROZE Sandrine née MAZUREK**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEIL VIEL

- **Madame CRUELLS Ethel née DREYFUS**  
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINE, FASVER, BAILLARGUE.  
demeurant à PINET
- **Monsieur CRUVELLIER Rodolphe**  
TECHNICIEN SAV, DAIKIN AIRCONDITIONING FRANCE, NANTERRE.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur CUBERES Olivier**  
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MIREVAL
- **Madame CUESTA Olivia née MEYER**  
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CZUBAK Colette**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE POUGET
- **Monsieur DA SILVA José Mario**  
MACON BANCHEUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur DAISSE Stephan**  
MECANICIEN, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Monsieur DANTO Jacques**  
AGENT COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DARROT Jean-François**  
TECHNICIEN BUREAU ETUDES, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL  
MALMAISON CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame DAUGA Valérie née OLLIER**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur DE LANDES DE SAINT PALAIS D'AUSSAC François**  
DIRECTEUR ORGANISATION, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame DEBROAS Roxane**  
APPROVISIONNEUR, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Madame DECOURSIERE Régine née ALBAGNAC**  
PRELEVEUR CONTROLEUR, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LUNAS
- **Monsieur DECOUX Jean-Luc**  
DELEGUE REGIONAL, AFT PARIS, PARIS.  
demeurant à SETE

- **Madame DELEUZE Laure**  
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Madame DELPY Fabienne née MONFERINO**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DENIS Jack**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Madame DENNI Séverine née CANAGUIER**  
COORDINATRICE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à MAGALAS
- **Madame DEREGNAUCOURT Françoise née NIVEL**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CLASS ALU RENOV, DUCOS.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur DESMARES Norbert**  
PREPARATEUR AUTOMOBILES, HERTZ FRANCE SAS, MONTIGNY LE  
BRETONNEUX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur DEVOUASSOUD Pierre-Charles**  
DIRECTEUR REGIONAL, CREDIT MUTUEL ARKEA, BREST.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DEZORD Véronique née NAVARRO**  
AGENT TECHNIQUE SDA, APRIA RSA, MONTREUIL .  
demeurant à SETE
- **Monsieur DI ROSA Bruno**  
RESPONSABLE METHODES MAINTENANCE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE,  
RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur DIEZ Pascal**  
BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR, SARL FAVREAU CLAUDE, SAINT FELIX DE  
LODEZ.  
demeurant à USCLAS-DU-BOSC
- **Monsieur DIEZ Roland**  
LIVREUR, SAS ETS IGUAL, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame DO FORNO Maria-Laurinda née DE ALEM**  
AIDE MENAGERE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à LAURENS
- **Madame DONIVAR Muriel née GREGOIRE**  
CONSEILLERE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTARNAUD
- **Madame DRAY Valérie née VERDOIRE**  
INGENIEUR, NESTLE WATERS SERVICES, GARONS.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur DUBOC Dominique**  
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, SAS SLMPT, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MAUGUIO

- **Monsieur DUFORT Mathias**  
GESTIONNAIRE APPUI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DUMOULIN Joël**  
CHARGE SUIVI ADMINISTRATIF, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur DUNAND Franck**  
INGENIEUR INFORMATICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL  
MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Madame DURAND Caline née AGOMBARD**  
RESPONSABLE d'AGENCE, SDV LOGISTIQUE INTERNATIONALE, PUTEAUX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur DURAND Cyril**  
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame DURAND Sandrine née VOISIN**  
INFIRMIERE, CLINIQUE DES OLIVIERS, GALLARGUES LE MONTUEEUX.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Monsieur DURAND Thierry**  
CONSEILLER COMMERCIAL, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Madame DUTTO-LADAME Christelle**  
HOTESSE NAVIGANTE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame ELIE Patricia**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT AUNES
  
- **Monsieur ESPASA Jean-Luc**  
CUISINIER, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur ESPITALIER Cyril**  
METTEUR EN MAINS VN, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à MONTADY
  
- **Madame ESQUIROL Christelle**  
CAISSIER COFFRIER, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur ESTEVE Régis**  
GRUTIER ELECTRICIEN, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame ETIENNE Isabelle**  
ASSISTANTE AFFAIRES REGLEMENTAIRES, LABORATOIRE CHAUVIN S.A.,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame FABRE Edith née BRESCIANI**  
ASSISTANTE RESSOURCES HUMAINES, CLINIQUE DU MILLENAIRE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHRISTOL

- **Madame FABRE Sandrine**  
DIRECTRICE DE SOINS, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Madame FAISANDIER Virginie**  
AGENT DE MAITRISE, SA SODICRES HYPER U, LE CRES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur FALGUEIRETTES Guilhem**  
INFORMATICIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à GIGNAC
  
- **Monsieur FARGIER Christian**  
CHEF DE SECTEUR VID, PERNOD ENTREPRISE, CRETEIL.  
demeurant à CASTRIES
  
- **Monsieur FAURY Stéphane**  
MAGASINIER, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur FERNANDEZ Christophe**  
DIRECTEUR POINTS DE VENTE, FRANS BONHOMME, JOUE LES TOURS.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Madame FERNANDEZ Vicente**  
AGENT D'ENTRETIEN, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Monsieur FERRARI Olivier**  
DIRECTEUR DE SITE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à COMBAILLAUX
  
- **Madame FERRE Chloe née DEVILLERS**  
DIRECTRICE ADJOINTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur FERRE Frédéric**  
DIRECTEUR AGENCE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame FERRY Armelle**  
DELEGUE PHARMACEUTIQUE, SANOFI AVENTIS FRANCE, GENTILLY.  
demeurant à VALERGUES
  
- **Madame FIAUD Martine**  
INFIRMIERE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT SERIES
  
- **Monsieur FIKRI El Mustapha**  
PREPARATEUR DE COMMANDES, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SALON DE  
PROVENCE.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame FILLOL Chantal née LOPEZ**  
MAITRESSE DE MAISON, MUTUELLE MBV, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MARAUSSAN
  
- **Monsieur FORES José**  
TECHNICO COMMERCIAL, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER

- **Madame FOUQUET Cécile née FONT**  
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur FOURES Olivier**  
CUISINIER, COMPASS GROUP FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur FOURNIER Frédéric**  
RESPONSABLE SERVICE LOCATION, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Madame FRANCAVILLA Nathalie**  
PREPARATRICE ECHANTILLONS, LES VINS SKALLI SAS, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
  
- **Monsieur FRANCOIS Fabrice**  
RESPONSABLE MAINTENANCE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à LE BOSQ
  
- **Madame FREGONESE Karine**  
SECRETAIRE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame FRELIER Mélanie née FLOURENT**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Monsieur FUSTER Sébastien**  
EMPLOYE LIBRE SERVICE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame GABAUDAN Nathalie née JAMJAM**  
CONSEILLER EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur GABRE Christophe**  
RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Madame GACHON Carine**  
INGENIEUR CHIMISTE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame GAGLIARDI Christine**  
DELEGUEE MEDICALE, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENE, LAVOUR.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur GAGNIERE Alain**  
DELEGUE VETERINAIRE, BOEHRINGER INGELHEIM, REIMS CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur GAJETE David**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à SAUSSINES
  
- **Madame GALIZZI Françoise**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS

- **Madame GALTIER Chrystelle**  
ASSISTANTE SERVICE APPRO, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame GANDON Isabelle née MACE**  
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à FERRALS-LES-MONTAGNES
- **Madame GANGA Muriel**  
CONSEILLER EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur GARBELOTTO Stephan**  
GARDIEN D'IMMEUBLE, NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL, TOULOUSE .  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame GARCIA Christine née PRESCHEL**  
AIDE MENAGERE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
- **Madame GARCIA Farida née ALI-HAIMOUD**  
GESTIONNAIRE D'EQUIPE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GARCIA Isabelle née MONTFORT**  
DIRECTRICE FINANCIERE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Madame GARCIA Stéphanie née PAEZ**  
SUPERVISEUR PEAGE, A.S.F., ORANGE CEDEX.  
demeurant à LUNEL
- **Madame GARLENC Françoise née EVELIN**  
ASSISTANTE ADMINISTRATION DES VENTES, BRAKE FRANCE SERVICE SA,  
BEZIERS.  
demeurant à ALIGNAN DU VENT
- **Madame GARRETTE Sandrine**  
OUVRIER QUALIFIE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur GASPAROUX Jérôme**  
QUALITICIEN LABORATOIRE, SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN, LA SALVETAT  
SUR AGOUT.  
demeurant à FRAISSE-SUR-AGOUT
- **Monsieur GATTOUSSI Hassen**  
INGENIEUR TRAVAUX, OTV VEOLIA, SAINT MAURICE CEDEX.  
demeurant à MIRVAL
- **Monsieur GAUSSERAND Régis**  
CHAUFFAGISTE, ENGIE HOME SERVICES, SAINT DENIS LA PLAINE.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur GAUTHIEZ Michel**  
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à MONTADY
- **Madame GAY Virginie née OLMO**  
AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ETIENNE DE GOURGAS

- **Monsieur GAYE Philippe**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame GAZAIX Céline née FLORES**  
MONTEUSE CABLEUSE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GENEST Pascal**  
DIRECTEUR REGIONAL SUD OUEST, SAS SOPRAT, LA VRAIE CROIX.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame GENRI Jocelyne**  
CHARGÉE DE VALIDATION RECETTE, CPAM DU PUY DE DOME, CLERMONT  
FERRAND.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GERARD Gwen**  
THERAPEUTE, LA PERGOIA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE LA BLAQUIERE
- **Madame GERARD Louisette**  
ASSISTANTE EXPLOITATION, SETOM, SETE.  
demeurant à MEZE
- **Monsieur GERARD Pierre**  
TECHNICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GHIGLIONDA Carole**  
VENDEUSE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame GIMENEZ Sandrine**  
INFIRMIERE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame GIRARD Ghislaine**  
SECRETARE COMPTABLE, SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OR, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GIRARD Lionel**  
ANIMATEUR SERVICE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame GIRARDEAU Nathalie née PLANCHON**  
RESPONSABLE EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur GODECHOT Xavier**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à JACOU
- **Madame GOMEZ Hélène**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à PIGNAN
- **Madame GONTHIER Marie-Aline**  
AIDE SOIGNANTE , POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur GOURDE Damien**  
CHARGE DE DEVELOPPEMENT PREVENTION, IRCEM GESTION, ROUBAIX CEDEX  
1.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur GRAELL GUILHEM**  
PREPARATEUR DE COMMANDE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à VALERGUES
- **Madame GRANDADAM Nancy née FOURCADIER**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame GRANIER Sylvie née PASCUAL**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur GRATALOUP Yoann**  
CADRE DE PLANIFICATION, SANOFI AVENTIS, PARIS.  
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur GRAU Laurent**  
OUVRIER TRAVAUX PUBLICS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE,  
SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à SERVIAN
- **Madame GRECO Sylvaine**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame GROUSSET Béatrice**  
SECRETAIRE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GUESNAUD Eric**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, S.V.A. JEAN ROZÉ, VITRE.  
demeurant à VALRAS PLAGE
- **Monsieur GUICHON Bruno**  
ELECTRICIEN, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, SAINT GELY DU FESC.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Madame GUIDONI Sandrine née REVERTE**  
RESPONSABLE DE SERVICE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER  
  
demeurant à TEYRAN
- **Madame GUIMANE Fatiha**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur GUY Frédéric**  
RESPONSABLE GESTION DES STOCKS, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur HADDOUCHE Boulenouar**  
OUVRIER CHAUFFEUR, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur HAMADEH Wadeii**  
INGENIEUR GENIE CIVIL, EGIS PORTS, GUYANCOURT CEDEX.  
demeurant à SAINT DREZERY

- **Monsieur HAMEL Loic**  
INGENIEUR SUPPORT TECHNIQUE, PC SOFT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur HAMZAOUI Gilles**  
CHAUFFEUR LIVREUR, FOURNIL BITERROIS, COLOMBIERS.  
demeurant à COMBES
- **Madame HAYAOUI Mimount née LAFKIOUI**  
MAITRESSE DE MAISON, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur HEMBERGER Jean-François**  
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE CORNIES
- **Monsieur HENRY Pierre**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame HERICHE Laurence**  
CAISSIERE ADMINISTRATIVE, COMPASS GROUP FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HERNANDEZ Anita née BELSEUR**  
CADRE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame HOERTH Jeanne-Marie née CABRERA**  
ASSISTANTE, DEKRA INDUSTRIAL SAS, LIMOGES CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur HOUSSIN Jean-Luc**  
VISITEUR MEDICAL, ASTRAZENECA, RUEIL MAI MAISON.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Madame HUASCAR Céline**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à CESSENON-SUR-ORB
- **Madame HUERTAS Chantal née LE TOHIC**  
SECRETAIRE, ASSOCIATION ARAPL GSF, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame IBANES Christine née RIGAUD**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à MONTBLANC
- **Madame IGOUNET Anne-Marie née PIRES DA CRUZ**  
AIDE-SOIGNANTE, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur IMBERNON Christophe**  
TECHNICIEN MAINTENANCE, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES.  
demeurant à LANSARGUES
- **Monsieur IMPINNA Jean-François**  
EMPLOYE COMMERCIAL, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur ITIER Lionel**  
CHARGE D'AFFAIRES COMMERCIALES, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE  
LONDRES, SAINT-GELY-DU-FESC.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER

- **Monsieur JACQUET Eric**  
TECHNICIEN, TOSHIBA/ORBITE SAS MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Madame JAMMES Corinne**  
INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur JANSEN Arnaud**  
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à NOTRE DAME DE LONDRES
  
- **Madame JANSON Sylvie née DEBAISIEUX**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JASIKOVIC Rajko**  
AVITAILLEUR AERONEF, TOTAL SA, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à SATURARGUES
  
- **Monsieur JAUNIAUX Stéphane**  
PREPARATEUR, HERTZ FRANCE SAS, MONTIGNY LE BRETONNEUX.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame JISSEAU Muriel née ARMAND**  
AGENT D'EXPLOITATION, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, VILLENEUVE LES  
BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame JOSSELIN Joëlle née OLIVA**  
REDACTRICE JURIDIQUE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT DREZERY
  
- **Madame JOUBERT Nathalie**  
EMPLOYEE JARDINERIE, JARDILAND, LATTES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur JULLIEN Rémi**  
CHEF DE SECTEUR, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur KACIMI Mehdi**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
  
- **Madame KARAM Fatima née AYAD**  
AGENT DE SERVICE , ONET PROPRETE, LATTES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame KHALDI Nadine née ROUSSET**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur LABOUCARIE Gérald**  
RESPONSABLE ACTIVITE EXPLOITATION, BRL EXPLOITATION, NIMES.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Monsieur LACAS Franck**  
AGENT SAV, PLASTIC OMNIUM SYSTEMES URBAINS, LEVALLOIS PERRET.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Monsieur LACOMBE Stéphane**  
CADRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur LAGADIC Yann**  
Business analyst, ROYAL CANIN DISTRIBUTION, AIMARGUES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame LAHELLEC Véronique née COLLIN**  
ASSISTANTE SOCIALE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à POUZOLS
- **Monsieur LAHUERTA Jérôme**  
REFERENT TECHNIQUE CONSEIL, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE  
L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LAIFA Karim**  
CAISSIER COFFRIER, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur LAKEHHI Ahmed**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur LALAUZE Christophe**  
TECHNICIEN INFORMATIQUE , SAUR S.A.S., NIMES.  
demeurant à MONTAUD
- **Monsieur LAMBERT Ba-Toan**  
MECANICIEN, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame LAMRQUE DARRAS Nathalie née LAMARQUE**  
CADRE BANCAIRE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LANGJAHR Marjorie née BRIVES**  
SECRETAIRE MEDICALE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à RESTINCLIERES
- **Madame LAUNAY Clarisse**  
VENDEUSE, SAS BRICE, ROUBAIX CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame LAURENT Lydia née RIBERA**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, MONOPRIX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LAURES Daniel**  
TECHNICIEN DE PREVENTION, DEKRA INDUSTRIAL SAS, LIMOGES CEDEX.  
demeurant à GIGNAC
- **Madame LAVICTOIRE Jacqueline**  
CONTROLEUR PREVENTION SECURITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à TEYRAN
- **Madame LAYRE Joëlle née BERTRAND**  
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à CAZILHAC

- **Madame LAZARO Carmen**  
FORMATRICE, FINANCES ET PEDAGOGIE, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LAZARO Marie-Thérèse née MAEDDU**  
ASSISTANTE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame LE COUTALLER Virginie née TELLO**  
VENDEUSE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTARNAUD
  
- **Madame LE HENAFF Françoise**  
CONTROLEUR AUX ENTREES, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
  
- **Monsieur LECOMTE Thierry**  
DIRECTEUR VENTES COMPTES PROFESSIONNELS, FRANS BONHOMME, JOUE LES  
TOURS.  
demeurant à CREISSAN
  
- **Monsieur LECOQ Olivier**  
INGENIEUR COMMERCIAL, BIOTECH DENTAL, SALON DE PROVENCE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur LEMUET Daniel**  
INGENIEUR INFORMATIQUE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER  
  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur LEPELTIER Christian**  
TRESORIER, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à BELARGA
  
- **Madame LEPRETRE Huguette née LEROY**  
CONSEILLERE DE VENTE, GROUPE CHANTELE, CACHAN.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur LERAY Frantz**  
AGENT TECHNICO COMMERCIAL, FRANS BONHOMME, JOUE LES TOURS.  
demeurant à LANSARGUES
  
- **Monsieur LEVACHER Laurent**  
AGENT DE MAITRISE, CAMERON IRONWORKS DE FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Madame LEVEQUE Isabelle**  
FLEURISTE, LES SERRES D'OC, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LIVNJAK Mirsada née PELKO**  
CUISINIÈRE, ELRES, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame LLEIXA Pascale**  
DOCTEUR EN PHARMACIE, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE, BEZIERS  
CEDEX.  
demeurant à MARAUSSAN
  
- **Monsieur LLORENS Bernard**  
ASSISTANT RESPONSABLE D'AFFAIRES, INEO INFRACOM, DIJON CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ

- **Madame LONJEAN Véronique**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à BEAULIEU
  
- **Monsieur LOPEZ Augustin**  
CHAUFFEUR LIVREUR PL, DISTRISUD, FRONTIGNAN.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
  
- **Madame LOPEZ Christine**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame LOPEZ Ingrid née BATTISTEL**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Monsieur LORENTE Alain**  
DIRECTEUR ADJOINT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur LOUIS Christian**  
JARDINIER, FONCIA LMG, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur LUAIS Fabien**  
DIRECTEUR, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à POUSSAN
  
- **Madame LUPION Catherine**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, MONOPRIX SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame LUSSERT Sandrine née GUILLOT**  
SECRETAIRE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MAILHE Sandrine née POULET**  
GOUVERNANTE, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Monsieur MAILHE Stéphane**  
CHEF DE CUISINE, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Madame MAILLE Béatrice née BERNARDI**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur MAILLE Dominique**  
FORMATEUR SUPPORT CLIENTS, PC SOFT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MAILLET Claude**  
AGENT ADMINISTRATIF, SA PHARMAT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MAKAOUI Antony**  
TECHNICIEN SUPERIEUR, ENGIE COFELY, GENNEVILLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame MAKAYA Lesa née KIAKU**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MALLET Steve**  
OUVRIER D'ENTRETIEN, EHPAD LES COULEURS DU TEMPS, MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur MANCHON Nicolas**  
AGENT DE GESTION ET D'ADMINISTRATION, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Madame MANCHON Patricia née MIRAZEL**  
TECHNICIEN RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame MANDER Mauricia**  
CHEF DE MAGASIN, CARREFOUR PROXIMITE FRANCE SUD EST, VALENCE.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame MANGIN Marie-France née MALATESTA**  
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à VERARGUES
  
- **Monsieur MANIVAL Flavien**  
GESTIONNAIRE INDEMNISATION, ASSURANCES GENERALES DE FRANCE,  
MARSEILLE.  
demeurant à SATURARGUES
  
- **Madame MANZANARES Elisabeth née NAUDIN**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur MARAVEL Stéphane**  
SENIOR VICE PRESIDENT GLOBAL MARKETING, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE,  
RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
  
- **Monsieur MARBAT Frédéric**  
INGENIEUR QUALITE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur MARCHAL Jean-Marie**  
TECHNICIEN TELEASSISTANCE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MARCHAND Martial**  
ELECTRICIEN, GROUPE CITELUM, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à COURNONTERRAI.
  
- **Monsieur MARCO Antoine**  
CHAUFFEUR, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, VIROLLES CEDEX.  
demeurant à PAILHES
  
- **Madame MARCOU Guylaine née ROCOPLAN**  
TELEOPERATRICE, A.S.F., ORANGE CEDEX.  
demeurant à BOISSERON
  
- **Monsieur MARECHAL Franck**  
APPROVISIONNEUR, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame MARION Florence**  
COMPTABLE, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS

- **Monsieur MAROGER Bernard**  
AGENT DE FRET, FEDEX EXPRESS, TOURS.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Madame MAROH Natacha**  
ASSISTANTE FABRICATION, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
  
- **Monsieur MARTIN Didier**  
PREPARATEUR COMMANDES, SAS DELILED, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur MARTINEZ Didier**  
PATISSIER, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame MARTINEZ Séverine**  
HOTESSE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MARTY Fabien**  
MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, SAS CASINO DE GRUTSSAN, GRUTSSAN.  
demeurant à CERS
  
- **Madame MARUHENDA Carole**  
RESPONSABLE ADMINISTRATION ET ACCUEIL, MUTUELLE MBV, SAINT JEAN DE  
VEDAS.  
demeurant à MONTADY
  
- **Madame MASI Véronique**  
ASSISTANTE SOCIALE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame MASSEBOEUF Maïda née MILOT**  
CADRE BANCAIRE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame MATEO Maryse née MANRESA**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Madame MATHIAUD Virginie née SANTULARIA**  
SECRETARE MEDICALE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
  
- **Monsieur MATHIEU Fabrice**  
RESPONSABLE DU DEVELOPPEMENT DURABLE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur MATHIOU Franck**  
EMPLOYE DE JEUX, SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LUNEL.
  
- **Madame MATTEI Marie-Danielle**  
AGENT D'ENTRETIEN, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MATTIA Christine née LLABRES**  
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Madame MAUREL Anne née LANDEZ**  
CHARGEES DE CLIENTELE, ADREA MUTUELLE , NIMES.  
demeurant à SAINT JUST

- **Monsieur MAZELINE Franck**  
RESPONSABLE INGENIERIE, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MEGHERAT Kedidja née BENAZRINE**  
CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame METAYER Karine**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SOUBES
- **Madame MICHEL Corinne**  
COORDINATRICE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à COURNONSEC
- **Monsieur MICHEL Serge**  
RESPONSABLE SERVICES TECHNIQUES, SARL PRESTAM, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
- **Madame MICOUT Pascale**  
CHEF DE SERVICE EDUCATIF, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MIGUEL Delphine née BOUISSET**  
GESTIONNAIRE POLE ACHATS, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à ANIANE
- **Madame MILHE-CASTEL Marie-Christine née CABRERA**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à SAINT CHINTAN
- **Monsieur MILLET Franck**  
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Madame MOHA Françoise**  
RESPONSABLE QUALITE, PIERRE FABRE DERMO COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LATTES
- **Madame MONTFORT Yvette**  
EMPLOYEE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à PERET
- **Monsieur MORAGNY Emmanuel**  
CHEF DE MARCHÉ, SCHOELLER ARCA SYSTEMS, NURIEUX.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur MORAN Marc**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à POILHES
- **Monsieur MOREAU Laurent**  
CADRE EN INFORMATIQUE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur MOREL Frédéric**  
MAGASINIER, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

- **Madame MORENO Dominique**  
RESPONSABLE DE MAGASIN, SAS BRICE, ROUBAIX CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MORET Xavier**  
RESPONSABLE REGIONAL, LOUDET SAS, MONTELMAR.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Madame MOUSSA Zoulikha née AZZIMANI**  
HOTESSE DE VENTE, ARGEDIS SARL, VILLETELLE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur MOUTON Didier**  
GRAND COMPTE KAM REGIONAL, TNT EXPRESS FRANCE, LYON CEDEX 07.  
demeurant à SAINT CHINIAN
  
- **Monsieur MUNOS Robin**  
ASSISTANT RH, COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT,  
GIGNAC.  
demeurant à AGDE
  
- **Madame MUNOZ Marie-Louise**  
ASSISTANTE CLIENTELE ET COMMUNICATION, AUTOROUTES DU SUD DE LA  
FRANCE, NARBONNE.  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame NAHME Emmanuelle née MARLOT**  
CHARGEE DE CLIENTELE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame NAUDY Corinne née VIDAL**  
VENDEUSE CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Madame NAVARRO Berthe née BARRE**  
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à GABIAN
  
- **Monsieur NAVARRO Eric**  
CONTROLEUR FACTURES GESTION, SA DES EAUX MINERALES D'EVIAN, LA  
SALVETAT SUR AGOUT.  
demeurant à COURNIU
  
- **Madame NAVARRO Véronique née GIL**  
HOTE DE MENAGE, SOCIETE CITADINES, MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur NICOLLON Patrick**  
INGENIEUR, FIMUREX MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame NIEL Nathalie née ARQUERO**  
INSPECTEUR RECOUVREMENT, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Monsieur NOGUE Bruno**  
ATTACHE COMMERCIAL, LYRECO FRANCE, MARLY.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame NOURRIT Isabelle née GONZALEZ**  
CORRESPONDANT ADMINISTRATIF, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à ALIGNAN DU VENT

- **Madame OLIVIER Emmanuelle**  
RESPONSABLE EXPORT, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Madame PACCHIARINI Joëlle**  
INGENIEUR CONSEIL, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
  
- **Madame PADILLA Véronique**  
REFERENT TECHNIQUE EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur PAGES Laurent**  
EMPLOYE SERVICE CLIENTS, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur PANNUNZIO Jean-Marc**  
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, BULL S.A.S., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PARDOS Stéphanie**  
REFERENT TECHNIQUE, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Monsieur PARRA Jean**  
CONDUCTEUR RECEVEUR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur PARRA Joël**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Monsieur PASCAL Cyril**  
AGENT DE MAITRISE CONTROLE QUALITE, FASVER, BAILLARGUE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame PASSET Muriel née VIOLS**  
ASSISTANTE RH, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Madame PASTOR Chantal née VALADE**  
SECRETAIRE, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Madame PASTOR Stéphanie**  
SECRETAIRE, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS.  
demeurant à PORTIRAGNES
  
- **Madame PAUWELS Sophie**  
DIRECTRICE ETUDES DE PRIX, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PECQUEUR Didier**  
TECHNICIEN DE CHANTIER, SPIE FONDATIONS - GROUPE SPIE BATIGNOLLES,  
CERGY PONTOISE CEDEX.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur PEDROS Michel**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à LODEVE

- **Madame PEENE Cathy**  
DIRECTRICE ADJOINTE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame PELAT Josiane née RUBIO**  
RESPONSABLE QUALITE ENVIRONNEMENT, SAUR S.A.S., NIMES.  
demeurant à SAINT AUNES
  
- **Madame PENOT Fabienne**  
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PERALTA Françoise née MONGIN**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Monsieur PEREZ Bernard**  
COLLABORATEUR RH, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame PEREZ Danielle née VICENTE**  
COORDINATRICE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Madame PEREZ Elyette née SANCHEZ**  
INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame PERPINAN Yvonne née BOUQUET**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Madame PERRAUD Catherine née MACE**  
DELEGUEE MEDICALE, ASTRAZENECA, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à LOUPIAN
  
- **Madame PERRAULT Magali**  
TECHNICIENNE DE PAIE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTBLANC
  
- **Monsieur PERRIN Jacques**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, TERRE AZUR GROUPE POMONA,  
BERRE L'ETANG.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PERRIS Nathalie**  
SECRETAIRE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Madame PERRY Anouk**  
CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur PESCE Michel**  
EDUCATEUR SPECIALISE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur PETIT Pascal**  
COMPTABLE, ROYAL CANTIN, AIMARGUES.  
demeurant à LUNEL

- Madame **PÉTTJEAN Christelle née BESSIERE**  
EMPLOYEE BANCAIRE, CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE POUGET
- Monsieur **PIERREL Daniel**  
RESPONSABLE GRANDS COMPTES, ENGIE COFELY, GENNEVILLIER.  
demeurant à AUMELAS
- Madame **PIOCH Séverine**  
CROUPIER, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à PEROLS
- Madame **PITOT Brigitte**  
AGENT DE RESTAURATION, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- Monsieur **PLANCHE Dominique**  
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
- Monsieur **PLANCON Marc**  
INGENIEUR INDUSTRIEL, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à PEROLS
- Monsieur **PLATET Jean-Paul**  
COORDINATEUR INFORMATIQUE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- Madame **PONCE Marie née DEHAUDT**  
INFIRMIERE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- Madame **PONS Romy**  
ASSISTANTE GRII, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à LE CRES
- Madame **PONSY Corinne née JONQUIERES**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIF, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.  
demeurant à SAINT BRES
- Madame **POUJOL Angélique née BLANC**  
SECRETARE ADMINISTRATIVE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES  
BAINS.  
demeurant à TAUSSAC-LA-BILLIERE
- Monsieur **POUJOL Michel**  
TECHNICIEN H.Q, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- Madame **PRADEL Véronique**  
CONTROLEUR EN ACTION SOCIALE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
- Monsieur **PREGET Sylvie**  
INFIRMIERE PUERICULTRICE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- Madame **PREMEL Anne née LAURES**  
CONTROLEUR RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame PRONO Brigitte**  
EMPLOYEE MAGASINAGE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à PAULHAN
- **Monsieur PRUNIER Thierry**  
INFORMATICIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame PUBILL Marie-Carmen**  
CONSEILLERE CLIENTELE, COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE,  
PARIS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame PY Catherine**  
DIRECTRICE ADMINISTRATIVE, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Madame PY Rose-Marie née GUICHAMAR**  
RESPONSABLE DE MAGASIN, BURTON, PARIS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame RABARONE Julie née COLANCON**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame RAIS Malika**  
EMPLOYEE DE RESTAURATION COLLECTIVE, COMPASS GROUP FRANCE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur RAMBION Didier**  
MANIPULATEUR RADIOLOGIE, GIE IMAGERIE DE CASTELNAU, CASTELNAU LE  
LEZ.  
demeurant à CARNON
- **Monsieur RAMEIX Christophe**  
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RANC William**  
GERANT SALARIE, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur REBOLLE Thierry**  
ASSISTANT TELEPHONIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur REGALI Gilbert**  
CHAUFFEUR, SA DES AUTOCARS GRV, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur REGESTE Stéphane**  
SECOND DE RAYON, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur REMI Benoit**  
DIRECTEUR CLIENTELE, ETS FROMAGES ET TERROIRS, ROQUEFORT SUR  
SOULZON.  
demeurant à NEBIAN

- **Monsieur REMON Michel**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur REMY Frédéric**  
CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur REMY Olivier**  
EMPLOYE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à SAINT SATURNIN DE LUCIAN
- **Monsieur RENUCCI Philippe**  
CADRE DIRIGEANT, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Monsieur REVOLTA-BLAUDEAU Frédéric**  
INGENIEUR, PC SOFT, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur REY Alexis**  
DIRECTEUR ENSEIGNES, ETS FROMAGES ET TERROIRS, ROQUEFORT SUR  
SOULZON.  
demeurant à CANET
- **Monsieur RIBE Richard**  
CHAUFFEUR DE CAR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à POUZOLLES
- **Madame RICARD Ana Maria née LOBO**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à ANIANE
- **Monsieur RICHARD Claude**  
AFFICHEUR SUR DISPOSITIF PUBLICITAIRE, CLEAR CHANNEL FRANCE SAS,  
BOULOGNE BILLANCOURT.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur RIGAL Josian**  
OPERATEUR FACTURIER, DISTRISUD, FRONTIGNAN.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur RIGOULET Laurent**  
EMPLOYE GRANDE DISTRIBUTION, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE  
VIEUX.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur RIVERON Jérôme**  
RESPONSABLE APRES VENTE AUTOMOBILES, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT  
CONCESSIONNAIRE PEUGEOT, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame ROBIN Frédérique**  
RESPONSABLE PALAIS DES CONGRES, OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES,  
LA GRANDE MOTTE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Madame RODRIGUEZ Véronique née LOPEZ**  
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à SERVIAN
- **Madame ROGER Jacqueline née LANGLADE**  
INSPECTEUR ASSURANCES, HELVETIA, COURBEVOIE.  
demeurant à LE CRES

- **Madame ROMAIN Delphine**  
CHARGE COM ET RESPONSABLE SECRETARIAT, BANQUE POPULAIRE DU SUD,  
NIMES,  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROMEO Nathalie**  
ETALAGISTE , MONOPRIX SETE, SETE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROMERO Brigitte née BADIE**  
EDUCATRICE SPECIALISEE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur ROMEU Grégory**  
RESPONSABLE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à CANET
  
- **Madame RONDET Catherine**  
CONSEILLERE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame ROQUES Alexandra**  
TECHNICIENNE MICROBIOLOGIE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
  
- **Madame ROS Régine née MOREL**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROSA Laurence née RUBIO**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame ROSICH Sabine**  
AGENT D'ENTRETIEN, EIIPAD LES COULEURS DU TEMPS, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur ROSTOLL Pascal**  
RESPONSABLE EXPORT, PROFILS SYSTEMES SAS, BAILLARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROUCAIROL Nathalie**  
COORDINATRICE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame ROUQUAN Muriel née VINCENT**  
INFIRMIERE, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à AGDE
  
- **Madame RUBERT Isabelle**  
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à VILLEVEYRAC
  
- **Monsieur RUIZ Alexis**  
CARISTE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL, VILLENEUVE LES  
BEZIERS.  
demeurant à MURVIEL-LES-BEZIERS
  
- **Madame RUIZ Véronique née BRULIN**  
COORDINATRICE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à FABREGUES

- **Madame SABADELLO Brigitte née CAMICCI**  
 CUISINIÈRE, CROIX ROUGE FRANÇAISE-LA MAISON DE SOL-N, NISSAN-LEZ-  
 ENSERUNE.  
 demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Monsieur SAEZ Rafael**  
 CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à SAINT AUNES
  
- **Madame SAINT Marie-Christine**  
 HÔTESSE DE CAISSE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SAINTAGNE Geneviève**  
 CONSEILLÈRE MUTUALISTE, MUTUELLE ENTRAIN, MONTPELLIER.  
 demeurant à MUDAISON
  
- **Madame SAINTIGNAN Valérie née PUJADE**  
 AGENT DE SERVICE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SALA Frédéric**  
 DIRECTEUR DE RESIDENCE DE TOURISME, SOCIÉTÉ CITADINES, MONTPELLIER.  
 demeurant à POUZOLS
  
- **Monsieur SALIVA Jérôme**  
 CAVISTE, SAS LISTEL, SETE.  
 demeurant à SETE
  
- **Monsieur SALTO Mickaël**  
 MÉCANICIEN, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
 demeurant à MONTADY
  
- **Madame SALVAIN Martine**  
 ASSISTANTE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
 demeurant à AGEL
  
- **Monsieur SALVI Xavier**  
 CONSEILLER FINANCIER, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
 demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur SAUGUET Michel**  
 ÉLECTROTECHNICIEN, OCREAL, LUNEL VIEL.  
 demeurant à VALERGUES
  
- **Madame SAUZET Nathalie née CAUQUIL**  
 CONSEILLÈRE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
 demeurant à SAUVIAN
  
- **Madame SAUZET Nathalie née PERRIN**  
 INFORMATICIENNE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
 demeurant à JACOU
  
- **Madame SECO Nathalie**  
 RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIÉTÉ DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
 ÉTIENNE .  
 demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur SEGUIER Fabrice**  
 DIRECTEUR JURIDIQUE, JVL PROMOTION, BEZIERS.  
 demeurant à BEZIERS

- **Madame SEGURA Marie-Christine née SCHLIFFER**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame SENEGAS Céline**  
GESTIONNAIRE CONSEIL TARIFICATION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur SERRA Charles**  
CADRE BANCAIRE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur SERRANO David**  
AGENT BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur SERRANO Eugenio**  
ASSISTANT DE PRODUCTION ADMINISTRATIF, FASVER, BAILLARGUE.  
demeurant à LUNEL
- **Madame SERROUL Monique**  
AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SERS Valérie née BELLUC**  
AIDE A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU DE GUERS
- **Madame SERVAT Salima née HOUAMED**  
EDUCATRICE SPECIALISEE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur SIBERT Rémy**  
RESPONSABLE TECHNICO COMMERCIAL, SA PHARMAT, MONTPELLIER.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Madame SIMON Simone**  
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SINNIGER Anne-Sophie née DE JAEGER**  
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Madame SINTES Françoise née SALZE**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Madame SISCO Alexandra**  
APPROVISIONNEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à SAINT HILAIRE DE BEAUVOIR
- **Madame SISTERNES Céline**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur SORIA Jean-Paul**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN

- **Monsieur SOSPEDRA Serge**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame SOURP-JOUVE Elijette née JOUVE**  
EDUCATRICE SPECIALISEE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame SPIRGEL Nathalie née LAMOUREUX**  
INSPECTEUR URSSAF, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Monsieur SPIRGEL Yves**  
INSPECTEUR DU RECouvreMENT, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
  
- **Monsieur STERCKEMAN Eric**  
AGENT DE CONDUITE, T.F.E LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTREDON  
CORBIERES.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Monsieur SUBIAS Pierre**  
COORDINATEUR ADMINISTRATIF, RESEAU EN SCENE L-R, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SUIRE Thierry**  
TECHNICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Monsieur TALIERCIO Frédéric**  
PREPARATEUR DE COMMANDES, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame TANCOGNE Elisabeth**  
CONSEILLERE RELATIONS ENTREPRISES, POLE EMPLOI LANGUEDOC  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur TARI Roland**  
OUVRIER, BONNA SABLA SNC, PARIS LA DEFENSE.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame TEROL Lydie née MARCOUYRE**  
AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CHINIAN
  
- **Monsieur TESTE Nicolas**  
EDUCATEUR SPECIALISE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur THERON Frédéric**  
RESPONSABLE D'UNITES, SODEXO, ST MEDARD EN JALLES.  
demeurant à ALIGNAN DU VENT
  
- **Monsieur THIEULE Guy**  
AGENT DE MAÎTRISE, ITM LOGISTIQUE ALIMENTAIRE INTERNATIONAL,  
VILLENEUVE LES BEZIERS.  
demeurant à POUZOLLES
  
- **Madame THIRY Christelle**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, SOCIÉTÉ GHM, SOMMEVOIRE.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur TIBBAL Pascal**  
CHAUFFEUR QUALIFIE, OGF, PARIS.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame TIERCIN Sandrine**  
COMPTABLE, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur TINDILIERE Olivier**  
PREPARATEUR DE COMMANDES, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à RESTINCLIERES
  
- **Monsieur TINOCO Joseph**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame TORRES Frédérique**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE S'TELLA, VERARGUES.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame TORRES Sandrine**  
ANALYSTE DES VENTES, LABORATOIRE CHAUVIN S.A., MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame TOURNIER Christine**  
INSPECTEUR DU RECOUVREMENT, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame TOURENC Martine**  
INFIRMIERE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur TRINQUIER Guilhene**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur TROUDE Stéphane**  
EMPLOYE COMMERCIAL, MONOPRIX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur UNAL Jean-François**  
CADRE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Monsieur VAGHETTI Eric**  
GERANT, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à MAUGUO
  
- **Madame VAISSIERE Christine née BRESSON**  
CHEF D'EQUIPE, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur VALEYRE Nicolas**  
RESPONSABLE DE VENTE, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VALLEE Franck**  
INGENIEUR INFORMATIQUE, BULL S.A., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à SAINT BRES

- **Monsieur VALLIERE Alain**  
COMPTABLE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
  
- **Madame VALLOIS Vanessa**  
CONSEILLERE EN CLIENTELE, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame VALLOT Anniek**  
COMPTABLE PAYE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CLAPIERS
  
- **Monsieur VANDAMBERG Yves**  
RESPONSABLE BOUTIQUE, MINELLI SAS, AUBAGNE CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VANTAGGI Patrick**  
TECHNICIEN DE TRAITEMENT, LYONNAISE DES EAUX FRANCE, BEZIERS.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Madame VARASTEGUI Fabienne née PARRÉS**  
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER  
CEDEX 2.  
demeurant à MONTAGNAC
  
- **Monsieur VASSALLO Philippe**  
PLOMBIER CHAUFFAGISTE, PROXITHERM , LEVALLOIS-PERET CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur VAUTIER Christophe**  
EMPLOYE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur VENTURA Michel**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
  
- **Madame VERBERT Sabine née GENS**  
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur VIALE Gérard**  
KINE CHIEF DE GROUPE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur VIDAL Eric**  
MECANICIEN, LES GRANDS GARAGES DU BITERROIS, BEZIERS.  
demeurant à PORTIRAGNES
  
- **Monsieur VIDAL Philippe**  
CHEF DE CHANTIER, BRL ESPACES NATURELS, NIMES.  
demeurant à BEAULIEU
  
- **Madame VIGNOLLE Nathalie**  
GERANTE, IMMOBILIERE MEDITERRANEE, MARSEILLE.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
  
- **Madame VIGROUX Christine née CUNY**  
CONSEILLERE DE VENTES, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VILLA Jean-Jacques**  
EMPLOYE QUALIFIE LIBRE SERVICE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur VIVARES Jean-Noël**  
CADRE COMMERCIAL, CANDIA, PARIS CEDEX 09.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur VOLLEREAU Thomas**  
TECHNICIEN, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à ROUJAN
- **Madame VOLOT Chrystelle**  
RESPONSABLE SERVICE ENCAISSEMENT, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE  
DES EAUX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur WAFFLART Wilfrid**  
RESPONSABLE AGENCE, INEO DIGITAL, CLICHY CEDEX.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame WAGENHEIM Sara née CADENAS**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur WAGENHEIM Stéphane**  
OUVRIER DE MAINTENANCE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame WALDRON Elisabeth née OLIARY**  
RESPONSABLE MOBILITE INTERNATIONALE, ROYAL CANIN, AIMARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur WENDLING Arnaud**  
TECHNICIEN DE TEST, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à VIC-LA-GARDIOLE
- **Monsieur WERQUIN Jean-Michel**  
ATTACHE COMMERCIAL, SAS ETS IGUAL, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur WOLF Michel**  
RESPONSABLE METHODES INDUSTRIALISATION, FASVER, BAILLARGUE.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur YAGOUBI Rachid**  
SOUDEUR, PONTICELLI FRERES S.A., MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur ZASSO Philippe**  
CHAUFFEUR OPERATEUR, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.  
demeurant à MONTADY

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail VERMEIL est décernée à :**

- **Monsieur ARNAUD Bruno**  
RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur ACEDO Jean**  
OPERATEUR MANIPULATEUR DE CENTRALE, SNC JOULIE TP, COURNONSEC.  
demeurant à COURNONSEC

- **Madame ALARD Maryvonne née VIDAL**  
CHARGÉE DE CLIENTÈLE, ACM / OPTI, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur ALBANO André**  
DIRECTEUR AGENCE LCL, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur ALLEGRE Jean-Michel**  
DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER, AQUAFADAS, MONTPELLIER  
CEDEX 2.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur AMANS Daniel**  
EMPLOYÉ PRINCIPAL ACHAT, SAUR FRANCE, NIMES.  
demeurant à LUNEL
- **Madame AMORIN Christelle née DAVENEAU**  
GESTIONNAIRE RH, COLAS MIDI-MEDITERRANEE, SAINT-JEAN DE VEDAS.  
demeurant à CANET
- **Monsieur ANDRE Jean-Michel**  
CHEF D'EQUIPE, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.  
demeurant à VILLETTELLE
- **Monsieur ANDRE Maurice**  
CADRE DE GESTION DE DONNEES, SANOFI AVENTIS, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ANDRIAMASINORO Félicité née ANDRIAMANANA**  
INFIRMIER DIPLOME D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame ANDRIUZZI Danielle née VINCLAIRE**  
ACHETEUR, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame ANIEL Brigitte née HEBRARD**  
SECRETARE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame APICELLA Agnès**  
EMPLOYÉE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur ARCIVAL Richard**  
PREPARATEUR POLYVALENT, NOZAL S.A., BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur ARNOUX François**  
SALARIE, TRESSOI. S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame ARTZ Catherine née VIALA**  
CHEF MASSEUR KINESITHERAPEUTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE  
VEDAS CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Monsieur AVENAS Jérôme**  
EMPLOYÉ MAGASIN, SOCIÉTÉ U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à BEAULIEU

- **Monsieur AVEZOU Franck**  
CHARGE D'AFFAIRES, PPG AC FRANCE, RUEIL-MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame AVIGNON Béatrice**  
ASSISTANTE EN GESTION SOCIALE, FIDUCIAL CONSULTING, ANGERS.  
demeurant à COLOMBIERES-SUR-ORB
- **Monsieur AYERBE Joël**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur BABONNAUD Eric**  
PATISSIER, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
- **Madame BALAGUER Véronique**  
CONSEILLERE EN ESF, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BALTHAZAR Pierre**  
DIRECTEUR COMMERCIAL, EMINENCE SAS, AIMARGUES.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur BANQUET Patrice**  
CADRE BANCAIRE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à VIAS
- **Madame BARRE Myriam**  
INFIRMIERE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur BARRE Stéphane**  
TECHNICIEN MAINTENANCE INFORMATIQUE, FUJITSU SERVICES, ASNIERES  
SUR SEINE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BAS Antoine**  
PEINTRE AUTO, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur BATAILLE Alain**  
CHAUFFEUR LIVREUR, NOZAL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Madame BECU Corinne née MANGEON**  
ASSISTANTE RELATION CLIENT, PAGES JAUNES, SEVRES CEDEX.  
demeurant à BEAULIEU
- **Madame BELKALLOUCHE Madjouba née FARHI**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BELLAIRECHE Mahdjouba**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BELLOIR DAVID**  
DIRECTEUR REGIONAL, LABORATOIRES DERMATOLOGIQUES AVENE, LAVAUUR.  
demeurant à SAINT DREZERY
- **Madame BENTOUT Fahima**  
AGENT DE PRODUCTION , INITIAL B'IB, CUXAC D'AUDE.  
demeurant à AGEI.

- **Monsieur BERTHOZ Vincent**  
CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame BIANCHI Françoise née BACHES**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur BIEGEL Marc**  
CHAUFFEUR OPERATEUR, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur BIGOT Pascal**  
EMPLOYE D'ENTRETIEN, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Monsieur BOLUDA Philippe**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur BONATO Philippe**  
CHEF D'ATELIER, S.M.N. GROUPE NICOLLIN, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur BONIDAN Gilbert**  
CONDUCTEUR NETTOIEMENT PL, SOCIETE MEDITERRANEEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
- **Monsieur BONNEMAIN Alexandre**  
MANAGER DE RAYON, METRO CCF, MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur BOSSA Patrick**  
RESPONSABLE TECHNIQUE, CLEAR CHANNEL FRANCE SAS, BOULOGNE  
BILLANCOURT.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame BOUCHER Véronique**  
TECHNICIENNE CAPTEUR, SA CAPTELS, SAINT MATHIEU DE TREVIERS.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIERS
- **Madame BOULLY Pierrette**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Madame BOULMIER Geneviève née BUREL**  
CHEF DE PROJET, LA MUTUELLE FAMILIALE, PARIS.  
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur BOUSQUET Jacky**  
CONSEILLER ACCUEIL, S.A. TRESSOL PEZENAS, PEZENAS.  
demeurant à PEZENAS
- **Madame BRANJONNEAU Christine née JAY**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BRAS Maryse née CHABOT**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ

- **Monsieur BROUSSIER Pascal**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, IIRIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PAUL ET VALMALLE
- **Madame BRUN Mireille née HERVET**  
EMPLOYEE DE RESTAURATION, HRC L'ARCHE, FABREGUES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur BRUNEL Patrick**  
INTEGRATEUR, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT AUNES
- **Madame BRUNNER Anne**  
SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BUGIANI Antoine**  
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame BURGUIERE Elisabeth**  
RESPONSABLE DE SERVICE, ACM / OPII, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CABROL Lise**  
CONSEILLER CLIENTELE, CA CONSUMER FINANCE, EVRY.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Monsieur CALLAY Marcel**  
CHAUFFEUR ENGINS CAMIONS, SYNGENTA AGRO SAS, SAINT CYR L'ECOLE.  
demeurant à PIGNAN
- **Monsieur CALLE Denis**  
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT MUTUEL MEDITERRANEEN, MARSEILLE.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur CAMPESTRE Pierre**  
DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame CAMPILLO Christine née CASAS**  
MONTEUSE CABLEUSE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à LE CRES
- **Madame CAMUS Brigitte née GARIDOU**  
MEDECIN CONSEIL, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur CARCELLER Alain**  
CONVOYEUR DE FONDS, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.  
demeurant à CRUZY
- **Madame CARDENAS Josiane née FILHOL**  
EMPLOYEE LOGISTIQUE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame CARRIO Florence née BAROU**  
ASSISTANTE PEDAGOGIQUE, IDRAC SARL, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur CASSAN Philippe**  
DIRECTEUR REGIONAL, DECATHLON ODYSSEUM, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU

- **Madame CASTANIE Sylvie**  
GESTIONNAIRE SANTE, SOCIÉTÉ EOVI MUTUELLE (SERVICE RH), VALENCE  
CEDEX.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame CASTELAIN Isabelle**  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CATHALA Pascale née SEGONNE**  
RESPONSABLE D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT PONS DE THOMIERES
  
- **Madame CAZIN Sylvie**  
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur CENTELLES Jean-François**  
AGENT DE LANCEMENT, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CHAMP Françoise née DESVIGNES**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CHANNAC Corinne**  
FORMATRICE ADULTES HANDICAPES, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame CHARTIER Catherine**  
VISITEUSE MEDICALE, SOCIÉTÉ PIERRE FABRE MEDICAMENT INFORMATION,  
BOULOGNE.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Monsieur CHENTOUFI Hassan**  
TECHNICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur CHEVE Alain**  
TECHNICIEN, SAGEMCOM, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur CHICOURAS Jacques**  
TECHNICIEN DE BANQUE, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME MUTUEL  
LA MEDITERRANEE, SETE,  
demeurant à BESSAN
  
- **Madame CICERO Marie-France**  
EMPLOYEE COMMERCE, MONOPRIX POLYGONE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur CLAPIER Jean-Philippe**  
TECHNICIEN, STANLEY SECURITY FRANCE, VITROLLES CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame CLOUET Stella née DEGENNE**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à VENDARGUES

- **Madame COMBES Françoise née BOUSQUET**  
AGENT ADMINISTRATIF, A.N.G.D.M., NOYELLES SOUS LENS.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
  
- **Monsieur COMTE Daniel**  
TECHNICIEN RESEAUX , REGIE DES EAUX, MONTPELLIER CEDEX 5.  
demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTELARGUES
  
- **Madame CORDIER Laurence**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur COSTE Bernard**  
CHARGE DE MISSION, SAINT GOBAIN DISTRIBUTION, PARIS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame COSTE Marie-Chantal née POUJOL**  
CHARGE DE SERVICE PAIE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à VILLEMAGNE L'ARGENTIERE
  
- **Monsieur COUDERC Rémi**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à GABIAN
  
- **Monsieur COULOMB Franck**  
CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur COURTIN Pascal**  
RECEPTIONNAIRE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame CRAVIOLINI Catherine**  
ASSISTANTE COMMUNICATION COMMERCIALE, LABORATOIRE CHAUVIN S.A.,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAUTEYRARGUES
  
- **Madame CRESPO Claudine**  
CADRE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame CROUX Nadine**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN FRANCE, VILLENEUVE D'ASCQ.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame CROUX Nicole**  
AGENT ADMINISTRATIF ET COMPTABILITE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur CROUZET Jérôme**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur CRUZ Blas**  
PLOMBIER CHAUFFAGISTE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Madame CZUBAK Colette**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE POUGET

- **Monsieur DA COSTA Antonio**  
MAITRE OUVRIER, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
  
- **Monsieur DALCHE Laurent**  
CARISTE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à FLORENSAC
  
- **Monsieur DANIEL Marc**  
CHARGE MAITRISE DES RISQUES, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JUST
  
- **Monsieur DANTO Jacques**  
AGENT COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DAVID Olivier**  
DIRECTEUR ADJOINT, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame DE GRAVE Joëlle**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à LATTES
  
- **Madame DE NITTO Pascale née VUOLO**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SÈTE
  
- **Monsieur DECREMPS Marc**  
MECANICIEN, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.  
demeurant à COURNONSEC
  
- **Monsieur DELCOURTE Philippe**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX.  
demeurant à SAINT AUNES
  
- **Monsieur DELHOMEZ Fabrice**  
EMPLOYEE QUALIFIE LIBRE SERVICE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame DELIVERT Amelia née RUIZ**  
AIDE SOIGNANTE, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE, BEZIERS CEDEX.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur DELMAS Gérald**  
RESPONSABLE CARROSSERIE, FRANCE AUTO OPEL, MONTPELLIER CEDEX 3.  
demeurant à LAVERUNE
  
- **Madame DELMAS Véronique**  
COORDINATRICE MONITORAT, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur DENIS Jack**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Madame DEREGNAUCOURT Françoise née NIVEL**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CLASS ALU RENOV, DUCOS.  
demeurant à JUVIGNAC

- **Madame DEVIENNE Maryline**  
TECHNICIENNE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur DIAZ HERNANDEZ Antoni**  
CADRE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à JACOU
  
- **Monsieur DIEUMEGARD Alain**  
RESPONSABLE PROJETS, SOCIÉTÉ GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-GRES.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur DONATIEN Luc**  
MESSAGER CONVOYEUR DE FONDS, LOOMIS FRANCE, LUNEL.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur DOTTO Thierry**  
EXPERT CONSTRUCTION, BNP PARIBAS IMMOBILIER, ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DUBOC Dominique**  
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, SAS SLMPT, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame DUBOIS Christine née DACHEUX**  
SECRETAIRE, SAUR S.A.S., NIMES.  
demeurant à LAURET
  
- **Monsieur DUBOIS Philippe**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTBAZIN
  
- **Monsieur DUCHER Christian**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame DURAND Margaret née SABORIT**  
MANAGER CAISSES, CHAMPION CSF SAS, SALON DE PROVENCE.  
demeurant à MEZE
  
- **Monsieur DURAND Thierry**  
CONSEILLER COMMERCIAL, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur EHRAHRD Laurent**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à CANET
  
- **Madame ELBECHIR Annick**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur ENNAOUI Mohamed**  
MAGASINIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ESCANDE Jean-Pierre**  
COMMANDANT DE BORD, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à PUISSERGUIER

- **Monsieur ESCRIVA Christian**  
CHAUFFEUR OPERATEUR, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.  
demeurant à MONTADY
  
- **Monsieur ESNOUF Eric**  
RESPONSABLE DE SITE, AREVA MINES, BESSINES SUR GARTEMPE.  
demeurant à PUILACHER
  
- **Monsieur ETIENNE Patrice**  
TECHNICIEN DE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur FABRE Guy**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MONTAGNAC
  
- **Monsieur FABRE Philippe**  
USINEUR, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à PEZENAS
  
- **Monsieur FARRET Jean-Marc**  
RESPONSABLE D'EXPLOITATION, SOCIETE PURFER, SAINT PIERRE DE  
CHANDIEU.  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
  
- **Monsieur FAUCON Paul**  
ANALYSTE LABORATOIRE, STE MELOX, BAGNOLS SUR CEZE.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame FEIGNA Véronique**  
GESTIONNAIRE SINISTRES, GMF DRH, LEVALLOIS PERRET CEDEX.  
demeurant à FLORENSAC
  
- **Madame FERNANDEZ Rose-Marie**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame FERREIRA Nicole née VIGNE**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame FLEURANT Bénédicte née SIRE**  
CONSEILLER MUTUALISTE, MAE DE L'HERAULT, SETE CEDEX.  
demeurant à GIGEAN
  
- **Madame FLORES Aline née ROCACHER**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur FLORES Eric**  
AGENT DE MAITRISE, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur FONTAINE Edouard**  
TECHNICIEN PRODUITS BRUTS, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à Cournonterral
  
- **Monsieur FORCADE Laurent**  
CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MEZE

- **Madame FORNER Catherine née SCHAFER**  
SECRETARE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- **Monsieur FOUQUART Erik**  
CADRE COMMERCIAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame FRAZZONI Valérie née CARRETTE**  
CHARGÉE DE CONTRÔLE INTERNE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
- **Madame FREY Sylvie**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FROIDEVAL Bruno**  
RESPONSABLE D'EQUIPE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FRONTIN Joël**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame FUANTES Michelle**  
CHARGÉE DE LIBERATION, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
- **Monsieur FURIO Christian**  
CHAUFFEUR LIVREUR, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur GAGELIN Laurent**  
CONSEILLER QUALITE, BP FRANCE , CERGY PONTOISE CEDEX.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Madame GAILLARD Catherine née IVENS**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur GALLE Philippe**  
RESPONSABLE POLE TECHNIQUE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame GARCIA Catherine née SALLES**  
ASSISTANTE QUALITE, ROYAL CANTIN, AIMARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur GARCIA Emile**  
CONDUCTEUR DE BUS, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à VENDARGUES
- **Madame GARCIA Isabelle née MONTFORT**  
DIRECTRICE FINANCIERE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur GARCIA Thierry**  
MECANICIEN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à TEYRAN

- Madame **GARRIDO ROSA** née **CICERO**  
SECRETARE, ISS ABILIS, PARIS.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- Madame **GASC Jocelyne** née **AGUILLON**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- Monsieur **GATTOUSSI Hassen**  
INGENIEUR TRAVAUX, OTV VEOLIA, SAINT MAURICE CEDEX.  
demeurant à MIREVAL
  
- Madame **GERARD Louisette**  
ASSISTANTE EXPLOITATION, SETOM, SETE.  
demeurant à MEZE
  
- Madame **GIL-GUYONNAUD Dominique**  
MEDECIN GENERALISTEA, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE, BEZIERS  
CEDEX.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- Madame **GIRARD Louise** née **BELOTTI**  
COLLABORATRICE D'AGENCE, CABINET BOYRON, CLERMONT L'HERAULT.  
demeurant à SAINT PARGOIRE
  
- Monsieur **GODARD Jean-Pascal**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à LATTES
  
- Monsieur **GONCALVES Jean-Eric**  
CHEF DE CABINE PRINCIPAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- Monsieur **GRAL Michel**  
CARISTE, PLACOPLATRE SA, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- Monsieur **GRANIER Eric**  
EMPLOYE, VITROPIC SA, SAINT MATHIEU DE TREVIERS.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- Monsieur **GREMILLET Patrick**  
CHEF DE LIGNE, SOCIETE RICARD, BESSAN.  
demeurant à AGDE
  
- Madame **GUARINIELLO Valérie** née **GAGNARDOT**  
CONSEILLERE COMMERCIALE TPE PME, MUTUELLE GENERALE SECTION 34,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- Madame **GUIRAUD Sylvie**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, SOGEA SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- Monsieur **GUITARD Michel**  
EMPLOYE DE CAISSE D'EPARGNE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-  
ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à LA TOUR SUR ORB
  
- Madame **HABIBECHE Samia**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE STELLA, VERARGUES.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur HAUTOT Pascal**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à GIGNAC
- **Madame HAVARD Sophie**  
RESPONSABLE COMPTABLE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Madame HEBRARD Anniek née BIAGI**  
INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Madame HENRY ELISABETH**  
CONSEILLERE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
- **Madame HERMET Sylvie née GOURAULT**  
AIDE SOIGNANTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LE PRADAL
- **Monsieur HERNANDEZ Bruno**  
DELEGUE RISQUES ET CONDITIONS CLIENTS, BANQUE POPULAIRE DU SUD,  
NIMES.  
demeurant à POUSSAN
- **Madame HERNANDEZ Christine née QUEUDOT**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, CARREFOUR, SAINT-CLEMENT DE RIVIERE.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur HOUSSIN Jean-Luc**  
VISITEUR MEDICAL, ASTRAZENECA, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Madame JACOMO Nathalie née COUCKE**  
PERSONNEL NAVIGANT COMMERCIAL, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur JEAN Thierry**  
CHAUFFEUR DU PRESIDENT, BAYER S.A.S., LYON .  
demeurant à I.E POUGET
- **Monsieur JESSUELD Denis**  
RESPONSABLE SCIENTIFIQUE REGIONAL, JANSSEN-CILAG, ISSY LES  
MOULINEAUX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur JOULLIE Henri**  
DIRECTEUR AGENCE BANCAIRE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à LATTES
- **Madame KANOUN Nora**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame KAUFFHOLZ Nathalie née GEORGEOT**  
TECHNICIENNE SERVICE CLIENTS, BANQUE EUROPEENNE DU CREDIT MUTUEL,  
STRASBOURG.  
demeurant à GIGEAN
- **Madame KELLER Sylvie née LAROUSSERIE**  
CONSEILLER CLIENTELE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à SAUSSAN

- **Monsieur KILALI Salah**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF QUALIFIE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à BAILLARGUES
- **Madame KNITTEL Danièle**  
INFIRMIERE COORDINATRICE, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur LABORDA Didier**  
TECHNICO COMMERCIAL, PAREXLANKO SA, ISSY LES MOULINEAUX CEDEX.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame LABORDE Anniek née BONNET**  
ERGOTHERAPEUTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à TAUSSAC-LA-BILLIERE
- **Madame LADET Marie-Françoise née VATUONE**  
CONSEILLERE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Monsieur LAKEHIH Ahmed**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SAUVIAN
- **Monsieur LAPRAY Jean-Luc**  
LIVREUR INSTALLATEUR, AUCIAN, SETE.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur LASCOMBE Marc**  
OPERATEUR PROCESS, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à VILLETTELLE
- **Madame LAUZIARD Marie-Christine née PRUDON**  
HOTESSE DE CAISSE, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur LAZARO Alain**  
CONTROLEUR POINTEUR QUALIFIE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES  
CEDEX.  
demeurant à VILLETTELLE
- **Madame LE GOFF Chantal**  
CADRE DE PROXIMITE, U.R.S.S.A.F. DU LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LE LONG Claudia**  
DELEGUEE REGIONALE, BUSINESS FRANCE, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LEBRE Pascale née LAVIER**  
ERGOTHERAPEUTE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARGA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
- **Monsieur LECLERC Bernard**  
INGENIEUR, TOTAL FRANCE, LA DEFENSE.  
demeurant à SETE

- **Madame LECLERC Marie-Claude**  
PSYCHOLOGUE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LEDUC Olivier**  
INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEGA Jean-Pierre**  
EMPLOYE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame LEGAGNEUX Roxane**  
OPERATRICE SALLE BLANCHE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL  
MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LEGRAS Coriane**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur LEMAITRE Laurent**  
DIRECTEUR, COFELY INEO GDF SUEZ, LATTES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LEON Jean-Michel**  
INGENIEUR INFORMATIQUE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame LEPETIT Nathalie née BURBAN**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LEPRETRE Huguette née LEROY**  
CONSEILLERE DE VENTE, GROUPE CHANTELE, CACHAN.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame LEROUGE Céline**  
ASSISTANTE JURIDIQUE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LHUILLIER Jean-Marc**  
INGENIEUR RESEAU, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à SAUSSINES
- **Monsieur LLORENS Bernard**  
ASSISTANT RESPONSABLE D'AFFAIRES, INEO INFRACOM, DIJON CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur LOCECERE Eric**  
CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur LOMBARD Dominique**  
CHARGE D'OPERATIONS, ERILIA, MARSEILLE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LOPEZ Guy**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur LOPEZ Jean-Luc**  
DIRECTEUR COMMERCIAL , UC FONCALIEU , ARZENS.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
- **Madame MACAIRE Marie-Pascal**  
COMPTABLE, ETS FROMAGES ET TERROIRS, ROQUEFORT SUR SOULZON.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame MADEC Rosalie née LUCAS**  
VENDEUSE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .  
demeurant à CREISSAN
- **Madame MADER H el ene n ee LEGRAND**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant  a SAINT GELY DU FESC
- **Madame MAHE Danielle**  
RESPONSABLE MODE BEAUTE, MONOPRIX POLYGONE, MONTPELLIER.  
demeurant  a MONTPELLIER
- **Madame MALIGE Catherine**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, AFPA, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant  a SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur MAMECHE Maamar**  
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant  a MARSILLARGUES
- **Monsieur MARCHAND Martial**  
ELECTRICIEN, GROUPE CITELUM, PARIS LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant  a COURNONTERRAL
- **Monsieur MARGERARD Daniel**  
FORMATEUR, A.F.T. FORMATION CONTINUE, PEROLS.  
demeurant  a VILLEVEYRAC
- **Monsieur MARI Jacques**  
SUPERVISEUR, CALBERSON MEDITERRANEE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant  a MONTPELLIER
- **Madame MARIE Annette n ee PIBRE**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BNP PARIBAS SA, PARIS.  
demeurant  a COURNONSEC
- **Monsieur MARQUET Claude**  
MAGASINIER RECEPTIONNAIRE, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant  a CESSENON-SUR-ORB
- **Monsieur MARQUIER Daniel**  
CONDUCTEUR NIVEULEUSE, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE,  
SAINT THIBERY.  
demeurant  a BOUZIGUES
- **Monsieur MARTIN Daniel**  
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant  a AVENE
- **Monsieur MARTIN Xavier**  
INVENTORISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant  a JACOU

- **Madame MASI Isabelle née MUNOZ TORRES**  
AGENT DE LABORATOIRE, VITROPIC SA, SAINT MATHIEU DE TREVIER.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER
- **Monsieur MASKRI Pascal**  
CONTROLEUR RECEPTION, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Monsieur MATEO Gilles**  
RESPONSABLE REGIONAL, BUCHER VASLIN, RIVESALTES.  
demeurant à VALRAS PLAGES
- **Monsieur MELCHISSEDEC Laurent**  
CONSEILLER FUNERAIRE, OGF, PARIS.  
demeurant à SAINT JEAN DE FOS
- **Madame MERENDA Marie-Chantal née REDON**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- **Monsieur MERIAUD Pierre**  
OUVRIER DE MAINTENANCE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame MILLE Marie-Françoise née PELORJAS**  
ANIMATRICE EN PREVENTION SANTE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame MINCHELLA Véronique**  
AIDE COMPTABLE, VINCI CONSTRUCTION FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur MIQUEL Eric**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à FLORENSAC
- **Madame MOISSY Catherine née GILLET**  
INFIRMIERE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LAURENS
- **Monsieur MOLINA Andrès**  
CHAUFFEUR LIVREUR, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à ASPIRAN
- **Madame MOLL Catherine née MAGRE**  
INFIRMIERE DIPLOME D'ETAT, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET,  
CASTELNAU-LE-LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur MOLOGNI Eric**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur MORAN Marc**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à POILHES
- **Monsieur MOREAU Patrice**  
TEAM LEADER FLUX, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à VENDEMIAN

- **Monsieur MOREL Frédéric**  
MAGASINIER, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame MORILLAS Maryvonne née FRANCOIS**  
RESPONSABLE DES MARCHÉS, BAUSCH & LOMB FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à PIGNAN
  
- **Madame MOTRET Marie-Claude née MARMOL**  
EMPLOYEE SECURITE SOCIALE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE  
MÉDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur MOTTI Joseph**  
DIRECTEUR INDUSTRIES, COLAS NORD EST, NANCY.  
demeurant à PLAISSAN
  
- **Monsieur MOURAND Martial**  
EMPLOYE CARISTE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur MUNIER Vincent**  
INTERVENANT RESEAUX, THALES COMMUNICATIONS & SECURITY SA.,  
BRETIGNY SUR ORGE.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Monsieur NAJARIAN Vincent**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à MURLES
  
- **Monsieur NEVEU Thierry**  
MECANICIEN AUTOS SPECIALISE, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LE CRES
  
- **Madame NGUYEN VAN THANH Karam née JOUVALASINGH**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Monsieur NICOL Michel**  
ASSISTANT TECHNIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à LE CRES
  
- **Monsieur NIEDERBERGER Thierry**  
CADRE DE SANTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à L'AUSSAC-LA-BILLIERE
  
- **Monsieur NOGUERA Roger**  
TECHNICIEN SUPERIEUR, BULL S.A.S., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à LUNEL VIEL
  
- **Madame OLIVET Brigitte née CIARDOSSINO**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame OLIVIER Nathalie**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, KEM ONE, LYON.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur OLLIVIER Jean-Luc**  
DIRECTEUR REGIONAL, ATLANTIC CLIMATISATION ET VENTILATION, MEYZIEU  
CEDEX.  
demeurant à VIAS

- **Madame OREJUELA Dolorès**  
OPERATEUR ORDONNANCEMENT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Madame ORLANDO Rosalinda**  
AGENT D'ESCALE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur PAGES Laurent**  
EMPLOYE SERVICE CLIENTS, LEROY MERLIN, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame PALMIER Nathalie née ARNAUD**  
REFERENT TECHNIQUE, URSSAF LR, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PALMON Catherine née MAZARS**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, OCP REPARTITION, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PALOUZIE Hugues**  
EMPLOYE, LA MUTUELLE GENERALE, MONTPELLIER CEDEX 1.  
demeurant à SAINT JEAN DE CORNIES
  
- **Monsieur PARRA Jean**  
CONDUCTEUR RECEVEUR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur PARRA Joël**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Monsieur PASSET Bernard**  
ADJOINT EXPLOITATION, JC DECAUX FRANCE, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Monsieur PAYEN Laurent**  
MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame PELLISE Hélène**  
AUXILIAIRE DE VIE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à LE BOUSQUET D'ORB
  
- **Monsieur PENNECCHI Gérard**  
TECHNICIEN BUREAU D'ETUDE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL  
MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PEREA Guylaine née BORIES**  
HOTESSE DE CAISSE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE  
  
demeurant à COLOMBIERS
  
- **Monsieur PEREZ Serge**  
AGENT DE RELEVÉ, REGIE DES EAUX, MONTPELLIER CEDEX 5.  
demeurant à ADISSAN
  
- **Monsieur PERICHET Eric**  
PREPARATEUR DE COMMANDES, NOZAL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS

- **Monsieur PERRIN Jacques**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, TERRE AZUR GROUPE POMONA,  
BERRE L'ETANG.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PETIT Laurent**  
CHARGE DE MISSION QUALITE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PEYRAT Patricia née SUTTEL**  
CHIRURGIEN DENTISTE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PICLIN Isabelle née GUINOT**  
EMPLOYEE DE BANQUE , SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame PIGEROL Catherine**  
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur PIGNONE Thierry**  
CONSEILLER DE VENTE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur PIZANO Christian**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Madame PLANELLES Maria Del Carmen née MARTINEZ**  
AGENT DE LABORATOIRE, VITROPIC SA, SAINT MATHIEU DE TREVIER.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER
  
- **Monsieur PLATET Jean-Paul**  
COORDINATEUR INFORMATIQUE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame POMAREDE Marie-Josée**  
EMPLOYEE LIBRE SERVICE, MONOPRIX SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur PORTALES Didier**  
AGENT DE CLIENTELE, SAUR S.A.S., NIMES.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Monsieur PORTANIER Jean-Pierre**  
TECHNICIEN DE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame POUCHOT-LERMANS Catherine née LABOURDETTE**  
DELEGUE HOSPITALIERE, JANSSEN-CILAG, ISSY LES MOULINEAUX.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame POURCINE Marie-Françoise**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE ,  
demeurant à BEZIERS

- **Madame PRIEUR Geneviève**  
MONTRICE EDUCATRICE, CROIX ROUGE FRANCAISE-LA MAISON DE SOL-N,  
NISSAN-LEZ-ENSERUNE,  
demeurant à NISSAN-LEZ-ENSERUNE
- **Monsieur PRUNIER Thierry**  
INFORMATICIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur PUJOL Laurent**  
OPERATEUR MACHINES, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à BESSAN
- **Monsieur PUJOL Philippe**  
COMPTABLE, FIDUCIAL EXPERTISE, LA DEFENSE CEDEX.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
- **Monsieur RANC William**  
GERANT SALARIE, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame RAVOIRE Nathalie née PANAGET**  
SECRETAIRE SPECIALISEE, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Madame RAYBOIS Catherine née LANNES**  
SECRETAIRE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur REBILLARD Max**  
RESPONSABLE POLE PECIIES, CAISSE REGIONALE DE CREDIT MARITIME  
MUTUEL LA MEDITERRANEE, SETE.  
demeurant à MARSEILLAN
- **Monsieur REITER Pierre**  
CHAUFFEUR, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT THIBERY.  
demeurant à SAINT THIBERY
- **Monsieur REMON Michel**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame REYMOND Christine**  
RESPONSABLE COMMERCIALE CONFIRMEE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO  
FRANCE, SAINT ETIENNE .  
demeurant à LE POUGET
- **Monsieur RIBE Richard**  
CONDUCTEUR RECEVEUR, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame RIBOULEAU Catherine née RIFFARD**  
CADRE DE BANQUE, CIC - SUD OUEST, BORDEAUX.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame RICARD Ana Maria née LOBO**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à ANIANE
- **Madame RICCIO Alexia née BOURDOUMI**  
ASSISTANTE DE PRODUCTION, VITROPIC SA, SAINT MATHIEU DE TREVIER.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER

- **Madame RICCIO Annuziata née MASI**  
AGENT DE LABORATOIRE, VITROPIC SA, SAINT MATHIEU DE TREVIER.S.  
demeurant à SAINT MATHIEU DE TREVIER.S
- **Madame ROBERT Isabelle née BORDAS**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RODIER Michel**  
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à CAMPAGNE
- **Madame ROLAND-BILLECART Florence**  
AGENT COMPTABLE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Madame ROUS Pascale née BOUTIN**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur ROUSSEL Ghislain**  
EMPLOYE, SRA SAVAC, VAULX EN VELIN.  
demeurant à LE CRES
- **Madame ROUSSEL Véronique**  
GESTIONNAIRE SANTE, SOCIÉTÉ HOVI MUTUELLE (SERVICE RH), VALENCE  
CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Monsieur ROUSSILLE Fabrice**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à LE CRES
- **Madame ROUVIERE Bernadette**  
INFIRMIERE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Monsieur ROUX Christophe**  
CHEF GERANT, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
- **Monsieur ROUZAUD François**  
PLANNING MANAGER, ROYAL CANTIN, AIMARGUES.  
demeurant à ASSAS
- **Monsieur SABATINI Luc**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUFIL. MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SAUTEYRARGUES
- **Madame SABY Martine née LAGRANGE**  
CREDIT MANAGER OPERATIONNEL, REXEL FRANCE - SUD EST, VILLEURBANNE  
CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame SAHUC Marie-Christine**  
CADRE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame SAHUN Marie-Hélène**  
SECRETAIRE, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur SAINT-JEAN Nicolas**  
MEDECIN CONSEIL, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à ASPIRAN
- **Monsieur SANZ Christian**  
TECHNICIEN COORDINATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Madame SCOTTO DI COVELLA Sylvie**  
ASSISTANTE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à SETE
- **Madame SEGALA Dominique née MONTEL**  
TECHNICIEN DOCUMENTATEUR, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SEGURA Pierre**  
EMPLOYE ADMINISTRATIF, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur SENDRA Thierry**  
CADRE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur SERRE Jean-François**  
CHIEF DE CHANTIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, VITROLLES  
CEDEX.  
demeurant à SAINT BRES
- **Madame SERRE Nathalie née DIAT**  
SECRETAIRE, OFFICE NOTARIAL DE BAILLARGUES, BAILLARGUES.  
demeurant à SAINT BRES
- **Monsieur SGANGA Vince**  
CAVISTE, SAS LISTEL, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame SIMON Simone**  
AGENT A DOMICILE, PRESENCE VERTE SERVICES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur SINTES Marc**  
EMPLOYE LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur SIRON Jacques**  
MAGASINIER VENDEUR, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SUSSARGUES
- **Monsieur SOLER Hervé**  
EDUCATEUR, INSTITUT EDUCATION SPECIALISEE LA CORNICHE, SETE.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
- **Monsieur SORIA Jean-Paul**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame SORIANO Sylvie**  
VENDEUSE CONSEILLERE , AUCHAN, SETE.  
demeurant à SETE

- **Madame SORNET Marie-Paule née BAGLIERI**  
 SECRETAIRE , POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
 demeurant à ASSAS
  
- **Monsieur SUCHET Laurent**  
 OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MAI.MAISON CEDEX.  
 demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame SULTANA Véronique**  
 RESPONSABLE RH, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
 demeurant à JACOU
  
- **Madame SUTRA Nelly**  
 EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
 demeurant à SETE
  
- **Madame TARANTO Françoise**  
 TECHNICIEN CRA, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
 demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur TEDONE Jean-Michel**  
 EMPLOYE DE JEU, SAS CASINO DE LA GRANDE MOTTE, LA GRANDE MOTTE.  
 demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur TEISSIER Renaud**  
 CONTROLEUR DF, SMURFT KAPPA, GALLARGUES LE MONTUEUX.  
 demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur TESTA Bruno**  
 CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
 demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur TESTE Nicolas**  
 EDUCATEUR SPECIALISE, INSTITUT NAZARETH, MONTPELLIER.  
 demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur TRINQUIER Guilhenn**  
 ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur TRINQUIER Philippe**  
 GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à CABRIERES
  
- **Madame VACARISAS Dominique**  
 TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, LABOSUD OC BIOLOGIE ST AUNES,  
 FRONTIGNAN.  
 demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Monsieur VACHET Bernard**  
 AGENT AIR FRANCE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
 demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame VAILLAND Ariane**  
 RESPONSABLE RH, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE .  
 demeurant à MONTARNAUD
  
- **Monsieur VANDAMBERG Yves**  
 RESPONSABLE BOUTIQUE, MINELLI SAS, AUBAGNE CEDEX.  
 demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur VENTURA Michel**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame VERBEQUE Hélène née TARICO**  
ASSISTANTE FORMATION, A.F.T. FORMATION CONTINUE, PEROLS.  
demeurant à POUSSAN
- **Monsieur VIALE Gérard**  
KINE CHEF DE GROUPE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame VIDAL Martine née SAVIGNOL**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Monsieur VIDAL Philippe**  
AGENT DE PRET FABRICATION, BONNA SABLA SNC VENDARGUES,  
VENDARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Madame VIDO Valérie**  
SECRETARE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Monsieur VIGUIE Serge**  
CADRE COMMERCIAL, BNP PARIBAS, PARIS.  
demeurant à MURVIEL-LES-MONTPELLIER
- **Madame VIOLET Concetta née COLLA**  
AIDE SOIGNANTE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VITI Fabienne**  
GESTIONNAIRE SANTE, SOCIÉTÉ EOVI MUTUELLE (SERVICE RH), VALENCE  
CEDEX.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Monsieur VIVARES Jean-Noël**  
CADRE COMMERCIAL, CANDIA, PARIS CEDEX 09.  
demeurant à MONTADY
- **Madame VOLNAY Laurence née ROHARD**  
EMPLOYEE DE BUREAU, GIE AG2R REUNICA, PARIS CEDEX 14.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur WOIMANT Laurent**  
ERGOTHERAPEUTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, L'AMALOU LES BAINS.  
demeurant à LACOSTE
- **Monsieur XAVIER Toni**  
DIRECTEUR, SIGNAUX GIROD SUD EST, GARDANNE.  
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur YAGOUBI Rachid**  
SOUDEUR, PONTICELLI FRERES S.A., MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur YETTOU Saïd**  
CONTROLEUR LOGISTIQUE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à FLORENSAC

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- Madame **ABBAL** Brigitte née **ROUMAGNAC**  
EMPLOYEE DE RESTAURATION, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON.  
demeurant à SAINT GERVAIS SUR MARE
- Madame **ALARD** Maryvonne née **VIDAL**  
CHARGEЕ DE CLIENTELE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
- Madame **ALONSO** Sylvie  
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- Madame **ALRIC** Caroline  
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MUDAISON
- Madame **ANDRES** Patricia  
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- Madame **ANDRIUZZI** Danielle née **VINCLAIRE**  
ACHETEUR, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- Monsieur **AROLE**s Laurent  
CADRE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- Madame **ARTZ** Catherine née **VIALA**  
CHEF MASSEUR KINESITHERAPEUTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE  
VEDAS CEDEX.  
demeurant à LATTES
- Madame **AUTRET** Aline  
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- Madame **AVEROUS** Anne-Françoise née **EYNARD**  
AGENT DE MAITRISE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LE POUJOI SUR ORB
- Madame **AZAUBERT** Françoise née **TARROU**  
AIDE MEDICO PSYCHOLOGIQUE, EIIPAD LES COULEURS DU TEMPS,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- Monsieur **BALAND** Jacques  
PREPARATEUR, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
- Monsieur **BALOUK** Mohamed  
MAITRE CHEF EQUIPE COFFREUR, DODIN CAMPENON BERNARD, SETE.  
demeurant à SETE
- Madame **BARRANDON** Anne-Marie  
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SETE
- Madame **BASTIDE** Sylvie née **RUBIO**  
CHEF D'EQUIPE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à CASTRIES

- **Madame BAURENS Marie-Agnès née EUZET**  
RESPONSABLE DE SERVICE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur BAYARD Serge**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BECHETOILLE Luc**  
CONSEILLER DE PREVENTION, O.P.P.B.T.P., BOULOGNE BILLANCOURT.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame BELLE Maryline née VOURIOT**  
DIRECTEUR AGENCE, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur BELTRAN Pierre**  
TECHNICIEN, AREVA NC, CHUSCLAN.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur BENAISSA Azzedine**  
MACON, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur BENOIST Pascal**  
DIRECTEUR D'AGENCE, MAAF ASSURANCES, NIORT.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BENOIT Jean-Marc**  
CADRE DE RECHERCHE PHARMACEUTIQUE, SANOFI AVENTIS, PARIS.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur BERTAUX Yves**  
CONDUCTEUR PROCESS, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC, LAVERUNE.  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame BEZIAT Christine**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE  
MÉDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à QUARANTE
- **Monsieur BULLIERES Pierre**  
DELEGUE RISQUES ET CONDITIONS CLIENTS, BANQUE POPULAIRE DU SUD,  
NIMES.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur BINI Patrick**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame BIROT Sylvie**  
GEST AUDIT ORGANISATION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur BLANC Dominique**  
TECHNICIEN DE LABORATOIRE, SELAS LABOSUD BIOSYNERGIE, FRONTIGNAN.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame BLANC Marie-Luce née BATLE**  
TELECOMMERCIALE, BRAKE FRANCE SERVICE SA, BEZIERS.  
demeurant à PEZENAS

- **Madame BLASCO Elisabeth**  
INFIRMIERE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LE POUJOL-SUR-ORB
- **Monsieur BOLLO Christian**  
TECHNICIEN, PROXITHERM , LEVALLOIS-PERET CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Monsieur BOLORINOS Gérard**  
ASSISTANT TECHNIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à BUZIGNARGUES
- **Madame BONIFAY Brigitte**  
TECHNICIENNE DU SERVICE MEDICAL, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON  
SERVICE MÉDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur BONZI Serge**  
TECHNICIEN, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX.  
demeurant à SUSSARGUES
- **Monsieur BOT Thierry**  
EMPLOYE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame BOUDON Catherine née MORIN**  
CONTROLEUR, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur BOULET Didier**  
CADRE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à LOUPIAN
- **Madame BOULLY Pierrette**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Madame BOULMIER Geneviève née BUREL**  
CHEF DE PROJET, LA MUTUELLE FAMILIALE, PARIS.  
demeurant à SERVIAN
- **Monsieur BOUVIER Frédéric**  
CHARGE D'ACTIVITE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRENGUES Jean-Marc**  
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, ATEMAX FRANCE S.A.S., LE MANS.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur BRETIN Jean-Loup**  
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BRITTO Bruno**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame BRONNER Régine née BESSET**  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ

- **Madame BROSSARD Françoise née MONTELS**  
GESTIONNAIRE NEGOCIATEUR, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BROUSSE Patrick**  
CONTACT MANAGER, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur BROUZET Yvan**  
MANUTENTIONNAIRE, APEI - CENTRE LES HIRONDELLES, FRONTIGNAN.  
demeurant à SETE
- **Madame BRUN Joselyne née FERNANDEZ**  
SECRETAIRE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GIGEAN
- **Madame BRUNNER Anne**  
SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BUGELA Didier**  
INFORMATICIEN, CPAM DU PUY DE DOME, CLERMONT FERRAND.  
demeurant à TEYRAN
- **Madame CABANIOLS Fatima née FARHI**  
SECRETAIRE ACCUEIL, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame CABON Annick**  
CADRE JURIDIQUE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à FLORENSAC
- **Monsieur CALLAY Marcel**  
CHAUFFEUR ENGINS CAMIONS, SYNGENTA AGRO SAS, SAINT CYR L'ECOLE.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame CALVET Dominique née DELPECH**  
EDUCATRICE SPECIALISEE, A.S.E.I. - FOYER DU PLATEAU DES LACS, LA  
SALVETAT SUR AGOUT.  
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
- **Monsieur CAMMAN Eric**  
RESPONSABLE LOGISTIQUE, PLACOPLATRE SA, BEZIERS.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur CANO Jean-Luc**  
TECHNICIEN DE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur CARDELL Philippe**  
GERANT SALARIE, COMPASS GROUP FRANCE, MONTPELLIER.  
demeurant à SATURARGUES
- **Monsieur CARRETTE Arnel**  
CADRE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame CASTEL Marie-Paule née POIRIER**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES  
BAINS.  
demeurant à LE POUJOI SUR ORB

- **Monsieur CATANZANO Charles**  
CHIEF DE SERVICE DOUANE, SERVICES PORTUAIRES SETOIS, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame CAULET Sylvette née SEGUIN**  
AIDE-SOIGNANTE, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.  
demeurant à MARSILLARGUES
- **Monsieur CAVALLER Eugène**  
OUVRIER ROUTIER, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame CAZEJUST Michèle**  
SECRETAIRE, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER CEDEX.  
demeurant à LAVERUNE
- **Madame CAZIN Sylvie**  
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame CHARNIGUET Philomène**  
RESPONSABLE DE SITE, ATEMAX FRANCE S.A.S., LE MANS.  
demeurant à ABEILHAN
- **Madame CHERIGUENE Fatima**  
COMPTABLE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Madame CHOJNACKI Christine née SUQUET**  
GESTIONNAIRE SANTE, SOCIÉTÉ EOVI MUTUELLE (SERVICE RH), VALENCE  
CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame COLAS Laurence**  
RESPONSABLE DE GROUPE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COMELLI Thierry**  
REGLEUR AU RATEAU, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à MONTBLANC
- **Madame CORBALAN Maravillas**  
CAISSIERE, MONOPRIX POLYGONE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur COUDERC Rémi**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à GABIAN
- **Madame COURNON Corinne née DINNAT**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à JUVIGNAC
- **Madame CRESPO Claudine**  
CADRE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à FRONTIGNAN

- **Madame CZUBAK Colette**  
 CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à LE POUGET
  
- **Monsieur DANTO Jacques**  
 AGENT COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame DAVID Myriam née BELLOC**  
 EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame DEES Marie-Danièle née MOCQUERY**  
 TECHNICIEN EXPERT EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
 MONTPELLIER.  
 demeurant à OLARGUES
  
- **Monsieur DELAPLASSETTE José**  
 DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
 demeurant à POUSSAN
  
- **Madame DELLONG Dominique née YVARS**  
 PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHICARE, BEZIERS.  
 demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
  
- **Madame DELMAS Christine née BAZIN**  
 TECHNICIENNE DES METIERS DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL,  
 SETE.  
 demeurant à SETE
  
- **Monsieur DELPLANQUE Jean-Marie**  
 MONTEUR, ATELIERS D'OCCITANIE, NARBONNE CEDEX.  
 demeurant à PUISSESGUIER
  
- **Monsieur DENIS Jack**  
 CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
 demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Madame DEREGNAUCOURT Françoise née NIVEL**  
 ASSISTANTE DE DIRECTION, CLASS ALU RENOV, DUCOS.  
 demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur DIAZ Alain**  
 CONSEILLER COMMERCIAL, GENERALI VIE, PARIS.  
 demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame DOMINGUEZ Monique**  
 EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE NSMD, PARIS.  
 demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur DONATIEN Luc**  
 MESSAGER CONVOYEUR DE FONDS, LOOMIS FRANCE, LUNEL.  
 demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur DUBOC Dominique**  
 CHAUFFEUR POIDS LOURDS, SAS SIMPT, CASTELNAU LE LEZ.  
 demeurant à MAUGUTO
  
- **Monsieur DURAND Serge**  
 GESTIONNAIRE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
 demeurant à VENDARGUES

- **Monsieur DURANDO Michel**  
AGENT EDF, EDF - DPN - UNIE -MS, SAINT DENIS CEDEX.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur FABRI Gilles**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, PORT SUD DE FRANCE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame FANJEAUD Catherine**  
EMPLOYEE QUALIFIEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEZENAS
- **Madame FERRE Geneviève née CARILLO**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, MONOPRIX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FERRER Hélène**  
CONSEILLERE PREVOYANCE ET SANTE, ALLIANZ DGPC, PARIS LA DEFENSE .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur FIORINO Louis-Philippe**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur FLORINI Yannick**  
SECRETAIRE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame FOFANA Mireille née TERRAL**  
TECHNICIENNE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur FOURCADE Bernard**  
MAGASINIER, PIERRE FABRE DERMO-COSMETIQUE, AVENE.  
demeurant à BEDARIEUX
- **Madame FOURNIALS Marie-Odette née SCHWEIZER**  
KINESITHEPEUTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame FREVAL Brigitte**  
SAGE FEMME, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur FUENTES René**  
DIRECTEUR LOGISTIQUE, SA PHARMAT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame FUENTES Véronique née PASSET**  
ASSISTANTE D'AGENCE, O.P.P.B.T.P., BOULOGNE BILLANCOURT.  
demeurant à FABREGUES
- **Madame GAILLARD Lydie née MARTY**  
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à CLAPIERS
- **Madame GALLEGO Christine née BUAIS**  
DELEGUEE MEDICALE, ASTRAZENECA, RUEIL MALMAISON.  
demeurant à BOIRARGUES

- **Madame GARCIA Dominique née CUNAT**  
INFORMATICIENNE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur GARCIA Fernand**  
TECHNICIEN ELECTRICIEN, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLEVEYRAC
- **Monsieur GARCIA Gérard**  
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE,  
SAINT THIBERY.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
- **Monsieur GARCIA Juan**  
CHEF D'ATELIER, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame GARCIA Nadine**  
SECRETAIRE ASSISTANTE, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GARCIE Georges**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, SA CASINO DE PALAVAS, PALAVAS LES FLOTS.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur GARCIN Patrick**  
MECANICIEN AUTO, S.A. TRESSOL PEZENAS, PEZENAS.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur GATTOUSSI Hassen**  
INGENIEUR TRAVAUX, OTV VEOLIA, SAINT MAURICE CEDEX.  
demeurant à MIREVAL
- **Monsieur GAUTHIER Gilbert**  
CHARGE D'AFFAIRES, PPG AC FRANCE, RUEIL-MALMAISON CEDEX.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Madame GENIEZ Elisabeth née PORTA**  
CHEF DE GROUPE COMPTABLE, CABINET TIFFY EXPERTISE COMPTABLE, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Monsieur GENRE Frédéric**  
CHAUFFEUR DE BUS, COURRIERS DU MIDI - GROUPE KEOLIS, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame GENTON Marie-Christine née MARCIA**  
KINESITHERAPEUTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LES AIRES
- **Madame GERARD Louissette**  
ASSISTANTE EXPLOITATION, SETOM, SETE.  
demeurant à MEZE
- **Madame GERMA Florence née BOUSQUET**  
PREPARATRICE DE COMMANDES, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame GIANNINI Josiane née CHAVAROCHE**  
ASSISTANTE COMPTABLE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame GILABERT Brigitte**  
EMPLOYEE SERVICE ADMINISTRATIF, GALERIES LAFAYETTE, MONTPELLIER  
CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GIMENEZ Philippe**  
RESPONSABLE ADV, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GIRARD Claude**  
REDACTEUR DE CONTENTIEUX, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur GIRARDEY Thierry**  
RESPONSABLE TERRITORIAL, ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM, LYON.  
demeurant à PEROLS
- **Madame GIROU Martine**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CRIP - GROUPE UGECAMP LR-MP,  
CASTELNAU LE LEZ CEDEX.  
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS
- **Monsieur GONZALES Michel**  
CHARGE DE CLIENTELE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU PERSONNEL  
COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur GORNIAC Pierre**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, FOURNIE GROSPAUD ENERGIE, LABEGE.  
demeurant à POUZOLLES
- **Madame GOUNEL Brigitte née RAYNAUD**  
COMPTABLE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à VENDEMIAN
- **Madame GUERENNE Frédérique**  
RESPONSABLE SERVICE SOCIAL, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame GUICHARD Nadine née JENTGEN**  
GESTIONNAIRE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame HAMART Liliane**  
COMPTABLE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame HASEMANN Françoise née MURATORIO**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur HELE Ronan**  
CHEF DE SERVICE TECHNIQUE EXPLOITATION, SAUR S.A.S., NIMES.  
demeurant à PALAVAS-LES-FLOTS
- **Monsieur HONVAULT Christian**  
INGENIEUR INFORMATIQUE, BULL S.A.S., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à CLARET
- **Madame HUCEK Eva née VINKLAR**  
DIRECTRICE D'AGENCE, ONET SERVICES, MARSEILLE.  
demeurant à POMEROLS

- **Monsieur HUGON Michel**  
ORDONNANCEUR, DALKIA FRANCE , MONTPELLIER.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur HUGONENC Yannick**  
AGENT TECHNIQUE, COOP.D'ELECTRICITE ST MARTIN DE LONDRES, SAINT-  
GELY-DU-FESC.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame IFRAH Elisabeth née RIEUNAUD**  
SECRETAIRE MEDICALE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARGA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur IMBERT Philippe**  
ECONOME, SARL PRESTAM, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame JALABERT Laurence née ROMIEU**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame KULAGOWSKI Brigitte née LEFEBVRE**  
ASSISTANTE SOCIALE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
- **Madame L'HUILLIER Jocelyne née MONTES**  
SECRETAIRE MEDICALE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARGA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTFERRIER-SUR-LEZ
- **Monsieur LABOUREAU Gilles**  
GARDIEN CONCIERGE, COPROPRIETE LES CIGALINES, AGDE.  
demeurant à AGDE
- **Madame LABOUYRIE Monique née CAMBEROU**  
REFERENT TECHNIQUE EN ACTION SOCIALE, CAF DU GARD, NIMES.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur LACOUR Frédéric**  
RESPONSABLE MAINTENANCE, LAFARGE GRANULATS FRANCE, CLAMART.  
demeurant à GIGEAN
- **Monsieur LAKEHIIH Ahmed**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SAUVIAN
- **Madame LANGONIER Danièle née TOMIO**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, GENERALI VIE, PARIS.  
demeurant à SAUSSINES
- **Madame LANTHEAUME Patricia née COTET**  
GESTIONNAIRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame LARIO Béatrix**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE STELLA, VERARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur LARRIEU André**  
GESTIONNAIRE DU PERSONNEL, DUMEZ SUD, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame LARRIEU Anny née AMOROS**  
EMPLOYEE COMMERCIALE CONFIRMEE, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO  
FRANCE, SAINT ETIENNE .  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LAUTROU Alain**  
COMMIS DE CUISINE, COMPASS GROUP FRANCE, MERIGNAC.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LE CLORENNEC Daniel**  
MECANICIEN, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur LE GOFF Jean-Yves**  
DIRECTEUR DE LA PRODUCTION, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LE TIEC Christian**  
TITULAIRE DE CAISSE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur LEBOFFE Luc**  
DOCKER, SETE MANUTENTION, SETE.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Madame LENAIN Claudine**  
OUVRIERE, DUO INDUSTRIE, LANSARGUES.  
demeurant à VERARGUES
- **Monsieur LEVEQUE Jérôme**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
- **Monsieur LICEN Bernard**  
MONITEUR, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD, VENDARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur LLORENS Bernard**  
ASSISTANT RESPONSABLE D'AFFAIRES, INEO INFRACOM, DIJON CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ
- **Madame LOPEZ Catherine née SARRAT**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CROIX ROUGE FRANCAISE-LA MAISON DE SOL-  
N, NISSAN-LEZ-ENSERUNE.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Monsieur LOPEZ Thierry**  
FORMATEUR ADULTES HANDICAPES, UGECAM LR-MP, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur LOUDIG Serge**  
CHARGE DE PROXIMITE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à JACOU
- **Monsieur LUCAS Rémi**  
AGENT, ENGIE - COFELY, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Monsieur MAAMRI Rachid**  
TECHNICIEN, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Monsieur MANNA Gilles**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur MARC Philippe**  
RESPONSABLE ATELIER, GAZECHIM, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Madame MARGE Myriam**  
ANIMATRICE PARENTALITE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Monsieur MARSALEIX Pascal**  
DIRECTEUR D'AGENCE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Monsieur MARTINEL Patrick**  
CHARGE DE MISSION, DIRECTION GENERALE DE POLE EMPLOI, PARIS.  
demeurant à JACOU
  
- **Madame MARTIRE Josiane née CARMASSI**  
CHARGE DE RAYON, MONOPRIX SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur MARTY Philippe**  
RESPONSABLE ADJOINT, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MATHET Christian**  
CADRE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE -CIC, LYON.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame MAURIN Patricia née POUDEVIGNE**  
AGENT FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame MAXIMIN Brigitte née ISSERT**  
COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame MAZOLLIER Elisabeth née FESQUET**  
CHARGE DE GESTION PAIE, REGIE DES EAUX, MONTPELLIER CEDEX 5.  
demeurant à BAILLARGUES
  
- **Monsieur MENDOZA Luc**  
TECHNICIEN DE RECONDITIONNEMENT, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur MERCADIER Claude**  
CHARGE DE MISSION, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Madame MEYER BISCH Véronique**  
KINESITHERAPEUTE, CENTRE BOURGES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame MICHAT Véronique**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MICHAUD Didier**  
CONSEILLERE TECHNIQUE, VALSPAR, TOURNUS.  
demeurant à VILLEMAGNE L'ARGENTIERE

- **Madame MICHEL Gislène**  
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Madame MILAN Marie-Lise**  
CONSEILLER CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à PEZENAS
  
- **Madame MILET DE ASMUNDIS Véronique**  
INGENIEUR SERVICE, METTLER-TOLEDO SAS, VIROFLAY.  
demeurant à LESPIGNAN
  
- **Monsieur MILON Philippe**  
AGENT COMMERCIAL, L'OREAL COSMETIQUE ACTIVE, ASNIERES SUR  
SEINE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Monsieur MIQUEL Eric**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à FLORENSAC
  
- **Monsieur MONNIN Jean-François**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à NEFFIES
  
- **Monsieur MORAN Marc**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à POILHES
  
- **Monsieur MOREL Frédéric**  
MAGASINIER, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame MOULS Véronique née GALZY**  
GESTIONNAIRE SANTE, SOCIÉTÉ HOVI MUTUELLE (SERVICE RH), VALENCE  
CEDEX.  
demeurant à CANET
  
- **Madame MOUREY Fabienne née LAMIGE**  
CONSULTANTE EN ORGANISATION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT BAUZILLE DE LA SYLVE
  
- **Monsieur MULE Vito**  
TECHNICIEN PPS, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à MIREVAL
  
- **Monsieur MUNCH Jean-Jacques**  
ETANCHEUR, SMAC, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à SAINT CLEMENT DE RIVIERE
  
- **Monsieur NEDROMI Mohamed**  
CONTROLEUR, LATELEC, LE CRFS.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur NOGUERA Roger**  
TECHNICIEN SUPERIEUR, BULL S.A.S., LES CLAYES SOUS BOIS.  
demeurant à LUNEL VIEL

- **Madame NUGUES Françoise née GENDRON**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à ANIANE
  
- **Madame OLIVA Laurence**  
ASSISTANTE COMMERCIALE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,  
VENDARGUES.  
demeurant à VENDARGUES
  
- **Madame OLIVARES Marie-Hélène**  
REFERENT TECHNIQUE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à ROUJAN
  
- **Madame ORGAER Marie-Christine**  
HOTESSE DE CAISSE, MONOPRIX, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur OZIL Thierry**  
CHEF DE PRODUCTION, SYNGENTA PRODUCTION FRANCE S. A.S, AIGUES  
VIVES.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame PAGANO Martine née MANEIRO**  
EMPLOYEE COMMERCIALE, MONOPRIX SETE, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame PALOC Myriam née ACCARIES**  
ASSISTANTE TECHNIQUE SERVICE MEDICAL, ASSURANCE MALADIE-  
DIR.REG.DU SCE MEDICAL, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT MARTIN DE LONDRES
  
- **Monsieur PANTECOUTEAU Rémi**  
FORMATEUR CONSEIL, AFPA, SAINT HERBLAIN.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PARRA Joël**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à VALRAS PLAGE
  
- **Monsieur PARRINELLO Denis**  
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Monsieur PASCAL Henri**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Monsieur PERCHEVAL Joël**  
CHARGE DE PROXIMITE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à LE PUECH
  
- **Monsieur PERIE Gérard**  
LIVREUR, SAS ETS IGUAL, VILLENEUVE-LES-MAGUELONE.  
demeurant à MONTARNAUD
  
- **Monsieur PERRIN Jacques**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER, TERRE AZUR GROUPE POMONA,  
BERRE L'ETANG.  
demeurant à MONTPELLIER

- **Madame PETTINOTTI Christine**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCF MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame PEYOU Nicole née MAISONABLE**  
RESPONSABLE DE SECTION, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Madame PEZIERES Florence née GENIEZ**  
CONSEILLERE ADMINISTRATIVE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à MONTARNAUD
  
- **Madame PHILIPPEAU Sonia née PEAQUIN**  
SECRETAIRE, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur PINARD Jacques**  
CONSEILLER DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame PINATO Brigitte née ALCARAS**  
ASSISTANTE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à LAVERUNE
  
- **Monsieur PIOCHAUD Thierry**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à MARSEILLAN
  
- **Monsieur PIZANO Christian**  
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS MEDITERRANEE, SAINT  
THIBERY.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Madame PLA Béatrice**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES  
BAINS.  
demeurant à BEDARIEUX
  
- **Monsieur PLACHEZ Pierre**  
CONDUCTEUR DE CAR, LES CARS DU BASSIN DE THAU, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
  
- **Madame POIROT Annie née PAQUET**  
INGENIEUR d'AFFAIRES, LA MUTUELLE GENERALE, PARIS .  
demeurant à PRADES LE LEZ
  
- **Monsieur POITOUT Stéphane**  
RESPONSABLE ADJOINT ACTION SOCIALE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur PONS Michel**  
TECHNICIEN TELECOM RESEAU, SPIE COMMUNICATIONS, BRON CEDEX.  
demeurant à SAINT ANDRE DE SANGONIS
  
- **Monsieur POTY Bruno**  
EMPLOYE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à PEROLS
  
- **Madame PRADELLES Myriam née GENIEYS**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIETE DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT

- **Monsieur PRUNIER Thierry**  
INFORMATICIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PUJOL Alain**  
PREPARATEUR VO, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à QUARANTE
  
- **Madame QUEREL Nathalie née ALFROY**  
RESPONSABLE DEVERSEMENT CAFE, KRAFT FOODS LAVERUNE SNC,  
LAVERUNE.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Monsieur RAFFAELLI Thierry**  
TECHNICO COMMERCIAL, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS.  
demeurant à TOURBES
  
- **Monsieur RAMIREZ Henri**  
CADRE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Madame RAYNAL Evelyne**  
TECHNICIEN DE BANQUE, SOCIETE GENERALE , PARIS CEDEX 18.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame RAYSSEGUE Anne-Marie**  
CONSEILLER GESTION PATRIMOINE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame RECHE Aïcha née SAID**  
CHARGÉE DE CLIENTELE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame RECHER Marie-Agnès**  
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur REMON Michel**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Monsieur REY Guy**  
INSPECTEUR ENTREPRISE, AREAS ASSURANCES, PARIS.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
  
- **Madame RICARD Ana Maria née LOBO**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à ANIANE
  
- **Monsieur RODIER Michel**  
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à CAMPAGNE
  
- **Madame RODRIGUEZ Catherine née SIMON**  
GESTIONNAIRE TIER PAYANT, HARMONIE MEDITERRANEE MUTUALISTE,  
BEZIERS CEDEX.  
demeurant à MAUREILHAN
  
- **Monsieur RODRIGUEZ Thierry**  
TECHNICIEN INFORMATIQUE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à JACOU

- **Monsieur ROLLAND Jean-Louis**  
CADRE BANQUE, SOCIETE GENERALE, MONTPELLIER.  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Madame ROSSI Geneviève**  
AIDE SOIGNANTE, CENTRE MUTUALISTE NEUROLOGIQUE PROPARA,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur ROUANET Henri**  
RESPONSABLE DE CONDUITE, PROXITHERM , LEVALLOIS-PERET CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame ROUCHON Marie-Claude née BACCOU**  
CADRE DE LABORATOIRE, SANOFI - AVENTIS R & D, MONTPELLIER.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Madame ROUQUAYROL Brigitte**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame ROUX Martine née PINEL**  
CHEF DE PROJET, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTARNAUD
  
- **Madame ROUX Sylviane**  
ATTACHE JURIDIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur RUGGIERO Lucien**  
EMPLOYE DE MANUTENTION, SERVICES PORTUAIRES SETOIS, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur RUIZ Philippe**  
MECANICIEN DEPANNEUR AUTO, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à MAGALAS
  
- **Madame SAHUGUET Colette née SCOLLO**  
CHEF D'EQUIPE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Monsieur SALVI Jean-François**  
INFORMATICIEN, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à CAUSSE DE LA SELLE
  
- **Monsieur SANCHEZ Jean-François**  
PREPARATEUR VN, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE  
PEUGEOT, MONTPELLIER.  
demeurant à BOISSERON
  
- **Madame SANCHEZ Maria née MORENO**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, POLYCLINIQUE SAINT-ROCH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SANCHEZ COLOMA Claude**  
CONDUCTEUR DE CAR, PAYS D'OC MOBILITES, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Monsieur SANDERE Gérard**  
CADRE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à NEFFIES

- **Monsieur SANNA Franck**  
CADRE TECHNIQUE, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à LATTES
- **Madame SAPIN Josiane née VALADAS**  
SECRETAIRE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur SARDINOX Alain**  
MECANICIEN AUTO, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à FAUGERES
- **Madame SAUVAGNAC Martine née HERRERO**  
RESPONSABLE LOGISTIQUE, SOCIETE RICARD, BESSAN.  
demeurant à BESSAN
- **Monsieur SBARRA Thierry**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à SETE
- **Madame SCUTELLA Françoise**  
LEADER SERVICE CLIENT, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à FABREGUES
- **Monsieur SEGUIN Hervé**  
DOCKER, CAISSE DE COMPENSATION DU PORT DE SETE, SETE.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
- **Madame SEGUY Annie née LISANTI**  
AGENT LOGISTIQUE, A.S.E.I. - FOYER DU PLATEAU DES LACS, LA SALVETAT  
SUR AGOUT.  
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
- **Madame SENES Daniele née JUANCHICH**  
AIDE SOIGNANTE DE NUIT, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à COLOMBIERES-SUR-ORB
- **Monsieur SERRE Celse**  
RESPONSABLE D'ACTIVITES, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à CAZILHAC
- **Madame SGRO Marie-Reine née TODESCO**  
AGENT D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS, AFPA, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SIMON DE KERGUNIC Isabelle**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, SOCIETE AXIOME LITTORAL, FRONTIGNAN.  
demeurant à FRONTIGNAN
- **Monsieur SINNAOUR Marc**  
RESPONSABLE OPERATION COMPTAGE, BRINK'S EVOLUTION, MARSEILLE.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur SOL Philippe**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Monsieur SOPRANO Patrick**  
RESPONSABLE DE MAINTENANCE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL  
MALMAISON CEDEX.  
demeurant à JUVIGNAC

- **Monsieur SORIA Jean-Paul**  
ELECTRICIEN, SOGÉTRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Madame SORO Chantal née VALETTE**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur SOTO Jean-François**  
DIRECTEUR DEVELOPPEMENT VIE MILITANTE, SOCIÉTÉ EOVI MUTUELLE  
(SERVICE RH), VALENCE CEDEX.  
demeurant à GIGNAC
  
- **Madame SOULIES Françoise née ROUMIGUIERES**  
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE, AGA PL LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SPARTACUS Ghyslaine née COULON**  
CHARGÉE DE MISSION RH, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT SERIES
  
- **Madame STENTO Corinne**  
EMPLOYÉE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Madame SUREL Anne née PALAT**  
EMPLOYÉE CAISSE D'ÉPARGNE, CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur THEROND Marc**  
TECHNICIEN, HORIBA ABX, MONTPELLIER.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
  
- **Monsieur THIRMON Pascal**  
TECHNICIEN MAINTENANCE , ENGIE - COFELY, MONTPELLIER.  
demeurant à VILLEVEYRAC
  
- **Monsieur TOLINOS André**  
CONSEILLER FINANCIER, CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur TORRES François**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC LE VIEUX
  
- **Madame TRIAL Gloria née SERRA**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Monsieur TRINQUIER Guilhenne**  
ASSISTANTE TECHNIQUE, ASSURANCE MALADIE-DIR.REG.DU SCE MEDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
  
- **Madame VALENTIN Gisèle**  
EMPLOYÉE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES

- **Monsieur VALETTE Patrick**  
FLEURISTE, LES SERRES D'OC, MONTPELLIER.  
demeurant à SAUSSAN
- **Monsieur VALETTE Richard**  
CHAUFFEUR LIVREUR, CHARVET LA MURE BIANCO SAS, LYON.  
demeurant à SETE
- **Monsieur VANDAMBERG Yves**  
RESPONSABLE BOUTIQUE, MINELLI SAS, AUBAGNE CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame VASQUEZ Véronique née DANCAN**  
SECRETAIRE, KORIAN LES MEUNTERES, LUNEL.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur VENTURA Michel**  
CHEF D'EQUIPE, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
- **Madame VERBITCHI Corinne**  
CHARGÉE DE CLIENTÈLE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VIALE Gérard**  
KINE CHEF DE GROUPE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame VIDAL Martine née SAVIGNOL**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LIGNAN-SUR-ORB
- **Madame VIDAL Véronique**  
AGENT D'EXPLOITATION, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à CORNEILHAN
- **Monsieur VITALI Bernard**  
CADRE DE BANQUE, BANQUE PALATINE, PARIS.  
demeurant à TEYRAN
- **Monsieur WICHLARZ Eric**  
EMPLOYÉ DE BANQUE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, PARIS.  
demeurant à SETE
- **Monsieur YAGOUBI Rachid**  
SOUDEUR, PONTICELLI FRÈRES S.A., MARNE-LA-VALLÉE.  
demeurant à SERIGNAN
- **Monsieur YBERT Bruno**  
RESPONSABLE COMMERCIAL, SOCIÉTÉ DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT  
ETIENNE .  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur YETTOU Saïd**  
CONTROLEUR LOGISTIQUE, ALTRAD EQUIPEMENT, FLORENSAC.  
demeurant à FLORENSAC

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- **Monsieur ALBERGE Patrick**  
TECHNICIEN VO, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE  
PEUGEOT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES

- **Madame ALONSO Sylvie**  
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame ANDRE Dominique née AMORAVAIN**  
EMPLOYEE DE BANQUE, LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame BABEAU Jeanne née ROMERO DE AVILA**  
COMPTABLE, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame BASTIDE Sylvie née RUBIO**  
CHEF D'EQUIPE, LA TELECOM, LE CRES.  
demeurant à CASTRIES
- **Madame BAUDON Bénédicte née MARQUET**  
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur BELMONTE Jean-Pierre**  
RESPONSABLE DE CLIENTELE, AXA FRANCE - ADMINISTRATION DU  
PERSONNEL COMMERCIAL, NANTERRE.  
demeurant à MONTBAZIN
- **Madame BENEZECH Joëlle**  
RESPONSABLE D'EQUIPE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame BERGNES Françoise née GOUATY**  
RESPONSABLE DES VENTES, GIE AG2R REUNICA, PARIS CEDEX 14.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BERTOLINI Alain**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Monsieur BETOLIERE Jean-Pierre**  
INGENIEUR, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON CEDEX.  
demeurant à CLAPIERS
- **Madame BLONS Patricia**  
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame BOUDON Catherine née MORIN**  
CONTROLEUR, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame BOULLY Pierrette**  
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, VEOLIA EAU-COMPAGNIE GENERALE DES EAUX,  
MONTPELLIER.  
demeurant à FRONTIGNAN LA PEYRADE
- **Monsieur BOUSQUET Patrick**  
PEINTRE AUTO, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur BOUSQUIE Pierre**  
CADRE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT VINCENT DE BARBEYRARGUES

- **Monsieur BOUTIN Alain**  
MACON COFFREUR, EIFPAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur BOYER Philippe**  
MAGASINIER CARISTE, BOIS ET MATERIAUX, PACE CEDEX.  
demeurant à LE CRES
- **Madame BRES Françoise née BONNET**  
AGENT DE SERVICE, CLINIQUE RECH, MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
- **Monsieur BROTHIER Marcel**  
MECANICIEN, SEA INVEST SETE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur BROUARD Didier**  
PREPARATEUR POLYVALENT, NOZAL S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Madame CABON Annick**  
CADRE JURIDIQUE, SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE, MONTPELLIER.  
demeurant à FLORENSAC
- **Monsieur CABOT Eric**  
CHARGE DE CLIENTELE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur CALLAY Marcel**  
CHAUFFEUR ENGIN CAMIONS, SYNGENTA AGRO SAS, SAINT CYR L'ECOLE.  
demeurant à PIGNAN
- **Madame CAMACHO Véronique née GLEIZES**  
AIDE SOIGNANTE, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à HEREPHAN
- **Monsieur CANDELA Yves**  
INSPECTEUR DU RECOUVREMENT, URSSAF LR, MONTPELLIER.  
demeurant à BESSAN
- **Monsieur CARETTE Patrick**  
FORGERON, SAFRAN, COLOMBES CEDEX.  
demeurant à AGDE
- **Monsieur CARMONA Robert**  
RESPONSABLE CONTROLE DE GESTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
- **Madame CATALA Brigitte née BONICEL**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES  
BAINS.  
demeurant à LES AIRES
- **Madame CAZIN Sylvie**  
TECHNICIEN DE PRESTATIONS, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
- **Madame CHASSOUANT Renée née RAMIREZ**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, INEO MPLR, TOULOUSE.  
demeurant à PEROLS

- **Madame CHEVALIER RIFFARD Lucette née LOMBARD**  
TECHNICIEN VERIFICATEUR, CAF DE MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur COLIN Hervé**  
CHARGE D'ACTIVITE, ACM / OPII, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
  
- **Madame COLOMINES Monique née SARBIL**  
EMPLOYEE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
  
- **Monsieur DALARD Michel**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MARSILLARGUES
  
- **Madame DANDOIS Sylvie**  
CONSEILLER POLE EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur DANTO Jacques**  
AGENT COMPTABLE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame DAVID Marie-Thérèse née CHAMAYOU**  
SECRETAIRE, C.S.R.E. LAMALOU LE HAUT, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LE POUJOL SUR ORB
  
- **Madame DEDLACROIX Jocelyne née GALLOT**  
SECRETAIRE COMMERCIALE, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à NEZIGNAN L'EVEQUE
  
- **Monsieur DEGAND Claude**  
TECHNICIEN, RENAULT TECHNOCENTRE, GUYANCOURT.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame DENIZE Nelly née DOMET**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à MEZE
  
- **Monsieur DERAMBURE Marc**  
MAGASINIER, GRANDS GARAGES DE L'HERAULT CONCESSIONNAIRE PEUGEOT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur DERDA Roland**  
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAPAGNE,  
METZ.  
demeurant à SERVIAN
  
- **Madame DOMENECH Janine**  
RESPONSABLE SERVICE COMPTABILITE, ROYAL CANTN, AIMARGUES.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame DORE Brigitte née DEMULLIER**  
DIRECTRICE D'AGENCE, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à GRAU D'AGDE
  
- **Monsieur DOUCET Jean-François**  
MAGASINIER, C.R.F. DU DOCTEUR STER, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LE POUJOL SUR ORB

- **Monsieur DUBOC Dominique**  
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, SAS SLMPT, CASTELNAU LE LEZ.  
demeurant à MAUGUIO
- **Monsieur ECHALIER Gérard**  
SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur ERB Gérald**  
EXPERT VERRIER, O.I MANUFACTURING, BEZIERS.  
demeurant à COLOMBIERS
- **Madame FAIXA Corinne née CANICAS**  
PREPARATRICE EN PHARMACIE, SARL PHARMACIE DE LA TOUR, MONTADY.  
demeurant à MONTADY
- **Monsieur FERNANDEZ Patrick**  
MECANICIEN CHEF D'EQUIPE, FRAIKIN FRANCE, SAINT JEAN DE VEDAS.  
demeurant à SAINT JUST
- **Madame FEUGRET Patricia**  
CONSEILLERE RETRAITE, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS.  
demeurant à LUNEL
- **Monsieur FREULARD Didier**  
INSPECTEUR ASSURANCES, ALLIANZ DGPC, PARIS LA DEFENSE .  
demeurant à PERET
- **Monsieur FUHRMANN Pascal**  
BANCHEUR COFFREUR, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC, MONTPELLIER.  
demeurant à LUNEL VIEL
- **Madame GALMES Eliane née LORENTE**  
COMPTABLE EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Monsieur GARCIA Juan**  
CHEF D'ATELIER, TRESSOI. S.A., BEZIERS.  
demeurant à BEZIERS
- **Monsieur GARCIN Patrick**  
MECANICIEN AUTO, S.A. TRESSOL PEZENAS, PEZENAS.  
demeurant à LEZIGNAN-LA-CEBE
- **Monsieur GARRIDO Jacques**  
CONDUCTEUR D'ENGIN, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETTOIEMENT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LANSARGUES
- **Monsieur GAUTHIER Gilbert**  
CHARGE D'AFFAIRES, PPG AC FRANCE, RUEIL-MALMAISON CEDEX.  
demeurant à VIOLS-LE-FORT
- **Monsieur GENRE GRANDPIERRE Denis**  
DIRECTEUR ETABLISSEMENT, A.S.E.I., RAMONVILLE.  
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
- **Monsieur GERARD Dominique**  
PILOTE CAPACITAIRE, RENAULT SIEGE, BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame GERARD Louissette**  
ASSISTANTE EXPLOITATION, SETOM, SETE.  
demeurant à MEZE

- **Monsieur GIBAUDAN Jean-Luc**  
MECANICIEN, TRESSOL S.A., BEZIERS.  
demeurant à LA SALVETAT-SUR-AGOUT
  
- **Madame GINER Michelle née LAFFON**  
GESTIONNAIRE NEGOCIATEUR, SMA BTP, PARIS.  
demeurant à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES
  
- **Monsieur GIRGENTI Serge**  
CHAUFFEUR LIVREUR, ALLIANCE HEALTHCARE, BEZIERS.  
demeurant à COURNONSEC
  
- **Madame GIROUSSENS Eveline née BOUDET**  
ASSISTANTE ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE, AUCHAN PEROLS, PEROLS  
CEDEX.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur GONZALEZ Thomas**  
CONSEILLER FINANCIER, BANQUE POPULAIRE DU SUD, NIMES.  
demeurant à BEZIERS
  
- **Madame GUIBAL Michèle**  
CONSEILLER PATRIMONIAL, CIC SUD OUEST, BORDEAUX CEDEX.  
demeurant à CLERMONT L'HERAULT
  
- **Monsieur HAAR Jean-Michel**  
CHEF DE SECTEUR, MONOPRIX NIMES, NIMES.  
demeurant à CAZEVIEILLE
  
- **Monsieur HERLEMANN Jean-Michel**  
BOUCHER, CHAMPION CSF SAS, SALON DE PROVENCE.  
demeurant à SAUSSINES
  
- **Monsieur HISPA Stephan**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à SETE
  
- **Madame HUSSENOT Marie-Joëlle**  
RESPONSABLE PAIE ET ADMINISTRATION, BONNA SABLA SNC, PARIS LA  
DEFENSE.  
demeurant à BOISSERON
  
- **Monsieur JEANJEAN Daniel**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CAMPAGNE
  
- **Madame JOURDAN Myriam née CHARNELET**  
COMPTABLE, ACM / OPII, MONTPELLIER.  
demeurant à CAZILHAC
  
- **Madame JOURNET Christine née ZERBY**  
EMPLOYEE DE BANQUE, CIC SUD OUEST, BORDEAUX.  
demeurant à BOUJAN SUR LIBRON
  
- **Monsieur KESBI Abderramane**  
MECANICIEN AUTO SPECIALISTE, CITROEN - SUCCURSALE MONTPELLIER,  
MONTPELLIER.  
demeurant à COURNONTERRAL
  
- **Monsieur LAKEHIH Ahmed**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SAUVIAN

- **Monsieur LASSALLE Francis**  
ADJOINT RESPONSABLE SERVICE INFORMATIQUE, EMINENCE SAS, AIMARGUES.  
demeurant à TEYRAN
  
- **Madame LE ROUX Patricia née MARTRON**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à JUVIGNAC
  
- **Monsieur LETIERCE Richard**  
SPECIALISTE FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à MARSILIARGUES
  
- **Monsieur LITKA Didier**  
CADRE, BANQUE DE FRANCE, PARIS.  
demeurant à GRABELS
  
- **Monsieur LLORENS Bernard**  
ASSISTANT RESPONSABLE D'AFFAIRES, INEO INFRACOM, DIJON CEDEX.  
demeurant à PRADES LE LEZ.
  
- **Madame LOPEZ Catherine née SARRAT**  
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CROIX ROUGE FRANCAISE-LA MAISON DE SOL-  
N, NISSAN-LEZ-ENSERUNE.  
demeurant à THEZAN-LES-BEZIERS
  
- **Monsieur LOUBIERE Raymond**  
AGENT ENTRETIEN CHAUFFAGE, CHARVET, VENDARGUES.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
  
- **Madame LUGARDON Eliane**  
CONSEILLERE DE VENTE, CARREFOUR BALARUC, BALARUC LE VIEUX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame MALACHANE Murielle**  
SAGE FEMME, CLINIQUE CLEMENTVILLE, MONTPELLIER.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Monsieur MARQUIER Dominique**  
REFERENT GESTION BUDGETAIRE, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MAUGUIO
  
- **Monsieur MARTI Francis**  
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à RIOLS
  
- **Madame MARTINEZ Christiane née MAURIN**  
ASSISTANTE RH, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur MARTINEZ Daniel**  
TECHNICIEN, REGIE DES EAUX, MONTPELLIER CEDEX 5.  
demeurant à SAINT BRES
  
- **Madame MARTINS Sylvie née DAUTHERIVES**  
AGENT CARSAT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT GEORGES D'ORQUES
  
- **Madame MAYNADIES Brigitte née PAGES**  
SECRETAIRE DE DIRECTION, LA PERGOLA CLINIQUE PSYCHIATRIQUE, BEZIERS  
CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-BEZIERS

- **Madame MEDAN Jocelyne née CARRIER**  
ANIMATRICE ACTION SOCIALE, MALAKOFF MEDERIC, PARIS CEDEX 9.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
- **Monsieur MICHEL Pierre**  
INFORMATICIEN, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à CASTELNAU LE LEZ
- **Madame MIGAYRON Nicole**  
REFERENTE TECHNIQUE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à SAINT GELY DU FESC
- **Madame MIGNOT Marie-Christine**  
EMPLOYEE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX .  
demeurant à BEZIERS
- **Madame MOINET Christine née BOUCHARD**  
GESTIONNAIRE FORMATION, O.P.P.B.T.P., BOULOGNE BILLANCOURT.  
demeurant à LUNEL
- **Madame MONTAGNOL Marie-Christine née PLANES**  
CONSEILLER COMMERCIAL, AUCHAN BEZIERS, BEZIERS.  
demeurant à SAINT GENIES DE FONTEDIT
- **Monsieur MOREL Jean-Luc**  
RESPONSABLE ACHATS, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à MAUGUIO
- **Madame MORIN Bernadette née ESCOT**  
RESPONSABLE ADJOINTE , CAISSE PRIMAIRE ASSURANCE MALADIE, TOUR  
CEDEX 9.  
demeurant à SETE
- **Madame MOURIER Chantal**  
GESTIONNAIRE FICHIERS TARIFS, ETS BAURES, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame MUNOZ Noëlle née LIGNON**  
AIDE A DOMICILE, ADMR DES HAUTS CANTONS, BEDARIEUX.  
demeurant à COURNIOU
- **Monsieur NOUGAREDE Philippe**  
TECHNICIEN RETRAITE, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur OLLIER Christian**  
CHEF DE SECTEUR BTP, SOCIETE GUINTOLI, SAINT ETIENNE DU GRES.  
demeurant à SAINT ETIENNE DE GOURGAS
- **Monsieur OLRVY Bernard**  
AGENT ESCALE AVION, AIR FRANCE, ROISSY CDG CEDEX.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame PADOVAN Claudine**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN PEROLS, PEROLS CEDEX.  
demeurant à PEROLS
- **Monsieur PALUMBO Jean-Pierre**  
EMPLOYEE DE BANQUE, SOCIETE MARSEILLAISE DE CREDIT, MARSEILLE.  
demeurant à LAMALOU-LES-BAINS

- **Monsieur PASSALACQUA Yves**  
CADRE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à PEROLS
  
- **Monsieur PATUS Marc**  
CARISTE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame PEREIRA PACHECO Maria Josepha née DEL RIO**  
SUPERVISEUR ACCUEIL, CAF DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
  
- **Monsieur PERNET Claude**  
CHEF DE CHANTIER, SARL TPSM, BEZIERS.  
demeurant à LIEURAN-LES-BEZIERS
  
- **Madame PERPINA Line**  
SALARIEE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PICLIN Alain**  
EMPLOYE DE BANQUE, SOCIETE GENERALE, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur PIERRE Bruno**  
DIRECTEUR, ORPHEOPOLIS, AGDE.  
demeurant à AGDE
  
- **Monsieur PIRLO Joël**  
CADRE TECHNIQUE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT,  
MONTPELLIER.  
demeurant à CAZOULS LES BEZIERS
  
- **Monsieur POILVERT Robert**  
OPERATEUR LOGISTIQUE TRANSPORTS, BLUESTAR SILICONES, SAINT FONTS.  
demeurant à LA GRANDE MOTTE
  
- **Monsieur PRUNIER Thierry**  
INFORMATICIEN, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur QUEROL Aurélio**  
RESPONSABLE DE SECTEUR, BIGARD DISTRIBUTION, NIMES.  
demeurant à FABREGUES
  
- **Madame QUINTANE Béatrice née CAYLA**  
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à SETE
  
- **Monsieur RAMPLOU François**  
DOCKER, GE DOCKERS SERVICE, SETE CEDEX.  
demeurant à BALARUC-LES-BAINS
  
- **Madame RAYNAL Marie-Thérèse**  
CUISINIERE, CRF LA PETITE PAIX, LAMALOU LES BAINS.  
demeurant à LES AIRES
  
- **Monsieur RAYSSIGUIER André**  
RESPONSABLE DE PARC, NOZAL S.A., BEZIERS.  
demeurant à VENDRES

- **Monsieur REMON Michel**  
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, SOGETRAI.EC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
- **Madame RENAULT Brigitte**  
CHARGÉE VALIDATION RECETTE, CPAM DU PUY DE DOME, CLERMONT  
FERRAND.  
demeurant à SETE
- **Madame RICARD Ana Maria née LOBO**  
AIDE SOIGNANTE, CLINIQUE LE CASTELET, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à ANIANE
- **Monsieur RICHARD Bernard**  
AGENT QUALIFIÉ DE MAINTENANCE, SOCIÉTÉ MEDITERRANEENNE DE  
NETTOIEMENT, MONTPELLIER.  
demeurant à MUDAISON
- **Monsieur RICARTE Gérard**  
ASSISTANT DE GESTION LOCATIVE, SOCIÉTÉ NATIONALE IMMOBILIERE,  
MONTPELLIER.  
demeurant à LATTES
- **Madame RIPOLL Paulette**  
HOTESSE DE CAISSE, AUCHAN, SETE.  
demeurant à SETE
- **Monsieur RODRIGUEZ Thierry**  
TECHNICIEN INFORMATIQUE, PÔLE EMPLOI DGASI, CASTELNAU- LE-LEZ.  
demeurant à JACOU
- **Madame ROUGER Anne-Marie**  
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, CLINIQUE DU MILLENAIRE, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame ROUS Catherine**  
CADRE BANCAIRE, LE CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF CEDEX.  
demeurant à SETE
- **Monsieur ROUSSEL Marc**  
MECANICIEN, RENAULT RETAIL GROUP - MONTPELLIER, MONTPELLIER.  
demeurant à GRABELS
- **Madame ROUX Sylvette née PAREMARTI**  
ASSISTANT TECHNIQUE, DRSM LANGUEDOC ROUSSILLON SERVICE MÉDICAL,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur RUIZ Guy**  
GESTIONNAIRE DOSSIER MEDICAL, RSI LANGUEDOC ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
- **Madame SAHUGUET Colette née SCOLLO**  
CHEF D'EQUIPE, LATELEC, LE CRES.  
demeurant à VILLENEUVE-LES-MAGUELONE
- **Madame SALES Mircille née PLANE**  
CADRE, CAISSE D'ASSURANCE MALADIE DE L'HERAULT, MONTPELLIER.  
demeurant à VAILHAUQUES
- **Monsieur SALZE Christian**  
COORDINATEUR TECHNIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.  
demeurant à LUNEL

- **Monsieur SANCHEZ Philippe**  
SECRETARE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE CEDEX.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Madame SANSANO Danielle née PLATET**  
SECRETARE MEDICALE, CLINIQUE MEDICALE DU MAS DE ROCHET,  
CASTELNAU-LE-LEZ.  
demeurant à LES MATELLES
  
- **Monsieur SEGURA Jean-Marie**  
RESPONSABLE COMPTABLE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur SENTENAC JAMMOUET Denis**  
REFERENT MAINTENANCE, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON  
CEDEX.  
demeurant à COURNONSEC
  
- **Monsieur SORIA Jean-Paul**  
ELECTRICIEN, SOGETRALEC, BEZIERS.  
demeurant à SERIGNAN
  
- **Monsieur SUC Gilbert**  
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON,  
MONTPELLIER.  
demeurant à VIAS
  
- **Madame TERRAL Françoise née BOUDET**  
TECHNICIENNE DE BANQUE, BANQUE DUPUY DE PARSEVAL, SETE.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur TROLARD Olivier**  
RESPONSABLE OPERATION TRAVAUX, SERM, MONTPELLIER CEDEX 2.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VALENCIANO Georges**  
CHARGE DE PROXIMITE, ACM / OPH, MONTPELLIER.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VALENTIN Claude**  
INGENIEUR TECHNICO COMMERCIAL, CIMENTS CALCIA, GUERVILLE.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
  
- **Monsieur VALENTIN Patrick**  
DIRECTEUR D'ETUDES, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS.  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VALETTE Laurent**  
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,  
VERGEZE.  
demeurant à LUNEL
  
- **Madame VERGES Sylviane**  
TECHNICIEN EXPERT, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER .  
demeurant à MONTPELLIER
  
- **Monsieur VIALE Gérard**  
KINE CHIEF DE GROUPE, CLINIQUE LE CASTLETT, SAINT JEAN DE VEDAS CEDEX.  
demeurant à SAINT JEAN DE VEDAS
  
- **Madame VIDAL Francine née DESCHAMPES**  
OPERATRICE N1, EMINENCE SAS, AIMARGUES.  
demeurant à SAINT NAZAIRE DE PEZAN

- **Monsieur VIDAL Roger**  
CONTREMAITRE, BONNA SABLA SNC VENDARGUES, VENDARGUES.  
demeurant à LUNEL
- **Madame VILLE Evelyne**  
ASSISTANTE DE DIRECTION, CARSAT LANGUEDOC-ROUSSILLON, MONTPELLIER  
demeurant à MONTPELLIER
- **Monsieur VINCENT-JURIE André**  
ASSISTANT LOGISTIQUE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à SAINT GENIES DES MOURGUES
- **Monsieur YAGOUBI Rachid**  
SOUDEUR, PONTICELLI FRERES S.A., MARNE-LA-VALLEE.  
demeurant à SFRIGNAN
- **Monsieur YALAOUI Abdelkalec**  
EMPLOYE DE MAGASINAGE, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à VENDARGUES
- **Monsieur ZAPATA Jean-Marc**  
CONTROLEUR POINTEUR, SOCIETE U LOGISTIQUE, VENDARGUES CEDEX.  
demeurant à SAINT BRESS

**Article 5:**

Monsieur le Responsable de l'Unité Départementale de l'Hérault est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Montpellier, le 31 mai 2017

Le Préfet

Pierre POUËSSEL

